



Bulletin Officiel

N°7604 Mardi 05 mai 2026

www.cmf.tn31^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	3
INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS	9
INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025	13
PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	17

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	19
SICAV BH CAPITALISATION	20
SICAV BH OBLIGATAIRE	21
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	22
FIDELITY SICAV PLUS	23

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	24
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	25
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	26

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP OPTIMA	27
FCP SECURITE	28

RESOLUTIONS ADOPTEES

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	29
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	31

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	33
<u>MODIFICATION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL D'UNE SOCIETE DE GESTION DE PORTEFEUILLES DE VALEURS MOBILIERES POUR LE COMPTE DE TIERS</u>	
GO BIG PARTNERS	35
<u>AVIS DE TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL D'UNE SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLES DE VALEURS MOBILIÈRES POUR LE COMPTE DE TIERS</u>	
GO BIG PARTNERS	36
<u>COMMUNIQUE DE PRESSE</u>	
BH BANK	37
<u>CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS</u>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE « DAAM SUBORDONNEE 2026-1 »	38
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	39
<u>ANNEXE I</u>	
LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (<i>MISE A JOUR EN DATE DU 09/01/2026</i>)	
<u>ANNEXE II</u>	
<u>INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS</u>	
- SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -	
<u>ANNEXE III</u>	
<u>ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025</u>	
- ASSURANCES MAGHREBIA VIE	
- ASSURANCES MAGHREBIA	
- DELICE HOLDING SA	
- COMPANIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES- ASTREE	
- POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	
- SICAV BH CAPITALISATION	
- SICAV BH OBLIGATAIRE	
- FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	
- FIDELITY SICAV PLUS	
- FCPR BYRSA FUND I	
<u>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025</u>	
- ASSURANCES MAGHREBIA	
- DELICE HOLDING	

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحوكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25 ديسمبر 2025، وبالاستناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظّمته الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقاربة تدريجية تواكب السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتماشيا مع مهمتها في حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الايضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسما مخصصا للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة عندما يكون لهذه العوامل، تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقا للإطار المرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطار المرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. **نمط الحوكمة:** وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسيير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحوكمة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحوكمة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. **الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة:** عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الآفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. **إدارة المخاطر والفرص:** تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة ذات الأهمية بالنظر الى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. **مؤشرات كمية و/أو نوعية:** الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية و/أو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية و/أو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدأي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعدّ في حد ذاته تقصيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتجدر الإشارة الى أنه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها **مرحلة انتقالية**. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات ناضجة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكْتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحوكمة وإدارة المخاطر الجارية وضعها أو تطويرها، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمشي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مرافقة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الإفصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوافية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثر حسب تقديرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الإفصاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وادائها المالي أو نشاطها أو افاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيراً، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الإفصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريماً لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة، وتتعلق هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحوكمة وإدارة المخاطر والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقبي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة المعلومات المقدمة إلى السوق.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

**PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR
LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES
NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

a. Mode de gouvernance :

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

b. Stratégie ESG :

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

c. Gestion des risques et opportunités :

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécient conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

بلاغ هيئة السوق المالية

واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقاً لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدّم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادسا من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تُلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم.

وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الوقائع والوضعيات التالية تُعد، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادسا المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقا لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛

- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛

- إبداء رأي مضمّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:

- ✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛
- ✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثرها، منفردة أو مجتمعة، جوهريا بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهرية على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للأداء أو للتدفقات النقدية؛

- ✓ وجود احترازاا متكررة أو غير مساواة، أو متواصلة على مدى سنتين محاسبيتين أو أكثر؛
- ✓ عدم تكوين المدخراا الضرورية لتغطية المخاطر الجسيمة أو عدم احتساب خصوم هامة؛
- ✓ إنجاز معاملات ذات أهمية مع أطراف مرتبطة بشروط تفضلية مقارنة بشروط السوق.

وتؤكد هيئة السوق المالية أن القائمة الواردة أعلاه لا تهدف إلى حصر أو تقييد نطاق واجب الإعلام، إذ يتعين على مراقب الحساباا، في إطار مسؤوليته المهنية وبصفته خبيرا مختصا، أن يقدر، بالنظر إلى خصوصياا كل مهمة وظروفها، وجود أي أمر أو وضعية، ولو لم يرد ذكرها صراحة ضمن الحالات المذكورة، من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية. كما تجدر الإشارة إلى أنه في حال وجود شكوك حول تقدير الوقائع أو الحالات الواجب الإعلام بها، يتعين على مراقب الحساباا التحلي بمبدأ الحيطة والحذر، والمبادرة بإعلام هيئة السوق المالية بالوقائع أو الوضعياا التي لم يتمكن من الحسم في شأنها.

وبخصوص إجراءا الإعلام، فإنه يعين على مراقبي الحساباا إعلام هيئة السوق المالية بأي وسيلة تترك أثرا كتابيا. وعندما تتعلق حالات الإعلام بإبداء رأي برفض التصديق على الحساباا أو بإبداء رأي مضمّن باحتراز، يتعين على مراقبي الحساباا مدّ الهيئة بجميع العناصر التوضيحية والبيانات اللازمة التي من شأنها تسهيل فهم الوقائع والحالات المعلم بها.

وإذ تذكر هيئة السوق المالية بأهمية الدور المحوري الذي يضطلع به مراقبو الحساباا في تكريس الشفافية وحماية المستثمرين، فإنها تدعو كافة المعنيين إلى الحرص على التقيد الصارم بواجباا الإعلام المذكورة أعلاه وبكافة الالتزاماا القانونية والترتيبية ذات الصلة، بما يساهم تعزيز شفافية السوق ودعم مقتضياا الثقة فيها.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبمعايير الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملا بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكّن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقا لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أنّ العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتعيّن الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتتسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغيرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والآفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيز النفاذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدرّة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقوائم المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؛

- الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصريح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدّرة؛

- تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.

كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وأمانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l'Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l'Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d'avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d'accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l'Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l'investisseur d'apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l'empreinte carbone des produits exportés ;
- L'évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l'activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d'exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكر هيئة السوق المالية ووسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°19-2008 du 26 août 2008
Siège social : Rue Hédi Nourira- 1030 Tunis

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT porte à la connaissance de ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le mardi 19 mai 2026 à 9H00**, au siège social de la société, sis à rue Hédi Nourira 1030 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2025 ;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2025;
4. Affectation du résultat ;
5. Fixation des jetons de présences ;
6. Quitus aux Administrateurs.

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société sis à rue Hédi Nourira - 1030 Tunis .

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV BH CAPITALISATION

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 12 février 1994

Siège social : Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5

Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003Tunis

La SICAV BH CAPITALISATION porte à la connaissance de ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **Vendredi 15 mai 2026 à 10H**, au siège de BH BANK (14ème Etage), sis à l'avenue Hedi NOUIRA-1030 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2025 ;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025 ;
3. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2025
4. Approbation des conventions réglementées ;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;
6. Fixation des jetons de présence ;
7. Quitus aux administrateurs ;
8. Renouvellement des mandats des administrateurs
9. Pouvoir pour formalité.

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société, sis à Immeuble BH Assurance, rue Sghaier Ouled Ahmed, Bloc B 3ème étage Centre Urbain Nord – 1003 Tunis.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV BH OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 14 avril 1997

Siège social : Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5

Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003Tunis

La SICAV BH-OBLIGATAIRE porte à la connaissance de ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **Vendredi 15 mai 2026 à 11H**, au siège de BH BANK (14ème Etage), sis à l'avenue Hédi NOUIRA-1003 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2025 ;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025 ;
3. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2025
4. Approbation des conventions réglementées ;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;
6. Fixation des jetons de présence ;
7. Ratification de la cooptation d'un administrateur
8. Quitus aux administrateurs ;
9. Renouvellement des mandats des administrateurs
10. Pouvoir pour formalité.

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société, sis à Immeuble BH Assurance rue Sghaier Ouled Ahmed, Bloc B 3ème étage Centre Urbain Nord – 1003 Tunis.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF du 25 décembre 2001

Siège Social : Green Center Bloc « C » 2ème étage Rue du Lac Constance-

Les Berges du Lac -1053 Tunis

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le jeudi 21 mai 2026 à 11 H au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice 2025;
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025 ;
- 3- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;
- 6- Renouvellement et nomination des administrateurs ;
- 7- Fixation des jetons de présence.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

FIDELITY SICAV PLUS
Société d'Investissement à Capital Variable
AGRÉMENT DU CMF N°03-2018 DU 20 FÉVRIER 2018
Siège Social : Green Center Bloc « C » 2ème étage
Rue du Lac Constance- Les Berges du Lac -1053 Tunis

FIDELITY SICAV PLUS porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le jeudi 21 mai 2026 à 10 H au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice 2025 ;
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025 ;
- 3- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Nomination des administrateurs ;
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;
- 7- Fixation des jetons de présence.

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
 Société d'Investissement à Capital Variable
 Agrément du Ministre des Finances du 8 avril 1992
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Administrateur	Activités exercées en dehors de la SICAV	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
Mme. Sonia BEN SALAH	Responsable du Secrétariat du Conseil d'Administration. – UBCI-	Néant
M. Ouahib ABDELHEDI (Président du conseil d'administration de la SICAV)	- Responsable du DEPARTEMENT CORPORATE BANKING UBCI -Directeur Général de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	Membre du conseil d'administration des sociétés : -UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV - UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
M. Slim ESSGHIR	-Gestionnaire de portefeuille UNION CAPITAL	Néant

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
 Société d'Investissement à Capital Variable
 Agrément du Ministre des Finances du 3 novembre 1997
 Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Administrateur	Activités exercées en dehors de la SICAV	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Aness SANDLI (Président du conseil d'administration de la SICAV)	-Directeur Général de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV -Directeur Général de UNION TUNISIENNE DE PARTICIPATION UTP SICAF -Responsable Banque Privée UBCI	Membre du conseil d'administration des sociétés : - UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV -UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV -UNION CAPITAL
M. Ouahib ABDELHEDI	- Responsable du DEPARTEMENT CORPORATE BANKING - UBCI - Directeur Général de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	Président du conseil d'administration de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV -Membre du conseil d'Administration de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
M. Hager Gabsi	Responsable Juridique - UBCI	Néant

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV
 Société d'Investissement à Capital Variable
 Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
 Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Administrateur	Activités exercées en dehors de la SICAV	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Aness SANDLI	-Directeur Général de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV -Directeur Général de UNION TUNISIENNE DE PARTICIPATION UTP SICAF - Responsable Banque Privée UBCI	-Président du conseil d'administration de UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV Membre du conseil d'administration des sociétés : -UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV -UNION CAPITAL
M. Hanene LACHIHEB (Président du conseil d'administration de la SICAV)	Responsable filiales et Participations - UBCI	Membre du conseil d'administration des sociétés : -UNION CAPITAL - UBCI Capital Développement SICAR
M. Neil KHALLEDI	-Responsable Offre Gestion sous-mandat UBCI-Banque Privée -Directeur Général de UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	Membre du conseil d'administration de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP OPTIMA

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n°29-2008 du 24 octobre 2008

Adresse: Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad-
Les Berges du Lac -1053 Tunis

BNA-CAPITAUX gestionnaire de FCP OPTIMA porte à la connaissance des porteurs de parts du fonds qu'elle met en paiement les dividendes relatifs à l'exercice 2025 fixés à **7,872** dinars par part.

Ces dividendes sont payables à partir du **22/05/2026** aux guichets de la BNA-Capitaux.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP SECURITE
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n°30-2008 du 24 octobre 2008
Adresse: Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad-
Les Berges du Lac -1053 Tunis

BNA-CAPITAUX gestionnaire de FCP SECURITE porte à la connaissance des porteurs de parts du fonds qu'elle met en paiement les dividendes relatifs à l'exercice 2025 fixés à **11,557** dinars par part.

Ces dividendes sont payables à partir du **22/05/2026** aux guichets de la BNA-Capitaux.

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 8 avril 1992
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2026

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les opérations qui y sont mentionnées, conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide de distribuer un dividende de **6,516 DT** par action calculé sur la base de l'intégralité des sommes distribuables au 31-12-2025 qui sont de **4 844 294** dinars

La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **12 Mai 2026**.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale constatant l'arrivée à terme du mandat d'administrateur de M. Slim Esseghir décide de renouveler son mandat pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice **2028**.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale fixe à **8 000** DT le montant annuel brut des jetons de présence à répartir entre les membres du conseil d'administration.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2026

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les opérations qui y sont mentionnées, conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide d'incorporer le résultat distribuable de l'exercice 2025, qui s'élève à 52 442 DT, à la valeur liquidative.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale fixe à **8 000** DT le montant annuel brut des jetons de présence à répartir entre les membres du conseil d'administration.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 3 novembre 1997
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2026

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les opérations qui y sont mentionnées, conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité, un actionnaire s'étant abstenu

QUATRIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide d'incorporer le résultat distribuable de l'exercice 2025, qui s'élève à 18 707 449 DT, à la valeur liquidative.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale fixe à **8 000** DT le montant annuel brut des jetons de présence à répartir entre les membres du conseil d'administration.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIÉTÉS

Modification de la structure du capital d'une société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers :

GO BIG PARTNERS

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

Agrément du CMF N° 36-2022 en date du 10 novembre 2022

Siège social : 78 Avenue Habib Bourguiba, ElWardy Medical, A 3-2, Ariana Ville 2080 - Ariana

La Société Go Big Partners informe le public que l'assemblée générale extraordinaire, réunie le 08 octobre 2025 a décidé d'augmenter le capital social de 100 000 Dinars. Ainsi, le capital de la société Go Big Partners a été porté de 150 000 Dinars à 250 000 Dinars divisé en 25 000 actions nominatives de nominal 10 Dinars chacune. Suite à l'opération ci-dessus citée, la nouvelle structure du capital de la société de gestion s'établit comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions avant augmentation de capital	Augmentation de capital (nombre d'actions nouvellement émises)	Nombre d'actions après augmentation de capital	Montant en Dinars après augmentation de capital	Pourcentage
Seif Elileh Boukadida	3 000		3 000	30 000	12,00 %
Aymen Mbarek	3 000		3 000	30 000	12,00 %
Chamseddine Bennour	3 000		3 000	30 000	12,00 %
Mehdi Lamoum	2 250		2 250	22 500	9,00 %
Mohamed Bridaa	1 350		1 350	13 500	5,40 %
Mahdi Njim	1 200		1 200	12 000	4,80 %
Riadh Bouslema	1 200		1 200	12 000	4,80 %
Mac Private Management	0	10 000	10 000	100 000	40,00 %
Total	15 000	10 000	25 000	250 000	100,00%

Valeur nominale de l'action

10 Dinars

AVIS DES SOCIÉTÉS

AVIS DE TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL D'UNE SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLES DE VALEURS MOBILIÈRES POUR LE COMPTE DE TIERS

GO BIG PARTNERS

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers

Agréée par décision du CMF n° 36-2022 en date du 10 novembre 2022

Capital Social : 250.000 dinars, Identifiant unique RNE : 1859863T

Siege Social : 78 Avenue Habib Bourguiba, ElWardy Medical, A 3-2 Ariana Ville 2080 - Ariana

La société GO BIG PARTNERS, Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers, informe le public et les investisseurs du transfert de son siège social.

L'ancien siège social était situé à :

Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île de Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis.

Le nouveau siège social est désormais situé à :

78 Avenue Habib Bourguiba, ElWardy Medical, A 3-2 –Ariana Ville 2080 Ariana.

AVIS DES SOCIÉTÉS

COMMUNIQUE DE PRESSE

BH BANK

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

**Prolongation de la date limite de dépôt des candidatures pour la designation d'un Administrateur
Indépendent «PRESIDENT COMITE RISQUES" au Conseil d'Administration de la BH BANK
"Exercises: 2026-2027-2028"**

La BH Bank informe les candidats intéressés par l'appel à candidature sus-mentionné que la date limite de dépôt des dossiers, initialement fixée au 05 Mai 2026, est prolongée jusqu'au **25 Mai 2026** avant la fermeture du bureau d'ordre central (16h00). Le cachet du Bureau d'Ordre Central fera foi.

Les autres conditions de participation et modalités restent inchangées

AVIS DES SOCIÉTÉS

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« DAAM SUBORDONNEE 2026-1 »
Emis Par Appel Public à L'Epargne**

UNION CAPITAL, intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné « **DAAM SUBORDONNEE 2026-1** » de 10 000 000 DT émis par appel public à l'épargne, ouvertes au public le **29/04/2026**, ont été clôturées le **04/05/2026**, pour un montant de **10 000 000 DT**.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	131,359	134,293	134,299
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	184,119	188,794	188,809
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99	151,696	154,706	154,729
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	165,830	169,595	169,638
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	156,578	159,257	159,280
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	163,479	166,915	166,941
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	148,415	151,295	151,306
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	61,194	62,599	62,607
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	45,127	46,062	46,070
10	POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	153,423	156,706	156,735
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	134,316	136,961	136,983
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	134,213	137,126	137,152
13	TUNISO-EMIRATE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	115,794	118,621	118,619
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	107,343	109,561	109,579
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	108,373	110,628	110,646
16	ATTIJARI PREMIUMSICAV	ATTIJARI GESTION	08/08/25	101,925	103,712	103,728
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE						
17	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	23,481	23,922	23,928
18	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	163,147	166,807	166,834
19	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	154,717	158,166	158,177
20	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,830	15,113	15,115
21	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	227,199	231,918	231,958
22	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	127,181	129,534	129,557
23	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	132,985	135,729	135,750
24	FCP PROGRES OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	18,602	18,992	18,995
25	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	118,456	120,974	120,994
26	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	113,867	116,994	117,000
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE						
27	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,520	2,592	2,595
SICAV MIXTES						
28	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	85,246	88,413	88,406
29	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	177,793	185,987	185,744
30	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	134,948	149,876	149,561
31	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	139,702	142,486	142,517
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE						
32	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	201,413	228,998	229,485
33	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	725,391	797,255	798,460
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	227,064	254,146	256,047
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	133,347	144,017	143,820
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	192,550	204,635	204,688
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	219,929	239,892	240,373
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	201,389	219,542	220,003
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	36,499	41,589	41,573
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	117,256	123,332	123,543
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,377	1,525	1,524
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,500	1,728	1,729
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	110,139	123,425	123,808
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE						
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	3 036,892	3 280,339	3 307,921
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	335,722	401,223	408,209
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	4,247	4,889	4,924
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,652	4,122	4,151
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	54,424	60,824	60,177
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,578	1,608	1,610
50	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,598	1,771	1,767
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,689	1,924	1,935
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	21,778	24,178	24,178
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	17,145	19,606	19,923
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	22,294	25,269	25,314
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	6 617,405	7 186,984	7 224,456
56	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	123,577	148,686	149,668
FCP MONETAIRE - VL QUOTIDIENNE						
57	FCP VALEURS MONETAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	30/03/26		100,175	100,189
SICAV ACTIONS						
58	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00	133,084	148,239	148,680
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE						
59	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,849	2,241	2,281

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
OPCVMEDES TRIBUTION							
SICAV OBLIGATAIRES							
60 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	115,396	117,281	117,297
61 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,688	104,714	104,732
62 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,606	112,185	112,200
63 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	19/05/25	6,241	106,649	108,607	108,625
64 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	27/05/25	5,962	113,422	115,762	115,778
65 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/25	6,898	108,706	110,976	110,997
66 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	27/05/25	6,810	105,118	107,599	107,609
67 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6,336	110,429	112,752	112,771
68 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/25	7,378	109,834	112,108	112,125
69 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	107,493	109,389	109,405
70 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	07/04/26	5,984	107,887	104,013	104,030
71 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	30/05/25	7,282	106,787	109,102	109,123
72 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5,307	110,948	113,140	113,157
73 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,487	108,760	108,778
74 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	107,106	108,922	108,927
75 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	27/05/25	5,848	110,520	112,524	112,539
76 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	23/04/25	6,482	105,846	107,934	107,951
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
77 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/25	5,662	117,088	119,198	119,214
78 FCP HELION MONED	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	6,456	109,161	111,916	111,935
79 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	5,640	113,276	115,608	115,629
80 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	109,143	112,367	112,380
81 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	21/05/25	79,601	1 070,423	1 096,064	1 096,205
82 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 822,868	11 114,049	11 115,476
83 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	107,686	110,579	110,584
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
84 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	30/05/25	7,559	109,650	113,546	113,887
85 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	103,736	107,333	107,645
SICAV MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
86 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/25	1,101	78,965	91,601	91,270
87 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	28/05/25	4,741	155,675	177,684	178,523
88 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/25	0,817	18,242	19,386	19,420
89 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	07/04/26	18,530	400,553	428,183	429,248
90 STRATÉGIE HIGH YIELD SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 891,070	3 284,384	3 304,847
91 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	23/05/25	2,477	69,803	75,248	75,288
92 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,540	57,654	57,667
93 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	06/03/26	6,609	117,797	114,004	114,093
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
94 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	22,169	26,635	26,645
95 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	22,160	27,507	27,350
96 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	18,999	22,156	22,030
97 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3,545	110,938	121,547	122,123
98 FCP AL IMHEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	100,919	115,577	116,599
99 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	106,688	118,027	118,822
100 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	25/12/25	8,186	115,144	119,636	119,639
101 UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	29/04/26	3,862	124,419	136,419	136,838
102 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	15,229	17,157	17,208
103 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	02/02/26	5,861	124,480	137,844	137,845
104 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	102,736	118,254	118,030
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
105 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	2,899	139,211	149,695	151,881
106 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	193,080	215,777	219,173
107 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/25	7,550	192,130	220,052	221,877
108 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	242,027	267,764	267,762
109 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	219,120	235,302	235,434
110 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,909	215,171	229,766	230,004
111 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	37,315	42,588	42,682
112 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	27/04/26	671,094	13 009,997	14 011,223	14 103,801
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	129,894	151,486	152,391
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	6 892,825	7 521,239	7 549,855
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	13,365	15,318	15,550
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/25	11,714	199,905	224,227	225,373
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	14 784,400	16 765,028	16 917,630
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	21/05/25	450,839	13 163,282	14 986,847	15 069,525
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	29/04/26	600,429	11 616,258	13 108,403	12 558,287
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	27/04/26	618,215	12 861,389	13 977,452	14 078,996
121 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	29/04/26	568,265	11 789,353	13,326,137	12 782,074
122 FCP PROSPER + CEA	BTk CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	13,205	16,610	17,220
123 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	27/04/26	4,989	132,793	144,447	145,103
124 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	29/04/26	5,590	161,038	181,782	177,360
125 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	121,171	141,881	144,416
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
126 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	6,064	138,852	156,995	157,663
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
127 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	24/04/26	58,809	1 357,067	1 493,037	1 506,558

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la modification de la dénomination sociale de la « Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-» en « Société Tunisienne d'Assurance Takaful - Al Baraka Assurances- » et le changement de son siège social, l'ouverture au public du FCPR NOUMOU ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP IRADETT 50, FCP HELION SEPTIM et des deux Fonds Commun de Créances FCC BIAT-CREDIMMO 1 et FCC BIAT- CREDIMMO 2, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
21.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemán, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
31. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAT"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I 1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650

67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73.Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75.Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6.Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10.Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11.Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12.Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13.Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14.Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15.BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16.Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18.Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21.Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24.Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26.Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27.ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221

28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufaitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211

66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendès France -5100 Mahdia-	73 680 274
67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International «SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
96.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115

103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 ^{ème} étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING*	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis

59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -
Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

La Société Tunisienne de l'Air - TUNISAIR - publie, ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2026.

Indicateurs d'activité	Unité	Notes	1T 2026	1T 2025	2025	V 1T26/1T25
Nombre de passagers transportés	Passager		540 651	495 195	2 486 888	9%
Nombre d'heures de vols	Heures		12 103	11 681	49 686	4%
Nombre d'heures de vols flotte TU	Heures		11 914	11 250	42 540	6%
Nombre d'heures de vols affrétés	Heures		189	431	7 146	-56%
Passagers Kilomètres Transportés (PKT)	Milliers		900 968	852 675	4 038 379	6%
Sièges Kilomètres Offerts (SKO)	Milliers		1 189 101	1 147 414	5 304 119	4%
Coefficient de remplissage	%		75,8%	74,3%	76,1%	1,5
Tonnage Fret et poste	Tonne		1 414	1 300	5 500	9%
Tonnes-kilomètres transportées	Tonne Kilomètre		95 647	91 784	407 605	4%
Tonnes-kilomètres offertes	Tonne Kilomètre		143 939	138 492	614 656	4%
Coefficient de chargement	%		66,4%	66,3%	66,3%	0,2
Part du Marché	%		24,5%	24,2%	20,0%	0,3
Utilisation Flotte	Heures/jour/ avion		9,58	8,43	7,60	14%
Recette moyenne / passager	Dinars	1	612	634	639	-3%
Revenus du transport par catégorie	MD		331	314	1 589	5%
<i>Activité passage</i>	<i>MD</i>		<i>331</i>	<i>314</i>	<i>1 589</i>	<i>5%</i>
Dépense assistance ground handling	MD		36	31	146	16%
Dépenses de Catering	MD		10	9	43	11%
Redevances Aéroportuaires	MD		112	100	467	12%
Loyer Avions	MD		23	28	198	-17%
Assurances Avions	MD		2	2	9	-6%
Charges d'entretien et réparation	MD		31	27	102	15%
Dépenses Carburants	MD		77	79	343	-2%
Charges de personnel	MD		55	53	229	4%
Effectif	Employé		2 553	2 786	2 586	-8%
Nombre d'avions en exploitation	Avion	2	19	19	19	0%
<i>Avions Propriété de Tunisair</i>	<i>Avion</i>		<i>7</i>	<i>5</i>	<i>7</i>	<i>40%</i>
<i>Avions en Leasing financier</i>	<i>Avion</i>		<i>3</i>	<i>5</i>	<i>3</i>	<i>-40%</i>
<i>Avions en Location longue durée</i>	<i>Avion</i>		<i>9</i>	<i>9</i>	<i>9</i>	<i>0%</i>
Liquidité et équivalents de liquidité	MD		134	102	121	31%
Endettement	MD		710	641	674	11%
Charges Financières	MD		13	9	62	44%
Redevances de leasing financier	MD		16	21	70	-24%

Notes

les chiffres monétaires sont provisoires

(1) La recette moyenne est déterminée sur la base du revenu du transport de passagers et le nombre de passagers transportés

(2) Le nombre d'avions inclus dans le permis d'exploitation en mars 2026 est égal à 19 appareils

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

ASSURANCES MAGHREBIA VIE

Siège Social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite – 1002 Tunis –

ASSURANCES MAGHREBIA VIE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 15 Mai 2026, accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mme Emna RACHIKOU (F.M.B.Z -KPMG TUNISIE).

BILAN (exprimé en dinars)

ACTIFS		NOTES	EXERCICE 2025			
			Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net 31/12/2025	Montant net 31/12/2024
AC1	<u>ACTIFS INCORPORELS</u>	3.1				
AC11	Investissement de recherche et de développement	3.1.1	42 585	42 585	-	-
AC12	Concessions, brevets, licences, marques	3.1.2	798 066	650 137	147 929	125 271
			840 650	692 721	147 929	125 271
AC2	<u>ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION</u>	3.2				
AC21	Installations techniques et machines	3.2.1	1 611 317	1 266 886	344 431	466 870
AC22	Autres installations, outillage et mobilier	3.2.2	370 738	242 582	128 156	129 090
AC23	Acomptes versés et immobilisation corporelles en cours		950	-	950	950
			1 983 005	1 509 468	473 537	596 910
AC3	<u>PLACEMENTS</u>	3.3				
AC31	<u>Terrains et constructions</u>					
AC311	Terrains et constructions d'exploitation	3.3.1	6 905 804	283 731	6 622 072	9 768 983
AC312	Terrains et constructions hors exploitation	3.3.2	24 282 394	1 838 456	22 443 938	19 482 757
AC33	<u>Autres placements financiers</u>					
AC331	Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	3.3.3	147 453 523	2 860 770	144 592 753	127 070 295
AC332	Obligations et autres titres à revenu fixe	3.3.4	531 261 784	269 762	530 992 021	483 577 109
AC334	Autres prêts	3.3.5	4 303 737	-	4 303 737	3 601 113
AC34	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	3.3.6	2 487 652	-	2 487 652	1 421 493
	<u>Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte</u>	3.3.7	17 210 192	-	17 210 192	14 291 672
			733 905 086	5 252 719	728 652 367	659 213 423
AC5	<u>PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</u>	3.4				
AC520	Provisions d'assurances vie	3.4.1	17 480 403	-	17 480 403	14 363 238
AC530	Provision pour sinistres vie	3.4.2	13 474 941	-	13 474 941	10 737 396
			30 955 344	-	30 955 344	25 100 634
AC6	<u>CRÉANCES</u>	3.5				
AC61	<u>Créances nées d'opérations d'assurances directe</u>					
AC611	Primes acquises et non émises	3.5.1	109 699	-	109 699	152 355
AC612	Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	3.5.2	11 950 029	1 787 404	10 162 624	8 056 214
AC62	<u>Créances nées d'opérations de réassurance</u>	3.5.3	18 523 324	-	18 523 324	12 762 870
AC63	<u>Autres créances</u>					
AC631	Personnel	3.5.4	156 544	-	156 544	83 865
AC632	Etat,organismes de sécurité sociale,collectivités publiques	3.5.5	18 426 574	-	18 426 574	14 844 266
AC633	Débiteurs divers	3.5.6	4 872 134	-	4 872 134	5 361 092
			53 818 905	1 787 404	52 031 501	41 260 662
AC7	<u>AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF</u>	3.6				
AC71	Avoirs en banques, CCP chèques et caisse	3.6.1	11 922 947	1 275 232	10 647 715	4 292 394
AC72	<u>Charges reportées</u>					
AC722	Autres charges à répartir	3.6.2	108 227	-	108 227	216 454
AC73	<u>Comptes de régularisation Actif</u>					
AC731	Intérêts et loyers acquis non échus	3.6.3	26 484 614	118 271	26 366 343	23 362 987
AC733	Autres comptes de régularisation	3.6.4	9 217 084	-	9 217 084	9 176 002
			47 732 872	1 393 503	46 339 369	37 047 838
	TOTAL DES ACTIFS		869 235 862	10 635 815	858 600 047	763 344 738

BILAN (exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		Notes	31/12/2025	31/12/2024
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		4.1		
CP1	Capital social		25 000 000	25 000 000
CP2	Réserves et primes liées au capital		89 304 373	78 202 353
CP4	Autres capitaux propres		14 832 808	14 832 808
CP5	Résultats reportés		8 755	3 283
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE</u>			129 145 936	118 038 443
CP6	Résultat de l'exercice		23 362 626	20 180 473
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u>			152 508 562	138 218 916
<u>PASSIFS</u>		4.2		
Provisions pour autres risques et charges		4.2.1		
PA2	Autres provisions	4.2.1.1	162 387	39 140
			162 387	39 140
Provisions techniques brutes		4.2.2		
PA320	Provisions d'assurance vie	4.2.2.1	582 356 532	514 645 713
PA330	Provisions pour sinistres	4.2.2.2	43 816 697	40 364 831
PA340	Provisions pour participations aux bénéfiques et ristournes	4.2.2.3	16 821 495	13 598 562
PA360	Provisions pour égalisation	4.2.2.4	2 008 186	2 061 799
PA4	Provisions pour contrats en unités de comptes	4.2.2.5	17 210 191	14 291 671
			662 213 101	584 962 575
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	4.2.3	30 891 911	25 025 330
Autres dettes		4.2.4		
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4.2.4.1	4 893 130	3 398 223
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	4.2.4.2	2 257 473	6 670 852
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	4.2.4.3	132 474	84 474
PA632	Personnel	4.2.4.4	1 507 409	1 540 876
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4.2.4.5	1 930 142	1 227 192
PA634	Créditeurs divers	4.2.4.6	1 926 250	1 960 813
			12 646 879	14 882 429
Autres passifs		4.2.5		
PA71	Comptes de régularisation passif	4.2.5.1	177 207	216 347
			177 207	216 347
<u>TOTAL DU PASSIF</u>			706 091 485	625 125 822
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			858 600 047	763 344 738

ETAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE (exprimé en dinars)

	Notes	OPÉRATIONS BRUTES 31/12/2025	CESSIONS ET RÉTROCESSIONS 31/12/2025	OPÉRATIONS NETTES 31/12/2025	OPÉRATIONS NETTES 31/12/2024
PRV1 Primes	5.1	143 039 441	- 13 040 753	129 998 688	116 703 793
PRV11 Primes émises		143 039 441	- 13 040 753	129 998 688	116 703 793
PRV2 Produits des placements	5.2	62 567 955		62 567 955	52 827 417
PRV21 Revenus des placements		39 392 771		39 392 771	37 582 682
PRV22 Autres produits de placements		12 292 360		12 292 360	11 120 749
PRV23 Reprises de corrections de valeurs sur placements		5 126 320		5 126 320	1 720 980
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements		5 756 504		5 756 504	2 403 006
PRV3 Plus values non réalisées sur placements	5.3	2 165 545		2 165 545	1 218 947
CHV1 Charges de sinistres	5.4	75 504 975	9 313 544	- 66 191 431	- 54 107 373
CHV11 Montants payés	5.4.1	72 053 109	6 575 999	- 65 477 109	- 55 452 750
CHV12 Variation de la provision pour sinistres		3 451 866	2 737 545	- 714 322	- 1 345 376
CHV2 Variation des autres provisions techniques	-	73 798 659	3 117 165	- 70 681 494	- 60 400 821
CHV21 Provisions d'assurances vie		67 710 819	3 117 165	- 64 593 654	- 58 903 995
CHV22 Autres provisions techniques		3 169 320		- 3 169 320	- 229 291
CHV23 Provisions sur contrats en unités de comptes		2 918 520		- 2 918 520	- 1 267 535
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes	-	-	225 756	225 756	258 125
CHV4 Frais d'exploitation	5.5	22 242 971	80 466	- 22 162 505	- 21 541 298
CHV41 Frais d'acquisition	5.5.1	16 523 775		- 16 523 775	- 15 520 400
CHV43 Frais d'administration	5.5.2	5 719 196		- 5 719 196	- 6 080 386
CHV44 Commissions reçues des réassureurs			80 466	80 466	59 488
CHV5 Autres charges techniques	5.6	880 231		- 880 231	- 1 426 889
CHV9 Charges de Placements	5.7	4 166 492		- 4 166 492	- 8 568 816
CHV91 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		2 378 741		- 2 378 741	- 2 446 489
CHV92 Correction de valeurs sur placements		1 786 559		- 1 786 559	- 5 432 758
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements		1 192		- 1 192	- 689 570
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat	5.8	9 530 834		- 9 530 834	- 7 431 307
RTV Sous total : Résultat technique		21 648 780	- 303 822	21 344 957	17 531 778

ETAT DE RÉSULTAT (exprimé en dinars)

		Notes	31/12/2025	31/12/2024
<i>RTV</i>	Résultat technique de l'assurance et de la réassurance vie		21 344 957	17 531 778
<i>PRNT3</i>	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat technique		9 530 834	7 431 307
<i>PRNT2</i>	Autres produits non techniques	6.1	51 002	58 148
<i>CHNT3</i>	Autres charges non techniques	6.2	- 1 580 503	- 121 546
	Résultat provenant des activités ordinaires avant impôts		29 346 290	24 899 687
<i>CHNT4</i>	Impôts sur le résultat	6.3	- 4 432 344	- 3 495 714
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		24 913 946	21 403 973
	Eléments extraordinaires		- 1 551 320	- 1 223 500
	Résultat net de l'exercice		23 362 626	20 180 473

État de flux de Trésorerie (exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements des primes reçues des assurés		111 339 328	110 935 999
Sommes versées pour paiement des sinistres	-	61 807 327	54 674 841
Encaissements des primes reçues (acceptations)		1 500 000	881 195
Décaissements de primes sur les cessions	-	5 797 709	997 354
Commissions versées aux intermédiaires	-	4 415 853	4 426 889
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-	7 879 930	8 065 675
Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers	-	351 455 166	127 201 056
Encaissements liés à la cession de placements financiers		323 375 889	92 794 058
Remboursements de prêts		680 441	1 306 822
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-	6 494 834	6 387 651
Produits financiers reçus		10 960 411	8 587 357
Autres mouvements		79 676	11 728
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	7.1	10 084 926	12 763 693
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immo. corporelles et incorporelles	-	189 439	87 031
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-	78 932	6 083 852
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	7.2	- 268 371	- 6 170 884
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	-	9 197 423	8 136 588
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	7.3	- 9 197 423	- 8 136 588
Variation de trésorerie			
		619 132	- 1 543 778
Trésorerie au début de l'exercice		1 702 300	3 246 078
Trésorerie à la clôture de l'exercice		2 321 432	1 702 300

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

En application des dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux entreprises d'assurances et de réassurances, les notes aux états financiers des **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** se présentent comme suit :

Note 1 : Présentation de la société

Fondée en 2009, **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** est un acteur de référence en matière d'assurance vie sur le marché Tunisien avec une expertise confirmée.

Forme juridique :	Société anonyme
Capital social :	25 000 000 DT
Siège social :	24 Rue d'Arabie Saoudite Tunis Belvédère
Président du conseil d'administration :	Monsieur Mohamed Nabil ESSASSI
Directeur Général :	Monsieur Sébastien SANCHEZ
Commissaire aux comptes :	Cabinet FMBZ KPMG Tunisie

Faits marquants de l'exercice :

- Au 31 décembre 2025, la compagnie a réalisé un chiffre d'affaires de **145 033 234 DT** contre 129 966 861 DT au 31 décembre 2024, soit une progression de **11,59%**.
- Le montant total des règlements des sinistres et des capitaux échus au 31 décembre 2025 s'élève à **23 968 382 DT** contre 25 647 869DT en 2024 enregistrant une baisse de **6,55%**.
- Au 31 décembre 2025, les provisions techniques de la compagnie, se sont renforcées de **77 250 525 DT**, pour s'établir à **662 213 101 DT** contre 584 962 575 DT une année auparavant enregistrant ainsi une augmentation de **13,21%**.
- Les produits financiers nets ont atteint **58 401 463 DT** au 31 décembre 2025 contre 44 258 600 DT une année auparavant, soit une augmentation de **31,96%**.

- Le résultat technique de la compagnie enregistre une augmentation de **21,75%** au 31 décembre 2025, pour s'établir à **21 344 957 DT** contre 17 531 778 DT l'année précédente.
- Le résultat net de la compagnie enregistre une augmentation de **15,77 %** au 31 décembre 2025, pour s'établir à **23 362 626 DT** contre 20 180 473 DT l'année précédente.

Note 2 : Principes et méthodes comptables adoptés

Les états financiers annuels relatifs à la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :

- Norme comptable n°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.
- Norme IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité
- Norme IFRS S2 relative aux informations à fournir en lien avec les changements climatiques.

Note 2-1 : Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations acquises par l'entreprise sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties selon la méthode linéaire par application des taux suivants :

Logiciels	33%
Agencements, Aménagements et Installations	10%
Matériel de Transport	20%
Matériel informatique	15%
Equipements de bureau	10%

Note 2-2 : Placements Immobiliers et Placements Financiers

Les placements acquis par la société « ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA » sont comptabilisés conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurances.

La répartition des produits des placements nets de charges aux différentes catégories est effectuée conformément à la NCT 26.

A la date de clôture, l'évaluation des placements se fait à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût d'entrée font l'objet de provision, les plus-values ne sont pas constatées.

Note 2-2-1 : Placements Immobiliers

Les placements immobiliers sont inscrits à l'actif du bilan pour leur prix d'acquisition et sont amortis selon le mode linéaire au taux de 2,5%.

L'évaluation à la clôture des placements immobiliers se fait conformément à la NCT 31 soit à la valeur historique. Les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet de provision. Les plus-values par rapport à cette valeur ne sont pas constatées.

Les parts dans les sociétés civiles immobilières sont évaluées à leurs valeurs d'usage, les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet d'une provision et les plus-values dégagées ne sont pas constatées.

Conformément au paragraphe 19 de la NCT 31, les placements immobiliers (immeubles d'exploitation et hors exploitation) font l'objet d'un amortissement selon les règles définies dans la NCT 05. La dotation aux amortissements de chaque exercice est constatée en charges.

Note 2-2-2 : Placements financiers

Les placements financiers sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage (valeur de marché, actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise).

Les moins-values par rapport au coût d'entrée font l'objet de provision. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

Note 2-3 : Provisions techniques

Le code des assurances édicte au niveau de son article 59 que les entreprises d'assurances doivent inscrire au passif et représenter à l'actif de leur bilan les provisions techniques suffisantes pour le règlement intégral de leurs engagements vis-à-vis des assurés ou bénéficiaires de contrats.

L'activité d'assurance est régie par :

- Le Code des Assurances tel que promulgué par la loi n° 92-24 du 9 mars 1992 et les textes la complétant,
- Les normes comptables générales et les normes comptables relatives au secteur d'assurance notamment la Norme comptable n°29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance,
- L'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leurs représentations,
- L'arrêté du Ministre des Finances du 6 juin 2011 modifiant l'arrêté du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leurs représentations,
- L'arrêté du ministre des finances du 5 janvier 2009, modifiant l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques des entreprises d'assurances et les conditions de leur représentation.

La liste des provisions techniques est la suivante :

- ✓ Provisions mathématiques,
- ✓ Provisions pour frais de gestion,
- ✓ Provision pour participation aux bénéfices et ristournes,
- ✓ Provision pour sinistres à payer,

- ✓ Provision d'égalisation,
- ✓ Provisions des contrats en unités de compte.

Provisions mathématiques : Les provisions mathématiques représentent la dette probable de l'assureur vis à vis de ses assurés. Il s'agit de la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Méthodologie Assurances Maghreb Vie :

Les provisions mathématiques sont égales à la valeur actuarielle estimée des engagements y compris les participations aux bénéfices déjà allouées et déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures. Elles sont calculées contrat par contrat conformément aux notes techniques certifiées et aux engagements contractuels.

Le calcul des provisions mathématiques fait l'objet d'un premier contrôle par les actuaires internes d'assurances Maghreb Vie et d'une validation par un actuaire indépendant.

Provisions pour frais de gestion : Les provisions pour frais de gestion sont constituées pour couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur les produits financiers attendus.

Méthodologie Assurances Maghreb Vie :

Les provisions pour frais de gestion sont calculées pour chaque type de produit et correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais, internes et externes, qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

Les provisions pour frais de gestion sont évaluées par les actuaires internes d'assurances Maghreb Vie et font l'objet d'une validation par un actuaire indépendant.

Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes : Il s'agit des montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous forme de participation aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités.

Les ristournes correspondent au remboursement à l'assuré d'une partie de la prime qu'il a versée. Il peut s'agir notamment des remboursements effectués pour la modification ou la suspension volontaire des garanties du contrat.

Méthodologie Assurances Maghreb Vie :

Les provisions pour participation aux bénéfices correspondent aux montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous forme de participation aux bénéfices et de ristournes dans

la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités. Elles sont évaluées lors de chaque arrêté comptable selon les clauses contractuelles.

Les provisions pour participation aux bénéfices sont évaluées par les actuaires internes d'assurances Maghreb Vie et font l'objet d'une validation par un actuaire indépendant.

Provisions pour sinistres à payer : Les provisions pour sinistres à payer représentent la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivés à échéances déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

Lors de chaque arrêté de comptes, les entreprises d'assurance doivent inscrire dans les provisions pour sinistres à payer le montant correspondant aux sinistres survenus mais non encore réglés aux bénéficiaires des contrats. Ce montant doit être majoré des frais de règlement des sinistres. En contrepartie, les provisions mathématiques d'assurance vie relatives aux contrats concernés doivent être exclues des provisions mathématiques d'assurance vie.

Méthodologie Assurances Maghreb Vie :

Les provisions pour sinistre à payer comprennent :

- Une provision pour les sinistres déclarés et non encore payés,
- Une provision pour les sinistres survenus non encore déclarés (tardifs),

La provision pour sinistres déclarés et non encore payés à la date d'inventaire est évaluée dossier par dossier sur la base des déclarations, clauses et garanties contractuelles.

La provision pour sinistres survenus non encore déclarés est évaluée selon des méthodes statistiques.

Ces provisions sont majorées, par application d'un taux, pour tenir compte des frais de gestion des sinistres.

Les provisions pour sinistres déclarés sont arrêtées par les services techniques dossier par dossier et font l'objet d'un contrôle par les actuaires internes d'assurances Maghreb Vie et d'une validation par un actuaire indépendant.

Les provisions pour sinistres tardifs sont évaluées par les actuaires internes d'assurances Maghreb Vie et font l'objet d'une validation par un actuaire indépendant.

Provisions d'égalisation : Il s'agit des montants provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

Méthodologie Assurances Maghreb Vie :

Ces provisions sont constituées pour couvrir la fluctuation de la sinistralité future de la catégorie Décès et évaluées sur la base de méthodes statistiques qui tiennent compte de l'historique de la sinistralité.

La provision d'égalisation est évaluée par les actuaires internes d'assurances Maghreb Vie et fait l'objet d'une validation par un actuaire indépendant.

Provisions des contrats en unités de compte : Les provisions des contrats en unités de compte représentent l'engagement de l'entreprise d'assurance envers les assurés qui ont souscrit des contrats pour lesquels la garantie est exprimée en fonction d'un support constitué de titres et d'actions.

Méthodologie Assurances Maghreb Vie :

Les provisions des contrats en unités de compte correspondent pour chaque contrat d'assurance au nombre d'unités détenues dans chaque support d'investissement multiplié par la valeur liquidative du support correspondant.

Les provisions pour unité de compte font l'objet d'un contrôle par les actuaires internes d'assurances Maghreb Vie et d'une validation par un actuaire indépendant.

Note 2-4 : Sinistres et provisions sur sinistres

- Les sinistres et les provisions sur sinistres conformément aux dispositions du paragraphe 35 de la NC30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Année d'inventaire 2025	Exercice de survénance							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Règlements cumulés	17 012 056	19 419 748	27 599 869	35 147 615	41 955 006	41 636 011	60 110 875	60 744 945
Provision pour sinistre à payer	1 169 546	2 183 707	3 423 908	5 009 351	3 533 458	4 271 567	5 178 736	14 196 205
Primes nettes	58 489 464	66 144 458	77 268 613	91 754 145	103 333 424	111 592 669	128 247 619	143 039 441
% sinistres / primes nettes	31%	33%	40%	44%	44%	41%	51%	52%

- La différence entre d'une part, le montant des provisions pour sinistres à payer inscrites au bilan d'ouverture, relatives aux sinistres survenu au cours des exercices antérieurs et restant à régler, et d'autre part, le montant total des prestations payées au cours de l'exercice au titre des sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs et des provisions pour sinistres inscrites au bilan de clôture au titre de ces mêmes sinistres et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 82 de la NC26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

	Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture de l'exercice 2025	Prestations payées au cours de l'exercice 2025 au titre des sinistres survenus au cours des exercices antérieurs	Provisions pour sinistres à payer à la clôture de l'exercice 2025 au titre des sinistres survenus au cours des exercices antérieurs
Montant	40 364 831	9 024 796	29 620 492

- Détail de la provision pour sinistres à payer vie pour les sinistres dont le montant ou l'évaluation sont définitivement connus et pour lesquels il ne demeure que le mouvement de trésorerie à générer et ce, conformément aux dispositions paragraphe 49 de la NC29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

Au 31-12-2025, aucune provision pour sinistres à payer vie n'est à constater pour des sinistres dont le montant est définitivement connu.

Note 2-5 : Conversion des éléments monétaires

Les éléments du bilan en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération avec une actualisation à la date de clôture.

Note 2-6 : Affectation des charges par destination

Conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N° 30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances, les charges engagées par la société sont présentées dans l'état de résultat par destination.

Les destinations sont :

- ✓ Les frais de gestion de sinistres,
- ✓ Les frais d'acquisition,
- ✓ Les frais d'administration,
- ✓ Les charges de gestion des placements, et
- ✓ Les autres charges techniques.

La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination est réalisée à l'aide des clés de répartition qui sont fondées sur des critères quantitatifs objectifs appropriés et contrôlable, directement liées à la nature des charges.

La compagnie Assurances MAGHREBIA VIE a fait appel à un cabinet externe afin de l'assister dans la revue et la mise à jour des clés de répartition permettant le déversement des charges par nature (classe 9) vers les charges par destinations (classe 6) ainsi que dans la revue et la mise à jour des clés analytiques permettant la répartition des charges de la classe 9 entre les catégories d'assurance pour les besoins de préparation de l'état B1.

La revue et la mise à jour des clés de déversement et des clés analytiques a permis à la compagnie :

- ✓ D'obtenir une visibilité sur la répartition des coûts par nature en coût par destination et de disposer d'une traçabilité de cette répartition.
- ✓ De dégager, d'une manière plus précise, la performance de chaque branche d'assurance.
- ✓ D'établir une politique tarifaire adéquate en estimant les coûts d'une manière fiable.

Affectation de la masse salariale

La clé de déversement de la section masse salariale correspond au rapport entre la somme de la charge salariale allouée à une destination donnée et le total de la charge salariale. Elle se présente comme suit :

Destination	%
Frais d'administration	49,41%
Frais d'acquisition des contrats	24,48%
Frais de gestion des sinistres	18,85%
Frais de gestion des placements	1,87%
Autres Charges techniques	5,39%
TOTAL	100,00%

Ventilation de la charge de personnel

Charges de personnel:	31/12/2025	Part%	31/12/2024	Part%
Salaires	5 597 686	75,11%	5 206 859	73,94%
Charges sociales	974 393	13,08%	926 564	13,16%
Autres	880 147	11,81%	908 651	12,90%
Total	7 452 226	100,00%	7 042 074	100,00%

La répartition de l'effectif employé par catégorie de salariés au 31-12-2025 est comme suit :

Catégorie	nombre
Cadres de Direction	19
Cadres Supérieurs	42
Personnel d'encadrement	13
Agents d'exécution	4
Autres	6
Total	84

Note 2-7 : Note sur les parties liées

Note 2-7-1 : Nature de la relation entre la société Assurances Maghrebria Vie et les autres parties liées

La société Assurances Maghrebria Vie est une société dépendante du groupe MAGHREBIA. En effet, le périmètre de consolidation du groupe MAGHREBIA est comme suit :

La Société mère : Assurances Maghrebria S.A.

Les sociétés dépendantes du Groupe : Assurances Maghrebria Vie S.A, Assurances Maghrebria Immobilière S.A, Maghrebria Financière Sicar S.A et Codway S.A.

La Société ASSURANCES MAGHREBIA S.A détient :

- 56 % du capital de la Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A,
- 58,70 % du capital de la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A,
- 82,37 % du capital de la Société MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A et
- 85,25% du capital de la société CODWAY S.A.

La Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE détient :

- 17,63 % du capital de la Société MAGHREBIA FINANCIERE SICAR,
- 14,75% du capital de la société CODWAY et
- 44% de la société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE SA.

Note 2-7-2 : Politique de fixation des montants de transactions entre les parties liées

Pour la fixation des montants de transactions communes, la société se réfère au prix de marché appliqué dans les mêmes conditions économiques.

Note 2-7-3 : Conventions conclus entre la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA et les parties liées

Note 2-7-3-1 Conventions conclus entre la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA et la société ASSURANCES MAGHREBIA SA

Note 2-7-3-1-1 Convention de prestation de service conclue entre ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA et ASSURANCES MAGHREBIA SA

La société ASSURANCES MAGHREBIA VIE a confié à la société ASSURANCES MAGHREBIA la gestion des activités ci-dessous :

- ✓ La gestion des ressources humaines ;
- ✓ La comptabilité de la réassurance ;
- ✓ La gestion comptable et financière ;
- ✓ La gestion des prestations en matière juridique ;
- ✓ Le contrôle de la conformité ;
- ✓ La gestion des risques ;
- ✓ L'audit interne ; et
- ✓ L'informatique.

Cette convention a pris effet à partir du 03 janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

En contrepartie de ces prestations, **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** s'engage à régler à **ASSURANCES MAGHREBIA** à la fin de chaque exercice un montant forfaitaire annuel de **120 000 DT** hors taxes, sur présentation de facture.

Note 2-7-3-1-2 Convention de délégation de gestion de produits conclue entre Assurances Maghrebria Vie SA et Assurances Maghrebria SA

La Société **ASSURANCES MAGHREBIA** a confié par délégation à la Société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** la gestion des produits santé. Cette convention a pris effet à partir du 1^{er} janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

En 2019, la société **ASSURANCES MAGHREBIA** propose d'intégrer de nouvelles dispositions à ladite convention :

- ✓ Des travaux liés aux missions de contrôle interne ; et
- ✓ Des travaux liés au marketing.

L'avenant est entré en vigueur à partir du 1^{er} juin 2019.

En contrepartie, la Société **ASSURANCES MAGHREBIA** s'engage à régler à la Société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** un montant forfaitaire annuel de **50.000 DT HT**, sur présentation de facture.

Note 2-7-3-1-3 Contrats de location entre Assurances Maghrebria Vie SA et Assurances Maghrebria SA

La société **ASSURANCES MAGHREBIA** donne en location à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** une partie du RDC de l'immeuble sis au 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite d'une surface totale de 250M². Le loyer au **31-12-2025** est fixé à **32 966 DT HT**.

Note 2-7-3-2 Conventions conclus entre la société Assurances Maghrebria Vie SA et la société Assurances Maghrebria Immobiliere SA

Note 2-7-3-2-1 Contrat de location entre Assurances Maghrebria Vie SA et Assurances Maghrebria Immobiliere SA

La société **ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE** donne en location à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** le local de l'immeuble sis à Sousse au 1, rue Salah SAAD à usage de bureaux. Cette location est consentie pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. Au **31-12-2025**, le loyer est fixé à **41 980 DT HT**.

Note 2-7-3-2-2 Convention de gestion du patrimoine immobilier entre la Société Assurances Maghrebria Vie SA et la Société Assurances Maghrebria Immobiliere SA

La Société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** a confié à la Société **ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE** la gestion de son patrimoine immobilier. Ce contrat de gérance a pris effet à partir du 1 janvier 2010 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

En 2025, la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** propose d'intégrer de nouvelles dispositions à ladite convention. L'avenant est entré en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2025.

En contrepartie de ces prestations, la Société **ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE** a facturé au **31-12-2025** à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** la somme de **140 911 DT HT**.

Note 2-7-3-3 Conventions conclus entre la société Assurances Maghrebria Vie SA et la société Codway SA

Note 2-7-3-3-1 Convention d'assistance conclue entre la Société Assurances Maghrebria Vie SA et la Société Codway SA

La Société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** a conclu une convention Assistance Système d'Information et Business Process Outsourcing avec la Société **CODWAY** avec date d'effet du 1^{er} janvier 2018 et ayant pour principal objet :

- ✓ Système d'Information ;
- ✓ Assistance et Développement Logiciel ;
- ✓ Audit Informatique ;
- ✓ Business Process Outsourcing (BPO).

Au **31-12-2025**, en contrepartie de ces prestations, la Société **CODWAY** a facturé à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** un montant de **78 597 DT HT**.

Note 2-7-3-4 Conventions conclus entre la société Assurances Maghrebria Vie SA et la société l'Union Financière Holding SA

En vertu des conventions de prestations de services, la société **UNION FINANCIERE HOLDING** a facturé en 2025 à la société **ASSURANCE MAGHREBIA VIE** la somme de **725 166 DT HT** en contre partie des prestations servies en matière de conseils et d'assistances.

Note 2-8 : Note sur les informations financières liées à la durabilité

Selon la norme IFRS S1 « Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité », Assurances Maghrebria Vie doit fournir des informations significatives sur les Opportunités et Risques liés à la durabilité dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils aient une incidence sur ses perspectives, et qui sont jugées utiles par les principaux utilisateurs des rapports financiers aux fins de la prise de décisions sur la fourniture de ressources à l'entité.

Assurances Maghrebria Vie doit fournir des informations concernant :

- La **Gouvernance** et la gestion des opportunités et risques liés à la durabilité
- La **Stratégie** suivie par la société pour gérer les opportunités et les risques liés à la durabilité
- Le processus de **Gestion de risque** afin d'identifier et surveiller les opportunités et les risques liés à la durabilité.
- Les **Indicateurs et Cibles** de la performance de la société en lien avec les opportunités et les risques liés à la durabilité.

1- La gouvernance

L'objectif des informations financières à fournir sur la gouvernance est de permettre aux utilisateurs des rapports financiers de comprendre les processus, les contrôles et les procédures en matière de gouvernance utilisés par l'entité pour assurer le suivi, la gestion et la surveillance des opportunités et risques liés à la durabilité.

Le cadre apporté par la gouvernance d'Assurances Maghreb Vie constitue l'un de ses facteurs clés de succès sur le long terme. Cette gouvernance fixe des standards à appliquer, souvent plus exigeants que le cadre réglementaire, et définit les règles de conduite à respecter pour les dirigeants, cadres et employés de la société. Une attention particulière est aussi apportée à la qualité de la composition et des travaux des organes de supervision de la société, principalement représentées par leur Conseil d'Administration et par les Comités spécialisés mandatés par ces Conseils.

Le rôle du conseil d'administration en matière de gouvernance et de gestion des opportunités et risques liés à la durabilité consiste à déterminer les orientations stratégiques des activités de la société et à superviser leur mise en œuvre, notamment les orientations stratégiques pluriannuelles relatives à la responsabilité sociale et environnementale. Il suit régulièrement les opportunités et risques liés à la durabilité, tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux, ainsi que les mesures mises en place pour y faire face.

En complément des états financiers et des rapports de gestion, le conseil approuve également un rapport extra-financier présentant les politiques, les actions, les indicateurs de performance ainsi que les résultats liés aux enjeux environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance. Ce rapport permet d'apprécier le niveau de responsabilité de la société, sa démarche de durabilité et sa capacité à maîtriser les risques non financiers, dans une optique de transparence à l'égard des parties prenantes.

Afin d'assurer une disponibilité de supervision suffisante, le Conseil d'Administration de Assurances Maghreb Vie a mandaté certains de ses Administrateurs afin de constituer des Comités du Conseil qui superviseront plus en détail certaines activités critiques. En particulier, le Comité des Risques a validé en 2025 une liste d'indicateurs métriques, définis pour chacun des 8 enjeux RSE retenus par la société, afin de pouvoir mesurer à court, moyen et long terme l'impact des actions entreprises sur chacun de ces enjeux.

Activités du Conseil d'Administration et de ses Comités en matière de durabilité :

- Révision périodique de la politique d'investissement responsable, sa mise en œuvre et son impact sur le portefeuille et le plan d'investissement de la compagnie ;
- Révision périodique du Code de déontologie professionnelle ;
- Approbation du rapport extra-financier ;
- Désignation d'un auditeur indépendant afin d'émettre une opinion d'assurance limitée sur le rapport extra-financier ;
- Présentation d'états financiers certifiés par les Commissaires aux Comptes selon les normes financières internationales afin d'apporter davantage de transparence dans l'information financière communiquée aux actionnaires et au public en général.

2- La Stratégie

Assurances Maghrebria Vie, faisant partie d'UFI Group, est membre du Pacte Mondial des Nations Unies et adhère rigoureusement à cette initiative depuis 2009. Cet engagement volontaire en matière de durabilité a été consolidé par la mise en place de notre démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) initiée au début des années 2020 et pensée comme une évolution rendue logique et nécessaire par la croissance de l'activité du Groupe Maghrebria et de son impact sur la société dans son ensemble. La participation dès 2021 à un programme pilote proposé par le Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis (CITET) a apporté les bases méthodologiques nécessaires pour former les parties prenantes à cette démarche. Ces concertations ont permis de convenir des 8 enjeux RSE prioritaires qui structurent les plans d'actions, en concordance avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies.

La publication en décembre 2023 de la Politique RSE a permis d'assurer son ancrage dans la culture d'entreprise et d'articuler notre démarche autour de 4 axes : l'axe Sociétal, l'axe Social, l'axe Environnemental et l'axe Ethique et Gouvernance. Dès 2023, une revue des politiques, chartes et procédures de l'entreprise a été assurée afin d'intégrer les enjeux de durabilité dans les différents processus de gouvernance, de prise de décision et de gestion opérationnelle. En complément, des ateliers ont été organisés afin de proposer, pour chacun des enjeux prioritaires, des cibles mesurables à court, moyen et long terme permettant de structurer une feuille de route efficace, aboutissant à une sélection de métriques approuvés en 2025 par le Comité des Risques du Conseil d'Administration.

- **Le modèle économique d'Assurances Maghrebria Vie :**

Le modèle économique d'une compagnie d'assurance vie repose sur la mutualisation des risques liés à la longévité, au décès et à l'épargne. En tant qu'assureur, la société collecte des primes ou des versements auprès d'un grand nombre d'assurés afin de verser des prestations en cas de réalisation du risque assuré (décès, survie) ou à l'échéance des contrats d'épargne.

Sa rentabilité dépend à la fois de son résultat technique (équilibre entre primes, provisions mathématiques et prestations versées) et de son résultat financier, issu de l'investissement des fonds collectés sur des horizons généralement longs. La gestion actif-passif (ALM) y occupe une place centrale afin d'assurer l'adéquation entre les engagements à long terme envers les assurés et les placements réalisés.

La chaîne de valeur s'étend de la conception des produits (assurance décès, assurance vie mixte, contrats d'épargne, retraite, unités de compte) et la tarification actuarielle, jusqu'à la gestion des prestations et rachats, en passant par la distribution, la gestion administrative des contrats et la gestion des placements. L'ensemble est soutenu par des fonctions clés telles que l'actuariat, la gestion des risques, la réassurance vie, la conformité réglementaire et la gestion d'actifs.

Principales parties prenantes :

- Les souscripteurs, assurés et bénéficiaires ;
- Les intermédiaires (agents, courtiers, réseaux bancaires) ;
- Les gestionnaires d'actifs et émetteurs des supports d'investissement ;
- L'État et les autorités de régulation ;
- Les salariés ;
- Les réassureurs vie ;
- Les partenaires institutionnels (banques, dépositaires, fournisseurs de services).

• Définition et identification des Opportunités et risques liés à la durabilité

En lien avec le modèle économique et la chaîne de valeur, les opportunités et les risques analysés, ayant impact sur la durabilité de la société et dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils aient une incidence à court, moyen ou long terme sur sa situation, sa performance et ses flux de trésorerie, sont les suivant :

Risques et Opportunités	Principaux postes impactés				Etendue
	Impact	Etat de résultat	Etat de flux de trésorerie	Bilan	
- La hausse de la fréquence et de la gravité des sinistres climatiques est susceptible de rendre certains risques progressivement inassurables. La hausse de la sinistralité peut affecter le secteur soit directement, en pesant sur les assureurs, soit indirectement, par le désengagement des réassureurs ou même leur défaillance, ce qui fragiliserait l'ensemble de la chaîne assurantielle	+/-	-	-	-/+	court, moyen et long terme
	Poste	Charges de sinistres	Flux de trésorerie liés à l'exploitation	Part des réassureurs dans les provisions techniques/Provisions techniques/Placements	
- Un risque de sous-tarification de certains produits d'assurance résultant de la non-prise en compte des enjeux liés au changement climatique dans l'évaluation et la tarification des risques	+/-	-	-	-	moyen et long terme
	Poste	Primes acquises	Flux de trésorerie liés à l'exploitation	Placements	
- Un risque de dépréciation des placements financiers dans les capitaux des sociétés impactées, directement ou indirectement, par l'entrée en vigueur de la réglementation européenne sur l'exportation et la taxation des produits à forte intensité carbone, en perdant leurs compétitivités et leurs performances financières, en particulier pour les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union Européenne	+/-	-	-	-	moyen et long terme
	Poste	Produits et charges des placements	Flux de trésorerie liés à l'exploitation	Placements	
L'opportunité de concevoir des produits d'épargne durable repose sur l'évolution des attentes des épargnants, de plus en plus sensibles aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).	+/-	+	+	+	moyen et long terme
	Poste	Primes acquises/Charges de sinistres	Flux de trésorerie liés à l'exploitation	Placements	

3- La gestion de risque

L'objectif des informations financières à fournir en lien avec la durabilité, concernant la gestion des risques, est de permettre aux utilisateurs des rapports financiers de comprendre les processus suivis par l'entité pour identifier, évaluer, hiérarchiser et surveiller les opportunités et risques liés à la durabilité.

L'appréciation et l'évaluation des risques et opportunités se font selon le principe de double matérialité, en identifiant d'une part les enjeux de durabilité susceptibles d'affecter la performance financière de l'entreprise, et d'autre part les impacts, positifs et négatifs, de ses activités sur la durabilité et sur leur environnement économique et social.

La matérialité financière est appréciée en fonction de l'importance et de la probabilité des risques associés aux enjeux de durabilité, afin d'identifier ceux susceptibles d'affecter significativement la performance économique de l'entreprise.

La matérialité liée à la durabilité, ainsi qu'aux exigences sociales et environnementales, est évaluée en fonction de la gravité, de l'étendue des impacts sociaux et environnementaux, et de la probabilité des risques.

4- Réalisations sur indicateurs clés

L'objectif des informations financières à fournir en lien avec la durabilité qui concernent les indicateurs est de permettre aux utilisateurs des rapports financiers de comprendre la performance de l'entité par rapport aux opportunités et risques liés à la durabilité qui se présentent à elle, notamment ses progrès vers l'atteinte des cibles liées à la durabilité qu'elle a établies et de toute cible qu'elle est tenue d'atteindre.

Dans ce cadre, Le Comité de Gestion des Risques du Conseil d'Administration a approuvé en 2025 une sélection de métriques dédiés à chacun des 8 enjeux qui structurent la politique RSE du Groupe Maghrebria. Les cibles à court, moyen et long terme restent à établir pour chacun de ces métriques.

Le tableau suivant présente les réalisations d'Assurances Maghrebria Vie en matière de durabilité pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

Indicateur		2025	2024	2023
Investissement Responsable	Montant des investissements durables engagés en DT	46 817 858	46 817 858	21 192 865
Inclusion financière	Nombre de clients de micro-assurance	555 297	524 582	495 677
	Montant des emprunts obligataires souscrits auprès des institutions de micro-crédit en DT	35 220 000	42 860 000	50 800 000
Financement de l'État	Montants des emprunts obligataires et emprunts national souscrits en DT	285 099 284	223 024 508	207 744 708
Santé et sécurité au travail	Analyse des risques liés à la santé et à la sécurité au travail (SST) et mise en place d'un plan d'atténuation des risques SST y compris les risques psychosociaux (Oui/Non)	Oui	Oui	Oui
Droit de l'Homme	L'existence d'une politique aux sein de l'entreprise relative aux droits de l'Homme (Oui/ Non)	Oui Intégrée dans le Code d'Ethique et au niveau de l'engagement RSE pour les relations avec les fournisseurs	Oui Intégrée dans le Code d'Ethique et au niveau de l'engagement RSE pour les relations avec les fournisseurs	Oui Intégrée dans le Code d'Ethique et au niveau de l'engagement RSE pour les relations avec les fournisseurs
	Si Oui, est-ce que cette politique couvre les fournisseurs (Oui/ non)	Oui	Oui	Oui
Changements climatiques	Émissions directes de GES (Scope 1)	64 T CO2	92 TCO2	68 TCO2
	Émissions directes de GES (Scope 2)			
Actions d'atténuation des changements climatiques	Nombre d'arbres implantés dans le cadre du projet de décarbonisation par le reboisement et les investissements forestiers durables	3750	-	-
	Montant investi dans des projets d'énergie renouvelable.	-	-	-
	Existence d'une politique générale d'atténuation des risques liés aux changements climatiques (Oui/Non)	Non* Mais nous menons une campagne annuelle de reboisement	Non* Mais nous menons une campagne annuelle de reboisement	Non
Intensité énergétique	Ratio d'intensité énergétique de l'entreprise : la consommation énergétique absolue (numérateur) divisé par le paramètre spécifique de l'organisation (dénominateur)	1,059 Kwh/kDT de CA	1,674 Kwh/kDT de CA	1,419 Kwh/kDT de CA
Eau et effluent	Volume total d'eau prélevé par source	876 m3	1284 m3	1119 m3
	Pourcentage et volume total d'eau recyclée et réutilisée	0%	0%	0%
Diversité des organes de direction	Le pourcentage de femmes au sein des instances de gouvernance et de direction de l'organisation.	50%	50%	50%
	Le pourcentage des femmes au sein des comités du Conseil d'Administration.	40%	40%	40%
Diversité et Egalité des Chances	Le ratio entre la rémunération moyenne des hommes et la rémunération moyenne des femmes et ce par catégorie professionnelle.	Cadre : 93,2% Maîtrise : 99,3% Agent d'exécution : 100%	Cadre : 96,7% Maîtrise : 99,8% Agent d'exécution : 100,0%	Cadre : 99,5% Maîtrise : 101,0% Agent d'exécution : 100,0%

*Comme indiqué dans son Rapport Extra-Financier de l'année 2024, le Groupe Assurances Maghreb a pour ambition d'intensifier son programme de reboisement afin d'avoir planté, dès la fin de l'année 2026, un nombre d'arbres permettant, à maturité, l'absorption de l'équivalent du total des émissions de gaz à effet de serre du Groupe d'Assurance.

Note 3 : Les actifs

3-1 : Les actifs incorporels

3.1.1- Investissement de recherche et de développement

Présentant au 31-12-2025 un solde net de **0 DT**. Cette rubrique englobe le montant des conceptions et développement.

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Conception et developpement	42 585	42 585	-	-	-	0%
Total	42 585	42 585	-	-	-	0%

3.1.2- Concessions, brevets, licences, marques

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde net de **147 929 DT**.

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Logiciel	798 066	650 137	147 929	125 271	22 658	18,09%
Total	798 066	650 137	147 929	125 271	22 658	18,09%

3-2 : Les actifs corporels d'exploitation

3.2.1-Installations techniques et machines

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde net de **344 431 DT**.

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Aménagements Agencements et Installations	646 781	513 968	132 813	182 186	- 49 373	-27,10%
Matériels de transport	464 524	375 308	89 217	147 204	- 57 988	-39,39%
Matériels informatique	500 011	377 610	122 401	137 480	- 15 078	-10,97%
Total	1 611 317	1 266 886	344 431	466 870	- 122 439	-26,23%

3.2.2-Autres installations, outillage et mobilier

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde net de **128 156 DT**.

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Equipements de bureaux	294 292	202 207	92 085	90 293	1 792	1,98%
Autres immobilisations	76 446	40 375	36 071	38 798	- 2 727	-7,03%
Total	370 738	242 582	128 156	129 090	- 934	-0,72%

3-3 : Placements

La défalcation des placements admis en représentation des provisions techniques au 31-12-2025 est comme suit :

Actifs admis en représentation des provisions techniques au 31/12/2025						
Désignation des actifs	Coût d'entrée au bilan	Provisions pour dépréciation	Amortissement	Valeur nette au bilan	Valeur retenue en représentation	Valeur non retenue en représentation
Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie	285 099 284	269 762	0	284 829 521	284 829 521	-
Emprunts obligataires	125 162 500	0	0	125 162 500	125 162 500	-
Placements immobiliers	31 188 197	0	2 122 187	29 066 010	27 976 760	1 089 250
Actions de sociétés cotées en bourse	46 199 739	388 116	0	45 811 622	45 811 622	-
Parts et actions dans les OPCVM	37 749 480	1 973 077	0	35 776 403	32 703 383	3 073 020
Parts dans les SICAR	970 041	0	0	970 041	970 041	-
Actions et titres non cotées	62 534 263	499 577	0	62 034 687	44 032 909	18 001 778
Autres placements	121 000 000	0	0	121 000 000	121 000 000	-
Avances sur contrats vie	3 537 118	0	0	3 537 118	3 537 118	-
Actifs représentatifs de contrat en unité de compte	17 210 192	0	0	17 210 192	17 210 192	-
Total	730 650 814	3 130 532	2 122 187	725 398 095	703 234 047	22 164 047

3-3-1 : Terrains et constructions d'exploitation

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde net de **6 622 072 DT**.

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Terrains d'exploitation	1 257 300	-	1 257 300	4 262 998	- 3 005 698	-70,51%
Constructions d'exploitation	5 648 504	283 731	5 364 772	5 505 985	- 141 213	-2,56%
Total	6 905 804	283 731	6 622 072	9 768 983	- 3 146 911	-32,21%

3-3-2 : Terrains et constructions hors exploitation

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde net de **22 443 938 DT**.

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Terrains hors exploitation	13 322 316	-	13 322 316	10 316 618	3 005 698	29,13%
Constructions hors exploitation	8 012 057	1 838 456	6 173 602	6 218 119	- 44 517	-0,72%
Parts et actions des sociétés immobilières	2 948 020		2 948 020	2 948 020	-	0,00%
Total	24 282 394	1 838 456	22 443 938	19 482 757	2 961 181	15,20%

Le capital de la société Assurances Maghrebria Immobilière est détenu à hauteur de 44% par la société Assurances MAGHREBIA VIE. Elle opère dans le secteur immobilier.

3-3-3 : Actions et autres titres à revenu variable et part dans les FCP

Présentant un solde arrêté au 31-12-2025 de **144 592 753 DT**, cette rubrique englobe les parts et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles ASSURANCES MAGHREBIA VIE n'exerce ni un contrôle ni une influence notable.

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Actions non cotées	63 504 304	499 577	63 004 727	61 965 441	1 039 286	1,68%
Actions cotées et parts OPCVM	83 949 219	2 361 193	81 588 026	65 104 854	16 483 172	25,32%
Total	147 453 523	2 860 770	144 592 753	127 070 295	17 522 458	13,79%

3-3-4 : Obligations et autres titres à revenus fixes

Cette rubrique englobe les bons de trésors assimilables, les emprunts obligataires et les placements monétaires. Elle présente un solde au 31-12-2025 de **530 992 021 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	Variation	En %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Bons de trésor assimilables	224 849 284	269 762	224 579 521	159 552 109	65 027 413	40,76%
Certificats de dépôts et Comptes à terme	121 000 000	-	121 000 000	150 500 000	- 29 500 000	-19,60%
Emprunts obligataires	185 412 500	-	185 412 500	173 525 000	11 887 500	6,85%
Total	531 261 784	269 762	530 992 021	483 577 109	47 414 913	9,81%

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des BTA est portée en Produits si le prix d'acquisition est inférieur au prix de remboursement calculé de manière étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

Les titres émis par l'Etat se détaillent comme suit :

Désignation des actifs	Coût d'entrée au bilan	Valeur de remboursement	Sur cote cumulées	Sur cote de l'exercice	Décotes cumulées	Décotes de l'exercice
- BTA 6,5% 06/2025	-	-	-	-	-	196 552
- BTA 6,7% 04/2028	7 853 500	8 400 000	-	-	357 844	66 924
- BTA 6,3% 03/2026	10 694 200	11 900 000	-	-	1 159 166	212 386
- BTA 6,3% 10/2026	1 158 600	1 200 000	-	-	37 203	5 034
- BTA 6,6% 03/2027	4 825 340	5 180 000	-	-	293 880	44 834
- BTA 7,5% 07/2032	36 025 410	39 323 000	-	-	1 183 056	226 126
- BTA 7% 07/2028	31 866 980	37 600 000	-	-	3 561 388	725 581
-BTA 7,4% 02/2030	32 369 453	35 774 000	-	-	1 341 704	310 210
-BTA 8% 11/2030	12 841 850	14 000 000	-	-	424 277	114 263
-BTA 7,3% 12/2027	6 342 000	7 000 000	-	-	429 426	103 438
-BTA 7,5% 01/2028	457 000	500 000	-	-	27 225	6 642
-BTA 8% 03/2033	10 261 400	11 500 000	-	-	340 372	87 047
-BTA 9,5% 08/2035	30 153 551	30 088 000	280	280	474	474
-BTA 9,49% 06/2034	30 000 000	30 000 000	-	-	-	-
-BTA 9,37% 06/2029	10 000 000	10 000 000	-	-	-	-
TOTAL	224 849 284	242 465 000	280	280	9 156 015	2 099 512

La NCT 31 prévoit le rattachement à chaque exercice des produits et des charges qui le concernent. Il doit être tenu compte des charges et produits afférents à l'exercice, et ce quel que soit la date d'encaissement des produits. De ce fait, la partie des produits dont l'échéance est prévue au cours d'un exercice ultérieur et qui est rattachée à l'exercice en cours est comptabilisée en résultat par le biais d'un compte de bilan « Intérêts courus à la date de clôture ».

3-3-5 : Autres prêts

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde net de **4 303 737 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Avance / contrats Vie	3 537 118	2 794 775	742 344	26,56%
Prets aux personnel FS	766 619	806 339	- 39 720	-4,93%
Total	4 303 737	3 601 113	702 624	19,51%

3-3-6 : Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Présentant un solde arrêté au 31-12-2025 de **2 487 652 DT**, cette rubrique englobe les montants en espèces versés aux entreprises cédantes en garantie de leurs provisions techniques.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Valeurs remises/ depot/cedantes	2 487 652	1 421 493	1 066 159	75,00%
Total	2 487 652	1 421 493	1 066 159	75,00%

3.3.7- Placements représentant les provisions techniques des contrats en unité de compte

Les placements représentatifs des contrats en unités de compte sont les actifs sous-jacents des contrats d'assurances vie pour lesquels le risque lié aux placements est assumé par les assurés.

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2025 à **17 210 192 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
FCP Maghrebica dynamique	4 897 600	3 948 269	949 332	24,04%
FCP Maghrebica modere	5 406 719	4 385 290	1 021 429	23,29%
FCP Maghrebica prudence	6 478 859	5 637 307	841 553	14,93%
FCP Maghrebica select actions	427 013	320 807	106 206	33,11%
Total	17 210 192	14 291 672	2 918 520	20,42%

3-4 : Parts des réassureurs dans les provisions techniques

3.4.1- Provisions d'assurances vie

Cette rubrique présente la part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions mathématiques. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2025 à **17 480 403 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Provisions mathématiques	17 480 403	14 363 238	3 117 165	21,70%
Total	17 480 403	14 363 238	3 117 165	21,70%

3-4-2 : Provisions pour sinistres à payer

Cette rubrique correspond à la part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans la provision pour sinistres à payer, elle présente un solde au 31-12-2025 de **13 474 941 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Provisions pour sinistres	13 474 941	10 737 396	2 737 545	25,50%
Total	13 474 941	10 737 396	2 737 545	25,50%

3-5 : Créances

Ventilation des créances au 31-12-2025 selon la durée résiduelle :

Créances:		moins d'un an:	plus d'un an et moins de 5 ans:	plus de 5 ans:	TOTAL:
AC6	Créances				
AC61	Créances nées d'opérations d'assurance directe	8 073 017	3 767 312	0	11 840 329
AC611	Primes acquises et non émises	-137 627	27 928	0	-109 699
AC612	Autres créances nées d'opération d'assurance directe	8 210 644	3 739 385		11 950 029
AC62	Créances nées d'opérations de réassurance	7 260 454	11 262 870	0	18 523 324
AC63	Autres créances	18 493 466	3 915 050	1 046 736	23 455 252
AC631	Personnel	156 544	0	0	156 544
AC632	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	18 426 574	0	0	18 426 574
AC633	Débiteurs divers	-89 652	3 915 050	1 046 736	4 872 134
		33 826 937	18 945 233	1 046 736	53 818 905

3-5-1 : Primes acquises et non émises

Cette rubrique englobe les primes afférentes à l'exercice courant mais n'ayant pu être émises minorées des primes à annuler. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2025 à **-109 699 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Primes acquises et non émises	75 314	192 400	- 117 085	-60,86%
Primes à annuler	- 185 014	- 40 045	- 144 969	362,02%
Total	- 109 699	152 355	- 262 054	-172,00%

3.5.2-Autres Créances nées d'opérations d'assurance directe

Il s'agit des montants dus par les assurés. Les primes à recevoir présentent un solde net de **10 162 624 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Créances sur assurés	11 950 029	9 574 564	2 375 465	24,81%
Provisions pour deprec° des créances sur assurés	- 1 787 404	- 1 518 350	- 269 054	17,72%
Total	10 162 624	8 056 214	2 106 411	26,15%

3-5-3 : Créances nées d'opérations de réassurance

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde de **18 523 324 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Créances nées d'opérations de réassurance	18 523 324	12 762 870	5 760 454	45,13%
Total	18 523 324	12 762 870	5 760 454	45,13%

3-5-4 : Personnel

Cette rubrique englobe principalement les avances accordées au personnel. Elle présente un solde au 31-12-2025 de **156 544 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Avance sur salaires	139 369	75 716	63 653	84,07%
Prise en charge	8 894	8 149	745	9,15%
Autres	8 281	-	8 281	
Total	156 544	83 865	72 679	86,66%

3-5-5 : Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde de **18 426 574 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Etat Impot et Taxes RAS	18 426 574	14 844 266	3 582 308	24,13%
Total	18 426 574	14 844 266	3 582 308	24,13%

3-5-6 : Débiteurs divers

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde de **4 872 134 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Gestionnaire d'actifs	38 559	166 203	- 127 644	-76,80%
Compte d'attente	305 135	367 594	- 62 459	-16,99%
Assurances MAGHREBIA	4 528 440	4 767 795	- 239 354	-5,02%
Débiteurs divers	-	59 501	- 59 501	-100,00%
Total	4 872 134	5 361 092	- 488 958	-9,12%

3-6 : Autres éléments d'actif

3-6-1 : Avoir en banques, CCP et caisse

Cette rubrique totalise les valeurs à recevoir, les chèques à l'encaissement et les avoirs en banques. Elle présente un solde de **10 647 715 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Banques	2 318 473	1 701 760	616 713	36,24%
Caisse	2 959	540	2 419	447,75%
Vir à recevoir	8 326 283	1 671 472	6 654 810	398,14%
Chèques à enc	-	918 622	- 918 622	-100,00%
Chèques impayés	1 001 037	1 216 939	- 215 902	-17,74%
Valeurs contentieuses	274 195	247 174	27 021	10,93%
Prov deprecia ^o créances/ Ass directes	- 1 275 232	- 1 464 113	188 881	-12,90%
Total	10 647 715	4 292 394	6 355 321	148,06%

Les chèques impayés et les valeurs en contentieux sont provisionnés à 100%.

3-6-2 : Autres charges à répartir

Sous cette rubrique est enregistré le montant des charges à répartir sur plusieurs exercices selon les principes du droit commun. Le solde de ce compte s'élève au 31-12-2025 à **108 227 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Autres charges à répartir	108 227	216 454	- 108 227	-50,00%
Total	108 227	216 454	- 108 227	-50,00%

La valeur brute des frais d'acquisition s'élève à 541 136 dinars. Elle correspond aux frais d'acquisition du terrain LAC. La norme comptable NCT 31 dans son paragraphe 8 stipule que ces frais peuvent faire l'objet d'une répartition sur plusieurs exercices avec un délai maximum de 5 années. Le management de la société Assurances Maghreb Vie a choisi de les répartir sur 5 ans d'où une dotation de résorption de 108 227 dinars à constater chaque année. Au 31 décembre 2025, le montant cumulé des résorptions s'élève à 432 909 dinars d'où le montant des dotations aux résorptions restant à courir est 108 227 dinars.

FRAIS D'ACQUISITION DU TERRAIN LAC A REPARTIR SUR 05 EXERCICES				
Période	Valeur	Dotations aux résorptions	Cumul des résorptions	Reliquat
F.A	541 136			
2022		108 227	108 227	432 909
2023		108 227	216 454	324 681
2024		108 227	324 681	216 454
2025		108 227	432 909	108 227
2026		108 227	541 136	-
TOTAL	-	541 136		

3-6-3 : Intérêts et loyers acquis et non échus

Sous cette rubrique est enregistré le montant à la clôture de la période, des produits des placements acquis à l'entreprise, mais dont la mise en paiement n'a pas été réalisée.

Il s'agit des produits de placement (loyers et intérêts) dont les contreparties sont les comptes de produits de placements concernés.

Le solde de ce compte s'élève au 31-12-2025 à **26 366 343 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Intérêts courus	26 288 727	23 300 559	2 988 167	12,82%
Loyers courus	195 887	180 699	15 189	8,41%
Prov / Loyers courus	- 118 271	- 118 271	-	0,00%
Total	26 366 343	23 362 987	3 003 356	12,86%

3-6-4 : Autres comptes de régularisation :

Cette rubrique enregistre le montant de la prime décote calculée chaque année pour amortir la différence entre la valeur comptable d'un titre et sa valeur de remboursement (BTA) et les charges constatées d'avance. Le solde de cette rubrique au 31-12-2025 est de **9 217 084 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Différence sur les prix de remboursement	9 156 015	9 122 594	33 421	0,37%
Charges constatées d'avance	61 069	53 408	7 661	14,34%
Total	9 217 084	9 176 002	41 082	0,45%

Note 4 : Capitaux propres et passifs

4-1 : Capitaux propres

Cette rubrique s'élève au 31-12-2025 à **152 508 562 DT** contre 138 218 916 au 31-12-2024, enregistrant une hausse de 10,34%.

Le capital social s'élève à 25 000 000 DT constitué par 25 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 dinar chacune.

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Capital social	25 000 000	25 000 000	-	0,00%
Réserves et primes liées au capital social				
Réserve Légale	2 500 000	2 500 000	-	0,00%
Primes d'émission	25 400 000	25 400 000	-	0,00%
Reserve pour F.S	1 148 936	1 036 916	112 020	10,80%
Réserves Facultatives	60 255 437	49 265 437	10 990 000	22,31%
Autres Capitaux Propres				
Réserves pour réinvestissement exonères	14 832 808	14 832 808	-	0,00%
Résultats reportés	8 755	3 283	5 473	166,71%
Résultat de l'exercice	23 362 626	20 180 473	3 182 153	15,77%
Total	152 508 562	138 218 916	14 289 646	10,34%

Le résultat de l'exercice au 31-12-2025 est de **23 362 626** DT soit **0,935** DT par action contre 20 180 473 DT soit 0,807 DT par action réalisé au 31-12-2024.

Conformément au projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le 30 Mai 2025, l'affectation du résultat de l'exercice 2024 serait comme suit :

Résultat Net 2024	20 180 472,510 DT
+ Report à nouveau antérieur	<u>3 282,559</u> DT
Premier reliquat	20 183 755,069 DT
- Réserve légale	<u>0,000</u> DT
Deuxième reliquat	20 183 755,069 DT
- Réserve pour Fonds social	<u>110 000,000</u> DT
Troisième reliquat	20 073 755,069 DT
- Réserves facultatives	<u>10 990 000,000</u> DT
Quatrième reliquat	9 083 755,069 DT
- Dividendes (0,363 DT par action)	<u>9 075 000,000</u> DT
Cinquième reliquat	8 755,069 DT
- Report à nouveau	<u>8 755,069</u> DT
Sixième reliquat	0,000 DT

Tableau d'évolution des capitaux propres

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres et la ventilation des réserves conformément à la décision de l'AGO du 30 Mai 2025 se détaille comme suit :

Désignation	Capital	Réserve légale	Primes d'émission	Réserve pour réinvestissements exonérés	Réserves facultatives	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2024 Avant affectation	25 000 000	2 500 000	25 400 000	14 832 808	49 265 437	1 036 916	3 283	20 180 473	138 218 916
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 30-05-2025					10 990 000	110 000	5 473	11 105 473	-
Dividendes à distribuer								9 075 000	9 075 000
Soldes au 31/12/2024 Après affectation	25 000 000	2 500 000	25 400 000	14 832 808	60 255 437	1 146 916	8 755	0	129 143 916

En application des dispositions de l'article 19 de la loi 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, les réserves non distribuables se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Réserves légales (non distribuable)	2 500 000	2 500 000	0	0,00%
Réserves pour réinvestissements financiers non encore distribuables non soumises à la RAS	900 000	900 000	0	0,00%
Réserves pour réinvestissements financiers non encore distribuables soumises à la RAS	13 982 808	13 982 808	0	0,00%
Total	17 382 808	17 382 808	0	0,00%

4-2 : Passif

4-2-1 : Provisions pour autres risques et charges

4-2-1-1 : Autres provisions

Sous cette rubrique sont comptabilisées les provisions constatées sur dossiers en contentieux et qui présentent au 31-12-2025 un solde de **162 387 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Autres provisions	162 387	39 140	123 246	314,88%
Total	162 387	39 140	123 246	314,88%

4-2-2 : Provisions techniques brutes

4-2-2-1 : Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie sont constituées des provisions mathématiques vie qui correspondent à la date d'inventaire, à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés et des provisions pour frais de gestion qui sont constituées pour couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couvertes par ailleurs. Le solde de cette rubrique au 31-12-2025 est de **582 356 532 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Prov Mathque aff directes	578 300 521	511 118 333	67 182 187	13,14%
Prov pour frais de gestion	4 056 012	3 527 379	528 632	14,99%
Total	582 356 532	514 645 713	67 710 819	13,16%

4-2-2-2 : Provisions pour sinistres vie

La provision pour sinistres constitue la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

Les provisions pour sinistres vie arrêtée au 31-12-2025 présente un solde brut de **43 816 697 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Prov pour SAP aff directes	43 816 697	40 364 831	3 451 866	8,55%
Total	43 816 697	40 364 831	3 451 866	8,55%

4-2-2-3 : Provisions pour participations aux bénéfiques et ristournes

La provision pour participation aux bénéfiques et ristournes correspond à l'engagement de la société envers les bénéficiaires des contrats lorsque le montant dû au titre des bénéfiques n'est pas encore versé ou crédité au compte de l'assuré. Elle présente au 31-12-2025 un solde de **16 821 495 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Provisions pour participations aux bénéfiques et ristournes	16 821 495	13 598 562	3 222 933	23,70%
Total	16 821 495	13 598 562	3 222 933	23,70%

4-2-2-4 : Provisions pour égalisation

Cette provision est destinée à égaliser la fluctuation du taux de sinistres dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès. La provision pour égalisation décès est arrêtée au 31-12-2025 à une valeur de **2 008 186 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Provisions pour égalisation	2 008 186	2 061 799	- 53 613	-2,60%
Total	2 008 186	2 061 799	- 53 613	-2,60%

4-2-2-5 : Provisions pour contrats en unités de comptes

Cette provision est constituée pour enregistrer l'engagement de l'entreprise d'assurance envers les assurés qui ont souscrit des contrats pour lesquels la garantie est fonction de la valeur liquidative des fonds commun de placement, supports à ces contrats.

Cet engagement est estimé au 31-12-2025 à **17 210 191 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Provisions pour contrats en unités de comptes	17 210 191	14 291 671	2 918 520	20,42%
Total	17 210 191	14 291 671	2 918 520	20,42%

4.2.3-Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires

Il s'agit des sommes reçues par les cessionnaires et les rétrocessionnaires en garantie des provisions techniques. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2025 à **30 891 911 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	30 891 911	25 025 330	5 866 582	23,44%
Total	30 891 911	25 025 330	5 866 582	23,44%

4-2-4 : Autres dettes

Ventilation des dettes au 31-12-2025 selon la durée résiduelle :

Dettes:		moins d'un an:	plus d'un an et moins de 5 ans:	plus de 5 ans:	TOTAL:
PA6	Autres dettes				
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4 702 323	190 806	0	4 893 130
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	65 161	2 192 311	0	2 257 473
PA63	Autres dettes	4 759 632	696 307	40 338	5 496 276
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	0	132 474		132 474
PA632	Personnel	1 507 409	0	0	1 507 409
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 930 142	0	0	1 930 142
PA634	Créditeurs divers	1 322 080	563 832	40 338	1 926 250
		9 527 117	3 079 424	40 338	12 646 879

4-2-4-1 : Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde de **4 893 130 DT**, elle est alimentée principalement par les dettes envers les intermédiaires d'assurances.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Commissions à servir	3 657 901	3 207 416	450 485	14,05%
Dettes sur assurés	1 235 229	190 806	1 044 422	547,37%
Total	4 893 130	3 398 223	1 494 907	43,99%

4-2-4-2 : Dettes nées d'opérations de réassurance

Sous cette rubrique sont comptabilisées les dettes envers les réassureurs. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2025 à **2 257 473** DT.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Compte courant réassurance générale	2 257 473	6 670 852	- 4 413 379	-66,16%
Total	2 257 473	6 670 852	- 4 413 379	-66,16%

4-2-4-3 : Dépôts et cautionnements reçus

Les dépôts concernent les sommes reçues des locataires des immeubles. Le solde de cette rubrique au 31-12-2025 est de **132 474** DT.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Dépôts et cautionnements reçus	132 474	84 474	48 000	56,82%
Total	132 474	84 474	48 000	56,82%

4-2-4-4 : Personnel

Le Solde de cette rubrique est de **1 507 409** DT, elle est alimentée principalement par le solde des comptes des personnels (charges à payer).

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Personnel Charges à payer	1 507 409	1 540 876	- 33 467	-2,17%
Total	1 507 409	1 540 876	- 33 467	-2,17%

4-2-4-5 : Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Le solde de cette rubrique au 31-12-2025 est de **1 930 142** DT.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Etat Impot et Taxes RAS	1 930 142	1 227 192	702 951	57,28%
Total	1 930 142	1 227 192	702 951	57,28%

4-2-4-6 : Crédoiteurs divers

Le solde de cette rubrique est de **1 926 250 DT**, elle est alimentée principalement par le solde des comptes des fournisseurs (charges à payer) et les dividendes distribuables aux actionnaires.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Dividendes et tantième à payer	59 672	59 295	377	0,64%
Créditeurs divers	1 866 578	1 901 517	- 34 939	-1,84%
Total	1 926 250	1 960 813	- 34 562	-1,76%

4-2-5 : Autres passifs

4-2-5-1 : Comptes de régularisation passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2025 à **177 207 DT**, elle concerne principalement les produits constatés d'avance et l'amortissement des surcotes.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Amortissement surcote	280	-	280	
produits constatés d'avance	176 927	216 347	- 39 419	-18,22%
Total	177 207	216 347	- 39 139	-18,09%

Note 5 : Etat de résultat technique

5-1 : Primes émises

Cette rubrique présente un solde net de **129 998 688 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Primes émises et acceptées	145 033 234	129 966 861	15 066 373	11,59%
Variation des primes acquises	- 117 085	61 812	- 178 897	-289,42%
Annulation sur exercices antérieurs	- 1 731 739	- 1 641 542	- 90 197	5,49%
Variation des primes à annuler	- 144 969	- 15 888	- 129 081	812,43%
Primes cédées	- 13 040 753	- 11 667 449	- 1 373 304	11,77%
Total	129 998 688	116 703 793	13 294 894	11,39%

La répartition du chiffre d'affaires par canal de distribution se présente comme suit :

Canal de distribution	CA 2025	Part%	CA 2024	Part%
Réseau Direct & Producteurs	62 712 370	43,24%	64 813 106	49,87%
IMF	18 622 267	12,84%	14 585 133	11,22%
Banques	3 553 314	2,45%	3 841 471	2,96%
Agents	44 742 753	30,85%	29 449 823	22,66%
Bureaux Directs	8 034 841	5,54%	8 169 732	6,29%
Courtiers	7 367 688	5,08%	9 107 596	7,01%
Total	145 033 234	100,00%	129 966 861	100,00%

5-2 : Produits de placements

Cette rubrique présente un solde brut de **62 567 955 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Revenus des immeubles	833 631	821 670	11 960	1,46%
Revenus des valeurs mobilières	4 893 900	5 010 323	- 116 422	-2,32%
Revenus des obligations et titres	17 868 776	17 990 596	- 121 820	-0,68%
Revenus des prêts sur contrats	79 648	145 808	- 66 160	-45,37%
Revenus des autres placements	12 292 360	11 120 749	1 171 612	10,54%
Revenus des dépôts	282 735	478 838	- 196 103	-40,95%
Revenus des BTA	15 391 435	13 083 946	2 307 489	17,64%
Différence sur le prix de remboursement	2 099 512	2 139 378	- 39 865	-1,86%
Gains sur réalisations des placements	3 656 992	224 062	3 432 930	1532,13%
Reprise de corrections de valeurs sur placements	5 126 320	1 720 980	3 405 340	197,87%
Profits de changes réalisés	-	39 566	- 39 566	-100,00%
Interêts sur dépôts auprès des cédantes	42 645	51 501	- 8 856	-17,20%
Total	62 567 955	52 827 417	9 740 539	18,44%

5-3 : Plus-values non réalisées sur placements

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde brut de **2 165 545 DT** qui représente les ajustements positifs des placements en unité de comptes.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Plus values non réalisées sur placements UC	2 165 545	1 218 947	946 599	77,66%
Total	2 165 545	1 218 947	946 599	77,66%

5-4 : Charges de sinistres

5-4-1 : Montants payés

Les sinistres payés présentent un solde net de **65 477 109 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Sinistres et capitaux échus	22 912 282	23 168 940	- 256 659	-1,11%
Rachats	17 784 430	15 834 433	1 949 996	12,31%
Rachat partiel	28 035 405	19 938 355	8 097 050	40,61%
Sinistres à la charge des réassureurs	- 6 575 999	- 8 108 694	1 532 695	-18,90%
Sinistres acceptés	1 056 101	2 478 928	- 1 422 827	-57,40%
Frais de gestion de sinistres	2 264 891	2 140 787	124 104	5,80%
Total	65 477 109	55 452 750	10 024 359	18,08%

5-5 : Frais d'exploitation

5-5-1 : Frais d'acquisition

Cette rubrique présente un solde au 31-12-2025 de **16 523 775** DT qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Commissions servies	10 308 580	9 622 415	686 165	7,13%
Autres frais d'acquisition	6 215 195	5 897 985	317 211	5,38%
Total	16 523 775	15 520 400	1 003 375	6,46%

5-5-2 : Frais d'administration

Les frais d'administration présentent un solde au 31-12-2025 de **5 719 196** DT.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Frais d'administrations	5 719 196	6 080 386	- 361 190	-5,94%
Total	5 719 196	6 080 386	- 361 190	-5,94%

5-6 : Autres charges techniques

Cette rubrique présente un solde brut au 31-12-2025 de **880 231** DT.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Autres charges techniques	880 231	1 426 889	- 546 658	-38,31%
Total	880 231	1 426 889	- 546 658	-38,31%

5-7 : Charges de placements

Cette rubrique présente un solde de **4 166 492** DT qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Frais externes sur immeubles	129 260	237 491	- 108 231	-45,57%
Frais sur valeurs mobilières	2 109 848	2 087 082	22 766	1,09%
Dotations aux amortissements des immeubles	195 747	195 747	-	0,00%
Différence sur le prix de remboursement	280	-	280	
frais interne de gestion de valeur	139 633	121 916	17 717	14,53%
Dotations aux provisions / dépréciat° placements	822 353	4 487 226	- 3 664 874	-81,67%
Intérêts / dépôt reassurance vie	768 180	749 784	18 396	2,45%
Perte / réalisation des placements	-	640 828	- 640 828	-100,00%
Pertes de changes réalisées	1 192	48 742	- 47 550	-97,55%
Total	4 166 492	8 568 816	- 4 402 324	-51,38%

5-8 : Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat

Il s'agit de la quote-part des produits des placements, alloués à l'état de résultat. Elle est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

$$\frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Capitaux propres} + \text{Provisions technique}} \times \text{Produits des placements Nets}$$

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Produits des placements Bruts	62 567 955	52 827 417	9 740 539	18,44%
Charges de placements	4 166 492	8 568 816	- 4 402 324	-51,38%
Produits des placements Nets (a)	58 401 463	44 258 600	14 142 863	31,96%
Capitaux propres (b)	129 145 936	118 038 443	11 107 493	9,41%
Provisions techniques (c)	662 213 101	584 962 575	77 250 525	13,21%
Total [(b x a) / (b + c)]	9 530 834	7 431 307	2 099 527	28,25%

Note 6 : Etat de résultat

6-1 : Autres produits non techniques

Les autres produits non techniques présentent un solde au 31-12-2025 de **51 002 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Autres produits non techniques	51 002	58 148	- 7 147	-12,29%
Total	51 002	58 148	- 7 147	-12,29%

6-2 : Autres charges non techniques

Les autres charges non techniques présentent un solde au 31-12-2025 de **1 580 503 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Autres charges non techniques	1 580 503	121 546	1 458 957	1200,33 %
Total	1 580 503	121 546	1 458 957	1200,33%

6-3 : Impôts sur les sociétés

Les impôts sur les sociétés présentent un solde au 31-12-2025 de **4 432 344 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Impôts sur les sociétés	4 432 344	3 495 714	936 630	26,79 %
Total	4 432 344	3 495 714	936 630	26,79%

Passage du résultat comptable au résultat fiscal au 31-12-2025 :

RÉSULTAT COMPTABLE NET	23 362 626
RÉINTÉGRATIONS	7 150 781
1- Charges non déductibles :	191
2- Provisions :	1 166 926
3- Contribution Sociale de Solidarité (3%) :	664 852
4- Contribution permanente au profit du compte de la sécurité sociale (4%) :	886 469
5- Impôt sur les sociétés (20%) :	4 432 344
DÉDUCTIONS	8 351 687
1- Reprise sur provisions non déduites initialement :	3 457 786
2- Déduction des bénéfices exceptionnels non imposables :	4 893 900
RÉSULTAT FISCAL	22 161 720

Note 7 : Flux de trésorerie

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence).

Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base des sections analytiques imputées systématiquement au niveau des rubriques correspondantes dès la comptabilisation des flux.

Les flux de trésorerie de la période sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

7-1 : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Au 31-12-2025, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés à **10 084 926 DT** contre 12 763 693 DT au 31-12-2024.

7-2 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Au 31-12-2025, le mouvement lié aux activités d'investissement s'élève à **-268 371** DT contre -6 170 884 DT au 31-12-2024.

7-3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Ce flux enregistré au 31-12-2025, un montant de – **9 197 423** DT contre -8 136 588 DT au 31-12-2024.

La trésorerie au 31-12-2025 s'élève à **2 321 432** DT contre 1 702 300 DT au 31-12-2024 enregistrant une variation de trésorerie de **619 132** DT.

La liquidité au 31-12-2025 est répartie comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Banques	2 318 473	1 701 760	616 713	36,24%
Caisse	2 959	540	2 419	447,75%
Total	2 321 432	1 702 300	619 132	36,37%

Annexes :

Annexe 6

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

AU 31/12/2025

(chiffres arrondis en dinars)

	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
<u>Engagements reçus</u>		
Cautions reçues	0	0
Cautions agents généraux	0	0
TOTAL	0	0
<u>Engagements données</u>		
Cautions données	0	0
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0
TOTAL	0	0



Annexe N° 8
Mouvements ayant affectés les éléments de l'actif au 31-12-2025

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:
	À l'ouverture	Acquisitions	Cessions:	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	
1. Actifs incorporels													
1.1 Frais de recherche et développement	42 585	-		42 585	42 585	-					42 585	-	-
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	720 562	77 513		798 066	595 281	-	54 855				650 137	-	147 929
1.3 Fonds de commerce	-			-	-	-					-	-	-
1.4 Acomptes versés	-			-	-	-					-	-	-
Total actifs incorporels	763 137	77 513	-	840 650	637 866	-	54 855	-	-	-	692 721	-	147 929
2. Actifs corporels d'exploitation													
2.1 Installations techniques et machines	1 586 042	25 275	-	1 611 317	1 119 171	-	147 714				1 266 886	-	344 431
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	350 816	19 922	-	370 738	221 726	-	20 856				242 582	-	128 156
2.3 Acomptes versés	950			950	-	-					-	-	950
Total actifs corporels d'exploitation	1 937 807	45 197	-	1 983 005	1 340 897	-	168 571	-	-	-	1 509 468	-	473 537
3. Placements													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	31 036 968	151 230		31 188 197	1 785 228	-	336 959				2 122 187	-	29 066 010
3.2 Placements dans les entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2.1 Parts	-			-	-	-					-	-	-
3.2.2 Bons et obligations	-			-	-	-					-	-	-
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.1 Parts	-			-	-	-					-	-	-
3.3.2 Bons et obligations	-			-	-	-					-	-	-
3.4 Autres placements financiers	621 683 017	972 746 520	911 410 493	683 019 044	-	7 434 499	-	822 353	-	5 126 320	-	3 130 532	679 888 512
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	133 032 396	22 548 013	8 126 886	147 453 523	-	5 962 100		822 353		3 923 683		2 860 770	144 592 753
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	485 049 508	948 349 551	902 137 276	531 261 784	-	1 472 399		-		1 202 637		269 762	530 992 021
3.4.3 Prêts hypothécaire	-			-	-	-						-	-
3.4.4 Autres prêts	3 601 113	1 848 955	1 146 331	4 303 737	-	-						-	4 303 737
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	-			-	-	-						-	-
3.4.6 Autres	-			-	-	-						-	-
3.5 Créances pour espèces déposées	1 421 493	1 066 159	-	2 487 652	-	-						-	2 487 652
3.6 Placements des contrats en UC	14 291 672	12 565 145	9 646 625	17 210 192	-	-						-	17 210 192
Total placements	668 433 150	986 529 054	921 057 117	733 905 086	1 785 228	7 434 499	336 959	822 353	-	5 126 320	2 122 187	3 130 532	728 652 367
Total général	671 134 094	986 651 764	921 057 117	736 728 741	3 763 991	7 434 499	560 385	822 353	-	5 126 320	4 324 376	3 130 532	729 273 832

Annexe 9

Etat récapitulatif des placements au 31-12-2025

	<u>Valeur brute:</u>	<u>Valeur nette:</u>	<u>Juste valeur:</u>	<u>Plus ou moins-value latente:</u>
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	31 188 197	29 066 010	32 169 298	981 101
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	109 704 042	108 816 350	116 682 553	6 978 510
Autres parts d'OPCVM	37 749 480	35 776 403	41 044 477	3 294 997
Obligations et autres titres à revenu fixe	531 261 784	530 992 021	567 740 974	36 479 191
Autres prêts et effets assimilés	4 303 737	4 303 737	4 303 737	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	2 487 652	2 487 652	2 487 652	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus	17 210 192	17 210 192	17 210 192	-
Total	733 905 085	728 652 366	781 638 884	47 733 799
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	708 486 767	703 234 047	749 876 846	41 390 080
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	16 824 755	16 824 755	16 824 755	-

Annexe N° 11

Ventilation des charges et des produits des placements au 31-12-2025

	<u>revenus et frais financiers</u> <u>concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participations:</u>	<u>autres revenus et frais financiers:</u>	<u>Total:</u>	<u>Raccordement</u>
Revenu des placements immobiliers	-	833 631	833 631	<i>PRV21</i>
Revenu des participations	-	49 441 964	49 441 964	<i>PRV21+PRV23+PRV24</i>
Revenu des autres placements	-	12 292 360	12 292 360	<i>PRV22</i>
Total produits des placements	-	62 567 955	62 567 955	
Intérêts	-	768 180	768 180	<i>CHV92</i>
Frais externes	-	2 239 108	2 239 108	<i>CHV91</i>
Autres frais	-	1 159 204	1 159 204	<i>CHV91+CHV92+CHV93</i>
Total charges des placements	-	4 166 492	4 166 492	

Annexe N° 12

Résultat technique par catégorie d'assurance (assurance et/ou réassurance vie) au 31-12-2025

	<u>Total</u>
Primes	143 039 441
Charges de prestations	-75 504 975
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	-73 798 659
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	2 165 545
Solde de souscription	-4 098 648
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-23 123 202
Produits nets de placements	48 870 629
Participation aux résultats et intérêts techniques	
Solde financier	48 870 629
Primes cédées et/ou rétrocédées	-13 040 753
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	6 575 999
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	5 854 710
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	225 756
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	80 466
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-303 822
Résultat technique	21 344 957
Informations complémentaires	
Montant des rachats	45 819 835
Intérêts techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes à la clôture	662 213 101
Provisions techniques brutes à l'ouverture	584 962 575
A déduire	
Provisions devenues exigibles	0

Annexe N° 14

Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurées aux résultats techniques et financiers Au 31/12/2025

	<u>Exercice</u>				
	<u>N-4</u>	<u>N-3</u>	<u>N-2</u>	<u>N-1</u>	<u>N</u>
Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)	2 076 586	2 033 428	1 162 684	640 365	3 222 933
Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)					
Variation de la provision pour participation aux bénéficiaires	2 076 586	2 033 428	1 162 684	640 365	3 222 933
Participation aux résultats des contrats d'assurance vie (2)					
Provisions mathématiques moyennes	323 682 257	369 884 635	422 314 709	480 981 502	544 709 427
Montant minimum de participation					
Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts tech) dont variation de la provision pour PB					

La première partie du tableau (1) correspond à la décomposition du poste participation aux bénéficiaires et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variations de la provision pour participation aux bénéficiaires. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable.

La seconde partie du tableau (2) reprend les éléments suivants :

- Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice.
- Le montant minimum de la participation aux bénéficiaires qui est déterminé sur la base des obligations réglementaires en la matière.
- Le montant effectif de la participation aux bénéficiaires qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

Annexe N° 15

**Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers :
Entreprises d'assurance et / ou de réassurance vie au 31-12-2025**

	Raccordement	Total
Primes	PRV11	143 039 441
Charges de prestations	CHV11	-75 504 975
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	CHV2, CHV12	-73 798 659
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	PRV3, CHV10	2 165 545
Solde de souscription		-4 098 648
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-23 123 202
Produits nets de placements	PRV2, CHV9, CHNT2	48 870 629
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3	
Solde financier		48 870 629
Primes cédées et/ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	-13 040 753
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV11 2° Colonne	6 575 999
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2, CHV12 2° Colonne	5 854 710
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2° Colonne	225 756
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHV44 2° Colonne	80 466
Solde de réassurance et/ou de rétrocession		-303 822
Résultat technique		21 344 957
Informations complémentaires		
Montant des rachats		45 819 835
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture		662 213 101
Provisions techniques brutes à l'ouverture		584 962 575
A déduire		
Provisions devenues exigibles		0

Rapports du Commissaire Aux Comptes

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE « ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA »**

24, Rue d'Arabie Saoudite. 1002 Tunis.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Messieurs,

I-Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2025, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net du bilan de 858 600 047 Dinars et un résultat net de l'exercice de 23 362 626 Dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptables des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

- Evaluation des provisions techniques :

Risque identifié

Les provisions techniques, figurant au bilan au 31 décembre 2025 pour un montant de 662 213 101 DT, représentent le poste le plus important du passif au regard d'un total bilan de 858 600 047 DT.

Le calcul des provisions techniques relève d'une obligation légale et requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des taux de frais de gestion retenus.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Synthèses de nos réponses :

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions techniques, nos travaux ont consisté, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, principalement à :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la détermination des provisions techniques

- Apprécier la pertinence des méthodes de calculs utilisés pour l'estimation des provisions techniques et leur conformité au regard des normes comptables en vigueur et des dispositions de l'arrêté du ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation
 - Effectuer des procédures analytiques afin d'identifier et d'analyser toute variation inhabituelle et/ou inattendue significative
 - Prendre connaissance et vérifier les travaux effectués par l'actuaire contrôleur
 - Valider les cadrages comptabilité/gestion
 - Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul
 - Vérifier, par sondage, l'évaluation de la provision pour sinistres à payer selon notre évaluation du risque et compte tenu des dispositions de la circulaire du ministre des finances n° 258/2010
 - Mettre en œuvre des procédures visant à tester la fiabilité des données servant de base aux estimations
 - Procéder à l'examen du dénouement des estimations comptables des exercices précédents afin d'apprécier la fiabilité du processus de détermination de ces estimations mis en œuvre par la direction
- **Evaluation des placements :**

Risque identifié

Les placements figurent à l'actif du bilan pour un montant net de 728 652 367 DT au 31 décembre 2025.

La norme comptable tunisienne NCT31 dispose qu'à la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet de provision alors que les plus-values par rapport à cette valeur ne sont pas constatées. La valeur d'usage est déterminée sur la base de plusieurs facteurs et fait appel au jugement professionnel pour les hypothèses utilisées.

Les informations fournies par la Société au sujet de l'évaluation de ses placements sont présentées à la note 2.2 des états financiers.

Le poids de ces actifs dans le bilan et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation nous ont conduits à la considérer comme un point clé de l'audit.

Synthèses de nos réponses :

Nos travaux ont principalement consisté à :

- Apprécier les méthodologies retenues pour l'évaluation des placements au regard des normes comptables en vigueur et des dispositions de l'arrêté du ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation
- Evaluer et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés sur les méthodes de valorisation des placements
- Vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires
- Réaliser des procédures analytiques sur les évolutions significatives de l'exercice
- Procéder au rapprochement avec les rapports obtenus du gestionnaire d'actifs

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des

événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II-Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, et des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe à la direction

et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 23 /04/2026

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Emna RACHIKOU

FMBZ KPMG TUNISIE

SOCIETE « ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA »

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous les Conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

- La Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE a confié à la Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE la gestion de son patrimoine immobilier. Ce contrat de gérance a pris effet à partir 1er juillet 1995 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

En 2025, la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE propose d'intégrer de nouvelles dispositions à ladite convention. L'avenant est entré en vigueur à partir du 1er juillet 2025.

En contrepartie de ces prestations, la Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE a facturé au 31-12-2025 à la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE la somme de 8 954 DT HT.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

B.1 Convention de prestation de service conclue entre ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA et ASSURANCES MAGHREBIA SA

La société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** a confié à la société **ASSURANCES MAGHREBIA** la gestion des activités ci-dessous :

- ✓ La gestion des ressources humaines ;
- ✓ La comptabilité de la réassurance ;
- ✓ La gestion comptable et financière ;
- ✓ La gestion des prestations en matière juridique ;
- ✓ Le contrôle de la conformité ;
- ✓ La gestion des risques ;
- ✓ L'audit interne ; et
- ✓ L'informatique.

Cette convention a pris effet à partir du 03 janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

En contrepartie de ces prestations, **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** s'engage à régler à **ASSURANCES MAGHREBIA** à la fin de chaque exercice un montant forfaitaire annuel de **120 000 DT** hors taxes, sur présentation de facture.

B.2 Convention de délégation de gestion de produits conclue entre *ASSURANCES MAGHREBIA SA* et *ASSURANCES MAGHREBIA VIE*

La Société **ASSURANCES MAGHREBIA** a confié par délégation à la Société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** la gestion des produits santé. Cette convention a pris effet à partir du 1^{er} janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

En 2019, la société **ASSURANCES MAGHREBIA** propose d'intégrer de nouvelles dispositions à ladite convention :

- ✓ Des travaux liés aux missions de contrôle interne ; et
- ✓ Des travaux liés au marketing.

L'avenant est entré en vigueur à partir du 1^{er} juin 2019.

En contrepartie, la Société **ASSURANCES MAGHREBIA** s'engage à régler à la Société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** un montant forfaitaire annuel de **50.000 DT HT**, sur présentation de facture.

B.3 Contrats de location entre ASSURANCES MAGHREBIA SA et ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA

La société *ASSURANCES MAGHREBIA* donne en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* une partie du RDC de l'immeuble sis au 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite d'une surface totale de 250M². Le loyer au **31-12-2025** est fixé à **32 966 DT HT**.

B.4 Contrat de location entre ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE SA et ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA

La société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE* donne en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* le local de l'immeuble sis à Sousse au 1, rue Salah SAAD à usage de bureaux. Cette location est consentie pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. Au **31-12-2025**, le loyer est fixé à **41 980 DT HT**.

B.5 Convention entre La Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE et La Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* a confié à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE* la gestion de son patrimoine immobilier. Ce contrat de gérance a pris effet à partir du 1 janvier 2010 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie de ces prestations, la Société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE* a facturé au **31-12-2025** à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* la somme de **131 958 DT HT**.

B.6 Convention d'assistance conclue entre la Société Assurances Maghrebias Vie SA et la Société Codway SA

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* a conclu une convention Assistance Système d'Information et Business Process Outsourcing avec la Société *CODWAY* avec date d'effet du 1^{er} janvier 2018 et ayant pour principal objet :

- ✓ Système d'Information ;
- ✓ Assistance et Développement Logiciel ;
- ✓ Audit Informatique ;
- ✓ Business Process Outsourcing (BPO).

Au **31-12-2025**, en contrepartie de ces prestations, la Société **CODWAY** a facturé à la société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** un montant de **78 597 DT HT**.

B.7 Conventions conclus entre la société Assurances Maghrebias Vie SA et la société l'Union Financière Holding SA

*En vertu des conventions de prestations de services, la société **UNION FINANCIERE HOLDING** a facturé en 2025 à la société **ASSURANCE MAGHREBIA VIE** la somme de **725 166 DT HT** en contre partie des prestations servies en matière de conseils et d'assistances.*

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la Société **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** sa envers ses dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. Emoluments du Président du Conseil

La rémunération annuelle brute du président du conseil d'administration de la société est fixée à 160.000 DT par décision du conseil d'administration tenu le 31 Mai 2024.

2. Emoluments du Directeur Général :

La rémunération annuelle brute du Directeur Général de la société est fixée à 165.000 DT. Cette rémunération a été décidée par le Conseil d'Administration du 31 Mai 2024. D'autre part, le Directeur Général bénéficie d'une prime de performance sur objectifs et d'une assurance au titre de la retraite complémentaire, à la charge de la société.

3. Emoluments de la Directrice Générale adjointe

La rémunération annuelle brute du Directeur Général adjoint de la société est fixée à 150.000 DT. Cette rémunération a été décidée par le Conseil d'Administration du 31 Mai 2024. D'autre part, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une prime de performance sur objectifs et d'une assurance au titre de la retraite complémentaire, à la charge de la société.

4. Rémunération des membres du Conseil d'Administration

Les jetons de présence pour l'exercice 2025 sont fixés à 7.500 DT Brut par administrateur. Cette rémunération a été décidée par l'assemblée générale ordinaire du 30 Mai 2025.

5. Rémunération des membres des autres comités

Le Conseil d'Administration s'appuie sur les travaux de trois comités spécialisés dans l'exécution de ses missions, à savoir :

1. Le Comité Permanent d'Audit : Il est constitué de trois membres. Les émoluments pour l'exercice 2025 sont fixés à 6.500 DT Brut par membre. Cette rémunération a été décidée par l'assemblée générale ordinaire du 30 Mai 2025.
2. Le Comité de Gestion des Risques : Il est constitué de trois membres. Les émoluments pour l'exercice 2025 sont fixés à 6.500 DT Brut par membre. Cette rémunération a été décidée par l'assemblée générale ordinaire du 30 Mai 2025.
3. Le Comité de nominations et de rémunérations : Il est constitué de trois membres. Les émoluments pour l'exercice 2025 sont fixés à 6.500 DT Brut par membre. Cette rémunération a été décidée par l'assemblée générale ordinaire du 30 Mai 2025.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 23/04/2026

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Emna RACHIKOU

FMBZ KPMG TUNISIE

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

ASSURANCES MAGHREBIA

Siège Social : 64, Rue de Palestine – 1002 Tunis –

ASSURANCES MAGHREBIA publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 15 Mai 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mme Emna RACHIKOU (F.M.B.Z -KPMG TUNISIE) et Mr Ghazi HANTOUS (GS Audit & Advisory).

BILAN (exprimé en dinars)

Actifs	Notes	31/12/2025			31/12/2024
		VB	AMORT & PROV	NET	NET
AC1 Actifs incorporels	3.1				
AC11 Investissements de recherche et développement	3.1.1	452 751	141 703	311 048	18 802
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	3.1.2	3 742 712	2 782 085	960 627	707 653
		4 195 463	2 923 788	1 271 674	726 455
AC2 Actifs corporels d'exploitation	3.2				
AC21 Installations techniques et machines	3.2.1	9 810 373	6 912 554	2 897 820	2 292 220
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	3.2.2	3 133 966	1 822 160	1 311 806	1 108 493
		12 944 339	8 734 713	4 209 626	3 400 713
AC3 Placements	3.3				
AC31 Terrains et constructions					
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	3.3.1	9 904 729	3 927 937	5 976 791	6 149 365
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	3.3.2	16 677 178	9 115 702	7 561 476	7 860 835
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations					
AC321 Parts dans des entreprises liées	3.3.3	22 674 799		22 674 799	22 674 799
AC33 Autres placements financiers					
AC331 Actions et autres titres à revenu variable	3.3.4	119 508 255	4 291 109	115 217 146	93 148 554
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	3.3.5	241 073 635	4 460	241 069 175	232 591 791
AC334 Autres prêts	3.3.6	3 612 340		3 612 340	3 508 242
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédant	3.3.7	905 619		905 619	910 945
		414 356 555	17 339 209	397 017 347	366 844 531
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	3.4				
AC510 Provisions pour primes non acquises	3.4.1	17 046 907		17 046 907	17 032 786
AC531 Provisions pour sinistres	3.4.2	37 889 651		37 889 651	32 403 536
AC550 Provisions d'égalisation et équilibrage	3.4.3	521 325		521 325	494 559
		55 457 882		55 457 882	49 930 881
AC6 Créances	3.5				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe					
AC611 Primes acquises et non émises	3.5.1	32 359 767		32 359 767	32 312 386
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurances directes	3.5.2	75 735 764	41 600 797	34 134 966	32 109 105
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	3.5.3	3 571 883	413 043	3 158 840	5 658 786
AC63 Autres créances					
AC631 Personnel	3.5.4	573 380		573 380	292 564
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3.5.5	110 901		110 901	4 082 785
AC633 Débiteurs divers	3.5.6	13 770 570	3 040 254	10 730 316	12 043 162
		126 122 264	45 054 094	81 068 169	86 498 788
AC7 Autres éléments d'actif	3.6				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	3.6.1	14 443 251	4 938 590	9 504 661	3 930 377
AC72 Charges reportées					
AC721 Frais d'acquisition reportés	3.6.2	9 618 589		9 618 589	8 423 326
AC73 Comptes de régularisation Actif					
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	3.6.3	10 942 073	616 967	10 325 106	8 904 543
AC733 Autres comptes de régularisation	3.6.4	3 032 982		3 032 982	4 181 193
		38 036 896	5 555 557	32 481 338	25 439 438
Total de l'actif		651 113 399	79 607 362	571 506 036	532 840 806

BILAN (exprimé en dinars)

<i>Capitaux Propres et Passifs</i>	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres	4.1		
CP1 Capital social		45 000 000	45 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital social		79 573 346	65 319 870
CP4 Autres capitaux propres		19 073 651	19 073 651
CP5 Résultats reportés		3 591	6 689
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		143 650 588	129 400 210
CP6 Résultat de l'exercice		26 092 950	28 361 902
Total des capitaux propres avant affectation		169 743 538	157 762 112
Passif	4.2		
PA2 Provisions pour autres risques et charges	4.2.1	1 217 760	927 763
PA23 Autres provisions		1 217 760	927 763
PA3 Provisions techniques brutes	4.2.2		
PA310 Provisions pour primes non acquises	4.2.2.1	64 071 485	59 180 754
PA331 Provisions pour sinistres	4.2.2.2	195 800 108	190 421 599
PA341 Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes	4.2.2.3	4 249 714	4 565 739
PA350 Provisions pour égalisation et équilibrage	4.2.2.4	521 325	494 559
PA361 Autres provisions techniques	4.2.2.5	2 824 644	2 805 293
		267 467 276	257 467 944
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	4.2.3	28 860 316	26 323 753
PA6 Autres dettes	4.2.4		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4.2.4.1	12 189 506	10 651 128
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	4.2.4.2	67 479 645	58 391 821
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	4.2.4.3	922 190	888 177
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4.2.4.4	9 395 575	6 498 884
PA634 Crédoiteurs divers	4.2.4.5	13 599 909	13 170 764
		103 586 825	89 600 774
PA7 Autres passifs	4.2.5		
PA71 Comptes de régularisation passif	4.2.5.1		
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		570 710	623 579
PA712 Autres comptes de régularisation passif		59 612	134 882
		630 321	758 461
TOTAL DU PASSIF		401 762 498	375 078 694
Total des capitaux propres et du passif		571 506 036	532 840 806

ETAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET DE LA RÉASSURANCE (exprimé en dinars)

	Notes	OPERATIONS BRUTES 31/12/2025	CESSIONS ET RÉTROCESSION 31/12/2025	OPERATIONS NETTES 31/12/2025	OPERATIONS NETTES 31/12/2024
PRNV1 Primes acquises	5.1	289 156 918	(85 806 346)	203 350 571	182 246 610
<i>PRNV11</i> Primes émises et acceptées		294 047 649	(85 820 468)	208 227 181	187 322 876
<i>PRNV12</i> Variation de la provision pour primes non acquises		(4 890 731)	14 121	(4 876 610)	(5 076 266)
PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	5.2	20 807 921,991		20 807 922	20 362 898
PRNV2 Autres produits techniques	5.3	1 466 075		1 466 075	1 457 766
CHNV1 Charges de sinistres	5.4	(189 792 519)	23 891 725	(165 900 793)	(156 129 836)
<i>CHNV11</i> Montants payés	5.4.1	(181 240 085)	18 405 611	(162 834 475)	(151 925 926)
<i>CHNV12</i> Variation de la provision pour sinistres		(8 552 433)	5 486 114	(3 066 319)	(4 203 910)
CHNV2 Variation des autres provisions techniques		3 154 573		3 154 573	1 269 901
CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes		316 025	460 487	776 512	(140 141)
CHNV4 Frais d'exploitation	5.5	(44 893 702)	17 737 130	(27 156 572)	(22 356 054)
<i>CHNV41</i> Frais d'acquisition	5.5.1	(38 458 625)		(38 458 625)	(32 307 391)
<i>CHNV42</i> Variation du montant des frais d'acquisition reportés		1 195 264		1 195 264	2 045 727
<i>CHNV43</i> Frais d'administration	5.5.2	(7 630 340)		(7 630 340)	(8 892 118)
<i>CHNV44</i> Commissions reçues des réassureurs			17 737 130	17 737 130	16 797 728
CHNV5 Autres charges techniques	5.6	(2 188 961)		(2 188 961)	(4 513 616)
CHNV6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage		(26 765)	26 765	0	4 300 000
RTNV Sous total : Résultat technique de l'assurance et de la réassurance		77 999 566	(43 690 239)	34 309 327	26 497 528

ETAT DE RÉSULTAT (exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
<i>RTNV</i> Résultat technique de l'assurance et de la réassurance		34 309 327	26 497 528
<i>PRNT1</i> Produits des placements (assurance et réassurance)	6.1	37 303 855	35 213 829
<i>PRNT11</i> Revenus des placements		28 226 168	25 839 829
<i>PRNT12</i> Autres produits de placements		5 326 282	5 905 987
<i>PRNT13</i> Reprises de corrections de valeurs sur placements		192 949	520 603
<i>PRNT14</i> Profits provenant de la réalisation des placements		3 558 456	2 947 410
<i>CHNT1</i> Charges des placements	6.2	(5 851 913)	(5 006 059)
<i>CHNT11</i> Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		(3 684 117)	(3 638 680)
<i>CHNT12</i> Correction de valeur sur placements		(1 231 022)	(1 113 214)
<i>CHNT13</i> Pertes provenant de la réalisation des placements		(936 775)	(254 165)
<i>CHNT2</i> Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et de réassurance		(20 807 922)	(20 362 898)
<i>PRNT2</i> Autres produits non techniques	6.3	191 431	210 143
<i>CHNT3</i> Autres charges non techniques	6.4	(6 851 402)	(955 451)
Résultat provenant des activités ordinaires		38 293 376	35 597 093
<i>CHNT4</i> Impôts sur le résultat	6.5	(10 167 021)	(5 359 401)
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		28 126 355	30 237 692
Eléments extraordinaires		(2 033 404)	(1 875 790)
Résultat net de l'exercice		26 092 950	28 361 902

État de flux de Trésorerie (exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements des primes reçues des assurés		312 128 314	287 789 610
Sommes versées pour paiement des sinistres		(158 090 191)	(165 690 808)
Encaissements des primes reçues (acceptations)		1 177 136	420 453
Décaissements de primes sur les cessions		(42 727 070)	(33 077 098)
Encaissements de sinistres sur les cessions		2 497 172	4 158 436
Commissions versées aux intermédiaires		(24 377 787)	(19 279 519)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(22 903 873)	(19 806 020)
Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers		(53 500 000)	(38 894 709)
Encaissements liés à la cession de placements financiers		47 000 000	33 500 137
Taxes sur les assurances versées au Trésor		(51 287 407)	(43 089 323)
Produits financiers reçus		6 470 136	4 853 847
Autres mouvements		(1 007 537)	(1 230 013)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	7.1	15 378 893	9 654 994
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immo. corporelles et incorporelles		(1 956 463)	(1 011 696)
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions			5 731 109
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	7.2	(1 956 463)	4 719 413
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		(14 310 915)	(14 140 939)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	7.3	(14 310 915)	(14 140 939)
Variation de trésorerie			
Trésorerie au début de l'exercice		3 121 124	2 887 656
Trésorerie à la clôture de l'exercice		2 232 639	3 121 124

ANNEXE N°6
TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

		31/12/2025	31/12/2024
HB1	ENGAGEMENTS RECUS	<u>739 861</u>	<u>521 015</u>
	Aval, cautions et garanties sur les agents généraux	739 861	521 015
HB2	ENGAGEMENTS DONNES	<u>3 948 027</u>	<u>3 908 003</u>
	HB21 Avals, cautions et garanties de crédit données au titre des appels d'offre	3 579 752	3 562 552
	HB24 Autres engagements donnés	368 275	345 451

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

En application des dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux entreprises d'assurances et de réassurances, les notes aux états financiers des **ASSURANCES MAGHREBIA** se présentent comme suit :

Note 1 : Présentation de la société

Fondée en 1973, ASSURANCES MAGHREBIA est un acteur de référence en matière d'assurance et de réassurance en Tunisie ayant un agrément multi-branches.

Forme juridique :	Société anonyme
Capital social :	45 000 000,000 DT
Siège social :	64 Rue de Palestine Tunis Belvédère
Président du Conseil d'Administration :	Monsieur Mohamed Nabil ESSASSI
Directeur Général :	Monsieur Sébastien SANCHEZ
Commissaires aux comptes :	Le cabinet HLB – GSAudit & Advisory et le cabinet FMBZ-KPMG Tunisie

Faits marquants de l'exercice :

Les résultats réalisés par la compagnie au 31-12-2025 sont en ligne avec ses objectifs et les actions entreprises s'inscrivent dans la continuité de ses orientations stratégiques.

La société a poursuivi sa croissance en enregistrant les chiffres suivants :

- Au 31 décembre 2025, la compagnie a réalisé un chiffre d'affaires de **300 654 255 Dinars** contre 272 046 270 Dinars une année auparavant, soit une progression de **10,52%** par rapport à la même période de l'exercice écoulé.
- Les sinistres réglés au 31 décembre 2025 s'élèvent à **178 891 907 Dinars** contre 172 555 612 Dinars à la même période de l'année écoulée, marquant une hausse de **3,67%**.

- Les provisions pour sinistres à payer totalisent **209 154 385 Dinars** au 31 décembre 2025 contre 200 601 952 Dinars au 31 décembre 2024 marquant une hausse de **4,26%**.
- Les produits financiers nets ont connu une évolution pour atteindre **31 451 942 Dinars** au 31 décembre 2025 contre 30 207 770 Dinars au 31 décembre 2024, soit une hausse de **4,12%**.
- Le résultat net a atteint **26 092 950 Dinars** au 31 décembre 2025 contre 28 361 902 Dinars au 31 décembre 2024, soit une baisse de **8%**.

Note 2 : Principes et méthodes comptables adoptés

Les états financiers annuels relatifs à la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :

- Norme comptable n°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.
- Norme IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité
- Norme IFRS S2 relative aux informations à fournir en lien avec les changements climatiques.

Note 2-1 : Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations acquises par l'entreprise sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties selon la méthode linéaire par application des taux suivants :

Logiciel :	33%
Agenc, Aménag&Installat° :	10%
Matériel de transport :	20%
Matériel informatique :	15%
Equipement de bureau :	10%

Note 2-2 : Placements Immobiliers et Placements Financiers

Les placements acquis par la société « ASSURANCES MAGHREBIA SA » sont comptabilisés et évalués à la clôture conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurances.

La répartition des produits des placements nets de charges aux différentes catégories est effectuée conformément à la NCT 26.

A la date de clôture, l'évaluation des placements se fait à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût d'entrée font l'objet de provision, les plus-values ne sont pas constatées.

Note 2-2-1 : Placements Immobiliers :

Les placements immobiliers sont inscrits à l'actif du bilan pour leur prix d'acquisition et sont amortis selon le mode linéaire au taux de 2,5%.

L'évaluation à la clôture des placements immobiliers se fait conformément à la NCT 31 soit à la valeur historique. Les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet de provision. Les plus-values par rapport à cette valeur ne sont pas constatées.

Les parts dans les sociétés civiles immobilières sont évaluées à leurs valeurs d'usage, les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet d'une provision et les plus-values dégagées ne sont pas constatées.

Conformément au paragraphe 19 de la NCT 31, les placements immobiliers (immeubles d'exploitation et hors exploitation) font l'objet d'un amortissement selon les règles définies dans la NCT 05. La dotation aux amortissements de chaque exercice est constatée en charges.

Note 2-2-2 : Placements financiers

Les placements financiers sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage (valeur de marché, actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise).

Les moins values par rapport au coût d'entrée font l'objet de provision. Les plus values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

Note 2-3 : Provisions techniques

Les provisions techniques sont évaluées et prises en compte conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N° 29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances.

Note 2-4 : Conversion des éléments monétaires

Les éléments du bilan en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération avec une actualisation à la date de clôture.

Note 2-5 : Affectation des charges par destination

Conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N° 30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances, les charges engagées par la société sont présentées dans l'état de résultat par destination.

Les destinations sont :

- Les frais de gestion de sinistres,
- Les frais d'acquisition,
- Les frais d'administration,
- Les charges de gestion des placements, et
- Les autres charges techniques.

La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination est réalisée à l'aide des clés de répartition qui sont fondées sur des critères quantitatifs objectifs appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges.

La compagnie Assurances MAGHREBIA a fait appel à un cabinet externe afin de l'assister dans la revue et la mise à jour des clés de répartition permettant le déversement des charges par nature (classe 9) vers les charges par destinations (classe 6) ainsi que dans la revue et la mise à jour des clés analytiques permettant la répartition des charges de la classe 9 entre les branches d'assurance pour les besoins de préparation de l'état B1.

La revue et la mise à jour des clés de déversement et des clés analytiques a permis à la compagnie :

- D'obtenir une visibilité sur la répartition des coûts par nature en coût par destination et de disposer d'une traçabilité de cette répartition.
- De dégager, d'une manière plus précise, la performance de chaque branche d'assurance.
- D'établir une politique tarifaire adéquate en estimant les coûts d'une manière fiable.

Affectation de la masse salariale

La clé de déversement de la section masse salariale correspond au rapport entre la somme de la charge salariale allouée à une destination donnée et le total de la charge salariale. Elle se présente comme suit :

Destination	%
Frais d'administration	21,57%
Frais d'acquisition des contrats	25,40%
Frais de gestion des sinistres	38,06%
Frais de gestion des placements	1,17%
Autres Charges techniques	1,93%
Autres Charges non techniques	11,87%
TOTAL	100,00%

Note 2-6 : Ventilation des charges de personnel

Les charges de personnel sont réparties au 31-12-2025 comme suit :

Charges de personnel:	31/12/2025	Part%	31/12/2024	Part%
Salaires	15 157 035	74,58%	12 954 326	74,99%
Charges sociales	2 878 573	14,16%	2 251 437	13,03%
Autres	2 287 861	11,26%	2 069 195	11,98%
Total	20 323 469	100,00%	17 274 957	100,00%

La répartition de l'effectif employé par catégorie de salariés au 31-12-2025 est comme suit :

Catégorie	nombre
Cadres de Direction	49
Cadres Supérieurs	102
Personnel d'encadrement	62
Agents d'exécution	45
Autres	15
Total	273

Note 2-7 : Note sur le tableau des engagements reçus et donnés

Le montant des engagements reçus représente le montant des intérêts sur les cautions et engagements à l'égard des agents généraux qui s'élève à **739 861 DT** au 31-12-2025 contre 521 015 au 31-12-2024.

Le montant des engagements donnés représente le montant des cautions et garanties de crédit données au titre des appels d'offre qui s'élève au 31-12-2025 à **3 579 752 DT** contre 3 562 552 une année auparavant et des autres engagements liés à l'exploitation qui représente un montant de **368 275 DT** au 31-12-2025 contre 345 451 DT au 31-12-2024.

Note 2-8 : Note sur les parties liées

2-8-1 : Nature de la relation entre la société Assurances Maghrebria et les parties liées :

La société Assurances Maghrebria est la société mère du groupe MAGHREBIA. Le périmètre de consolidation du groupe MAGHREBIA est comme suit :

La Société mère : Assurances Maghrebria S.A.

Les sociétés dépendantes du Groupe : Assurances Maghrebria Vie S.A, Assurances Maghrebria Immobilière S.A, Maghrebria Financière Sicar S.A et Codway S.A.

La Société ASSURANCES MAGHREBIA S.A détient :

- 56 % du capital de la Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A,
- 58,70 % du capital de la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A,
- 82,37 % du capital de la Société MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A et
- 85,25% du capital de la société CODWAY S.A.

2-8-2 : Politique de fixation des montants de transactions entre les parties liées :

Pour la fixation des montants de transactions communes, la société se réfère au prix de marché appliqué dans les mêmes conditions économiques.

2-8-3 : Conventions conclus entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et les parties liées

2-8-3-1 : Conventions conclus entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société CODWAY

2-8-3-1-1 Convention de prestation de service conclue entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société CODWAY

La Société *CODWAY* a confié à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* la gestion des activités ci-dessous :

- la gestion des ressources humaines ;
- la gestion comptable et financière ;
- la gestion juridique.

Cette convention a pris effet à partir du 1 janvier 2018, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.

En contrepartie de ces prestations, la Société *CODWAY* s'engage à régler à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* un montant forfaitaire annuel de **50.000 DT HT**, sur présentation de facture.

2-8-3-1-2 Convention d'assistance conclue entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société CODWAY

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA SA* a conclu une convention d'assistance Système d'Information et Business Process Outsourcing avec sa filiale la Société *CODWAY* avec date d'effet du 1^{er} janvier 2018 et ayant pour principal objet :

- Système d'Information ;
- Assistance et Développement Logiciel ;
- Audit Informatique ;
- Business Process Outsourcing (BPO).

En contrepartie de ces prestations, la Société *CODWAY* a facturé au 31-12-2025 à la société *ASSURANCES MAGHREBIA* un montant de **1 637 466 DT HT**.

2-8-3-1-3 Contrat de location entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société CODWAY

La société *ASSURANCES MAGHREBIA SA* donne en location à la société *CODWAY* le 3^{ème} étage de l'immeuble sis au 24 rue Royaume d'Arabie Saoudite, à usage de bureaux, pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction pour la même durée. Le loyer au 31-12-2025 est fixé à **25 293 DT HT**.

En plus, la société *ASSURANCES MAGHREBIA SA* donne en location à la société *CODWAY* le 4^{ème} étage de l'immeuble résidence du Lac Bloc H sis à la rue du Lac Tanganyika, à usage de bureaux, pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction pour la même durée. Le loyer au 31-12-2025 est fixé à **64 996 DT HT**.

2-8-3-2 : Conventions conclus entre la société *ASSURANCES MAGHREBIA* et la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE*

2-8-3-2-1 Contrat de location entre la société *ASSURANCES MAGHREBIA* et la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE*

La société *ASSURANCES MAGHREBIA SA* donne aussi en location à la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* une partie du RDC de l'immeuble sis au 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite d'une surface totale de 250M². Le loyer au 31-12-2025 est fixé à **32 966 DT HT**.

2-8-3-2-3 Convention de prestation de service conclue entre la société *ASSURANCES MAGHREBIA* et la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE*

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* a confié à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* la gestion des activités ci-dessous :

- la gestion des ressources humaines ;
- la comptabilité de la réassurance ;
- la gestion comptable et financière ;
- la gestion des prestations en matière juridique ;
- le contrôle de la conformité ;
- la gestion des risques ;
- l'audit interne ; et
- l'informatique.

Cette convention a pris effet à partir du 3 janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.

En contrepartie de ces prestations, la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* s'engage à régler à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* un montant forfaitaire annuel de **120.000 DT HT**, sur présentation de facture.

2-8-3-2-3 Convention de délégation de gestion de produits conclue entre la société *ASSURANCES MAGHREBIA* et la société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE*

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA* a confié par délégation à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* la gestion des produits santé. Cette convention a pris effet à partir du 1^{er} janvier

2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.

A partir du 1^{er} juin 2019, la société ASSURANCES MAGHREBIA propose d'intégrer de nouvelles dispositions à ladite convention :

- des travaux liés aux missions de contrôle interne ; et
- des travaux liés au marketing.

En contrepartie, la Société ASSURANCES MAGHREBIA s'engage à régler à la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE un montant forfaitaire annuel de **50.000 DT HT**, sur présentation de facture.

2-8-3-3 Conventions conclus entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE

2-8-3-3-1 Convention de gestion du patrimoine immobilier conclue entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE

La Société ASSURANCES MAGHREBIA a confié à la Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE la gestion de son patrimoine immobilier. Ce contrat de gérance a pris effet à partir 1^{er} juillet 1995 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

En 2025, la société ASSURANCES MAGHREBIA propose d'intégrer de nouvelles dispositions à ladite convention. L'avenant est entré en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2025.

En contrepartie de ces prestations, la Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE a facturé au 31-12-2025 à la société ASSURANCES MAGHREBIA la somme de **289 522 DT HT**.

2-8-3-3-2 Contrat de location entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE

- La société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE donne en location à la société ASSURANCES MAGHREBIA trois locaux de l'immeuble sis à Sousse au 1, rue Salah Saad à usage de bureaux. Cette location est consentie pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. Le loyer au 31-12-2025 est fixé à **41 876 DT HT**.

- En plus, la société « ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE » donne en location à la société « ASSURANCES MAGHREBIA » le local de l'immeuble 12 sis à la Rue Nelson Mandela Tunis. Le loyer au 31-12-2025 est fixé à **166 972 DT HT**.

2-8-3-4 Conventions conclus entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société UNION FINANCIERE HOLDING

En vertu de l'accord du Conseil d'Administration en date du 29 juin 2018, la société *UNION FINANCIERE HOLDING* a facturé en 2025 à la société *ASSURANCES MAGHREBIA* la somme de **1 503 271 DT HT** en contre partie des prestations servies en matière de conseils et d'assistances.

Note 2-9 : Note sur les informations financières liées à la durabilité

Selon la norme IFRS S1 « Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité », Assurances Maghrebria doit fournir des informations significatives sur les Opportunités et Risques liés à la durabilité dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils aient une incidence sur ses perspectives, et qui sont jugées utiles par les principaux utilisateurs des rapports financiers aux fins de la prise de décisions sur la fourniture de ressources à l'entité.

Assurances Maghrebria doit fournir des informations concernant :

- La **Gouvernance** et la gestion des opportunités et risques liés à la durabilité
- La **Stratégie** suivie par la société pour gérer les opportunités et les risques liés à la durabilité
- Le processus de **Gestion de risque** afin d'identifier et surveiller les opportunités et les risques liés à la durabilité.
- Les **Indicateurs et Cibles** de la performance de la société en lien avec les opportunités et les risques liés à la durabilité.

1- La gouvernance

L'objectif des informations financières à fournir sur la gouvernance est de permettre aux utilisateurs des rapports financiers de comprendre les processus, les contrôles et les procédures en matière de gouvernance utilisés par l'entité pour assurer le suivi, la gestion et la surveillance des opportunités et risques liés à la durabilité.

Le cadre apporté par la gouvernance d'Assurances Maghrebria constitue l'un de ses facteurs clés de succès sur le long terme. Cette gouvernance fixe des standards à appliquer, souvent plus exigeants que le cadre réglementaire, et définit les règles de conduite à respecter pour les dirigeants, cadres et employés de la société. Une attention particulière est aussi apportée à la qualité de la composition et des travaux des organes de supervision de la société, principalement représentées par leur Conseil d'Administration et par les Comités spécialisés mandatés par ces Conseils.

Le rôle du conseil d'administration en matière de gouvernance et de gestion des opportunités et risques liés à la durabilité consiste à déterminer les orientations stratégiques des activités de la société et à superviser leur mise en œuvre, notamment les orientations stratégiques pluriannuelles relatives à la responsabilité sociale et environnementale. Il suit régulièrement les opportunités et risques liés à la durabilité, tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux, ainsi que les mesures mises en place pour y faire face.

En complément des états financiers et des rapports de gestion, le conseil approuve également un rapport extra-financier présentant les politiques, les actions, les indicateurs de performance ainsi que les résultats liés aux enjeux environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance. Ce rapport permet d'apprécier le niveau de responsabilité de la société, sa démarche de durabilité et sa capacité à maîtriser les risques non financiers, dans une optique de transparence à l'égard des parties prenantes.

Afin d'assurer une disponibilité de supervision suffisante, le Conseil d'Administration de Assurances Maghrebria a mandaté certains de ses Administrateurs afin de constituer des Comités du Conseil qui superviseront plus en détail certaines activités critiques. En particulier, le Comité des Risques a validé en 2025 une liste d'indicateurs métriques, définis pour chacun des 8 enjeux RSE retenus par la société, afin de pouvoir mesurer à court, moyen et long terme l'impact des actions entreprises sur chacun de ces enjeux.

Activités du Conseil d'Administration et de ses Comités en matière de durabilité :

- Révision périodique de la politique d'investissement responsable, sa mise en œuvre et son impact sur le portefeuille et le plan d'investissement de la compagnie ;
- Révision périodique du Code de déontologie professionnelle ;
- Approbation du rapport extra-financier ;
- Désignation d'un auditeur indépendant afin d'émettre une opinion d'assurance limitée sur le rapport extra-financier ;
- Présentation d'états financiers certifiés par les Commissaires aux Comptes selon les normes financières internationales afin d'apporter davantage de transparence dans l'information financière communiquée aux actionnaires et au public en général.

2- La Stratégie

Assurances Maghrebria, faisant partie d'UFI Group, est membre du Pacte Mondial des Nations Unies et adhère rigoureusement à cette initiative depuis 2009. Cet engagement volontaire en matière de durabilité a été consolidé par la mise en place de notre démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) initiée au début des années 2020 et pensée comme une évolution rendue logique

et nécessaire par la croissance de l'activité du Groupe Maghrebria et de son impact sur la société dans son ensemble. La participation dès 2021 à un programme pilote proposé par le Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis (CITET) a apporté les bases méthodologiques nécessaires pour former les parties prenantes à cette démarche. Ces concertations ont permis de convenir des 8 enjeux RSE prioritaires qui structurent les plans d'actions, en concordance avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies.

La publication en décembre 2023 de la Politique RSE a permis d'assurer son ancrage dans la culture d'entreprise et d'articuler notre démarche autour de 4 axes : l'axe Sociétal, l'axe Social, l'axe Environnemental et l'axe Ethique et Gouvernance. Dès 2023, une revue des politiques, chartes et procédures de l'entreprise a été assurée afin d'intégrer les enjeux de durabilité dans les différents processus de gouvernance, de prise de décision et de gestion opérationnelle. En complément, des ateliers ont été organisés afin de proposer, pour chacun des enjeux prioritaires, des cibles mesurables à court, moyen et long terme permettant de structurer une feuille de route efficace, aboutissant à une sélection de métriques approuvés en 2025 par le Comité des Risques du Conseil d'Administration.

- **Le modèle économique d'Assurances Maghrebria :**

Le modèle économique d'Assurances Maghrebria repose sur la mutualisation des risques : en tant qu'assureur, la société collecte des primes auprès d'un grand nombre d'assurés afin d'indemniser les sinistres subis par certains d'entre eux. Sa rentabilité dépend à la fois de son résultat technique (marge technique des contrats) et de son résultat financier, issu de l'investissement des fonds collectés. La chaîne de valeur s'étend de la conception des produits et la tarification du risque jusqu'à la gestion des sinistres, en passant par la distribution et la gestion des contrats, le tout soutenu par des fonctions critiques clés telles que l'actuariat, la réassurance, la conformité réglementaire et la gestion des actifs.

Les principales parties prenantes :

- Les clients et assurés ;
- Les émetteurs des emprunts obligataires et les bénéficiaires des investissements ;
- L'état ;
- Les salariés ;
- Les réassureurs ;
- Les autres institutions et organismes tels que les banques et les fournisseurs ;

• **Définition et identification des Opportunités et risques liés à la durabilité**

En lien avec le modèle économique et la chaîne de valeur, les opportunités et les risques analysés, ayant impact sur la durabilité de la société et dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils aient une incidence à court, moyen ou long terme sur sa situation, sa performance et ses flux de trésorerie, sont les suivant :

Risques et Opportunités	Principaux postes impactés				Ete due
	Impact	Etat de résultat	Etat de flux de trésorerie	Bilan	
<p>– La hausse de la fréquence et de la gravité des sinistres climatiques est susceptible de rendre certains risques progressivement inassurables. La hausse de la sinistralité peut affecter le secteur soit directement, en pesant sur les assureurs, soit indirectement, par le désengagement des réassureurs ou même leur défaillance, ce qui fragiliserait l'ensemble de la chaîne assurantielle</p>	+/-	-	-	-/+	court, moyen et long terme
	Poste	Charges de sinistres	Flux de trésorerie liés à l'exploitation	Part des réassureurs dans les provisions techniques/Provisions techniques/Placements	
<p>– Un risque de sous-tarification de certains produits d'assurance résultant de la non-prise en compte des enjeux liés au changement climatique dans l'évaluation et la tarification des risques</p>	+/-	-	-	-	moyen et long terme
	Poste	Primes acquises	Flux de trésorerie liés à l'exploitation	Placements	
<p>– Un risque de dépréciation des placements financiers dans les capitaux des sociétés impactées, directement ou indirectement, par l'entrée en vigueur de la réglementation européenne sur l'exportation et la taxation des produits à forte intensité carbone, en perdant leurs compétitivités et leurs performances financières, en particulier pour les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union Européenne</p>	+/-	-	-	-	moyen et long terme
	Poste	Produits et charges des placements	Flux de trésorerie liés à l'exploitation	Placements	
<p>- L'opportunité de concevoir des produits d'assurance innovants liés au changement climatique, tels que l'assurance paramétrique des risques climatiques, dont le principe est d'indemniser automatiquement l'assuré lorsqu'un paramètre climatique (pluie, vent, température, sécheresse) dépasse un seuil prédéfini</p>	+/-	+	+	+	moyen et long terme
	Poste	Primes acquises/ Charges de sinistres	Flux de trésorerie liés à l'exploitation	Placements	
<p>– L'opportunité de conception des produits assurantiels pour projets d'énergie renouvelable couvrant les risques liés à la construction et l'exploitation de parcs solaires, éoliens ou hydrauliques.</p>	+/-	+	+	+	moyen et long terme
	Poste	Primes acquises/ Charges de sinistres	Flux de trésorerie liés à l'exploitation	Placements	

3- La gestion de risque

L'objectif des informations financières à fournir en lien avec la durabilité, concernant la gestion des risques, est de permettre aux utilisateurs des rapports financiers de comprendre les processus suivis par l'entité pour identifier, évaluer, hiérarchiser et surveiller les opportunités et risques liés à la durabilité.

L'appréciation et l'évaluation des risques et opportunités se font selon le principe de double matérialité, en identifiant d'une part les enjeux de durabilité susceptibles d'affecter la performance financière de l'entreprise, et d'autre part les impacts, positifs et négatifs, de ses activités sur la durabilité et sur leur environnement économique et social.

La matérialité financière est appréciée en fonction de l'importance et de la probabilité des risques associés aux enjeux de durabilité, afin d'identifier ceux susceptibles d'affecter significativement la performance économique de l'entreprise.

La matérialité liée à la durabilité, ainsi qu'aux exigences sociales et environnementales, est évaluée en fonction de la gravité, de l'étendue des impacts sociaux et environnementaux, et de la probabilité des risques.

4- Réalisations sur indicateurs clés

L'objectif des informations financières à fournir en lien avec la durabilité qui concernent les indicateurs est de permettre aux utilisateurs des rapports financiers de comprendre la performance de l'entité par rapport aux opportunités et risques liés à la durabilité qui se présentent à elle, notamment ses progrès vers l'atteinte des cibles liées à la durabilité qu'elle a établies et de toute cible qu'elle est tenue d'atteindre.

Dans ce cadre, Le Comité de Gestion des Risques du Conseil d'Administration a approuvé en 2025 une sélection de métriques dédiés à chacun des 8 enjeux qui structurent la politique RSE du Groupe Maghrebria. Les cibles à court, moyen et long terme restent à établir pour chacun de ces métriques.

Le tableau suivant présente les réalisations d'assurances Maghrebria en matière de durabilité pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

	Indicateur	2025	2024	2023
Investissement Responsable	Montant des investissements durables engagés en DT	0	0	0
Inclusion financière	Nombre de clients de micro assurance	0	0	0
	Montant des emprunts obligataires souscrits auprès des institutions de micro crédit en DT	9 400 000	12 500 000	18 000 000
Financement de l'État	Montants des emprunts obligataires et emprunts national souscrits en DT	149 509 635	114 099 610	96 782 010
Santé et sécurité au travail	Analyse des risques liés à la santé et à la sécurité au travail (SST) et mise en place d'un plan d'atténuation des risques SST y compris les risques psychosociaux (Oui/Non)	Oui	Oui	Oui
Droit de l'Homme	L'existence d'une politique aux sein de l'entreprise relative aux droits de l'Homme (Oui/ Non)	Oui Intégrée dans le Code d'Ethique et au niveau de l'engagement RSE pour les relations avec les fournisseurs	Oui Intégrée dans le Code d'Ethique et au niveau de l'engagement RSE pour les relations avec les fournisseurs	Oui Intégrée dans le Code d'Ethique et au niveau de l'engagement RSE pour les relations avec les fournisseurs
	Si Oui, est-ce que cette politique couvre les fournisseurs (Oui/ non)	Oui	Oui	Oui
Changements climatiques	Émissions directes de GES (Scope 1)	88 T CO2	87 TCO2	95 TCO2
	Émissions directes de GES (Scope 2)			
Actions d'atténuation des changements climatiques	Nombre d'arbres implantés dans le cadre du projet de décarbonisation par le reboisement et les investissements forestiers durables	3750	5000	-
	Montant investi dans des projets d'énergie renouvelable.	-	-	-
	Existence d'une politique générale d'atténuation des risques liés aux changements climatiques (Oui/Non)	Non** Mais nous menons une campagne annuelle de reboisement	Non** Mais nous menons une campagne annuelle de reboisement	Non
Intensité énergétique	Ratio d'intensité énergétique de l'entreprise : la consommation énergétique absolue (numérateur) divisé par le paramètre spécifique de l'organisation (dénominateur)	0,695 Kwh/kDT de CA	0,758 Kwh/kDT de CA	0,894 Kwh/kDT de CA
Eau et effluent	Volume total d'eau prélevé par source	968 m3	3527 m3*	3703 m3*
	Pourcentage et volume total d'eau recyclée et réutilisée	0%	0%	0%
Diversité des organes de direction	Le pourcentage de femmes au sein des instances de gouvernance et de direction de l'organisation.*	35%	35%	35%
	Le pourcentage des femmes au sein des comités du Conseil d'Administration.*	44,44%	44,44%	44,44%
Diversité et Egalité des Chances	Le ratio entre la rémunération moyenne des hommes et la rémunération moyenne des femmes et ce par catégorie professionnelle.*	Cadre : 99,4% Maîtrise : 97,9% Agent d'exécution : 101,7%	Cadre : 101,8% Maîtrise : 99,8% Agent d'exécution : 106,9%	Cadre : 101,5% Maîtrise : 102,7% Agent d'exécution : 100,4%

*Chiffres du groupe

**Comme indiqué dans son Rapport Extra-Financier de l'année 2024, le Groupe Assurances Maghrebria a pour ambition d'intensifier son programme de reboisement afin d'avoir planté, dès la fin de l'année 2026, un nombre d'arbres permettant, à maturité, l'absorption de l'équivalent du total des émissions de gaz à effet de serre du Groupe d'Assurance.

Note 3 : Les actifs

Les mouvements effectués sur les éléments de l'actif sont :

3-1 : Les actifs incorporels

3-1-1 : Investissements de recherche et développement

Cette rubrique comprend les développements en interne des solutions informatique pour les besoins de la société. Au 31-12-2025 ceux-ci totalisent **311 048 DT**.

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	VAR	EN %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Concept & développement	452 751	141 703	311 048	18 802	292 246	1554,33%
Total	452 751	141 703	311 048	18 802	292 246	1554,33%

3-1-2 : Concessions, brevets, licences, marques

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde net de **960 627 DT**.

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	VAR	EN %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Logiciels	3 544 060	2 593 375	950 685	697 711	252 974	36,26%
Autres immobilisations incorporelles	198 652	188 710	9 942	9 942	0	0
Total	3 742 712	2 782 085	960 627	707 653	252 974	35,75%

3-2 : Les actifs corporels d'exploitation

3-2-1 : Installations techniques et machines

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde net de **2 897 820 DT**.

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	VAR	EN %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Aménagements Agencements et Installations	4 687 671	3 094 626	1 593 045	780 898	812 147	104,00%
Matériels de transport	1 067 871	981 239	86 632	128 338	-41 706	-32,50%
Matériels informatique	4 054 831	2 836 688	1 218 143	1 382 985	-164 842	-11,92%
Total	9 810 373	6 912 554	2 897 820	2 292 220	605 600	26,42%

3-2-2 : Autres installations, outillage et mobilier

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde net de **1 311 806 DT**.

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	VAR	EN %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Equipements de bureaux	1 801 861	1 322 538	479 322	366 691	112 631	30,72%
Autres Immobilisations	1 332 105	499 621	832 484	741 801	90 682	12,22%
Total	3 133 966	1 822 160	1 311 806	1 108 493	203 313	18,34%

3-3 : Placements

La défalcation des placements admis en représentation des provisions techniques au 31-12-2025 est comme suit :

Actifs admis en représentation des provisions techniques au 31-12-2025						
Désignation des actifs	Coût d'entrée au bilan	Provisions pour dépréciation	Amortissement	Valeur nette au bilan	Valeur retenue en représentation	Valeur non retenue en représentation
Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie	149 509 635	4 460	0	149 505 175	149 505 175	0
Emprunts obligataires	50 064 000	0	0	50 064 000	50 064 000	0
Placements immobiliers	26 581 906	0	13 043 639	13 538 267	11 773 195	1 765 072
Actions de sociétés cotées en bourse	68 038 951	253 653	0	67 785 298	45 784 110	22 001 187
Parts et actions dans les OPCVM	33 452 637	2 323 896	0	31 128 741	31 128 741	0
Parts dans les SICAR	4 536 914	5 205	0	4 531 709	4 531 709	0
Actions et titres non cotées	36 154 553	1 708 355	0	34 446 198	21 748 898	12 697 299
Autres placements	41 500 000	0	0	41 500 000	41 500 000	0
Total	409 838 596	4 295 570	13 043 639	392 499 387	356 035 828	36 463 559

3-3-1 : Terrains et constructions d'exploitation

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde net de **5 976 791 DT**.

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	VAR	EN %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Terrains et constructions d'exploitation						
Terrains d'exploitation	3 623 448	0	3 623 448	3 623 448	0	0,00%
Constructions d'exploitation	6 281 281	3 927 937	2 353 343	2 525 917	-172 574	-6,83%
Total	9 904 729	3 927 937	5 976 791	6 149 365	-172 574	-2,81%

3-3-2 : Terrains et constructions hors exploitation

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde net de **7 561 476 DT**.

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	VAR	EN %
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette		
Terrains et constructions hors exploitation	888 115	0	888 115	888 115	0	0,00%
Terrains hors exploitation	12 013 990	9 115 702	2 898 288	3 197 647	-299 359	-9,36%
Constructions hors exploitation	3 775 072	0	3 775 072	3 775 072	0	0,00%
Parts et actions des sociétés immobilières	16 677 178	9 115 702	7 561 476	7 860 835	-299 359	-3,81%
Total						

La part dans les sociétés immobilières est constituée par la participation dans le capital de la société Assurances Maghrebria Immobilière à hauteur de 56%. La société Assurances Maghrebria Immobilière opère dans le secteur immobilier.

3-3-3 : Placements dans les entreprises liées

Cette rubrique comprend la participation d'ASSURANCES MAGHREBIA dans le capital des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence dominante. Elle présente au 31-12-2025 un solde de **22 674 799 DT**.

Désignation	Activité	% de contrôle	Nbr d'actions	31/12/2025			31/12/2024	VAR	EN %
				Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette		
MAGHREBIA VIE	Assurance VIE	58,70%	14 674 600	14 996 077	0	14 996 077	14 996 077	0	0,00%
CODWAY	Services	100%	340 995	3 347 119	0	3 347 119	3 347 119	0	0,00%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	Capital risque	100%	411 843	4 331 604	0	4 331 604	4 331 604	0	0,00%
Total				22 674 799	0	22 674 799	22 674 799	0	0,00%

3-3-4 : Actions et autres titres à revenus variables

Présentant un solde arrêté au 31-12-2025 de **115 217 146 DT**, cette rubrique englobe les parts et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles ASSURANCES MAGHREBIA n'exerce ni un contrôle ni une influence notable.

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	VAR	EN %
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette		
ACTIONS & TITRES COTES	53 098 184	253 653	52 844 531	44 192 773	8 651 758	19,58%
Parts OPCVM	33 452 637	2 323 896	31 128 741	18 688 407	12 440 334	66,57%
ACTIONS & TITRES NON COTES	32 957 434	1 713 560	31 243 874	30 267 374	976 500	3,23%
Total	119 508 255	4 291 109	115 217 146	93 148 554	22 068 592	23,69%

3-3-5 : Obligations et autres titres à revenus fixes

Cette rubrique englobe les bons de trésors assimilables, les emprunts obligataires et les placements monétaires. Elle présente un solde au 31-12-2025 de **241 069 175 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	VAR	EN %
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette		
Bons de trésors assimilables	95 447 135	4 460	95 442 675	58 095 791	37 346 883	64,29%
Obligations	104 126 500	0	104 126 500	105 496 000	-1 369 500	-1,30%
Placements à Court et Moyen Terme	41 500 000	0	41 500 000	69 000 000	-27 500 000	-39,86%
Total	241 073 635	4 460	241 069 175	232 591 791	8 477 383	3,64%

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des BTA est portée en Produits si le prix d'acquisition est inférieur au prix de remboursement calculé de manière étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

Les titres émis par l'Etat se détaillent comme suit :

Désignation des actifs	Coût d'entrée au bilan	Valeur de remboursement	Surcote cumulées	Surcote de l'exercice	Décotes cumulées	Décotes de l'exercice
- BTA 6,5% 06/ 2025	-	-	-	-	-	207 321
- BTA 6,3% 10/2026	2 897 700	3 000 000	-	-	91 945	12 422
- BTA 6,3% 03/2026	2 195 933	2 400 000	-	-	197 561	29 805
- BTA 6,6% 03/2027	2 799 550	3 000 000	-	-	166 239	25 247
- BTA 7,2% 02/2027	6 043 464	6 480 000	-	-	345 283	73 934
- BTA 7,4% 02/2030	11 331 238	12 500 000	-	-	360 909	91 180
- BTA 7,2% 05/2027	6 465 200	6 800 000	-	-	248 562	56 229
- BTA 7,5% 07/2032	8 645 000	10 000 000	-	-	413 092	99 944
- BTA 7,5% 01/2028	4 476 950	4 900 000	-	-	270 532	66 692
- BTA 8% 11/2030	2 918 400	3 200 000	-	-	109 522	26 746
- BTA 7,5% 12/2028	1 983 300	2 200 000	-	-	106 376	31 130
- BTA 9,4% 08/2033	15 937 050	16 021 000	-	-	4 029	4 029
- BTA 9,49% 06/2034	10 000 000	10 000 000	-	-	-	-
- BTA 9,37% 06/2029	10 000 000	10 000 000	-	-	-	-
- BTA 9,5% 08/2035	9 753 350	9 700 000	189	189	-	-
TOTAL	95 447 135	100 201 000	189	189	2 314 049	724 679

La NCT 31 prévoit le rattachement à chaque exercice des produits et des charges qui le concernent. Il doit être tenu compte des charges et produits afférents à l'exercice, et ce quel que soit la date d'encaissement des produits. De ce fait, la partie des produits dont l'échéance est prévue au cours d'un exercice ultérieur et qui est rattachée à l'exercice en cours est comptabilisée en résultat par le biais d'un compte de bilan « Intérêts courus à la date de clôture ».

3-3-6 : Autres prêts

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde de **3 612 340 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Prêts au Personnel	3 612 340	3 508 242	104 098	2,97%
Total	3 612 340	3 508 242	104 098	2,97%

3-3-7 : Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde de **905 619 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	905 619	910 945	-5 325	-0,58%
Total	905 619	910 945	-5 325	-0,58%

3-4 : Parts des réassureurs dans les provisions techniques

3-4-1 : Provisions pour primes non acquises

Cette rubrique présente la part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions pour primes non acquises. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2025 à **17 046 907 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Provisions pour primes non acquises incendie	3 034 892	2 863 164	171 728	6,00%
Provisions pour primes non acquises individuel accident	151 903	100 860	51 043	50,61%
Provisions pour primes non acquises vol	215 442	214 059	1 383	0,65%
Provisions pour primes non acquises maladie	4 919 057	4 518 927	400 130	8,85%
Provisions pour primes non acquises risques spéciaux	5 421 183	5 564 144	-142 961	-2,57%
Provisions pour primes non acquises responsabilité civile	2 968 405	3 145 860	-177 455	-5,64%
Provisions pour primes non acquises maritime	336 025	625 772	-289 747	-46,30%
Total	17 046 907	17 032 786	14 121	0,08%

3-4-2 : Provisions pour sinistres à payer

Cette rubrique correspond à la part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les provisions pour sinistres à payer, elle présente un solde au 31-12-2025 de **37 889 651 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Provision SAP incendie	13 583 011	10 298 320	3 284 691	31,90%
Provision SAP auto	4 608 069	4 454 377	153 691	3,45%
Provision SAP individuel accident	148 926	42 326	106 600	251,86%
Provision SAP vol	435 706	476 750	-41 044	-8,61%
Provision SAP G. maladie	3 817 414	3 179 548	637 865	20,06%
Provision SAP risques spéciaux	4 365 416	3 412 767	952 650	27,91%
Provision SAP responsabilité civile	7 036 705	6 403 730	632 975	9,88%
Provision SAP maritime	3 894 405	4 135 719	-241 314	-5,83%
Total	37 889 651	32 403 536	5 486 114	16,93%

3-4-3 : Provisions d'égalisation et équilibrage

Cette rubrique correspond à la part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les provisions d'égalisation et équilibrage, elle présente un solde au 31-12-2025 de **521 325 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Provisions d'égalisation et équilibrage Groupe Décès	521 325	494 559	26 765	5,41%
Total	521 325	494 559	26 765	5,41%

3-5 : Créances

Ventilation des créances au 31-12-2025 selon la durée résiduelle :

Créances:		moins d'un an:	plus d'un an et moins de 5 ans:	plus de 5 ans:	TOTAL:
AC6	Créances				
AC61	Créances nées d'opérations d'assurance directe	75 140 115	19 412 457	13 542 960	108 095 531
AC611	Primes acquises et non émises	30 427 212	1 932 555	0	32 359 767
AC612	Autres créances nées d'opération d'assurance directe	44 712 902	17 479 902	13 542 960	75 735 764
AC62	Créances nées d'opérations de réassurance	-822 700	3 981 540	413 043	3 571 883
AC63	Autres créances	7 269 047	3 778 219	3 407 584	14 454 850
AC631	Personnel	573 380	0	0	573 380
AC632	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	110 901	0	0	110 901
AC633	Débiteurs divers	6 584 767	3 778 219	3 407 584	13 770 570
		81 586 461	27 172 215	17 363 587	126 122 264

3-5-1 : Primes acquises et non émises

Cette rubrique englobe les primes afférentes à l'exercice courant mais n'ayant pu être émises minorées des primes à annuler, elle présente un solde au 31-12-2025 de **32 359 767 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
P.A.N.E. incendie	164 105	171 731	-7 626	-4,44%
P.A.N.E. maladie	33 335 333	33 001 418	333 915	1,01%
P.A.N.E. Risques spéciaux	12 457	0	12 457	
P.A.N.E. responsabilité civile	53 604	112 358	-58 754	-52,29%
Total P.A.N.E. (a)	33 565 500	33 285 508	279 992	0,84%
Primes à annuler Incendie	201 856	175 726	26 130	14,87%
Primes à annuler Auto	511 574	473 972	37 602	7,93%
Primes à annuler Individuel Accident	9 649	7 291	2 358	32,33%
Primes à annuler Vol	794	425	369	86,96%
Primes à annuler Maladie	301 580	198 442	103 138	51,97%
Primes à annuler Risques spéciaux	68 324	61 011	7 313	11,99%
Primes à annuler responsabilité civiles	99 836	36 496	63 340	173,55%
Primes à annuler Maritime	12 120	19 759	-7 639	-38,66%
Total Primes à annuler (b)	1 205 733	973 122	232 611	23,90%
(a) - (b)	32 359 767	32 312 386	47 381	0,15%

3-5-2 : Autres Créances nées d'opérations d'assurances directes

Il s'agit des montants dus par les agents généraux, les courtiers, les succursales et les assurés (primes à encaisser, primes en contentieux ...). La base de calcul des provisions pour créances douteuses tient compte des dispositions de l'article 5 de la décision n° 01/2021 du premier décembre 2021 du Comité Général des Assurances fixant la base et la méthode de calcul des provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance.

Les autres créances présentent au 31-12-2025 un solde net de **34 134 966 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Créances sur les assurés	47 294 218	46 225 426	1 068 792	2,31%
Créances sur les intermédiaires	9 723 464	10 200 864	-477 400	-4,68%
Contentieux primes	15 051 751	12 407 455	2 644 296	21,31%
Provisions pour créances douteuses	-37 934 467	-36 802 858	-1 131 608	3,07%
Agences en contentieux	3 610 793	3 612 069	-1 276	-0,04%
Provisions pour créances douteuses	-3 610 793	-3 612 069	1 276	-0,04%
Comptes des co-assureurs actif	55 537	125 333	-69 796	-55,69%
Provisions pour créances douteuses	-55 537	-47 114	-8 423	17,88%
Total	34 134 966	32 109 105	2 025 861	6,31%

3-5-3 : Créances nées d'opérations de réassurances

Le solde de cette rubrique au 31-12-2025 est de **3 158 840 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Comptes courants des cédantes	3 158 840	5 658 786	-2 499 946	-44,18%
Autres créances nées d'opérations de réassurance	413 043	413 043	0	0,00%
Provisions pour créances douteuses	-413 043	-413 043	0	0,00%
Total	3 158 840	5 658 786	-2 499 946	-44,18%

3-5-4 : Personnel

Cette rubrique englobe principalement les avances et acomptes accordées au personnel. Elle présente au 31-12-2025 un solde de **573 380 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Avance sur salaires	457 147	289 346	167 801	57,99%
Solde de tout compte	116 160	2 947	113 212	3841,47%
Autres	73	270	-197	-73,01%
Total	573 380	292 564	280 816	95,98%

3-5-5 : Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Le solde de cette rubrique au 31-12-2025 est de **110 901 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Impôts Acomptes Provisionnels	98 377	98 377	0	0,00%
Etat impôts sur les bénéfices	0	3 972 992	-3 972 992	-100,00%
Retenue sur salaire prêt CNSS	12 524	11 417	1 107	9,70%
Total	110 901	4 082 785	-3 971 884	-97,28%

3-5-6 : Débiteurs divers

Cette rubrique présente un solde au 31-12-2025 de **10 730 316 DT** qui se détail comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
IDA	2 889 934	3 496 591	-606 657	-17,35%
<i>Provisions pour créances douteuses</i>	-1 107 609	-1 578 437	470 829	-29,83%
Anticipation	3 364 854	6 148 520	-2 783 666	-45,27%
<i>Provisions pour créances douteuses</i>	-1 002 140	-1 652 074	649 933	-39,34%
Sinistres Contentieux Provisoires	919 528	680 466	239 062	35,13%
<i>Provisions pour créances douteuses</i>	-824 005	-460 300	-363 705	79,01%
Sinistres payés par agents	704 518	1 785 049	-1 080 531	-60,53%
Saisie Arrêt	1 595 885	1 538 612	57 273	3,72%
Chèques consignés	3 449 786	1 786 600	1 663 186	93,09%
Gestion Pour Compte Sinistres AUTO	59 571	27 292	32 278	118,27%
Compte d'attente	394 769	81 618	313 151	383,68%
Débiteurs divers	391 725	324 725	66 999	20,63%
<i>Provisions pour créances douteuses</i>	-106 500	-135 500	29 000	-21,40%
Total	10 730 316	12 043 162	-1 312 847	-10,90%

3-6 : Autres éléments d'actif

3-6-1 : Avoir en banque, CCP, chèques et caisse

Cette rubrique totalise les effets à l'encaissement, les valeurs à recevoir, les valeurs en contentieux et les avoirs en banques. Elle présente un solde au 31-12-2025 de **9 504 661 DT**. Les soldes des comptes bancaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture de l'exercice. Les pertes et les gains de change sont constatés en résultat.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Effets à l'encaissement	673 689	691 410	-17 721	-2,56%
chèques impayés	3 656	1 430	2 226	155,65%
<i>Provisions pour créances douteuses</i>	-506 627	-484 775	-21 852	4,51%
Virements à recevoir	7 101 305	601 189	6 500 116	1081,21%
Valeurs en contentieux	4 431 963	4 397 737	34 226	0,78%
<i>Provisions pour créances douteuses</i>	-4 431 963	-4 397 737	-34 226	0,78%
Banques	2 199 259	3 088 138	-888 879	-28,78%
CCP	14 809	14 809	0	0,00%
Caisse	18 570	18 177	394	2,17%
Total	9 504 661	3 930 377	5 574 284	141,83%

3-6-2 : Frais d'acquisitions reportés

Les frais d'acquisitions reportés correspondent à la fraction non imputable à l'exercice 2025 des commissions versées aux intermédiaires ainsi que les coûts internes et externes d'acquisitions tels qu'ils ressortent de la répartition des charges de l'exercice.

Le solde de ce compte s'élève au 31-12-2025 à **9 618 589 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Frais d'acquisitions reportés Incendie	698 241	626 699	71 543	11,42%
Frais d'acquisitions reportés Auto	6 391 840	5 098 085	1 293 755	25,38%
Frais d'acquisitions reportés Individuel Accident	207 637	324 827	-117 190	-36,08%
Frais d'acquisitions reportés Vol	76 980	78 284	-1 304	-1,67%
Frais d'acquisitions reportés Santé	687 709	689 452	-1 742	-0,25%
Frais d'acquisitions reportés Risques spéciaux	849 892	868 467	-18 575	-2,14%
Frais d'acquisitions reportés responsabilité civiles	626 920	588 117	38 803	6,60%
Frais d'acquisitions reportés Maritime	79 369	149 395	-70 026	-46,87%
Total	9 618 589	8 423 326	1 195 264	14,19%

3-6-3 : Intérêts et loyers acquis et non échus

Sous cette rubrique est enregistré le montant à la clôture de la période, des produits des placements acquis à l'entreprise, mais dont la mise en paiement n'a pas été réalisée.

Il s'agit des produits de placement (loyers et intérêts) dont les contreparties sont les comptes de produits de placements concernés.

Le solde de ce compte s'élève au 31-12-2025 à **10 325 106 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Intérêts courus	10 099 006	8 617 981	1 481 025	17,19%
loyers courus	843 067	874 897	-31 830	-3,64%
Provisions pour créances douteuses	-616 967	-588 335	-28 632	4,87%
Total	10 325 106	8 904 543	1 420 563	15,95%

3-6-4 : Autres comptes de régularisation :

Cette rubrique enregistre le montant de la prime décôte calculée chaque année pour amortir la différence entre la valeur comptable d'un titre et sa valeur de remboursement (BTA) et les charges constatées d'avance. Elle présente un solde au 31-12-2025 de **3 032 982 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Différence sur les prix de remboursement	2 314 049	3 774 359	-1 460 311	-38,69%
Charges constatées d'avance	718 934	406 833	312 100	76,71%
Total	3 032 982	4 181 193	-1 148 210	-27,46%

Note 4 : Capitaux propres et passifs

4-1 : Capitaux propres

Cette rubrique s'élève au 31-12-2025 à **169 743 538 DT** contre 157 762 112 DT au 31-12-2024, enregistrant une hausse de 7,59%.

Le capital social s'élève à 45 000 000 DT constitué par 4 500 000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars chacune.

Les mouvements ayant affecté la composition des fonds propres se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Capital social	45 000 000	45 000 000	0	0,00%
Réserves et primes liées au capital social				
Réserve Légale	4 500 000	4 500 000	0	0,00%
Réserves Facultatives	71 070 000	57 180 000	13 890 000	24,29%
Réserves pour Fonds Social	4 003 346	3 639 870	363 476	9,99%
Autres capitaux propres				
Réserves pour réinvestissement exonères	18 326 960	18 326 960	0	0,00%
Réserves spéciales de réévaluation	746 691	746 691	0	0,00%
Résultats reportés	3 591	6 689	-3 098	-46,32%
Résultat de l'exercice	26 092 950	28 361 902	-2 268 951	-8,00%
Total	169 743 538	157 762 112	11 981 426	7,59%

Le résultat au 31 décembre 2025 est de **26 092 950 DT** soit **5,798 DT** par action contre 28 361 902 DT soit 6,303 DT par action réalisé au 31 décembre 2024.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Mai 2025, l'affectation du résultat de l'exercice 2024 est comme suit :

Résultat Net 2024	28 361 901,761 DT
+ Report à nouveau antérieur	6 688,910 DT
Premier reliquat	28 368 590,671 DT
- Réserve légale	0,000 DT
Deuxième reliquat	28 368 590,671 DT
- Réserve pour Fonds social	300 000,000 DT
Troisième reliquat	28 068 590,671 DT
- Réserves facultatives	13 890 000,000 DT
Quatrième reliquat	14 178 590,671 DT
- Dividendes (3,150 DT par action)	14 175 000,000 DT
Cinquième reliquat	3 590,671 DT
- Report à nouveau	3 590,671 DT
Sixième reliquat	0,000 DT

Tableau d'évolution des capitaux propres

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres et la ventilation des réserves conformément à la décision de l'AGO du 30 mai 2025 se détaille comme suit :

Désignation	Capital	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour réinvestissements exonérés	Réserves facultatives	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Saldes au 31/12/2024									
Avant affectation	45 000 000	4 500 000	746 691	18 326 960	57 180 000	3 639 870	6 689	28 361 902	157 762 112
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 30-05-2025					13 890 000	300 000	-3 098	-14 186 902	0
Dividendes à distribuer								-14 175 000	-14 175 000
Saldes au 31/12/2024									
Après affectation	45 000 000	4 500 000	746 691	18 326 960	71 070 000	3 939 870	3 591	0	143 587 112

En application des dispositions de l'article 19 de la loi 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, les réserves non distribuables se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Réserves légales (non distribuable)	4 500 000	4 500 000	0	0,00%
Réserves pour réinvestissements financiers non encore distribuables non soumises à la RAS	2 300 000	2 300 000	0	0,00%
Réserves pour réinvestissements financiers non encore distribuables soumises à la RAS	16 076 960	16 076 960	0	0,00%
Total	22 876 960	22 876 960	0	0,00%

4-2 : Passif

4-2-1 : Provisions pour autres risques et charges

Sous cette rubrique sont comptabilisées les provisions constatées sur dossiers en contentieux et qui présentent au 31-12-2025 un solde de **1 217 760 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Autres provisions	1 217 760	927 763	289 997	31,26%
Total	1 217 760	927 763	289 997	31,26%

4-2-2 : Provisions techniques brutes :

4-2-2-1 : Provisions pour primes non acquises

Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis telle que prévue par l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elle consiste à provisionner la part de la prime afférente à la période de garantie comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime.

La provision pour primes non acquises totalise **64 071 485 DT** au 31-12-2025.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
P.P.N.A. incendie	4 812 710	4 506 684	306 025	6,79%
P.P.N.A. automobile	39 465 838	35 652 174	3 813 664	10,70%
P.P.N.A. individuelle accident	887 382	799 366	88 016	11,01%
P.P.N.A. vol	297 265	310 655	-13 389	-4,31%
P.P.N.A. maladie	7 944 727	7 118 673	826 054	11,60%
P.P.N.A. risques spéciaux	5 446 154	5 646 282	-200 128	-3,54%
P.P.N.A. responsabilité civile	4 878 812	4 404 372	474 440	10,77%
P.P.N.A. maritime	338 597	742 548	-403 951	-54,40%
Total	64 071 485	59 180 754	4 890 731	8,26%

4-2-2-2 : Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer sont évaluées dossier par dossier.

La provision pour sinistres matériels automobile est déterminée concurremment selon trois méthodes :

- La méthode « dossier par dossier » ;
- La méthode du coût moyen des sinistres des exercices antérieurs ;
- La méthode de la cadence des règlements.

La méthode qui dégage le montant le plus élevé est retenue.

Les provisions pour sinistres sont majorées des chargements de gestion et des estimations des ouvertures tardives (selon des formules actuarielles et compte tenu de l'historique de la compagnie).

31/12/2025			
SAP_sans chargement	Estimation (IBNR)	chargement Légal	TOTAL
170 887 345	22 889 067	15 377 974	209 154 385

Les provisions pour sinistres à payer présentent au 31-12-2025 un solde net des prévisions de recours de **195 800 108 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
SAP Incendie	18 872 346	15 685 215	3 187 131	20,32%
SAP Automobile	146 362 599	145 194 404	1 168 195	0,80%
SAP Individuel accident	374 784	226 904	147 881	65,17%
SAP Vol	548 291	589 067	-40 776	-6,92%
SAP maladie	20 815 294	16 774 233	4 041 061	24,09%
SAP Risques spéciaux	4 516 639	3 646 010	870 629	23,88%
SAP Responsabilité civile	13 216 118	13 804 045	-587 927	-4,26%
SAP Transport maritime	4 448 315	4 682 075	-233 760	-4,99%
Total	209 154 385	200 601 952	8 552 433	4,26%
Prévisions de recours auto	-11 973 835	-7 326 518	-4 647 317	63,43%
Prévisions de recours incendie	-10 451	-14 375	3 925	-27,30%
Prévisions de recours maladie	-568 000	-2 062 960	1 494 960	-72,47%
Prévisions de recours responsabilité civile	-66 111	-96 387	30 276	-31,41%
Prévisions de recours transport maritime	-735 881	-680 113	-55 768	8,20%
Total	-13 354 277	-10 180 353	-3 173 924	31,18%
Total	195 800 108	190 421 599	5 378 509	2,82%

4-2-2-3 : Provision pour participation aux bénéfices et ristournes

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes correspond à l'engagement de la société envers les bénéficiaires des contrats lorsque le montant du au titre des bénéfices n'est pas encore versé ou crédité au compte de l'assuré. Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde de **4 249 714 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Incendie	896 038	952 285	-56 247	-5,91%
Auto	1 583 870	1 494 106	89 764	6,01%
Individuelle accident	335 158	325 760	9 398	2,88%
Vol	4 016	2 629	1 386	52,73%
Maladie	702 310	1 013 598	-311 288	-30,71%
Risques spéciaux	224 793	229 880	-5 087	-2,21%
Responsabilité civil	130 242	102 757	27 486	26,75%
Maritime	373 288	444 725	-71 437	-16,06%
Total	4 249 714	4 565 739	-316 025	-6,92%

4-2-2-4 : Provision pour égalisation

Les provisions d'égalisation Groupe Décès permettent d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurances de groupe contre le risque décès.

Le total des provisions d'égalisation au 31-12-2025 est de **521 325** DT.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Groupe Décès	521 325	494 559	26 765	5,41%
Total	521 325	494 559	26 765	5,41%

4-2-2-5 : Autres provisions techniques

Cette rubrique englobe les provisions mathématiques des rentes et les provisions pour risques en cours. Elle présente au 31-12-2025 un solde de **2 824 644** DT.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Provision Mathématique Rente AT	1 393 158	1 474 416	-81 258	-5,51%
Provision Mathématique Rente Incendie	2 679	2 854	-176	-6,15%
Provision Mathématique Auto	14 651	15 068	-417	-2,77%
Provision Mathématique Maladie	1 414 156	1 100 837	313 319	28,46%
Total	2 824 644	2 593 176	231 468	8,93%
Provisions pour risques en cours Maladie	0	212 117	-212 117	-100,00%
Total	2 824 644	2 805 293	19 351	0,69%

4-2-3 : Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires

Il s'agit des sommes reçues par les cessionnaires et les rétrocessionnaires en garantie des provisions techniques. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2025 à **28 860 316** DT.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	28 860 316	26 323 753	2 536 563	9,64%
Total	28 860 316	26 323 753	2 536 563	9,64%

4-2-4 : Autres dettes

Ventilation des dettes au 31-12-2025 selon la durée résiduelle :

Dettes:		moins d'un an:	plus d'un an et moins de 5 ans:	plus de 5 ans:	TOTAL:
PA6	Autres dettes				
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4 084 355	8 105 151	0	12 189 506
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	22 972 039	44 507 606	0	67 479 645
PA621	Parts de réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	22 972 039	44 507 606	0	67 479 645
PA63	Autres dettes	16 840 719	5 214 574	1 862 380	23 917 674
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	70 343	440 731	411 116	922 190
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	9 395 575	0	0	9 395 575
PA634	Créditeurs divers	7 374 802	4 773 843	1 451 264	13 599 909
		43 897 113	57 827 332	1 862 380	103 586 825

4-2-4-1 : Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde de **12 189 506 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Comptes courants agents	8 104 862	8 982 411	-877 549	-9,77%
Sinistres en instance de règlement	3 223 008	664 125	2 558 882	385,30%
Comptes courants de co-assureurs	861 323	1 004 302	-142 979	-14,24%
Autres	313	289	24	8,36%
Total	12 189 506	10 651 128	1 538 378	14,44%

4-2-4-2 : Dettes nées d'opérations de réassurance

Sous cette rubrique sont comptabilisées les dettes envers les réassureurs. Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2025 à **67 479 645 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Comptes réassureur individuel	67 479 645	58 391 821	9 087 824	15,56%
Total	67 479 645	58 391 821	9 087 824	15,56%

4-2-4-3 : Dépôts et cautionnement reçus

Les dépôts concernent les sommes reçues des locataires des immeubles et des agents généraux. Le solde de cette rubrique au 31-12-2025 est de **922 190 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Dépôts et cautionnement agent général	480 002	443 718	36 284	8,18%
Autres dépôts et cautionnements (sur loyer)	442 187	444 459	-2 271	-0,51%
Total	922 190	888 177	34 013	3,83%

4-2-4-4 : Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Le solde de cette rubrique au 31-12-2025 est de **9 395 575 DT**. Le solde est détaillé comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Retenue à la source	4 215 173	3 704 063	511 110	13,80%
Impôts sur sociétés / retenue à la source	1 993 115	0	1 993 115	
Retenue sur salaires	1 153 158	918 307	234 852	25,57%
Contributions Fiscales	2 033 404	1 875 790	157 614	8,40%
Autres	724	724	0	0,00%
Total	9 395 575	6 498 884	2 896 691	44,57%

4-2-4-5 : Crédoiteurs divers

Le solde de cette rubrique au 31-12-2025 est de **13 599 909 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Dividendes et tantième à payer	242 883	242 798	85	0,04%
Personnel charges à payer	3 192 847	2 684 122	508 725	18,95%
Créditeurs divers charges à payer	3 735 034	3 913 742	-178 708	-4,57%
Créditeurs divers	98 360	42 329	56 032	132,37%
Produits / commission retour	565 954	1 107 962	-542 007	-48,92%
Assurances Maghreb Vie	4 528 440	4 767 795	-239 354	-5,02%
IDA	102 192	0	102 192	
Anticipation	317 653	0	317 653	
Sinistres Contentieux Provisoires	357 527	0	357 527	
Rejet virements	457 293	412 017	45 276	10,99%
Autres	1 726	0	1 726	
Total	13 599 909	13 170 764	429 146	3,26%

4-2-5 : Autres passifs

4-2-5-1 : Comptes de régularisation passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2025 à **630 321 DT**.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Amortissement surcote	188,597	0,000	188,597	
Report de commissions reçues des réassureurs	570 710	623 579	-52 869	-8,48%
Produits constatés d'avance	59 423	134 882	-75 459	-55,94%
Total	630 321	758 461	-128 140	-16,89%

Note 5 : Etat de résultat technique

5-1 : Primes acquises

Cette rubrique présente un solde net au 31-12-2025 de **203 350 571 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Primes émises et acceptées	300 654 255	272 046 270	28 607 985	10,52%
Annulations sur exercices antérieurs	-3 786 005	-2 345 169	-1 440 836	61,44%
Ristournes sur primes	-2 867 982	-2 450 696	-417 287	17,03%
Variation des primes à annuler	-232 611	1 332 965	-1 565 576	-117,45%
Variation des primes acquises et non émises	279 992	46 347	233 645	504,12%
Primes cédées	-85 820 468	-81 306 841	-4 513 627	5,55%
Variation des provisions pour primes non acquises nettes	-4 876 610	-5 076 266	199 657	-3,93%
Total	203 350 571	182 246 610	21 103 961	11,58%

La répartition du Chiffre d'affaires par canal de distribution se présente comme suit :

Canal	31/12/2025	Part%	31/12/2024	Part%
Agents	128 699 147	42,81%	116 190 446	42,71%
Bureaux	75 865 481	25,23%	81 525 556	29,97%
Courtiers	96 089 627	31,96%	74 330 268	27,32%
Total	300 654 255	100,00%	272 046 270	100,00%

La répartition du Chiffre d'affaires par zone géographique se présente comme suit :

Zone	31/12/2025	Part%	31/12/2024	Part%
Grand Tunis	242 789 087	80,75%	219 351 812	80,63%
Sfax et Sud	28 172 133	9,37%	23 845 070	8,77%
Sousse et Centre	23 947 675	7,97%	21 489 078	7,90%
Bizerte et Nord	5 745 359	1,91%	7 360 310	2,71%
Total	300 654 255	100,00%	272 046 270	100,00%

5-2 : Produits de placements alloués transférés de l'état de résultat non technique

Les produits de placements alloués transférés de l'état de résultat non technique correspondent aux produits de placements nets qui se rapportent aux provisions techniques.

Cette rubrique se détaille au 31-12-2025 comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Produits de placements bruts	37 303 855	35 213 829	2 090 027	5,94%
Charges de placements	-5 851 913	-5 006 059	-845 854	16,90%
Produits de placements nets (a)	31 451 942	30 207 770	1 244 172	4,12%
Total provisions techniques (b)	280 821 553	267 648 297	13 173 256	4,92%
Total des capitaux propres (c)	143 650 588	129 400 210	14 250 378	11,01%
Total [a * b / (b + c)]	20 807 922	20 362 898	445 024	2,19%

5-3 : Autres produits techniques

Les autres produits techniques présentent un solde au 31-12-2025 de **1 466 075 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Intérêts perçus	338	1 544	-1 206	-78,10%
Autres produits techniques	1 465 737	1 456 222	9 516	0,65%
Total	1 466 075	1 457 766	8 310	0,57%

5-4 : Charges de sinistres

5-4-1 : Montants payés

Les montants payés des sinistres présentent au 31-12-2025 un solde net de **162 834 475 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Sinistres payés	178 891 907	172 555 612	6 336 296	3,67%
Recours et sauvetages encaissés	-11 506 420	-5 988 956	-5 517 465	92,13%
Frais sur gestion des sinistres	11 628 196	10 745 576	882 620	8,21%
Participations versées	2 226 403	2 314 128	-87 725	-3,79%
Sinistres à la charge des réassureurs	-18 405 611	-27 700 434	9 294 823	-33,55%
Total	162 834 475	151 925 926	10 908 549	7,18%

5-5 : Frais d'exploitation

5-5-1 : Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition comprennent les frais internes et les frais externes supportés par la société lors des conclusions des contrats d'assurances. Ils englobent les frais directement imputables tels que les commissions d'acquisition ainsi que les frais indirectement imputables tels que les frais de publicités, les frais de personnel et les amortissements des biens mobiliers et immobiliers.

Cette rubrique présente un solde brut au 31-12-2025 de **38 458 625** DT qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Frais d'acquisition	38 165 440	32 067 506	6 097 934	19,02%
Commissions sur acceptations	280 234	226 492	53 743	23,73%
Commissions versées / AFF. coassurance Réassurance	12 951	13 394	-443	-3,31%
Total	38 458 625	32 307 391	6 151 234	19,04%

5-5-2 : Frais d'administration

Les frais d'administration des contrats correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent en particulier les frais de personnel et les amortissements.

Le solde de cette rubrique arrêté au 31-12-2025 est de **7 630 340** DT.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Frais d'administration - Frais interne	4 451 666	5 319 174	-867 508	-16,31%
Frais d'administration - Frais externe	3 178 674	3 572 944	-394 270	-11,03%
Total	7 630 340	8 892 118	-1 261 778	-14,19%

5-6 : Autres charges techniques

Les autres charges techniques englobent les charges qui exceptionnellement ne peuvent être affectées ni directement, ni par l'application d'une clé de répartition et les dotations aux provisions sur créances douteuses.

Cette rubrique présente un solde au 31-12-2025 de **2 188 961** DT.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Dotat° / Prov. Créances douteuses	2 652 718	1 920 385	732 333	38,13%
Reprise / Prov. Créances douteuses	-1 541 687	-99 442	-1 442 245	1450,34%
Dotat° / Prov. Valeurs en contentieux	94 764	23 646	71 118	300,76%
Reprise / Prov. Valeurs en contentieux	-60 538	-67 735	7 197	-10,63%
Dotat° / Prov. effets à l'encaissement	21 852	366 130	-344 278	-94,03%
Reprise / Prov. effets à l'encaissement	0	-20 000	20 000	-100,00%
Reprise / Prov. agents en contentieux	-1 276	-6 938	5 662	-81,61%
Autres	1 023 128	2 397 570	-1 374 442	-57,33%
Total	2 188 961	4 513 616	-2 324 655	-51,50%

Note 6 : Etat de résultat

6-1 : Produits de placements

Les produits de placements présentent un solde au 31-12-2025 de **37 303 855** DT qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Revenus des immeubles	1 516 164	1 746 292	-230 129	-13,18%
Revenus des valeurs mobilières	13 397 169	11 297 392	2 099 777	18,59%
Revenus des obligations	10 020 948	10 111 307	-90 359	-0,89%
Revenus des BTA	6 633 705	5 470 580	1 163 125	21,26%
Revenus des autres placements	5 289 637	5 859 802	-570 165	-9,73%
Reprise sur provisions & amortissements	192 949	520 603	-327 653	-62,94%
Revenus des dépôts	226 468	179 659	46 809	26,05%
Autres produits	26 816	28 194	-1 378	-4,89%
Total	37 303 855	35 213 829	2 090 027	5,94%

6-2 : Charges de placements

Les charges de placements présentent un solde au 31-12-2025 de **5 851 913** DT qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Frais de gestion et frais financiers	3 684 117	3 792 812	-108 695	-2,87%
Pertes sur réalisation des placements	936 775	100 033	836 742	836,46%
Dotations aux provisions et aux amortissements	1 231 022	1 113 214	117 808	10,58%
Total	5 851 913	5 006 059	845 854	16,90%

6-3 : Autres produits non techniques

Les autres produits non techniques présentent un solde au 31-12-2025 de **191 431** DT qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Récupérations Frais	1 419	9 072	-7 654	-84,36%
Autres produits non techniques	170 262	176 321	-6 059	-3,44%
Jetons de présence reçus	19 750	24 750	-5 000	-20,20%
Total	191 431	210 143	-18 713	-8,90%

6-4 : Autres charges non techniques

Les autres charges non techniques présentent au 31-12-2025 un solde de **6 851 402** DT.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Autres charges non techniques	6 851 402	955 451	5 895 951	617,09%
Total	6 851 402	955 451	5 895 951	617,09%

6-5 : Impôts sur le résultat

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde de **10 167 021** DT qui se détail comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Impôts sur les sociétés	10 167 021	5 359 401	4 807 620	89,70%
Total	10 167 021	5 359 401	4 807 620	89,70%

6-5-1 : Décompte Fiscal

Passage du résultat comptable au résultat fiscal au 31-12-2025 :

RÉSULTAT COMPTABLE NET	26 092 950
RÉINTÉGRATIONS	14 838 709
1- Charges non déductibles :	452 333
2- Provisions :	2 185 950
3- Contribution Sociale de Solidarité (4%) :	1 016 702
4- Contribution permanente au profit du compte de la sécurité sociale (4%) :	1 016 702
5- Impôt sur les sociétés (40%) :	10 167 021
DÉDUCTIONS	15 514 105
1- Reprise sur provisions non déduites initialement :	1 082 640
2- Gains de changes non réalisés :	67 979
3- Déduction des bénéfices exceptionnels non imposables :	10 963 486
4- Déduction pour réinvestissements exonérés :	3 400 000
RÉSULTAT FISCAL	25 417 554

Note 7 : Flux de trésorerie

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence).

Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base des sections analytiques imputées systématiquement au niveau des rubriques correspondantes dès la comptabilisation des flux.

Les flux de trésorerie de la période sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

7-1 : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Au 31-12-2025, le mouvement lié aux activités d'exploitation s'élève à **15 378 893** DT contre 9 654 994 DT au 31-12-2024.

7-2 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Au 31-12-2025, le mouvement lié aux activités d'investissement s'élève à – **1 956 463** DT contre 4 719 413 DT au 31-12-2024.

7-3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Ce flux au 31-12-2025 est égal à **-14 310 915** DT contre -14 140 939 DT au 31-12-2024.

La trésorerie au 31-12-2025 est de **2 232 639** DT contre 3 121 124 DT au 31-12-2024 enregistrant une variation de trésorerie de -888 485 DT.

La liquidité au 31-12-2025 est répartie comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Banques	2 199 259	3 088 138	-888 879	-28,78%
CCP	14 809	14 809	0	0,00%
Caisse	18 570	18 177	394	2,17%
Total	2 232 639	3 121 124	-888 485	-28,47%

Annexes

Annexe N°8_ Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif au 31-12-2025

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture
	À l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
1. Actifs incorporels													
1.1 Frais de recherche et développement	141 703	311 048		452 751	122 901	0	18 802				141 703	0	311 048
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	3 157 257	585 454		3 742 712	2 449 605	0	332 480				2 782 085	0	960 627
1.3 Fonds de commerce				0	0	0					0	0	0
1.4 Acomptes versés				0	0	0					0	0	0
	3 298 961	896 502	0	4 195 463	2 572 506	0	351 282	0	0	0	2 923 788	0	1 271 674
2. Actifs corporels d'exploitation													
2.1 Installations techniques et machines	8 701 357	1 109 017		9 810 373	6 409 136	0	503 417				6 912 554	0	2 897 820
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	2 738 413	395 552		3 133 966	1 629 921	0	192 239				1 822 160	0	1 311 806
2.3 Acomptes versés				0	0						0	0	0
	11 439 770	1 504 569	0	12 944 339	8 039 057	0	695 656	0	0	0	8 734 713	0	4 209 626
3. Placements													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	26 581 906	0	0	26 581 906	12 571 706	0			-471 933		13 043 639	0	13 538 267
3.2 Placements dans les entreprises liées	22 674 799	0	0	22 674 799	0	0	0	0	0	0	0	0	22 674 799
3.2.1 Parts	22 674 799	0	0	22 674 799	0	0		0		0	0	0	22 674 799
3.2.2 Bons et obligations	0			0	0	0					0	0	0
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	0	0	0	0	0	0					0	0	0
3.3.1 Parts	0			0	0	0					0	0	0
3.3.2 Bons et obligations	0			0	0	0					0	0	0
3.4 Autres placements financiers	332 807 377	518 356 781	486 969 927	364 194 231	0	3 558 790	0	929 729	0	192 949	0	4 295 570	359 898 661
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	96 703 525	28 843 363	6 038 632	119 508 255	0	3 554 971		925 269		189 130	0	4 291 109	115 217 146
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	232 595 610	486 612 400	478 134 375	241 073 635	0	3 819		4 460		3 819	0	4 460	241 069 175
3.4.3 Prêts hypothécaire	0			0	0	0					0	0	0
3.4.4 Autres prêts	3 508 242	2 901 018	2 796 920	3 612 340	0	0					0	0	3 612 340
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	0			0	0	0					0	0	0
3.4.6 Autres	0		0	0	0	0					0	0	0
3.5 Créances pour espèces déposées	910 945	0	5 325	905 619	0	0					0	0	905 619
3.6 Placements des contrats en UC	0			0	0	0					0	0	0
	382 975 027	518 356 781	486 975 253	414 356 555	12 571 706	3 558 790	0	929 729	-471 933	192 949	13 043 639	4 295 570	397 017 347
TOTAL:	397 713 757	520 757 852	486 975 253	431 496 357	23 183 269	3 558 790	1 046 938	929 729	-471 933	192 949	24 702 141	4 295 570	402 498 647

Annexe 9_ Etat récapitulatif des placements au 31-12-2025

	<u>Valeur</u>	<u>Valeur</u>	<u>Juste</u>	<u>Plus ou moins-value latente:</u>
	<u>brute:</u>	<u>nette:</u>	<u>valeur:</u>	
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	26 581 906	13 538 267	27 807 393	1 225 487
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	108 730 417	106 763 204	208 028 860	99 298 442
Autres parts d'OPCVM	33 452 637	31 128 741	34 053 269	600 632
Obligations et autres titres à revenu fixe	241 073 635	241 069 175	255 884 511	14 810 876
Autres prêts et effets assimilés	3 612 340	3 612 340	3 612 340	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	905 619	905 619	905 619	-
Total	414 356 555	397 017 347	530 291 992	115 935 437
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>	373 375 037	356 035 828	397 559 880	24 184 843
<i>Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques</i>	45 764 696	45 351 653	45 351 653	- 413 043

Annexe N°10_ Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer au 31-12-2024

Année d'inventaire:	2020	2021	2022	2023	2024
Au 31/12/2022					
Règlements cumulés	106 749 289	102 381 289	91 916 001		
Provisions pour sinistres	21 471 724	35 394 401	75 038 066		
total charges des sinistres	128 221 013	137 775 690	166 954 068		
Primes acquises	183 468 976	200 427 595	221 729 599		
% sinistres / primes acquises	69,89%	68,74%	75,30%		

Année d'inventaire:	2020	2021	2022	2023	2024
Au 31/12/2023					
Règlements cumulés	109 468 514	109 709 303	117 342 430	108 471 998	
Provisions pour sinistres	15 446 685	20 331 036	33 038 178	92 736 370	
total charges des sinistres	124 915 198	130 040 338	150 380 608	201 208 369	
Primes acquises	183 468 976	200 427 595	221 729 599	246 460 047	
% sinistres / primes acquises	68,09%	64,88%	67,82%	81,64%	

Année d'inventaire:	2020	2021	2022	2023	2024
Au 31/12/2024					
Règlements cumulés	112 143 938	113 773 429	125 268 313	159 610 562	113 782 752
Provisions pour sinistres	5 641 848	11 478 597	19 488 210	38 159 951	88 606 688
total charges des sinistres	117 785 786	125 252 026	144 756 523	197 770 513	202 389 439
Primes acquises	183 468 976	200 427 595	221 729 599	246 460 047	263 407 133
% sinistres / primes acquises	64,20%	62,49%	65,29%	80,24%	76,84%

Annexe11_ Ventilation des charges et des produits des placements au 31-12-2025

	<u>revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participations:</u>	<u>autres revenus et frais financiers:</u>	<u>Total:</u>	<u>Raccordement</u>
Revenu des placements immobiliers	-	1 516 164	1 516 164	<i>PRNT11</i>
Revenu des participations	5 326 880	25 134 530	30 461 410	<i>PRNT11+PRNT13+PRNT14</i>
Revenu des autres placements		5 326 282	5 326 282	<i>PRNT12</i>
Total produits des placements	5 326 880	31 976 976	37 303 855	
Intérêts		830 258	830 258	<i>CHNT11</i>
Frais externes		2 612 414	2 612 414	<i>CHNT11</i>
Autres frais	-	2 409 241	2 409 241	<i>CHNT11+CHNT12+CHNT13</i>
Total charges des placements	-	5 851 913	5 851 913	

Annexe 13_ Résultat technique par catégorie d'assurance au 31-12-2025

	<u>A.T.</u>	<u>INCENDIE</u>	<u>AUTO</u>	<u>INDIVIDUEL ACCIDENT</u>	<u>VOL</u>	<u>MALADIE</u>	<u>R.S</u>	<u>R.C</u>	<u>MARITIME</u>	<u>ACCEPTATIONS</u>	<u>Total:</u>
Primes acquises	0	33 877 897	93 508 084	3 162 419	2 558 058	124 661 937	17 731 581	8 026 975	4 214 009	1 415 958	289 156 918
<i>Primes émises</i>	0	34 178 481	97 321 748	3 250 436	2 544 669	125 487 991	17 587 575	8 544 918	3 810 057	1 321 774	294 047 649
<i>Variation des primes non acquises</i>	0	-300 583	-3 813 664	-88 016	13 389	-826 054	144 005	-517 943	403 951	94 184	-4 890 731
Charges de prestations	25 534	-10 365 159	-53 573 482	-413 013	-316 739	-115 342 334	-3 235 137	-1 652 242	-1 281 156	-364 553	-186 518 281
<i>Prestations et frais payés</i>	-55 723	-7 191 202	-56 763 256	-265 221	-357 449	-110 073 241	-2 637 969	-2 239 927	-1 527 550	-128 546	-181 240 085
<i>Charges des provisions pour prestations diverses</i>	81258	-3 173 957	3 189 775	-147 792	40 709	-5 269 092	-597 168	587 685	246 394	-236 007	-5 278 195
Solde de souscription	25 534	23 512 739	39 934 602	2 749 406	2 241 319	9 319 603	14 496 444	6 374 733	2 932 852	1 051 405	102 638 637
Frais d'acquisition	-2 803	-4 881 478	-14 987 719	-884 897	-666 483	-10 663 135	-2 789 158	-1 135 612	-971 841	-280 234	-37 263 362
Autres charges de gestion nettes	-5 289	-730 801	-5 324 835	-19 490	-109 908	-113 572	-283 869	-265 362	-400 101	0	-8 353 226
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-8 092	-5 612 279	-20 312 555	-1 004 387	-776 391	-11 776 707	-3 073 027	-1 400 974	-1 371 942	-280 234	-45 616 588
Produits nets de placements	52 499	2 082 239	10 333 360	173 012	125 248	5 658 695	988 208	947 798	338 425	108 440	20 807 922
Participation aux résultats		28 901	200 000	-9 486	-1 320	-83 607	1 479	-28 782	62 410	0	169 594
Solde financier	52 499	2 111 139	10 533 360	163 526	123 928	5 575 088	989 687	919 016	400 835	108 440	20 977 516
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	0	-29 259 666	-2 193 683	-381 915	-1 979 392	-26 200 758	-15 826 861	-6 754 749	-3 209 323	0	-85 806 346
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	0	4 393 661	81 264	255	197 827	9 492 272	1 806 305	1 239 307	1 194 721	0	18 405 611
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	0	3 284 691	153 691	106 600	-41 044	637 865	952 650	632 975	-241 344	0	5 486 114
Part des réassureurs dans les provisions pour égalisation et équilibrage		0	0	0	0	26 765	0	0	0		26 765
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	0	36 373	0	0	15 218	0	50 993	0	357 903	0	460 487
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	0	4 726 912	0	153 614	786 577	6 045 765	4 658 061	754 040	612 161	0	17 737 130
Solde de réassurance et/ou rétrocession	0	-16 818 029	-1 958 727	-121 446	-1 020 815	-9 998 091	-8 358 852	-4 128 426	-1 285 853	0	-43 690 239
Résultat technique	69 941	3 193 570	28 196 680	1 787 099	568 041	-6 880 107	4 054 252	1 764 347	675 892	879 610	34 309 327
Informations complémentaires											
Provisions pour primes non acquises à la clôture	0	4 699 909	39 465 838	887 382	297 265	7 944 727	5 421 892	4 267 098	338 597	748 776	64 071 485
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	0	4 399 325	35 652 174	799 366	310 655	7 118 673	5 565 897	3 749 155	742 548	842 961	59 180 754
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	0	18 811 513	146 362 599	374 784	548 291	20 815 294	3 980 406	12 907 304	4 392 252	96 194 3	209 154 385
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	0	15 613 959	145 194 404	226 904	589 067	16 774 233	3 379 630	13 523 969	4 573 851	725 936	200 601 952
Provisions mathématiques à la clôture	1 393 158	2 679	14 651	0	0	144 156	0	0	0	0	2 824 644
Provisions mathématiques à l'ouverture	1 474 416	2 854	15 068	0	0	1 100 837	0	0	0	0	2 593 176
Provisions pour risques en cours à la clôture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques en cours à l'ouverture	0	0	0	0	0	212 117	0	0	0	0	212 117
Prévisions de recours à la clôture	0	10 451	119 73 835	0	0	568 000	0	66 111	735 881	0	13 354 277
Prévisions de recours à l'ouverture	0	14 375	7 326 518	0	0	2 062 960	0	96 387	680 113	0	10 180 353

**Annexe16_ Tableau de raccordement du résultat technique par
catégorie d'assurance aux états financiers au 31-12-2025**

	<u>raccordement</u>	<u>TOTAL</u>
Primes acquises		289 156 918
<i>Primes émises</i>	<i>PRNV11 1°colonne</i>	294 047 649
<i>Variation des primes non acquises</i>	<i>PRNV12 1°colonne</i>	- 4 890 731
Charges de prestations		- 186 518 281
<i>Prestations et frais payés</i>	<i>CHNV11 1°colonne</i>	- 181 240 085
<i>Charges des provisions pour prestations diverses</i>	<i>CHNV12,CHNV2,CHNV3,CHNV6 1°colonne</i>	- 5 278 195
Solde de souscription		102 638 637
Frais d'acquisition	<i>CHNV41,CHNV42</i>	- 37 263 362
Autres charges de gestion nettes	<i>CHNV43,PRNV2,CHNV5</i>	- 8 353 226
Charges d'acquisition et de gestion nettes		- 45 616 588
Produits nets de placements	<i>PRNT3</i>	20 807 922
Participation aux résultats	<i>CHNV3</i>	169 594
Solde financier		20 977 516
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	<i>PRNV11 2°colonne</i>	- 85 806 346
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	<i>CHNV11 2°colonne</i>	18 405 611
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	<i>PRNV12,CHNV12 2°colonne</i>	5 512 880
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	<i>CHNV3 2°colonne</i>	460 487
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	<i>CHNV44</i>	17 737 130
Solde de réassurance et/ou rétrocession		- 43 690 239
Résultat technique		34 309 327
Informations complémentaires		
Provisions pour primes non acquises à la clôture		64 071 485
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture		59 180 754
Provisions pour sinistres à payer à la clôture		209 154 385
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture		200 601 952
Provisions mathématiques à la clôture		2 824 644
Provisions mathématiques à l'ouverture		2 593 176
Provisions pour risques en cours à la clôture		-
Provisions pour risques en cours à l'ouverture		212 117
Prévisions de recours à la clôture		13 354 277
Prévisions de recours à l'ouverture		10 180 353

Rapports des Commissaires Aux Comptes

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE « ASSURANCES MAGHREBIA SA »**

64, Rue de Palestine. 1002 Tunis.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Messieurs,

I-Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société ASSURANCES MAGHREBIA SA qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025 faisant apparaître un total de **571 506 036** Dinars, l'état de résultat faisant apparaître un bénéfice net de **26 092 950** Dinars, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie positive de fin de période de **2 232 639** Dinars, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la Loi en vigueur relative au système comptables des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

- Evaluation des provisions techniques :

Risque identifié

Les provisions techniques, figurant au bilan au 31 décembre 2025 pour un montant de 267 467 276 DT, représentent le poste le plus important du passif au regard d'un total bilan de 571 506 036 DT.

Le calcul des provisions techniques relève d'une obligation légale et requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des taux de frais de gestion retenus.

Les méthodes d'estimation des provisions techniques sont précisées dans la note 4.2.2 aux états financiers.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Synthèses de nos réponses :

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions techniques, nos travaux ont consisté, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, principalement à :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la détermination des provisions techniques ;
- Apprécier la pertinence des méthodes de calculs utilisés pour l'estimation des provisions techniques et leur conformité au regard des normes comptables en vigueur et des dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation ;
- Effectuer des procédures analytiques afin d'identifier et d'analyser toute variation inhabituelle et/ou inattendue significative ;
- Prendre connaissance et vérifier les travaux effectués par l'actuaire contrôleur ;
- Valider les cadrages comptabilité/gestion ;
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul ;
- Vérifier, par sondage, l'évaluation de la provision pour sinistres à payer selon notre évaluation du risque et compte tenu des dispositions de la circulaire du ministre des finances n° 258/2010 ;
- Mettre en œuvre des procédures visant à tester la fiabilité des données servant de base aux estimations ;
- Procéder à l'examen du dénouement des estimations comptables des exercices précédents afin d'apprécier la fiabilité du processus de détermination de ces

estimations mis en œuvre par la direction.

- **Evaluation des placements :**

Risque identifié

Les placements figurent à l'actif du bilan pour un montant net de 397 017 347 DT au 31 décembre 2025.

La norme comptable tunisienne NCT31 dispose qu'à la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet de provision alors que les plus-values par rapport à cette valeur ne sont pas constatées. La valeur d'usage est déterminée sur la base de plusieurs facteurs et fait appel au jugement professionnel pour les hypothèses utilisées.

Les informations fournies par la Société au sujet de l'évaluation de ses placements sont présentées à la note 2.2 des états financiers.

Le poids de ces actifs dans le bilan et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation nous ont conduits à les considérer comme un point clé de l'audit.

Synthèses de nos réponses :

Nos travaux ont principalement consisté à :

- Apprécier les méthodologies retenues pour l'évaluation des placements au regard des normes comptables en vigueur et des dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation ;
- Evaluer et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés sur les méthodes de valorisation des placements ;
- Vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires ;
- Réaliser des procédures analytiques sur les évolutions significatives de l'exercice ;
- Procéder au rapprochement avec les rapports obtenus du gestionnaire d'actifs.

- **Evaluation des provisions pour dépréciation des créances sur assurés et intermédiaires d'assurance :**

Risque identifié

Les provisions pour dépréciation des créances sur assurés et sur intermédiaires d'assurance totalisent 46 483 850 DT au 31 décembre 2025. L'estimation de ces provisions requiert l'exercice du jugement de la direction pour la détermination de la base de provisionnement, tenant compte des modalités de calcul prévues par la décision du CGA n° 1/2021 en date du 1^{er} décembre 2021 fixant la base et la méthode de calcul des provisions pour dépréciation sur les créances des assurés et des intermédiaires d'assurance.

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'estimation de ces provisions constituait un point clé de l'audit.

Synthèse de nos réponses :

Nos travaux ont principalement consisté à :

- Contrôler le calcul de la provision pour dépréciation et sa conformité avec la méthodologie définie au niveau de la décision du CGA n° 1/2021 en date du 1^{er} décembre 2021
- Procéder au rapprochement des créances comptables avec l'arriéré issu du système d'information

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à

apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou

collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II-Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Respect de la réglementation relative au secteur des Assurances

En outre, et en application des dispositions de la circulaire du ministre des finances n°258 du 2 octobre 2010, nous avons fait appel à un actuare agréé pour la revue des provisions techniques et des conditions tarifaires. A l'issue de ses travaux, nous estimons que les provisions techniques sont correctement évaluées et suffisantes pour couvrir les engagements futurs de la société.

Tunis, le 17 Avril 2026

P/F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

P/Cabinet GSAudit&Advisory

Ghazi HANTOUS

SOCIETE « ASSURANCES MAGHREBIA SA »

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous les Conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la Conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

- La Société *ASSURANCES MAGHREBIA* a confié à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE* la gestion de son patrimoine immobilier. Ce contrat de gérance a pris effet à partir 1^{er} juillet 1995 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

En 2025, la société **ASSURANCES MAGHREBIA** propose d'intégrer de nouvelles dispositions à ladite convention. L'avenant est entré en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2025.

En contrepartie de ces prestations, la Société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE* a facturé au 31-12-2025 à la société *ASSURANCES MAGHREBIA* la somme de **57 221 DT HT**.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

B.1 Convention de prestation de service conclue entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société CODWAY

La Société *CODWAY* a confié à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* la gestion des activités ci-dessous :

- la gestion des ressources humaines ;
- la gestion comptable et financière ;
- la gestion juridique.

En contrepartie de ces prestations, la Société *CODWAY* s'engage à régler à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* un montant forfaitaire annuel de **50.000** DT HT, sur présentation de facture.

Cette convention a pris effet à partir du 1 janvier 2018, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.

B.2- Convention d'assistance conclue entre La Société ASSURANCES MAGHREBIA et La Société CODWAY

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA SA* a conclu une convention d'assistance Système d'Information et Business Process Outsourcing avec sa filiale la Société *CODWAY* avec date d'effet du 1^{er} janvier 2018 et ayant pour principal objet :

- Système d'Information ;
- Assistance et Développement Logiciel ;
- Audit Informatique ;
- Business Process Outsourcing (BPO).

En contrepartie de ces prestations, la Société *CODWAY* a facturé en 2025 à la société *ASSURANCES MAGHREBIA* un montant de **1 637 466** DT HT.

B.3 Contrat de location entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société CODWAY

La société ASSURANCES MAGHREBIA SA donne en location à la société CODWAY le 3^{ème} étage de l'immeuble sis au 24 rue Royaume d'Arabie Saoudite, à usage de bureaux, pour une période commençant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. Le loyer est fixé à **25 293** DT HT.

En plus, la société ASSURANCES MAGHREBIA SA donne en location à la société CODWAY le 4^{ème} étage de l'immeuble résidence du Lac Bloc H sis à la rue du Lac Tanganyika, à usage de bureaux, pour une période commençant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. Le loyer est fixé à **64 996** DT HT.

B.4- Contrat de location entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE

La société ASSURANCES MAGHREBIA SA donne en location à la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE une partie du RDC de l'immeuble sis au 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite d'une surface totale de 250M². Le loyer au titre de 2025 est fixé à **32 966** DT HT.

B.5- Convention de prestation de service conclue entre la Société ASSURANCES MAGHREBIA et la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE

La Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE a confié à la Société ASSURANCES MAGHREBIA la gestion des activités ci-dessous :

- la gestion des ressources humaines ;
- la comptabilité de la réassurance ;
- la gestion comptable et financière ;
- la gestion des prestations en matière juridique ;
- le contrôle de la conformité ;
- la gestion des risques ;
- l'audit interne ; et
- l'informatique.

En contrepartie de ces prestations, la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* s'engage à régler à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* un montant forfaitaire annuel de **120.000** DT HT, sur présentation de facture.

Cette convention a pris effet à partir du 3 janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.

B.6- Convention de délégation de gestion de produits conclue entre la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* et la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE*

La Société *ASSURANCES MAGHREBIA* a confié par délégation à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* la gestion des produits santé. Cette convention a pris effet à partir du 1^{er} janvier 2011, elle est conclue pour une durée de 12 mois renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.

A partir du 1^{er} juin 2019, la société *ASSURANCES MAGHREBIA* propose d'intégrer de nouvelles dispositions à ladite convention :

- des travaux liés aux missions de contrôle interne ; et
- des travaux liés au marketing.

En contrepartie, la Société *ASSURANCES MAGHREBIA* s'engage à régler à la Société *ASSURANCES MAGHREBIA VIE* un montant forfaitaire annuel de **50.000** DT HT, sur présentation de facture.

B.7- Contrat de gestion de patrimoine immobilier conclue entre la société *ASSURANCES MAGHREBIA* et la société *ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE*

La société «*ASSURANCES MAGHREBIA*» a confié à la Société «*ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE*» la gestion de son patrimoine immobilier. Ce contrat de gérance a pris effet à partir 1^{er} juillet 1995 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie de ces prestations, la société « **ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE** » a facturé en 2025 à la société « **ASSURANCES MAGHREBIA** » la somme de **232 301 DT HT**.

B.8- Contrat de location entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE

La société « **ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE** » donne en location à la société « **ASSURANCES MAGHREBIA** » trois locaux de l'immeuble sis à Sousse au 1, rue Salah Saad à usage de bureaux. Cette location est consentie pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. Le loyer est fixé à **41 876 DT HT**.

En plus, la société « **ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE** » donne en location à la société « **ASSURANCES MAGHREBIA** » le local de l'immeuble sis à Rue Nelson Mandela Tunis. Le loyer au 31-12-2025 est fixé à **166 972 DT HT**.

B.9- Convention conclue entre la société ASSURANCES MAGHREBIA et la société UNION FINANCIERE HOLDING

En vertu de l'accord du Conseil d'Administration en date du 29 juin 2018, la société **UNION FINANCIERE HOLDING** a facturé en 2025 à la société **ASSURANCES MAGHREBIA** la somme de **1 503 271 DT HT** en contre partie des prestations servies en matière de conseils et d'assistances.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la Société **ASSURANCES MAGHREBIA** envers ses dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. Rémunération du Président du Conseil :

La rémunération du président du conseil d'administration de la société est fixée par décision du conseil d'administration tenu le 31 Mai 2024. Cette rémunération annuelle est de 160.000 DT Brut.

2. Rémunération du Directeur Général :

La rémunération annuelle brute du Directeur Général de la société est fixée à 165.000 DT. Cette rémunération a été décidée par le Conseil d'Administration du 31 Mai 2024. D'autre part, le Directeur Général bénéficie d'une prime de performance sur objectifs et d'une assurance au titre de la retraite complémentaire, à la charge de la société.

3. Rémunération du Directeur Général Adjoint :

La rémunération annuelle brute du Directeur Général adjoint de la société est fixée à 150.000 DT. Cette rémunération a été décidée par le Conseil d'Administration du 31 Mai 2024. D'autre part, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une prime de performance sur objectifs et d'une assurance au titre de la retraite complémentaire, à la charge de la société.

4. Rémunération des membres du Conseil d'Administration :

Les jetons de présence sont fixés à 12 500 DT Brut par an et par administrateur. Ce montant a été fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Mai 2025.

5. Rémunération des membres des autres comités :

Le Conseil d'Administration s'appuie sur les travaux de trois comités spécialisés dans l'exécution de ses missions, à savoir :

1. Le Comité Permanent d'Audit : Il est constitué de trois membres. Les émoluments sont fixés à 10 000 DT Brut par an et par membre.
2. Le Comité de Gestion des Risques : Il est constitué de trois membres. Les émoluments sont fixés à 10 000 DT Brut par an et par membre.
3. Le Comité de nominations et de rémunérations : Il est constitué de trois membres. Les émoluments sont fixés à 10 000 DT Brut par an et par membre.

Ces émoluments ont été fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Mai 2025.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 17 Avril 2026

P/ F.M.B.Z-KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

P/ Cabinet GSAudit&Advisory

Ghazi HANTOUS

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

DELICE HOLDING SA

Siège social : Immeuble « JOUMANA », la Zone d'Activité Kheireddine, la Goulette 2060 - Tunis.

La société DELICE HOLDING publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Jaouhar Ben ZID (Société DATN) & Mr Faycel DERBEL (FINOR)

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2025
BILAN
(Montants exprimés en dinars)

ACTIFS	Note	31/12/2025	31/12/2024	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	31/12/2025	31/12/2024
ACTIFS NON COURANTS				CAPITAUX PROPRES			
Immobilisations incorporelles		35 218	35 218	Capital social		549 072 620	549 072 620
Moins : amortissements		(35 218)	(35 218)	Réserve légale		15 909 228	12 938 001
	B-1	-	-	Résultats Reportés		1 546 041	523 513
				Réserves et primes liées au capital		324	324
Immobilisations corporelles		650 354	644 195	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		566 528 212	562 534 458
Moins : amortissements		(568 670)	(476 821)				
	B-2	81 684	167 374	Résultat de l'exercice		64 781 775	58 901 016
Immobilisations financières		573 169 588	573 173 188	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	B-8	631 309 987	621 435 474
Moins : Provisions		-	-	PASSIFS			
	B-3	573 169 588	573 173 188	PASSIFS NON COURANTS			
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		573 251 272	573 340 562	Provisions pour risques et charges		650 674	612 224
ACTIFS COURANTS				PASSIFS COURANTS			
Clients et comptes rattachés	B-4	1 612 544	1 408 476	Fournisseurs et Comptes rattachés	B-9	20 664	30 170
Autres Actifs courants	B-5	54 018 937	35 173 710	Autres passifs courants	B-10	30 824 952	1 637 294
Placements et autres actifs financiers	B-6	32 200 128	12 914 633				
Liquidités et équivalents de liquidités	B-7	1 723 396	877 781				
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		89 555 005	50 374 600	TOTAL DES PASSIFS		31 496 290	2 279 688
TOTAL DES ACTIFS		662 806 277	623 715 162	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		662 806 277	623 715 162

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2025
ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation			
Dividendes	R-1	63 611 762	58 382 497
Management fees	R-2	3 350 624	3 350 000
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		66 962 385	61 732 497
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats services et prestations	R-3	174 755	116 172
Charges de Personnel	R-4	2 262 891	2 058 078
Dotations/reprises aux amortissements et aux provisions	R-5	130 299	212 790
Autres Charges d'exploitation	R-6	654 831	569 772
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		3 222 777	2 956 813
RESULTAT D'EXPLOITATION		63 739 609	58 775 684
Charges financières	R-7	(12 706)	(215)
Produits financiers	R-8	1 359 597	733 151
Autres gains ordinaires	R-9	56 400	31 709
Autres pertes ordinaires		(120)	(372 444)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		65 142 780	59 167 884
Impôt sur les bénéfices		(313 918)	(232 059)
Contribution Sociale de Solidarité		(47 088)	(34 809)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		64 781 775	58 901 016

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2025
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(Montants exprimés en dinars)

	Note	2025	2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		64 781 775	58 901 016
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions	R-5	130 299	212 790
* Plus-value sur cession des titres de participation	R-9	(56 400)	-
* Variation des :			
Créances	F-1	(204 069)	86 219
Autres actifs courants	F-1	(18 845 227)	(19 897 347)
Fournisseurs d'exploitation	F-1	(9 507)	(341 661)
Autres passifs courants	F-1	366 485	197 268
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		46 163 356	39 158 285
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	B-2	(6 158)	(11 292)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		60 000	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		53 842	(11 292)
Flux de trésorerie liés aux activités de Placement	B-6	(19 285 494)	(5 914 633)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	B-8	(26 086 089)	(32 944 357)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(26 086 089)	(32 944 357)
Variation de trésorerie		(845 615)	(288 002)
Trésorerie au début de l'exercice	B-6	877 781	589 779
Trésorerie à la clôture de l'exercice	B-6	1 723 396	877 781

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Présentation de la société

La société «Délíce Holding» est une société anonyme, faisant appel public à l'épargne, constituée le 20 Mai 2013 et régie par le Code des Sociétés Commerciales.

Lors de la création de la société, le capital s'élevait à 10 000 dinars divisé en 1.000 actions de 10 dinars chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 Août 2013, a décidé d'augmenter le capital social, par apport en nature, d'un montant de 154.178.880 dinars pour le porter à 154.188.880 dinars, et ce par l'émission de 15 417 888 actions nouvelles, de 10 dinars chacune.

La synthèse des apports constitués exclusivement par des titres, telle qu'elle ressort des rapports des commissaires aux apports et compte tenu des décotes approuvées par les actionnaires, se présente comme suit :

Société	Nombre d'actions	Valeur nominale	Prix d'acquisition unitaire	Valeur de l'apport en titres de participation	Rémunération en capital social
Delta plastic	11 439	100	1 056,847	12 089 273	12 089 270
SOCOGES	10 420	100	147,015	1 531 896	1 531 850
STIAL	913 957	13	121,669	111 200 234	111 200 240
CF	46 820	100	99,958	4 680 034	4 679 980
SBC	58 744	100	420,090	24 677 767	24 677 540
Total				154 179 204	154 178 880

L'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2013, a décidé d'augmenter le capital social, par apport en nature, d'un montant de 394.883.740 dinars pour le porter à 549.072.620 dinars, et ce par l'émission de 39 488 374 actions nouvelles de 10 dinars chacune.

Les apports tels qu'ils ressortent du rapport du commissaire aux apports, se présentent comme suit :

Société	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur unitaire de l'apport	Valeur totale de l'apport
CLC	235 330	100	1 678	394 883 740

L'assemblée Générale Ordinaire du 26 Août 2014, a approuvé le principe d'introduction de la société DELICE HOLDING sur le marché principal de la cote de la bourse.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mai 2025, a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 5 dinars. Ainsi le capital social demeure inchangé et s'élève à 549.072.620 dinars divisé en 109 814 524 actions de 5 dinars chacune. Ladite assemblée a fixé la date d'effet de la division de la valeur nominale des actions pour le 1^{er} Août 2025.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2025 à 549.072.620 dinars divisé en 109 814 524 actions de 5 dinars chacune.

La société a pour objet :

- La promotion des investissements par l'acquisition, la souscription, la gestion, la cession et l'apport, sous toute forme, de valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques tunisiennes ou étrangères créées ou à créer, le tout directement ou indirectement, notamment par voie de création de sociétés et/ou de toute autre entité juridique, de souscription ou d'achat de valeurs mobilières ou de droits sociaux, d'apport, de fusion, d'alliance ou d'association en participation.
- L'assistance, l'étude, le conseil, le marketing et engineering financière, comptable, juridique et autres...
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire.

II. Référentiel comptable d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers ont été arrêtés au 31.12.2025 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

III. Respect des normes comptables tunisiennes

Les états financiers sont exprimés en dinar tunisien et ont été établis en conformité avec les dispositions des normes comptables tunisiennes et compte tenu des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables fixées par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel comptable. L'exercice comptable objet des présents états financiers débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.

IV. Conventions et méthodes comptables appliquées

Les conventions et méthodes comptables les plus significatives appliquées par la société, pour l'élaboration des états financiers sont les suivantes :

(1)- Immobilisations financières

Lors de leur acquisition, les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des immobilisations financières à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de plusieurs facteurs tels que l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

(2)- Titres de placement

Les titres de placement sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

La juste valeur des placements à court terme qui ne sont pas cotés est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés, et la valeur mathématique des titres.

(3)- Les revenus

Les revenus de la société sont constitués essentiellement des dividendes et des honoraires de conseil, d'études et de gestion facturées aux sociétés du groupe (management fees).

V. Notes relatives aux rubriques du bilan :

(B-1)-Immobilisations incorporelles :

La rubrique « immobilisations incorporelles » se détaille au 31 décembre 2025 comme suit :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur nette</u>
- Solde au 31 décembre 2024	35 218	(35 218)	-
- Amortissements de l'exercice	-	-	-
<u>Solde au 31 décembre 2025</u>	<u>35 218</u>	<u>(35 218)</u>	<u>-</u>

(B-2)-Immobilisations corporelles :

La rubrique « immobilisations corporelles » se présente au 31 décembre 2025 comme suit :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur nette</u>
- Solde au 31 décembre 2024	644 195	(476 821)	167 374
- Acquisitions de l'exercice	6 158	-	6 158
- Amortissements de l'exercice	-	(91 849)	(91 849)
<u>Solde au 31 décembre 2025</u>	<u>650 354</u>	<u>(568 670)</u>	<u>81 684</u>

(B-3)-Immobilisations financières :

La valeur brute des immobilisations financières s'élève au 31/12/2025 à **573 169 588 dinars** et se détaille comme suit :

Désignation	Nombre d'actions	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024	% de détention
Titres CLC	359 331	408 799 740	408 799 740	99,81%
Titres STIAL	913 957	111 200 234	111 200 234	43,01%
Titres SBC	67 555	24 677 767	24 677 767	59,26%
Titres DP	11 439	12 089 273	12 089 273	99,99%
Titres CF	82 536	9 680 274	9 680 274	33,68%
Titres SOCOGES	17 440	1 046 400	1 050 000	49,83%
Titres GDI LISSADIRAT	15 000	150 000	150 000	100,00%
Titres CLN	50 000	5 521 400	5 521 400	12,92%
Titres Délice Academy	450	4 500	4 500	90,00%
Total		573 169 588	573 173 188	

Les mouvements enregistrés sur les immobilisations financières se détaillent comme suit :

<u>Solde au 31 décembre 2024</u>	<u>573 173 188</u>
Cession de parts sociales SOCOGES	(3 600)
<u>Solde au 31 décembre 2025</u>	<u>573 169 588</u>

(B-4)-Clients et comptes rattachés :

Cette rubrique présente au 31/12/2025 un solde de **1 612 544** dinars contre **1 408 476** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
- Clients locaux SBC	262 133	224 948
- Clients locaux CLC	511 951	336 319
- Clients locaux CLN	230 150	172 694
- Clients locaux CLSB	70 243	323 333
- Clients locaux DP	223 130	89 252
- Clients locaux SDEM	314 938	261 929
<u>TOTAL</u>	<u>1 612 544</u>	<u>1 408 476</u>

(B-5)-Autres actifs courants :

Cette rubrique présente au 31/12/2025 un solde de **54 018 937** dinars contre **35 173 710** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
- Dividendes à recevoir	51 484 243	33 238 900
- Etat, retenue à la source	16 124	179 894
- Produits à recevoir	86 373	13 329
- Débiteurs divers – Société de Groupe	1 003 225	391 914
- Etat report IS	1 130 654	1 230 089
- TVA déductible	52 387	44 649
- Acomptes provisionnels	208 853	51 733
- Prêt au personnel	2 708	-
- Prêt CNSS	13 375	14 702
- Personnel - avances et acomptes	-	2 500
- Fournisseurs - avances et acomptes	16 795	6 000
- Charges constatées d'avance	4 200	-
<u>TOTAL</u>	<u>54 018 937</u>	<u>35 173 710</u>

(B-6)-Placements financiers :

Cette rubrique présente au 31/12/2025 un solde de **32 200 128** dinars et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
- Pension livrée - échéance 02/01/2026	32 200 128	-
- Certificat de dépôt - échéance 02/01/2025	-	1 000 000
- Pension livrée - échéance 21/01/2025	-	3 566 381
- Pension livrée - échéance 03/03/2025	-	5 644 053
- Pension livrée - échéance 17/03/2025	-	502 066
- Pension livrée - échéance 25/03/2025	-	1 702 082
- Pension livrée - échéance 31/03/2025	-	500 051
<u>TOTAL</u>	<u>32 200 128</u>	<u>12 914 633</u>

(B-7)-Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent au 31/12/2025 un solde de **1 723 396** dinars contre **877 781** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
- Banques	1 721 396	875 754
- Caisse	2 000	2 027
<u>TOTAL</u>	<u>1 723 396</u>	<u>877 781</u>

(B-8)-Capitaux propres :

Cette rubrique présente au 31/12/2025 un solde de **631 309 987** dinars contre un solde de **621 435 474** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
- Capital	549 072 620	549 072 620
- Réserves légales	15 909 228	12 938 001
- Résultats Reportés	1 546 041	523 513
- Réserves et primes liées au capital	324	324
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	<u>566 528 212</u>	<u>562 534 458</u>
- Résultat de l'exercice	64 781 775	58 901 016
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	<u>631 309 987</u>	<u>621 435 474</u>

Le résultat par action se détaille comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Résultat de la période	64 781 775	58 901 016
Nombre d'actions	109 814 524	54 907 262
<u>Résultat par action</u>	<u>0,590</u>	<u>1,073</u>

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
Exercice clos le 31 décembre 2025

	Capital Social	Réserves Légales	Résultats Reportés	Autres compléments d'apport	Résultat de l'exercice	Total
<u>Solde au 31 décembre 2023</u>	549 072 620	11 176 534	798 413	324	34 430 924	595 478 815
Affectation résultat PV AGO du 13/06/2024		1 761 467	32 669 457		(34 430 924)	-
Distribution des dividendes (0,600 dinars par action)			(32 944 357)			(32 944 357)
Résultat net de la période au 31/12/2024					58 901 016	58 901 016
<u>Solde au 31 décembre 2024</u>	549 072 620	12 938 001	523 513	324	58 901 016	621 435 474
Affectation résultat PV AGO du 23/05/2025		2 971 226	55 929 790		(58 901 016)	-
Distribution des dividendes (1 dinars par action)			(54 907 262)			(54 907 262)
Résultat net de la période au 31/12/2025					64 781 775	64 781 775
<u>Solde au 31 décembre 2025</u>	549 072 620	15 909 228	1 546 041	324	64 781 775	631 309 987

(B-9)-Fournisseurs et comptes rattachés :

Cette rubrique présente au 31/12/2025 un solde de **20 664** dinars contre **30 170** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
- Fournisseurs d'exploitation	20 664	30 170
<u>TOTAL</u>	<u>20 664</u>	<u>30 170</u>

(B-10)-Autres passifs courants :

Cette rubrique présente au 31/12/2025 un solde de **30 824 952** dinars contre **1 637 294** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
- Associés dividendes à payer	28 821 173	-
- Charges à payer	1 029 073	899 935
- Etat - impôt sur les sociétés	313 918	232 059
- Contribution Sociale de Solidarité	47 088	34 809
- CNSS	106 042	96 142
- Etat - Retenue à la source sur salaires	29 350	25 386
- Etat - autres impôts à payer	94 809	57 764
- TVA collectée	300 494	195 310
- Produits constatés d'avance	-	497
- Crédoiteurs divers	83 006	95 392
<u>TOTAL</u>	<u>30 824 952</u>	<u>1 637 294</u>

VI. Notes relatives aux rubriques de l'état de résultat :

(R-1)-Dividendes :

Les dividendes s'élèvent au 31 décembre 2025 à **63 611 762** dinars contre **58 382 497** dinars au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
- Dividendes- Société Tunisienne des Industries Alimentaires	21 477 990	26 870 336
- Dividendes- Centrale laitière du Cap-Bon	39 526 410	26 949 825
- Dividendes- Centrale laitière du Nord	800 000	2 000 000
- Dividendes- Delta plastic	1 807 362	2 562 336
<u>TOTAL</u>	<u>63 611 762</u>	<u>58 382 497</u>

(R-2)-Management fees :

Les management fees s'élèvent au 31/12/2025 à **3 350 624** dinars contre **3 350 000** dinars au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
- Management fees- Société des boissons du Cap-Bon	440 556	478 060
- Management fees- Centrale laitière du Cap-Bon	558 611	530 485
- Management fees- Centrale laitière du Nord	638 611	580 485
- Management fees- Centrale laitière Sidi-Bouزيد	579 627	599 854
- Management fees- Delta Plastic	150 000	150 000
- Management fees- SDEM	983 219	1 011 116
<u>TOTAL</u>	<u>3 350 624</u>	<u>3 350 000</u>

(R-3)-Achats services et prestations :

Les achats de services et prestations s'élèvent au 31/12/2025 à **174 755** dinars contre **116 172** dinars au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
- Rémunération d'intermédiaires et honoraires	715 507	389 393
- Achats d'approvisionnement consommés	19 635	21 354
- Transferts de charges	(560 387)	(294 574)
<u>TOTAL</u>	<u>174 755</u>	<u>116 172</u>

(R-4)-Charges de personnel :

Les charges de personnel s'élèvent au 31/12/2025 à **2 262 891** dinars contre **2 058 078** dinars au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
- Salaires	1 729 599	1 594 234
- Charges sociales	485 616	434 049
- Charges connexes aux salaires	59 524	33 533
- Autres charges de personnel	(11 849)	(3 738)
<u>TOTAL</u>	<u>2 262 891</u>	<u>2 058 078</u>

(R-5)-Dotations/reprises aux amortissements et aux provisions :

Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent au 31/12/2025 à **130 299** dinars contre **212 790** dinars au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
- Dotations aux amortissements	91 849	118 041
- Dotations aux provisions pour risques et charges	38 450	94 750
<u>TOTAL</u>	<u>130 299</u>	<u>212 790</u>

(R-6)-Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2025 à **654 831** dinars contre **569 772** dinars au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
- Frais postaux et frais de télécommunication	9 949	5 910
- Services bancaires et assimilés-Commissions	1 836	906
- Honoraires	120 000	110 000
- Publicité	2 300	2 310
- Location	73 878	70 353
- Réception	9 167	17 530
- TFP	56 533	40 884
- FOPROLOS	21 755	19 742
- TCL-TIB	7 974	7 973
- Droits d'enregistrement et de timbre	6 857	7 882
- Taxes sur véhicules	2 440	2 440
- Redevance logiciel	631 833	565 946
- Jetons de présence	122 500	140 000
- Voyages et déplacement	17 667	16 707
- Prime d'assurance	9 731	10 797
- Charges diverses ordinaires	386 882	361 510
- Transfert charge - Autres charges	(826 470)	(811 119)
<u>TOTAL</u>	<u>654 831</u>	<u>569 772</u>

(R-7)- Charges financières :

Les charges financières s'élèvent au 31/12/2025 à **12 706** dinars contre **215** dinars durant l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
- Intérêts débiteurs	4 244	215
- Perte de change	8 462	-
<u>TOTAL</u>	<u>12 706</u>	<u>215</u>

(R-8)-Produits financiers :

Les produits financiers s'élèvent au 31/12/2025 à 1 357 597 dinars contre 733 151 dinars durant l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
- Intérêts / Placements	4 228	459 063
- Produits des pensions livrées	1 286 794	195 739
- Intérêts créditeurs	68 576	76 858
- Gains de change	-	1 490
<u>TOTAL</u>	<u>1 359 597</u>	<u>733 151</u>

(R-9)- Autres gains ordinaires :

Les autres gains ordinaires s'élèvent à la clôture de l'exercice à 56 400 dinars et se rapportent exclusivement à la plus-value sur cession des titres de participation SOCOGES.

VII. Notes sur les rubriques de l'état des flux de trésorerie

(F-1)-Variation du besoin en fonds de roulement :

	<u>Au 31 Décembre</u>		<u>Variation</u>
	<u>2025</u>	<u>2024</u>	
- Clients et comptes rattachés	1 612 544	1 408 476	204 069
- Fournisseurs et comptes rattachés	20 664	30 170	(9 507)
- Autres actifs courants	54 018 937	35 173 710	18 845 227
- Autres passifs courants	2 003 779	1 637 294	366 485
- Dividendes à payer	28 821 173	-	28 821 173

VIII. Engagements hors bilan

- Engagement donné à SICAR AMEN

En vertu d'un pacte signé au cours de l'exercice 2017 et de l'avenant signé au cours de l'exercice 2024, la société « DELICE HOLDING » s'est convenue avec la société « SICAR AMEN » d'acquérir, courant l'exercice 2025, les 45.000 actions nouvellement émises par la « Société des boissons du Cap-Bon », ayant une valeur nominale unitaire de 286 dinars et souscrites et libérées par la société « SICAR AMEN ». Le prix de la rétrocession ainsi convenue serait déterminé sur la base des critères se rattachant directement aux résultats réalisés par la « Société des boissons du Cap-Bon », et ce, tenant compte de la combinaison des méthodes de valorisation suivantes :

- La méthode de l'actif net comptable corrigé et la rente du goodwill ;
- La méthode des Discounted Cash-Flow ; et
- La méthode du multiple du résultat Brut d'exploitation.

La rétrocession a eu lieu en date du 2 janvier 2026 pour un prix global de 12 870 000 dinars.

IX. Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun évènement postérieur au sens de la NCT 14 n'a été relevé jusqu'à la date d'arrêté des états financiers par le conseil d'administration réuni le 28 avril 2026.

X. Autres notes

X.1 Parties liées

1. Le conseil d'administration réuni le 29 Avril 2025 a autorisé votre société à céder 60 parts sociales lui revenant dans le capital de la Société de Commerce et de Gestion - SARL « SOCOGES », à son Président du Conseil d'Administration et à 5 administrateurs.

Le prix de cession des parts sociales a été fixé à 60.000 dinars.

La plus-value sur cession, constatée à ce titre, s'élève à 56.400 dinars.

Les cessionnaires		Nombre des parts sociales cédés
Mr Mohamed MEDDEB	Président du Conseil d'Administration	10
Mme Houeïda NASRA MEDDEB	Administrateur	10
Mme Nadia MEDDEB DJILANI	Administrateur / Directeur Général	10
Mr Mohamed Ali MEDDEB	Administrateur / Directeur Général Adjoint	10
Mme Cyrine MEDDEB ABIDI	Administrateur / Directeur Général Adjoint	10
Mr Ahmed MEDDEB	Administrateur	10
Total parts sociales		60

2. Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à posteriori, votre société à conclure avec la société IMMOBILIERE MEDDEB « I-MED » une convention de mise à disposition - occupation des espaces de travail et prestations annexes portant sur une superficie de 170,84 m2 composée de plusieurs espaces de travail, salles de réunion, espaces de bureaux, places parking et les parties communes disponibles aux rez-de-chaussée (moitié hall), 3ème, 4ème, 5ème, 6ème et 7ème étage, bloc A de l'immeuble « JOUMENA » sise à la Zone d'Activité Keireddine, la Goulette – Tunis – 2060, ainsi que la mise à disposition de bureaux, matériel informatique et de télécommunication, connexion internet, de personnel de ménage, de sécurité, d'entretien, de gestion du courrier... .

Cette convention est consentie pour une période de cinq années, commençant le 1er Juin 2020 et finissant le 31 mai 2025, renouvelable par tacite reconduction d'une année en année, moyennant un loyer annuel de 39 491 dinars hors taxes payable mensuellement et majoré de 7% l'an.

La charge constatée en 2025, à ce titre, s'élève à 53.878 dinars.

3. Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à posteriori, votre société à conclure avec la « Société Délice des Eaux Minérales » une convention de gestion, en vertu de laquelle votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de cette société moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Ladite convention est entrée en vigueur à compter du 1^{er} Juin 2020.

Le revenu constaté à ce titre en 2025, s'élève, en hors taxes à 983 219 dinars.

4. Le conseil d'administration réuni le 05 Septembre 2014 a autorisé la société à conclure avec « la Centrale Laitière du Cap-Bon », « la Centrale Laitière du Nord » et « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire. Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 02 Janvier 2014.

Les revenus constatés à ce titre en 2025, s'élèvent, en hors taxes, à 1 776 849 dinars répartis comme suit :

- 558 611 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon » ;
- 638 611 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord » ; et
- 579 627 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid ».

Au même titre, le conseil d'administration réuni le 02 Mai 2014 a autorisé la société à conclure avec « la société des Boissons du Cap-Bon » et « DELTA PLASTIC » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire. Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 1^{er} août 2013.

Les revenus constatés à ce titre en 2025, s'élèvent, en hors taxes à 590 556 dinars, à hauteur de 440 556 dinars pour « la société des boissons du Cap-Bon », et de 150 000 dinars pour la « DELTA PLASTIC ».

5. Votre société a facturé, moyennant des notes de débit, certaines prestations relatives à des charges de fonctionnement pour un montant total, en hors taxes, de 1 386 857 dinars répartis comme suit :

- 323 018 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon » ;
- 290 363 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid » ;
- 182 986 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord » ;
- 168 631 dinars pour « la société des boissons du Cap-Bon » ;
- 74 018 dinars pour « la Société Délice des Eaux Minérales » ;
- 102 817 dinars pour « la Compagnie Fromagère » ;
- 29 501 dinars pour « la DELTA PLASTIC » ; et
- 215 523 dinars pour « la ZOHRA ».

6. La société Délice Holding a procédé à des formations au profit de son personnel auprès de la société Délice Academy. La charge constatée, à ce titre, en 2025 s'élève à 16 390 dinars.

7. La société IMMOBILIERE MEDDEB « I-MED » a facturé à la société Délice Holding, moyennant des notes de débit, les frais de Steg, Sonede, d'entretien de l'immeuble « JOUMENA ».

La charge constatée, à ce titre, en 2025 s'élève à 10 232 dinars.

8. La Compagnie Fromagère « CF » a facturé à la société Délice Holding, moyennant des notes de débit, des prestations de services.

La charge constatée, à ce titre, en 2025 s'élève à 353 dinars.

9. L'AGO de la STIAL tenue le 22 Mai 2025 a décidé de distribuer des dividendes pour 49 937 500 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 21 477 990 dinars.

L'AGO de la DELTA PLASTIC tenue le 24 Mars 2025 a décidé de distribuer des dividendes pour 1 807 520 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 1 807 362 dinars.

L'AGO de la CLN tenue le 16 Avril 2025 a décidé de distribuer des dividendes pour 5 120 000 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 800 000 dinars.

L'AGO de la CLC, tenue le 16 avril 2025, a décidé la distribution de dividendes pour 20 160 000 dinars. Par ailleurs, l'AGO, tenue le 09 décembre 2025, a décidé la distribution de dividendes pour 19 440 000 dinars. Ainsi, le droit aux dividendes revenant Délice Holding s'élève à un total de 39 526 410 dinars.

X.2 Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

En application du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025 relatif aux informations ESG à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, ainsi que de sa communication du 13 février 2026 apportant des précisions complémentaires, la société Délice Holding présente les informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) susceptibles d'avoir une incidence financière sur sa situation financière, sa performance et ses perspectives.

1. Gouvernance

Au sein de la société Délice Holding, le Conseil d'Administration supervise l'ensemble des risques, y compris les risques ESG. Il définit les orientations stratégiques en la matière, veille au respect des exigences réglementaires et encadre, le cas échéant, les principes de gestion des risques.

La Direction Générale assure la mise en œuvre des orientations du Conseil et veille à l'intégration progressive des critères ESG dans le pilotage opérationnel, en s'appuyant sur les politiques internes et les dispositifs de suivi existants.

Les comités de gouvernance, notamment le comité d'audit et le comité des risques, assistent le Conseil dans l'examen des risques, y compris ESG, et lui présentent leurs analyses et recommandations.

Le dispositif repose également sur les fonctions risques, conformité/RSE et audit interne, dont les missions intègrent progressivement les enjeux ESG. Le Responsable RSE assure la coordination des parties prenantes internes et externes, le suivi des actions et le déploiement de la stratégie RSE, la production du reporting ESG et contribue à l'intégration progressive des enjeux de durabilité dans les processus du groupe.

2. Stratégie de Délice Holding en matière de développement durable

La société exerce ses activités dans le secteur agroalimentaire et prend en considération, de manière progressive, les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la conduite de ses activités.

Compte tenu de la nature de ses opérations, la société est exposée à différents enjeux ESG liés notamment à la chaîne d'approvisionnement en matières premières agricoles, aux activités de production et de transformation, ainsi qu'à la distribution de ses produits.

Ces enjeux portent principalement sur la consommation de ressources naturelles (eau, énergie), la gestion des déchets, les émissions GES associées aux activités industrielles et logistiques, la gestion des emballages, les exigences en matière de sécurité sanitaire, de qualité et de traçabilité des produits ainsi que la sécurité santé au travail et le bien-être des collaborateurs.

À ce stade, ces éléments sont intégrés progressivement dans les réflexions et les pratiques du groupe, sans qu'un cadre ESG formalisé et entièrement structuré ne soit pleinement déployé.

3. Intégration des risques ESG

Les risques et opportunités liés aux facteurs ESG sont appréhendés dans le cadre global du dispositif de gestion des risques du groupe.

À la date d'arrêté des états financiers au 31/12/2025, et sur la base des informations disponibles, aucun risque ESG n'a été identifié comme susceptible d'avoir une incidence financière significative sur la situation financière ou la performance du groupe.

Cette appréciation repose sur les éléments disponibles à ce jour et pourra être réévaluée en fonction de l'évolution du contexte réglementaire, économique et environnemental.

4. Indicateurs ESG

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information, la société ne publie pas d'indicateurs ESG spécifiques.

Le groupe envisagera le développement progressif d'indicateurs relatifs aux enjeux de durabilité, en fonction de l'évolution de ses besoins internes et des exigences réglementaires.

DELICE HOLDING SA

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING »,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Délice Holding SA » pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 662 806 277 dinars, un bénéfice net de 64 781 775 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « Délice Holding SA », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clé de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent deux questions clés d'audit qui doivent être présentées dans notre rapport.

Immobilisations financières

➤ Risque identifié

Etant une société Holding, les immobilisations financières présentent la rubrique la plus importante du bilan. Comme détaillé au niveau de la note aux états financiers (**B-3**), les immobilisations financières sont constituées exclusivement par des titres de participation, dont la valeur comptable s'élève au 31 décembre 2025 à 573 169 588 dinars et représente 86% du total des actifs.

En se référant à la note aux états financiers **(IV)**, la valeur d'usage est estimée par la Direction sur la base de la valeur de marché, de l'actif net, des résultats et des perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que de la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Ainsi, la Direction s'appuie essentiellement sur les informations communiquées par les filiales se rapportant à leurs situations financières actuelles, en se référant notamment aux derniers états financiers audités et à leurs perspectives futures, pour apprécier l'existence d'un indice de dépréciation, qui, par la suite, mérite d'être provisionné ou non. En outre, elle a pris en considération l'effet de synergie entre les différentes sociétés du groupe opérant dans un secteur compatible.

Compte tenu de l'importance de la rubrique « immobilisations financières » et la complexité du processus d'évaluation et d'appréciation du risque lié à l'évaluation, nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations financières constitue un point clé d'audit.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des immobilisations financières sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier que l'estimation des valeurs d'usage, déterminées par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
- Vérifier le caractère raisonnable des projections futures adoptées, le cas échéant, et que ces projections ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées et qu'ils ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ; et
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

Dividendes

➤ **Risque identifié**

Les revenus de la société sont constitués à hauteur de 95% par des dividendes qui totalisent, au 31 décembre 2025, un montant de 63 611 762 dinars, comme détaillé au niveau de la note aux états financiers **(R-1)**.

En raison du poids des revenus de dividendes et des spécificités des règles de leur comptabilisation, nous avons considéré leur exhaustivité comme une question clé d'audit.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nos diligences d'audit de l'exhaustivité des revenus de dividendes ont notamment consisté à :

- Examiner le dispositif de contrôle interne mis en place par la société, relatif au suivi des participations et des placements et effectuer des tests de contrôle d'application à ce titre.
- Collecter les Procès-Verbaux des assemblées générales des sociétés dans lesquelles la société « Délice Holding » détient une part dans le capital et examiner les décisions de distribution de dividendes qui y sont consignées, prises au cours de l'exercice 2025.
- Vérifier le calcul des dividendes revenant à la société « Délice Holding » ainsi que leur prise en compte en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.
- Vérifier l'exactitude des données relatives aux revenus de dividendes fournies dans les notes aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons

à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences néfastes raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Nous avons également pris connaissance de la note aux états financiers X.2 « Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance », établie sous la responsabilité du conseil d'administration de la société.

Dans le cadre de notre audit, nos travaux ont consisté à apprécier la cohérence de ces informations avec les états financiers audités et avec les éléments collectés au cours de notre audit.

Nous n'avons pas d'observations à formuler quant à la cohérence de ces informations avec les états financiers pris dans leur ensemble

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires portant sur la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société « Délice Holding SA » eu égard à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

**Société DATN
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

FINOR

Jaouhar Ben ZID

Fayçal DERBEL

DELICE HOLDING SA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING SA »,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner, à travers le présent rapport, toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées

A-1 Le conseil d'administration réuni le 29 Avril 2025 a autorisé votre société à céder 60 parts sociales lui revenant dans le capital de la Société de Commerce et de Gestion - SARL « SOCOGES », à son Président du Conseil d'Administration et à 5 administrateurs.

Le prix de cession des parts sociales a été fixé à 60.000 dinars.
La plus-value sur cession, constatée à ce titre, s'élève à 56.400 dinars.

Les cessionnaires		Nombre des parts sociales cédés
Mr Mohamed MEDDEB	Président du Conseil d'Administration	10
Mme Houeïda NASRA MEDDEB	Administrateur	10
Mme Nadia MEDDEB DJILANI	Administrateur / Directeur Général	10
Mr Mohamed Ali MEDDEB	Administrateur / Directeur Général Adjoint	10
Mme Cyrine MEDDEB ABIDI	Administrateur / Directeur Général Adjoint	10
Mr Ahmed MEDDEB	Administrateur	10
Total parts sociales		60

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

B-1 Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à postériori, votre société à conclure avec la société IMMOBILIERE MEDDEB « I-MED » une convention de mise à disposition - occupation des espaces de travail et prestations annexes portant sur une superficie de 170,84 m2 composée de plusieurs espaces de travail, salles de réunion, espaces de bureaux, places parking et les parties communes disponibles aux rez-de-chaussée (moitié hall), 3ème, 4ème, 5ème, 6ème et 7ème étage, bloc A de l'immeuble « JOUMENA » sise à la Zone d'Activité Keireddine, la Goulette – Tunis – 2060, ainsi que la mise à disposition de bureaux, matériel informatique et de télécommunication, connexion internet, de personnel de ménage, de sécurité, d'entretien, de gestion du courrier... .

Cette convention est consentie pour une période de cinq années, commençant le 1^{er} Juin 2020 et finissant le 31 mai 2025, renouvelable par tacite reconduction d'une année en année, moyennant un loyer annuel de 39 491 dinars hors taxes payable mensuellement et majoré de 7% l'an.

La charge constatée en 2025, à ce titre, s'élève à 53.878 dinars.

B-2 Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à postériori, votre société à conclure avec la « Société Délice des Eaux Minérales » une convention de gestion, en vertu de laquelle votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de cette société moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Ladite convention est entrée en vigueur à compter du 1^{er} Juin 2020.

Le revenu constaté, à ce titre en 2025, s'élève en hors taxes à 983 219 dinars.

B-3 Le conseil d'administration réuni le 05 Septembre 2014 a autorisé votre société à conclure avec la « Centrale Laitière du Cap-Bon », la « Centrale Laitière du Nord » et la « Centrale Laitière de Sidi Bouzid » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 02 Janvier 2014.

Les revenus constatés à ce titre en 2025, s'élèvent, en hors taxes, à 1 776 849 dinars répartis comme suit :

- 558 611 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon » ;
- 638 611 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord » ; et
- 579 627 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid ».

Au même titre, le conseil d'administration réuni le 02 Mai 2014 a autorisé votre société à conclure avec la « Société des Boissons du Cap-Bon » et « DELTA PLASTIC » des conventions de gestion, en vertu desquelles votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coûtant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 1^{er} août 2013.

Les revenus constatés à ce titre en 2025, s'élèvent, en hors taxes à 590 556 dinars, à hauteur de 440 556 dinars pour « la société des boissons du Cap-Bon », et de 150 000 dinars pour la « DELTA PLASTIC ».

B-4 Le conseil d'administration réuni le 28 Avril 2026 a autorisé, à postériori, votre société à facturer, moyennant des notes de débit, certaines prestations relatives à des charges de fonctionnement pour un montant total, en hors taxes, de 1 386 857 dinars répartis comme suit :

- 323 018 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon » ;
- 290 363 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid » ;
- 182 986 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord » ;
- 168 631 dinars pour « la Société des Boissons du Cap-Bon » ;
- 74 018 dinars pour « la Société Délice des Eaux Minérales » ;
- 102 817 dinars pour « la Compagnie Fromagère » ;
- 29 501 dinars pour « la DELTA PLASTIC » ; et
- 215 523 dinars pour « la ZOHRA ».

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1 Votre conseil d'administration réuni le 11 Décembre 2019 prend acte de la cessation de Monsieur Mohamed MEDDEB de ses fonctions de Président Directeur Général suite à la modification du mode de gouvernance et la dissociation entre les fonctions du Président du Conseil et celles du Directeur Général et décide, par conséquent, de le nommer en qualité du Président du Conseil d'Administration

à partir du 11 Décembre 2019 expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021.

Par ailleurs, votre conseil d'administration réuni le 2 juin 2022 a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Mohamed MEDDEB en sa qualité du Président du Conseil d'Administration pour une période de trois ans.

Egalement, votre conseil d'administration réuni le 23 Mai 2025 a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Mohamed MEDDEB en sa qualité du Président du Conseil d'Administration pour une période de trois ans.

Aucune rémunération, à ce titre, n'a été fixée ou servie en 2025.

C-2 Votre conseil réuni le 23 Mai 2025 décide de nommer Madame Nadia MEDDEB DJILANI en tant que Directeur Général de la société, pour une période de trois ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

Votre conseil d'administration réuni le 11 Décembre 2019 a décidé de lui attribuer une rémunération fixée à Neuf Mille Cinq Cent (9.500) Dinars net par mois sur la base de 14 mensualités jusqu'à la fin de son mandat.

En outre, le conseil décide d'allouer au Directeur Général un bonus annuel fixé par le comité des rémunérations.

La charge supportée par votre société à ce titre en 2025 est de 425 298 dinars répartis comme suit :

- Salaire Brut : 240 330 dinars ;
- Diverses charges sociales et fiscales : 63 414 dinars ; et
- Un bonus annuel estimé à 121 554 dinars y compris les charges sociales et fiscales.

C-3 Votre conseil d'administration réuni le 23 Mai 2025 a nommé Madame Cyrine MEDDEB ABIDI en qualité de Directeur Général Adjoint, pour une durée de trois ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

La charge supportée par votre société à ce titre en 2025 est de 421 931 dinars répartis comme suit :

- Salaire Brut : 237 677 dinars
- Diverses charges sociales et fiscales : 62 700 dinars ; et
- Un bonus annuel estimé à 121 554 dinars y compris les charges sociales et fiscales.

C-4 Votre conseil d'administration réuni le 23 Mai 2025 a nommé Monsieur Mohamed Ali MEDDEB en sa qualité de Directeur Général Adjoint, pour une durée de trois ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

Votre conseil d'administration réuni le 02 mai 2014 a fixé sa rémunération comme suit :

- Une partie fixe sous forme d'un salaire mensuel net de 7 000 dinars.
- Une partie variable en fonction du niveau de réalisation des objectifs.

La charge supportée par votre société à ce titre en 2025 est de 288 885 dinars répartis comme suit :

- Salaire Brut : 180 832 dinars ;
- Diverses charges sociales et fiscales : 47 402 dinars ; et
- Un bonus annuel estimé à 60 651 dinars y compris les charges sociales et fiscales.

C-5 Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de DELICE HOLDING SA, se détaillent comme suit :

- Les rémunérations brutes et avantages servis au Président du Conseil d'Administration par les filiales au titre de 2025 se détaillent comme suit :

Filiale	Salaires (en TND)	Primes de performance (en TND)
La Société Tunisienne des Industries Alimentaires	2 379 282	852 205
La Centrale Laitière du Cap-Bon	772 692	168 068
La Centrale Laitière du Nord	367 617	-
La Centrale Laitière de Sidi-Bouزيد	542 774	168 067
La Société des Boissons du Cap-Bon	663 778	168 067
La Compagnie Fromagère	324 216	-

- Les rémunérations brutes et avantages servis au Directeur Général, Mme Nadia Meddeb, par les filiales au titre de 2025 se détaillent comme suit :

Filiale	Salaires (en TND)	Primes de performance (en TND)
La Société Tunisienne des Industries Alimentaires	787 660	351 690
La Centrale Laitière du Nord	259 947	-

- Les rémunérations brutes et avantages servis à l'administrateur, Mr Ahmed Meddeb, par les filiales au titre de 2024 se détaillent comme suit :

Filiale	Salaires (en TND)	Primes de performance (en TND)
Société Délice des Eaux Minérales	190 065	96 152
La Société des Boissons du Cap-Bon	191 050	96 153
SOCOGE S	787 094	340 573

Par ailleurs, la Société Tunisienne des Industries Alimentaires a mis à la disposition du Président Conseil d'Administration une voiture de fonction, un quota carburant de 500 litres par mois et la prise en charge des frais téléphoniques.

- Des honoraires ont été servis à un administrateur par la filiale, la Centrale Laitière du Cap-Bon pour 816 384 dinars hors taxes.

En outre, ladite société a mis à sa disposition une voiture de fonction ainsi que la prise en charge des dépenses y afférentes.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 30 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

Société DATN
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

FINOR

Jaouhar Ben ZID

Fayçal DERBEL

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**COMPANIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
- ASTREE**

Siège social : 45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Cedex

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances -ASTREE-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025. Ces états financiers sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M. Ahmed SAHNOUN (Les Commissaires aux Comptes Associés MTBF) & M. Karim DEROUICHE (FINOR).

Annexe n°1
Actif du bilan

(Chiffres en dinars tunisien)

		Au 31 Décembre 2025			Au 31 décembre 2024	
Notes		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net	
AC1	Actifs incorporels	A 1	8 923 548	2 667 126	6 256 422	4 865 540
	AC11,12,13 Investissements de recherche et développement/Fonds commercial		2 901 031	2 667 126	233 905	351 792
	AC14 Acomptes versés		6 022 517		6 022 517	4 513 747
AC2	Actifs corporels d'exploitation	A 2	10 794 634	8 840 570	1 954 065	2 135 365
	AC21 Installations techniques et machines		9 257 868	7 626 324	1 631 544	1 788 725
	AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		1 527 038	1 214 246	312 792	296 815
	AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		9 728		9 728	49 825
AC3	Placements	A 3	715 302 109	22 118 613	693 183 497	632 057 823
	AC31 <u>Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotées</u>	A 3.1	<u>31 346 924</u>	<u>6 872 864</u>	<u>24 474 060</u>	<u>24 689 542</u>
	AC311 Terrains et constructions d'exploitation		3 855 502	3 032 518	822 984	914 238
	AC312 Terrains et constructions hors exploitation		18 395 604	3 840 346	14 555 258	14 679 486
	AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		9 095 818	0	9 095 818	9 095 818
	AC32 <u>Placements dans les entreprises liées et participations</u>	A 3.2	<u>25 781 365</u>	<u>0</u>	<u>25 781 365</u>	<u>25 781 365</u>
	AC33 <u>Autres placements financiers</u>	A 3.3	<u>655 636 600</u>	<u>15 245 748</u>	<u>640 390 852</u>	<u>579 154 751</u>
	AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		121 049 313	15 102 420	105 946 893	104 119 561
	AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		418 393 505	416	418 393 088	346 696 392
	AC333 Prêts hypothécaires		1 627 883		1 627 883	1 514 515
	AC334 Autres Prêts		1 544 942	142 912	1 402 030	1 112 231
	AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		113 020 956		113 020 956	65 652 000
	AC336 Autres		0		0	60 060 052
	AC34 <u>Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cédantes</u>	A 3.4	<u>2 537 221</u>		<u>2 537 221</u>	<u>2 432 165</u>
AC5	Part des réassureurs dans les provisions techniques	A 4	52 466 208		52 466 208	55 529 163
	AC510 Provisions pour primes non acquises		16 300 565		16 300 565	15 104 554
	AC520 Provision d'assurance vie		1 987 548		1 987 548	2 399 890
	AC530 Provisions pour sinistres Vie		123 268		123 268	339 342
	AC531 Provisions pour sinistres Non Vie		34 054 827		34 054 827	37 685 376
	AC550 Provisions d'égalisation et d'équilibrage Non Vie		0		0	
AC6	Créances	A 5	91 991 441	25 598 253	66 393 188	68 398 306
	AC61 <u>Créances nées d'opérations d'Assurance directe</u>	A 5.1	<u>73 836 737</u>	<u>23 594 173</u>	<u>50 242 564</u>	<u>53 092 886</u>
	AC611 Primes acquises et non émises	A 5.1.1	10 046 332		10 046 332	9 046 353
	AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	A 5.1.2	55 542 126	21 181 338	34 360 788	34 712 508
	AC613 Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	A 5.1.3	8 248 280	2 412 836	5 835 444	9 334 024
	AC62 <u>Créances nées d'opérations de réassurance</u>	A 5.2	<u>5 733 127</u>	<u>875 912</u>	<u>4 857 215</u>	<u>3 592 220</u>
	AC63 <u>Autres Créances</u>	A 5.3	<u>12 421 577</u>	<u>1 128 168</u>	<u>11 293 409</u>	<u>11 713 200</u>
	AC631 Personnel	A 5.3.1	227 962		227 962	220 808
	AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	A 5.3.2	10 223 683		10 223 683	10 470 316
	AC633 Débiteurs divers	A 5.3.3	1 969 932	1 128 168	841 764	1 022 075
AC7	Autres éléments d'Actif	A 6	60 822 044		60 822 044	54 844 419
	AC71 <u>Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse</u>	A 6.1	<u>21 808 324</u>		<u>21 808 324</u>	<u>19 144 719</u>
	AC72 <u>Frais d'acquisition reportés</u>	A 6.2	<u>6 075 281</u>		<u>6 075 281</u>	<u>5 599 275</u>
	AC73 <u>Comptes de régularisation Actif</u>	A 6.3	<u>32 938 440</u>		<u>32 938 440</u>	<u>30 100 425</u>
	AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	A 6.3.1	22 343 368		22 343 368	18 353 489
	AC733 Autres comptes de régularisation	A 6.3.2	10 595 072		10 595 072	11 746 936
Total de l'Actif :			940 299 985	59 224 561	881 075 424	817 830 616

Annexe n°2

Capitaux propres et passif du Bilan

(Chiffres en dinars tunisien)

		Notes	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Capitaux propres		P 1		
CP1	Capital social ou fonds équivalent	P.1.1	30 000 000	30 000 000
CP2	Réserves et primes liées au capital	P.1.2	95 745 873	87 245 873
CP4	Autres capitaux propres	P.1.3	42 526 315	37 026 315
CP5	Résultats reportés	P.1.4	1 089 353	1 103 601
Total capitaux propres avant résultat :			169 361 541	155 375 789
CP6	Résultat de l'exercice	P.1.5	34 769 144	28 985 751
Total capitaux propres avant affectation :			204 130 685	184 361 541
Passif		P 2		
PA2	Provisions pour autres risques et charges	P.2.1	16 817 855	18 073 572
	PA23 Autres provisions		16 817 855	18 073 572
PA3	Provisions techniques brutes	P.2.2	572 421 482	525 954 551
PA310	Provisions pour primes non acquises Non Vie		56 564 275	54 438 930
PA320	Provisions d'assurances Vie		272 642 642	235 452 142
PA330	Provisions pour sinistres Vie		5 309 556	5 536 238
PA331	Provisions pour sinistres Non Vie		220 787 830	215 318 880
PA340	Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes Vie		3 444 063	2 650 406
PA341	Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes Non Vie		7 819 777	7 016 512
PA350	Provision pour égalisation et équilibrage Non Vie		1 505 484	1 505 484
PA360	Autres provisions techniques Vie		0	238 597
PA361	Autres provisions techniques Non Vie		4 347 855	3 797 360
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	P.2.3	15 271 410	17 872 396
PA6	Autres dettes	P.2.4	66 061 668	64 203 700
	PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	P.2.4.1	14 100 562	15 382 622
	PA611 Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe	P.2.4.1.1	11 608 850	11 638 987
	PA612 Dettes indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	P.2.4.1.2	2 491 712	3 743 635
	PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	P.2.4.2	26 609 979	25 043 331
	PA63 Autres dettes	P.2.5	25 351 127	23 777 747
	PA631 Dépôts et cautionnements reçus	P.2.5.1	535 034	484 846
	PA632 Personnel	P.2.5.2	1 438 252	1 295 645
	PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	P.2.5.3	21 548 103	20 503 348
	PA634 Crédoeurs divers	P.2.5.4	1 829 738	1 493 909
PA7	Autres passifs	2.6	6 372 325	7 364 857
	PA71 Comptes de régularisation passif	P.2.6.1	6 372 325	7 364 857
Total des capitaux propres et du Passif :			881 075 424	817 830 616

(Chiffres en dinars tunisiens)

Annexe n°3
Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie

Notes	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations nettes
	Au 31/12/2025	Au 31/12/2025	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
PRNV1 <u>Primes acquises</u>	188 812 376	<53 945 881>	134 866 495	129 421 579
PRNV11 Primes émises et acceptées 6.1	190 937 720	<55 141 892>	135 795 829	129 492 844
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	<2 125 344>	1 196 011	<929 334>	<71 265>
PRNV3 <u>Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</u>	24 200 935		24 200 935	21 344 326
PRNV2 <u>Autres produits techniques</u>	152 288		152 288	16 581
CHNV1 <u>Charges de sinistres</u>	<125 159 049>	10 413 261	<114 745 788>	<112 685 892>
CHNV11 Montants payés	<119 690 100>	13 034 001	<106 656 099>	<91 757 398>
Sinistre Régles	<105 487 826>	13 034 001	<92 453 825>	<78 411 061>
Frais de Gestion	<14 202 274>		<14 202 274>	<13 346 338>
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	<5 468 950>	<2 620 739>	<8 089 689>	<20 928 494>
CHNV2 <u>Variation des autres provisions techniques</u>	<550 495>		<550 495>	<4 636>
CHNV3 <u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>	<5 001 163>	1 046 656	<3 954 507>	<1 915 671>
CHNV4 <u>Frais d'exploitation</u>	<30 434 358>	12 128 578	<18 305 780>	<16 029 696>
CHNV41 Frais d'acquisition	<11 644 566>		<11 644 566>	<11 031 661>
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	179 881		179 881	502 768
CHNV43 Frais d'administration	<18 969 673>		<18 969 673>	<17 424 690>
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs		12 128 578	12 128 578	11 923 886
CHNV5 <u>Autres charges techniques</u>	<4 752 617>		<4 752 617>	<4 604 881>
CHNV6 <u>Variation de la provision pour égalisation & équilibrage</u>	-		-	-
RTNV <u>Sous Total : Résultat technique de l'assurance Non Vie</u>	47 267 917	<30 357 386>	16 910 531	15 541 709

Annexe n°4
Etat de résultat technique de l'Assurance VIE

(Chiffres en dinars tunisiens)

Notes	Opérations Brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations nettes
	Au 31/12/2025	Au 31/12/2025	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
PRV1 Primes	86 777 149	<420 555>	86 356 595	76 303 157
PRV11 Primes émises et acceptées 6.1	86 777 149	<420 555>	86 356 595	76 303 157
PRV2 Produits de placements	23 557 544		23 557 544	24 917 084
PRV21 Revenus des placements	20 287 089		20 287 089	22 850 180
PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements	1 215 910		1 215 910	1 215 283
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements	2 054 545		2 054 545	851 621
PRV4 Autres produits techniques				
CHV1 Charge de sinistres	<43 056 905>	221 833	<42 835 072>	<163 651 462>
CHV11 Montants payés	<43 283 588>	440 342	<42 843 245>	<163 420 948>
Sinistre Réglés	<42 565 901>	440 342	<42 125 558>	<163 021 135>
Frais de Gestion	<717 687>		<717 687>	<658 394>
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	226 683	<218 509>	8 173	<230 514>
CHV2 Variation des autres provisions techniques	<37 425 356>	<412 342>	<37 837 699>	88 557 393
CHV21 Provisions d'assurance vie	<37 663 954>	<412 342>	<38 076 296>	88 500 747
CHV22 Autres provisions techniques	238 597		238 597	56 646
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes	<1 023 888>	1 221	<1 022 667>	1 268 889
CHV4 Frais d'exploitation	<8 696 823>	<13 909>	<8 710 732>	<8 090 910>
CHV41 Frais d'acquisition	<7 794 334>		<7 794 334>	<7 383 692>
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	296 125		296 125	360 357
CHV43 Frais d'Administration	<1 198 615>		<1 198 615>	<1 073 210>
CHV44 Commissions reçues des réassureurs		<13 909>	<13 909>	5 636
CHV5 Autres charges techniques	<1 360 251>		<1 360 251>	<787 774>
CHV9 Charges des placements	<1 376 318>		<1 376 318>	<1 565 514>
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	<1 138 382>		<1 138 382>	<854 699>
CHV92 Correction de valeur sur placements	<183 023>		<183 023>	<316 494>
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	<54 913>		<54 913>	<394 322>
RTV	Sous Total : Résultat technique de l'assurance Vie	17 395 152	<623 753>	16 771 399
				16 950 863

Annexe n°5
Etat de Résultat

(Chiffres en dinars tunisiens)

		Notes	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
RTNV	<u>Résultat Technique de l'Assurance Non Vie</u>		16 910 531	15 541 709
RTV	<u>Résultat Technique de l'Assurance Vie</u>		16 771 399	16 950 863
PRNT1	<u>Produits des placements Assurance Non Vie</u>		40 266 438	35 701 976
	PRNT11 Revenus des placements		34 676 315	32 606 800
	PRNT13 Reprise de correction de valeurs sur placements		2 078 330	2 088 439
	PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		3 511 793	1 006 737
CHNT1	<u>Charges des placements de l'Assurance Non Vie</u>		<2 352 513>	<2 155 734>
	CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		<1 945 814>	<1 265 357>
	CHNT12 Correction de valeurs sur placements		<312 838>	<396 557>
	CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		<93 861>	<493 820>
CHNT2	<u>Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie</u>		<24 200 935>	<21 344 326>
PRNT2	Autres produits non techniques		2 347 067	616 360
CHNT3	Autres charges non techniques		<2 061 595>	<3 096 455>
	Résultats provenant des activités ordinaires		47 680 393	42 214 395
CHNT4	Impôts sur le Résultat		<10 703 626>	<10 966 751>
	Résultats provenant des activités ordinaires après impôts		36 976 767	31 247 644
CHNT5	Pertes extraordinaires		<2 207 623>	<2 261 892>
Résultat net après modifications comptables :			34 769 144	28 985 751

Annexe n° 6 : Tableau des engagements reçus et donnés

Intitulé		Notes	31/12/2025	31/12/2024
HB1	Engagements reçus		8 592 380	7 664 122
	<i>Engagements hypothécaires reçus sur Prêts octroyés</i>		7 846 528	6 951 246
	<i>Avals, cautions de garanties</i>		745 853	712 876
HB2	Engagements donnés		2 301 935	1 944 324
	<i>HB21 Avals, cautions de garanties octroyés au titre d'appel d'offres</i>		2 301 935	1 944 324
	<i>HB22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente</i>			
	<i>HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>			
	<i>HB24 Autres engagements donnés</i>			
HB3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des récessionnaires			
HB4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution			
HB5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance			
HB6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers			

Annexe N° 7

État de flux de trésorerie (méthode directe) GENERAL		Notes	31/12/2025	31/12/2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
E1	Encaissements des primes reçues des assurés	E1	290 120 093	266 154 763
E2	Sommes versées pour paiement des sinistres	E2	<153 092 618>	<257 023 382>
E3	Encaissements des primes reçues (acceptations)	E3	2 356 898	1 717 154
E4	Sommes versées pour les sinistres (acceptations)	E4	<686 181>	<133 342>
E5	Commissions versées sur les acceptations	E5	<761 076>	<495 392>
E6	Décaissements de primes pour les cessions	E6	<56 094 468>	<53 735 961>
E7	Encaissements des sinistres pour les cessions	E7	13 935 986	10 575 611
E8	Commissions reçues sur les cessions	E8	13 548 261	13 898 818
E9	Commissions versées aux intermédiaires	E9	<27 552 022>	<25 328 964>
E10	Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	E10	<17 295 074>	<15 654 945>
E11	Variation des dépôts auprès des cédantes	E11		
E12	Variation des espèces reçues des cessionnaires	E12	<186 511>	2 934 674
E13	Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	E13	<456 712 649>	<481 276 273>
E14	Encaissements liés à la cession de placements financiers	E14	400 036 594	545 358 383
E15	Taxes sur les assurances versées au Trésor	E15	<27 209 045>	<23 144 604>
E16	Produit financiers reçus	E16	46 536 928	45 300 338
E17	Impôts sur les bénéfices payés	E17	<5 266 497>	<2 488 397>
E18	Autres mouvements	E18	<3 069 324>	<6 649 972>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation			18 609 295	20 008 510
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
V1	Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	V1	<657 574>	<4 590 850>
V2	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	V2	64 000	
V3	Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation	V3		
V4	Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	V4		
V5	Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	V5		
V6	Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	V6		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			<593 574>	<4 590 850>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
F1	Encaissements suite à l'émission d'actions	F1		
F2	Dividendes et autres distributions	F2	<15 318 352>	<13 167 909>
F3	Encaissements provenant d'emprunts	F3		
F4	Remboursements d'emprunts	F4		
F5	Augmentation/Diminutions des ressources spéciales	F5		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			<15 318 352>	<13 167 909>
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités				
		L1	<33 765>	<33 107>
Variations de trésorerie			2 663 604,806	2 216 645
Trésorerie de début d'exercice			19 144 719	16 928 074
Trésorerie de fin d'exercice			21 808 324	19 144 719

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31/12/2025**

1. Présentation de l'entreprise, de ses opérations et de ses activités

- **Dénomination sociale** : Compagnie d'Assurances et de Réassurances « **ASTREE** »
- **Date de constitution** : 22/10/1949
- **Forme juridique** : S.A faisant appel public à l'épargne
- **Siège social** : 45, Avenue Kheireddine Pacha – Tunis, B.P. 780 TUNIS Cedex
- **Capital Social** : 30 000 000 DT
- **Branches exploitées** : Toutes branches
- **Principaux Réassureurs** :
 - HANOVER RE
 - ODYSSEY RE
 - ARONDO RE
 - PARTNER RE
 - AFRICA RE
 - MAPFRE
 - TUNIS RE
 - EULER
 - EUROPE ASSISTANCE
- **Le Président du Conseil d'Administration.**
 - M. Hichem REBAI
- **Le Directeur Général**
 - M. Moez DIMASSI
- **Les membres du Conseil d'Administration**
 - M. Zouheir HASSEN
 - M. Ahmed KAMMOUN
 - M. Mohamed TRIFA (administrateur indépendant/ Président Comité d'Audit)
 - M. Sami ZGHAL (administrateur indépendant/ Président Comité des Risques)
 - La Banque de Tunisie représentée par Mme Maha ZOUAOUI
 - La Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) représenté par M. Éric CHARPENTIER
 - Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) représenté par M. Loïc GUYOT
 - M. Hafedh KHLIFI (administrateur représentant les actionnaires minoritaires)
- **Comités rattachés au Conseil d'Administration :**
 - Comité Permanent d'Audit Interne
 - Comité des Risques
 - Comité de Nomination et de Rémunération
- **Notre réseau commercial :**
 - **01** Bureau Direct
 - **72** Agences d'assurances
 - **43** Courtiers
- **La Société mère qui publie les comptes consolidés :**
 - La Banque de Tunisie, 2 Rue de Turquie 1001- Tunis.

2. Faits marquants de l'exercice

A/ Le secteur des assurances :

Les faits saillants ayant marqué l'activité du secteur des assurances en 2025 :

1. La mise en place d'un cadre réglementaire relatif aux pratiques commerciales au niveau du secteur des assurances (réf : règlement n°01/2025 du 14/03/2025), avec la création d'une Direction Générale de protection des assurés au sein du Comité Général des Assurances (CGA).
2. L'adoption d'un cadre réglementaire organisant l'échange des informations entre le Comité Général des Assurances (CGA) et les compagnies d'assurances, à travers un système de collecte automatisé de toutes les informations/données à communiquer au Comité Général des Assurances (CGA) par les compagnies d'assurances conformément à la réglementation en vigueur (réf : règlement n°02/2025) via une nouvelle plateforme d'échange électronique.
3. L'institution d'une nouvelle réglementation portant sur l'externalisation des services en lien avec l'exécution des contrats d'assurances, plus précisément les prestations d'assistance et de gestion des indemnisations (réf : règlement n°03/2025).
4. L'amendement du règlement n°01/2021 du Comité Général des Assurances (CGA) relatif aux obligations d'information et au rapport annuel Comité Général des Assurances (CGA), plus particulièrement l'article 08 nouveau « rapport de solvabilité » avec l'instauration d'un nouvel axe d'analyse prospective.
5. Les nouveaux impératifs réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, dont notamment :
 - L'avenant au règlement n°02/2019 du Comité Général des Assurances (CGA) relatif aux mesures de vigilance requises en matière de lutte contre le financement du terrorisme, la prolifération des armes et la répression du blanchiment d'argent dans le secteur des assurances
 - Les lignes directrices du Comité Général des Assurances (CGA) relatives à l'identification, à la vérification de l'identité et à la connaissance des relations d'affaires dans le secteur des assurances.
 - Les lignes directrices conjointes du Comité Général des Assurances (CGA) et de la Commission Nationale de Lutte Contre le Terrorisme sur la mise en œuvre des mesures de gel des avoirs dans le secteur des assurances.
6. La loi n°2025-9 du 21 Mai 2025 portant réglementation des contrats de travail et interdiction de la sous-traitance de main-d'œuvre.

7. La création d'un nouveau fonds de promotion des personnes handicapées (article 32 de la loi de finances 2026) qui sera financé notamment par un prélèvement de 1% opéré par les compagnies d'assurances sur les indemnités d'accidents de la circulation et du travail.
8. L'introduction du paiement électronique des vignettes Automobile (réf : Arrêté conjoint de la ministre des Finances, du ministre de l'Intérieur, du ministre des Transports et du ministre des Technologies de la communication du 19 décembre 2025, fixant les modalités de paiement des taxes de circulation), à effet du 1^{er} janvier 2026. Des interfaces de vérification ont été mises à la disposition des structures de contrôle leur permettant de vérifier en temps réel le paiement des taxes de circulation exigibles, dont les compagnies d'assurances.

Pour ce qui est du suivi des projets sectoriels :

- L'entrée en exploitation du constat digital Auto : l'application mobile E-Constat a été lancée officiellement par la FTUSA le 1^{er} novembre 2025 permettant de déclarer les sinistres automobiles d'une manière fluide et sécurisée.
- La finalisation du projet de mise en place d'un référentiel Automobile à travers l'exploitation d'une plateforme informatique sectorielle qui permet de calculer la valeur à neuf et la valeur vénale d'un véhicule sur le marché local, et ce à compter du 1^{er} décembre 2025.
- La mise en place par la FTUSA d'un guide d'utilisation du module vignettes permettant aux compagnies d'assurer la diligence de vérification du paiement des vignettes Automobile par les assurés.
- Le projet de digitalisation de l'attestation d'assurance Auto : Projet en cours

B/ Activité de la Compagnie en 2025 :

▪ Production :

Situation comparative des primes émises au 31/12/2025 (y compris acceptation) : En DT

Branche	31/12/2025	Part %	31/12/2024	Part %
Automobile	89 808 236	32,22	85 956 763	33,61
Vie	87 066 252	31,24	77 225 742	30,2
Maladie	36 258 056	13,01	31 768 741	12,42
Transport et aviation	13 727 544	4,92	12 236 497	4,78
Multirisques	15 626 595	5,61	14 978 255	5,86
Incendie	10 931 098	3,92	10 442 568	4,08
Individuelle	1 273 899	0,46	1 055 189	0,41
Responsabilité Civile	6 899 601	2,48	6 645 910	2,6
Risques Spéciaux	6 986 743	2,51	6 413 632	2,51
Risques Agricoles	638 373	0,23	809 506	0,32
Invalidité	3 220 884	1,16	2 818 241	1,1
Assistance	883 121	0,32	654 939	0,26
Assurance-Crédit	2 102 428	0,75	2 471 282	0,97
Vol	506 184	0,18	500 437	0,2
Bris de glaces et dégâts des eaux	16 126	0,01	19 615	0,01
Pertes pécuniaires	111 664	0,04	116 265	0,05
Primes acceptées	2 681 110	0,96	1 623 172	0,63
	278 737 914	100%	255 736 754	100%

Source : Etats de production au 31/12/2025

Au terme de l'exercice 2025, le chiffre d'affaires de la Compagnie a atteint un montant de **278,738 MD** contre **255,737 MD** à la même période en 2024, soit une enveloppe en primes additionnelles d'environ 23,001 MD qui correspond à une progression de **9 %**.

▪ Structure du portefeuille

La croissance du niveau d'activité de la compagnie, en 2025, s'est accompagnée d'une certaine modification de la structure de son portefeuille, dont les plus importantes sont :

- La branche Auto se positionne au 1er rang dans le portefeuille de la Compagnie, malgré la diminution de sa part de 1,39 point (32,22% contre 33,61% en 2024).
- La branche Vie occupe le second rang dans le portefeuille de la Compagnie, avec une part en croissance de 1,04 point en s'établissant à 31,24% au 31/12/2025.
- La branche Maladie maintient son 3^{ème} rang dans le portefeuille de la Compagnie, avec une croissance de sa part de 0,63 points (13,01% contre 12,42% au 31/12/2024).

▪ Sinistres :

La sinistralité globale de la Compagnie en amélioration de 4,95 points (48,29% contre 53,24% en 2024).

▪ Encaissements :

Au 31 décembre 2025, le ratio d'encaissement s'est établi à 90 % contre 85,75% en 2024.

▪ **Placements :**

- L'ensemble des placements nets de la Compagnie totalise, au 31 décembre 2025, un montant net de 693 183 497 DT contre 632 057 823 DT à la même date une année auparavant, soit une augmentation de 9,67%.
- Le revenu total des placements de la Compagnie totalise, au 31/12/2025, un montant de 63 823 982 DT contre 60 619 060 DT en 2024.

▪ **Réassurance & Acceptation :**

- Les soldes de la réassurance Non-Vie & Vie se sont établis au 31/12/2025 respectivement à 30 357 446 DT et 623 753 DT contre 20 852 504 DT et <454 376> DT au 31/12/2024. Quant aux Acceptations, le résultat s'est établi à 1 103 515 DT en 2025 contre un résultat de 327 083 DT en 2024.

▪ **Les autres produits & charges techniques :**

- Au 31/12/2025, les autres produits techniques Non-Vie se sont établis 152 288 DT contre 16 581 DT en 2024.
- Les autres charges techniques Non-Vie & Vie se sont élevées respectivement à 4 752 617 DT et 1 360 251 DT contre 4 604 881 DT et 787 774 DT, une année auparavant.

3. Référentiel comptable

- Les états financiers sont établis par référence aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable.
- Les divers postes de bilan et des états de résultats sont déterminés à partir des regroupements des comptes principaux. Ces mêmes comptes sont alimentés par les comptes imputables ayant fait l'objet des écritures d'origine et ce conformément aux tableaux de rattachement des comptes aux états financiers.
- L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :
 - Norme comptable **n°26** relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°27** relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°28** relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°29** relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°30** relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°31** relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

4. Principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et des comptes de résultats

4.1 / Primes émises et acceptées :

Les primes correspondent aux primes émises et acceptées, hors taxes, brutes de réassurance et nettes d'annulations et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date d'arrêté des comptes.

4.2 / Opérations techniques d'assurance Non-Vie :

▪ Provision pour primes non acquises :

Les provisions pour primes non acquises sont des provisions destinées à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat. Ces provisions sont calculées, séparément pour chaque contrat d'assurance, sur la base de la méthode du « prorata temporis » et portent sur la prime commerciale ; c'est à dire la prime du risque, majorée des différents chargements.

Le calcul est réalisé sur la base des primes nettes de cessions dans une première phase, puis dans une seconde phase sur la base de la partie des primes cédées. La provision pour primes non acquises relative aux cessions ne doit en aucun cas être portée au passif du bilan pour un montant inférieur à celui pour lequel la part du réassureur dans la provision pour primes non acquises figurant à l'actif.

▪ Frais d'acquisition reportés :

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation au compte de résultat.

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises.

▪ Montants payés :

Ce poste est composé des éléments suivants :

- Sinistres réglés durant l'exercice relatifs à l'exercice en cours et aux exercices antérieurs nets de recours encaissés ;
- Montant des rentes et des rachats de rentes payés au cours de l'exercice relatifs aux branches accident du travail et invalidité ;
- Frais de règlement des sinistres notamment les frais relatifs aux services régleurs de sinistres et les commissions affectées à la gestion des sinistres.

- **Provisions pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer correspondent au coût total estimé que représentera pour l'entreprise d'assurances le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres. La provision pour sinistres à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à encaisser. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan.

Ces provisions incluent aussi une provision pour frais de gestion déterminée en fonction des taux de frais réels observés.

- **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes Non-Vie :**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

Le montant de la participation aux bénéfices est évalué selon les engagements contractuels de la compagnie.

- **Autres provisions techniques :**

- **Provision pour risques en cours :**

La provision pour risques en cours représente les montants à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer. Cette provision est destinée à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance en cours excédent le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

Le poste « Autres provisions techniques » comprend également une réserve de rente d'invalidité et les arrérages de rentes à payer.

- **Provision mathématique de rentes :**

Les provisions mathématiques des rentes sont constituées lorsque les indemnités au titre d'un sinistre seront versées sous forme d'annuités. Ces provisions correspondent à la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'évènements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice. Elles sont calculées sur la base de méthodes actuarielles reconnues. Le montant de la provision mathématique des rentes est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

4.3 / Opérations techniques d'assurance vie :

- **Provision mathématique Vie :**

La provision mathématique représente la différence, à la date d'inventaire, entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

La provision mathématique comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'entreprise d'assurance y compris les participations aux bénéfices déjà allouées et déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures. Le calcul de cette provision se fait sur la base de la prime commerciale en excluant les chargements d'acquisition des contrats. La provision mathématique est calculée contrat par contrat sur la base des normes techniques telle que définie par l'arrêté du ministre des Finances du 5 janvier 2009 et des formules actuarielles figurant au niveau des notes techniques.

- **Provision pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer représentent la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

- **Provision pour participation aux bénéfiques et ristournes Vie :**

La provision pour participation aux bénéfiques et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfiques et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

- **Provision d'égalisation :**

La provision d'égalisation comprend les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance.

4.4 / Les opérations de réassurance & d'acceptation

Lors de l'arrêté des comptes, les opérations courantes au titre de la réassurance et de l'acceptation sont comptabilisées sur la base des décomptes trimestriels. Les opérations d'inventaire sont comptabilisées sur la base d'un bilan de réassurance et d'acceptation consolidé.

4.5 / Les opérations financières & non techniques :

- **Placements :**

Les placements et les produits y afférents sont comptabilisés conformément à la norme NC31. Les revenus de placements (dividendes, intérêts ...) sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

- **Provision pour dépréciation des placements et des créances :**

L'évaluation des placements est appliquée conformément à la norme des placements NC31.

La méthode de provisionnement des créances nées d'opérations d'assurance directe est celle instaurée par la tutelle (circulaire « CGA » 01/2021 du 01 Décembre 2021) et qui consiste à constater des provisions sur :

- Les créances envers les assurés à concurrence de 20% pour les créances datant de (N-1) et 100 % pour les créances datant de (N-2 & antérieures) ;
- Les créances envers les intermédiaires : à 100%

Toutefois, un complément de provision est constaté en plus de la méthode de la tutelle pour permettre de couvrir les arriérés présentant un risque supérieur.

La méthode de provisionnement des autres éléments des créances est calculée au cas par cas relativement à l'échéance de l'impayé, la qualité du créancier et de l'avancement de la procédure du contentieux le cas échéant.

4.6 / Ventilation des frais généraux par destination :

Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes des comptes de résultats au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité. Les clefs de répartition analytique sont objectives et contrôlables. Par ailleurs, la présentation des frais se présentent comme suit :

- Les frais de gestion des placements sont inclus dans les charges des placements ;
- Les frais de règlement des sinistres sont compris dans les charges de sinistres ;
- Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent au niveau de la rubrique « frais d'exploitation » correspondante aux comptes de résultats vie et non vie. Les commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction de ce poste dans la mesure où ces commissions ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par l'assureur.

5. Notes sur le Bilan

5.1 / Mouvements sur les éléments de l'actif

Les mouvements sur les éléments d'actif sont présentés au niveau de l'annexe N°8.

5.2 / Etat récapitulatif des placements

L'état récapitulatif des placements reprenant la valeur brute, nette et la juste valeur des placements est présenté au niveau de l'annexe N° 9.

5.3 / Ventilation des créances et dettes selon la durée résiduelle

Créances	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Primes acquises et non émises	10 046 332	-	-	10 046 332
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	29 284 052	21 000 481	5 257 593	55 542 126
Créances indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance	3 609 364	2 644 056	1 994 860	8 248 280
Personnel	227 962	-	-	227 962
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	10 223 683	-	-	10 223 683
Débiteurs divers	70 047	771 717	1 128 168	1 969 932
Total des créances :	53 461 440	24 416 254	8 380 621	86 258 315

Dettes	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Dettes nées d'opération d'assurance directe	2 859 627	3 598 218	5 151 005	11 608 850
Dettes indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance	968 527	1 237 368	285 817	2 491 712
Dépôts et cautionnements reçus	50 188	27 200	457 646	535 034
Personnel	1 438 252			1 438 252
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	21 548 103			21 548 103
Créditeurs divers	1 189 637	306 957	333 144	1 829 738
Total des dettes :	25 224 710	4 268 859	10 018 125	39 451 688

5.4 / Capitaux propres

Le capital de l'entreprise « Astrée » s'élève à 30 000 000 DT constitué par 6 000 000 actions nominatives de 5 dinars chacune.

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres et la ventilation des réserves au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	Capital	Réserves	Autres capitaux propres	Dividendes	Résultat reporté	Résultat de l'exercice
Solde au 31/12/2024	30 000 000	87 245 873	37 026 315		1 103 601	28 985 751
Affectation AGO du 23 Juin 2025	-	8 500 000	5 500 000	15 000 000	<14 249>	<28 985 751>
Résultat 2025	-	-	-	-	-	34 769 144
Solde au 31/12/2025	30 000 000	95 745 873	42 526 315	15 000 000	1 089 353	34 769 144

Conformément à la décision de l'AGO en date du 23 Juin 2025, la répartition du résultat 2024 a été effectuée comme suit :

Résultat au 31/12/2024 :	28 985 751
Résultats reportés :	1 103 601
Total à distribuer :	30 089 353
Réserve pour réinvestissements exonérés	<8 000 000>
Réserve facultatives	<6 000 000>
Dividendes	<15 000 000>
Résultat reporté :	1 089 353

Par ailleurs, des réserves à régime spécial relatives aux réinvestissements exonérés, constituées au courant des exercices antérieurs, sont devenues fiscalement libres suite à la cession des titres y afférents. Elles s'élèvent à 2 500 000 TND et affectées aux réserves facultatives.

La ventilation des réserves est présentée au niveau de la note **P** dans la rubrique informations diverses sur le bilan. Par ailleurs, aucun élément du bilan n'ayant fait l'objet d'une réévaluation durant l'exercice 2025.

5.5 / Provisions pour sinistres à payer

Récapitulation de la provision pour Sinistres à payer Vie et Non Vie

LIBELLE	Non Vie	Vie	31/12/2025	31/12/2024
Provision pour sinistres à payer	203 607 895	4 584 554	208 192 449	203 991 854
Chargement de gestion	17 531 712	725 002	18 256 714	17 759 817
Prévision de recours à encaisser	<1 416 048>		<1 416 048>	<2 228 029>
Provision SAP Acceptations	1 064 270		1 064 270	1 331 477
TOTAL	220 787 830	5 309 556	226 097 385	220 855 119

L'état des règlements et des provisions pour sinistres à payer par exercice de survenance est présenté en annexe N°10.

5.6 / Informations diverses sur le bilan

A – Actif du bilan

Note - A 1- Actifs incorporels

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 31/12/2025	VNC 31/12/2024
Logiciels	8 823 548	<2 667 126>	6 156 422	4 765 540
Fonds Commercial	100 000	-	100 000	100 000
TOTAL	8 923 548	<2 667 126>	6 256 422	4 865 540

Note - A 2 - Actifs corporels d'exploitation

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 31/12/2025	VNC 31/12/2024
AC 21 – Installations techniques et machines	9 257 868	<7 626 324>	1 631 544	1 788 725
AC 22 – Autres installations, outillages et mobiliers	1 527 038	<1 214 246>	312 792	296 815
AC 23 – Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	9 728		9 728	49 825
TOTAL	10 794 634	<8 840 570>	1 954 065	2 135 365

Note - A 3 - Placements

A 3.1 – Terrains, constructions et actions des sociétés immobilières non cotées

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 31/12/2025	VNC 31/12/2024
AC 311- Terrains et constructions d'exploitation	3 855 502	<3 032 518>	822 984	914 238
AC 312 – Terrains et constructions hors exploitation	18 395 604	<3 840 346>	14 555 258	14 679 486
AC 313 – Parts et actions dans des sociétés immobilières non cotées	9 095 818	-	9 095 818	9 095 818
TOTAL	31 346 924	<6 872 864>	24 474 060	24 689 542

A 3.2 – Placements dans les entreprises liées & Participations

LIBELLE	Montant brut	Provision	VNC 31/12/2025	VNC 31/12/2024
AC 321 – Parts dans des entreprises liées	25 781 363	-	25 781 363	25 781 363
AC 323 – Parts dans les entreprises avec lien de participation	2	-	2	2
TOTAL	25 781 365	-	25 781 365	25 781 365

A 3.3 – Autres placements financiers

LIBELLE	Montant brut	Provision	VNC 31/12/2025	VNC 31/12/2024
AC 331 – Actions, autres titres à revenu variable	121 049 313	<15 102 420>	105 946 893	104 119 561
AC 332 – Obligations et autres titres à revenu fixe	418 393 505	<416>	418 393 088	346 696 392
AC 333 – 334 Prêts	3 172 826	<142 912>	3 029 914	2 626 746
AC 335 – Dépôts monétaires	113 020 956	-	113 020 956	65 652 000
AC 336 – Autres	-	-	-	60 060 052
TOTAL	655 636 600	<15 245 748>	640 390 852	579 154 751

A 3.4 – Créances pour espèces déposés auprès des entreprises cédantes

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Provisions pour Primes non acquises acceptations	1 472 951	1 100 687
Provisions pour Sinistres à payer acceptations	1 064 270	1 331 477
TOTAL	2 537 221	2 432 165

Note – A 4 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
AC 510 – Provisions pour primes non acquises	16 300 565	15 104 554
AC 520- Provision d'assurance Vie	1 987 548	2 399 890
AC 530 – Provisions pour sinistre vie	123 268	339 342
AC 531 – Provisions pour sinistres non-vie	34 054 827	37 685 376
TOTAL	52 466 208	55 529 163

Note - A 5 – Créances

A 5.1 – Créances nées d'opérations d'assurances directes

A 5.1.1 - Primes acquises et non émises

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Primes acquises et non émises non-vie	10 237 057	9 315 855
Primes acquises et non émises vie	1 120 197	1 135 293
S/Total :	11 357 254	10 451 148
Primes à annuler	<1 310 922>	<1 404 795>
TOTAL	10 046 332	9 046 353

A 5.1.2 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Quittances de primes à recevoir	47 518 709	46 951 156
Primes/Sinistres Affaires en Co-assureurs	64 615	926 822
Comptes à régulariser agences, courtiers et Bureau Direct – Débit	4 185 079	5 844 530
Effets à recevoir et Effets Impayés	3 477 400	3 364 118
Chèques impayés	296 323	366 533
S/Total :	55 542 126	57 453 160
Provisions au titre des arriérés primes	<17 694 423>	<19 058 064>
Provision au titre des chèques impayés	<296 323>	<366 533>
Provision au titre des effets impayés	<3 190 591>	<3 316 055>
TOTAL	34 360 788	34 712 508

A 5.1.3 – Créances indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Avances sur recours matériels	1 590 971	2 839 732
Avances sur recours corporels	2 541 676	2 140 931
Indemnisation Directe des Assurés	2 005 679	3 942 119
Sinistres officieux	1 523	1 523
Autres créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	2 108 431	2 579 814
S/Total :	8 248 280	11 504 119
Provisions pour dépréciation de créances	<2 412 836>	<2 170 095>
TOTAL	5 835 444	9 334 024

A 5.2 – Créances nées d'opération de réassurance

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Cessionnaires	3 317 160	2 566 143
Cédantes	2 415 967	1 901 989
S/Total :	5 733 127	4 468 132
Provision pour dépréciation de créances	<875 912>	<875 912>
TOTAL	4 857 215	3 592 220

5.3 – Autres créances

A 5.3.1 – Personnel

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Avances au personnel	57 210	57 295
Autres avances	170 752	163 513
TOTAL	227 962	220 808

A 5.3.2 – Etat, Organismes de Sécurité Sociale, Collectivités Publiques

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Acomptes provisionnels	9 506 332	5 959 690
Avances sur impôts/sociétés (y compris Crédit d'impôt)	200 669	4 084 204
Autres	516 682	426 422
TOTAL	10 223 683	10 470 316

A 5.3.3 – Débiteurs divers

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Compte de liaison avec la délégation Maroc	917 777	907 686
Autres	1 052 155	1 233 414
S/Total :	1 969 932	2 141 100
Provision pour dépréciation	<1 128 168>	<1 119 025>
TOTAL	841 764	1 022 075

Note A 6 – Autres éléments d'actif

A 6.1 – Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Banques, CCP et chèques à l'encaissement	10 429 205	7 980 541
Effets remis à l'encaissement	10 902 165	9 973 681
Autres	476 955	1 190 497
TOTAL	21 808 324	19 144 719

A 6.2 – Frais d'acquisition reportés

Conformément aux principes comptables adoptés par la Compagnie et ci-dessus évoqués, les frais d'acquisition reportés s'élèvent au 31/12/2025 à **6 075 281** DT contre **5 599 275** DT au 31/12/2024.

A 6.3 – Compte de régularisation Actif

A 6.3.1 – Intérêts et loyers acquis et non échus

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts s/Valeurs Mobilières courus et non échus	22 331 090	18 341 211
Loyers perçus d'avance	12 278	12 278
TOTAL	22 343 368	18 353 489

A 6.3.2 – Autres comptes de régularisation actif

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Autres comptes de régularisation Actif	10 453 862	11 452 143
Autres charges constatées ou payées d'avance	135 439	289 022
Estimation de réassurance et d'acceptation	5 771	5 771
TOTAL	10 595 072	11 746 936

Note – P – Capitaux propres et passif du Bilan

Note -P1 - Capitaux propres

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
P 1.1 – Capital social	30 000 000	30 000 000
P 1.2 – Réserves et primes liées au capital	95 745 873	87 245 873
Réserve légale	3 000 000	3 000 000
Réserve facultative	88 019 870	79 519 870
Primes d'émission	4 206 546	4 206 546
Primes de fusion	407 974	407 974
Autres réserves	111 483	111 483
P 1.3 – Autres capitaux propres	42 526 315	37 026 315
Réserves spéciales de réévaluation	1 948 685	1 948 685
Réserves pour réinvestissements exonérés	40 577 630	35 077 630
P 1.4 – Résultats reportés	1 089 353	1 103 601
S/Total :	169 361 541	155 375 789
P 1.5 – Résultat de la période	34 769 144	28 985 751
TOTAL CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION :	204 130 685	184 361 541

Résultat par action

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net (en mD)	34 769	28 986
Nombre d'action (en milliers)	6 000	6 000
TOTAL	5,795	4,831

Note - P 2 – Passif

P 2.1 – Provisions pour autres risques et charges

Le solde de la provision pour autres risques et charges se présente comme suit :

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Provision d'ouverture	18 073 572	16 493 524
Constitution/Reprise	<1 255 717>	1 580 048
Provision de clôture	16 817 855	18 073 572

P 2.2 – Provisions techniques brutes

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
PA 310- Provisions pour primes non acquise Non-vie	56 564 275	54 438 930
PA 320- Provisions d'assurance Vie	272 642 642	235 452 142
PA 330- Provisions pour Sinistre Vie	5 309 556	5 536 238
PA 331- Provisions pour Sinistre Non-Vie	220 787 830	215 318 880
PA 340- Provisions pour P.B & Ristournes Vie	3 444 063	2 650 406
PA 341- Provisions pour P.B & Ristournes Non-Vie	7 819 777	7 016 512
PA 350- Provisions pour Egalisation & Equilibrage Non-Vie	1 505 484	1 505 484
PA 360- Autres provisions Techniques Vie	0	238 597
PA 361- Autres provisions Techniques Non-Vie	4 347 855	3 797 360
- Réserve mathématique de rentes	3 767 958	3 687 211
- Réserve d'invalidité	455 012	-14 736
- Arrérages à payer	19 644	19 644
- Provision pour risque en cours	105 241	105 241
TOTAL	572 421 482	525 954 551

Le détail des provisions pour sinistre à payer est présenté ci-dessous :

SAP	Non vie	Vie
Provisions pour SAP (y compris tardifs) au 31-12-2024	199 261 643	4 730 211
Provisions pour frais de gestion	16 953 789	806 028
Prévisions de recours	- 2 228 029	-
Provisions SAP Acceptation au 31-12-2024	1 331 477	-
Provisions pour Sinistre au 31-12-2024	215 318 880	5 536 239
Règlement des sinistres des exercices 2024 et antérieurs	- 58 854 108	- 2 564 243
Amélioration/Aggravations	- 28 299 188	- 1 300 860
Provisions SAP sur exercices antérieurs au 31-12-2025	128 165 584	1 671 136
Provisions SAP sur exercice en cours 2025	75 442 311	2 913 418
Provisions pour frais de gestion	17 531 712	725 002
Prévisions de recours	- 1 416 048	-
Provisions SAP Acceptation	1 064 270	-
Provisions pour Sinistre au 31-12-2025	220 787 829	5 309 556

P 2.3 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des Cessionnaires :

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Provisions pour sinistres Non-vie	12 834 315	15 697 419
Provisions pour sinistres vie	267 637	164 389
Provisions pour primes non acquises	2 169 458	2 010 588
TOTAL	15 271 410	17 872 396

P 2.4 – Autres Dettes

P 2.4.1 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe

P 2.4.1.1 – Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Commissions sur arriérés	4 874 861	4 670 942
Comptes de régularisation	6 425 061	6 796 889
Primes affaires collectives à payer	308 928	171 156
TOTAL	11 608 850	11 638 987

P 2.4.1.2 – Dettes indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Comptes intermédiaires Sinistres	1 866 017	3 147 089
Sinistres officiels	253 426	253 426
Recours client	372 269	343 120
TOTAL	2 491 712	3 743 635

P 2.4.2 – Dettes nées d'opérations de réassurances

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Cessionnaires	25 011 282	23 791 778
Cédantes	1 571 025	1 223 881
Récessionnaires	27 672	27 672
TOTAL	26 609 979	25 043 331

2.5 – Autres dettes

P 2.5.1 – Dépôts et cautionnements reçus

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts de Garanties en espèces des Agents /Assurés	416 191	366 003
Dépôts de Garanties en espèces des locataires	118 843	118 843
TOTAL	535 034	484 846

P 2.5.2 – Personnel

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Dettes provisionnées pour congés payés	1 331 246	1 196 966
Autres dettes	107 006	98 679
TOTAL	1 438 252	1 295 645

P 2.5.3 – Etats, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Impôts sur les Sociétés et autres charges fiscales à payer	13 693 276	13 750 627
Cotisations Sociales	5 142 972	4 449 077
Taxes d'assurance à payer	1 200 706	1 057 236
Retenues à la source	1 511 149	1 246 408
TOTAL	21 548 103	20 503 348

P 2.5.4 – Créiteurs divers

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Actionnaires, dividendes à payer	179 560	497 912
Autres créiteurs divers	1 650 178	995 997
TOTAL	1 829 738	1 493 909

P 2.6 – Autres passifs

P 2.6.1 – Comptes de régularisation Passif

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Report de commissions reçues des réassureurs	2 728 477	2 342 182
Encaissements en instance d'affectation	128 247	114 180
Intérêts et loyers perçus ou comptabilisés d'avance	91 849	101 228
Autres comptes de régularisation Passif	3 423 753	4 807 267
TOTAL	6 372 325	7 364 857

6. Informations diverses sur l'état de résultat

6.1 / Primes émises et acceptées

La ventilation des primes se présente comme suit :

LIBELLE	Non Vie	Vie
Primes émises et acceptées	210 623 666	89 571 983
Annulations	<14 682 422>	<1 836 998>
Ristournes	<6 017 846>	<943 492>
Variation des primes acquises	921 202	<15 096>
Variation des primes à annuler	93 121	752
Primes émises et acceptées	190 937 720	86 777 149

6.2 / Ventilation des produits & charges de placement

La ventilation des produits et charges de placement est présentée au niveau de l'annexe N°11.

6.3 / Résultats techniques par catégorie d'assurances

Les résultats techniques vie et non vie sont présentés respectivement en annexes N°12 et N°13.

6.4 / Affectation des produits aux différentes catégories

La méthode de cantonnement des produits et charges de placements est effectuée conformément à la norme NC27.

6.5 / Ventilation des frais généraux par nature

Les frais généraux par nature se détaille comme suit :

CHARGES PAR NATURE AU 31-12-2025	
Libelle	Au 31/12/2025
Charges de Personnel	22 453 177
Services Extérieurs	33 797 070
Charges Diverses Ordinaires	898 986
Impôts, Taxes et Versements assimilés	7 423 759
Dotations aux amortissements et aux Provisions Relatives à l'exploitation	1 558 497
Reprises sur amortissements et Provisions relatives à l'exploitation	<2 040 717>
TOTAL DES CHARGES PAR NATURE	64 090 772

6.6 / Ventilation des charges de personnel

L'effectif du personnel se détaille au 31 décembre 2025 comme suit :

LIBELLE	31/12/2025
Cadres	144
Agents d'encadrement	39
Agents d'exécution	31
Personnel Contractuel	6
Personnel de services	12
Personnel en détachement	2
TOTAL	234

Les frais de personnel s'élèvent au 31/12/2025 à la somme de **22 453 177 DT** et sont ventilés comme suit :

CATEGORIE	MONTANT	
	31/12/2025	31/12/2024
Salaires	13 915 081	13 601 602
Charges sociales	4 462 090	3 891 628
Assurance collective vie	3 598 581	2 700 000
Personnel en détachement	477 425	378 202
TOTAL	22 453 177	20 571 432

6.7 / Charges de commissions

Le montant total des commissions servies aux intermédiaires, s'élevant à la somme de **28 794 638 DT**, se détaille comme suit :

CATEGORIE	MONTANT	
	31/12/2025	31/12/2024
Agents généraux	12 842 106	12 251 171
Courtiers	6 922 271	5 693 390
Autres commissions	8 300 966	7 150 811
Commissions Acceptations	729 295	673 711
TOTAL	28 794 638	25 769 083

6.8 /Ventilation des frais généraux par destination

Les frais généraux par destination se détaille comme suit :

CHARGES PAR DESTINATION AU 31-12-2025		
Libelle	VIE	NON VIE
Frais d'acquisition	7 794 334	11 644 566
Frais d'administration	1 198 615	18 969 673
Frais de gestion des sinistres	717 687	14 202 274
Charges de placements	2 610 710	
Autres charges techniques	1 360 250	4 752 617
TOTAL DES CHARGES PAR DESTINATION	63 250 726	

6.9 / Ventilation des primes par zone géographique

La ventilation par zone géographique des primes émises nettes de taxes et d'annulations en cours, s'élevant à la somme de **278 737 916 DT** au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

ZONE	MONTANT	
	31/12/2025	31/12/2024
Nord	239 793 842	216 318 856
Centre	14 751 340	13 593 315
Sud	24 192 732	24 201 411
TOTAL	278 737 914	254 113 582

6.10 / Ventilation des produits non techniques

Les produits non techniques se détaillent comme suit :

LIBELLE	MONTANT
Profits exceptionnels sur exercice en cours	2 347 067
TOTAL	2 347 067

6.11 / Ventilation des autres charges non techniques

Les charges non techniques se détaillent comme suit :

LIBELLE	MONTANT
Autres charges non techniques	1 221 550
Divers contribution, Don et subvention	840 045
TOTAL	2 061 595

6.12 / Tableau de passage du résultat comptable au résultat fiscal

LIBELLE	31/12/2025	31/12/2024
Résultat Comptable	47 680 393	42 214 395
Réintégration	1 224 827	3 572 454
Déductions	<12 146 155>	<10 369 972>
Résultat Fiscal avant réinvestissements exonérés	36 759 065	35 416 877
Réinvestissements exonérés	10 000 000	8 000 000
Résultat Fiscal	26 759 065	27 416 877
Impôt sur les sociétés	<10 703 626>	<10 966 751>
Contributions	< 2 207 623>	< 2 261 892>
Bénéfice Comptable	34 769 144	28 985 751

6.13 / Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie ont été évaluées conformément aux méthodes comptables décrites dans la rubrique principes comptables. La variation entre le montant d'ouverture et de clôture est présentée comme suit :

LIBELLE	31/12/2025
Provision mathématique vie à l'ouverture	235 452 142
Charges de provisions au 31/12/2025	79 756 400
S/Total :	315 208 542
Capitaux échus, rentes et rachats polices vie payées	<42 565 900>
TOTAL	272 642 642

6.14 /Tableau de raccordement du résultat techniques par catégorie d'assurance aux états financiers

Les tableaux de raccordement des états de résultat techniques vie et non vie sont présentés au niveau des annexes N°15 et N°16.

6.15 /Note sur les pertes extraordinaires

LIBELLE	31/12/2025
Contribution sociale de Solidarité	1 070 363
Contribution de Sécurité Sociale	1 070 363
Contribution aux Fonds national de la réforme éducative	66 898
Total	2 207 623

7. Note sur l'état des engagements hors bilan

Le tableau des engagements reçus et donnés est présenté en annexe N° 6. Conformément à la norme NC26 § 47, la compagnie ne présente aucun engagement à l'égard des dirigeants.

8. Note sur l'état de flux de trésorerie

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe N°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

9. Comparabilité des comptes

▪ Changement de méthodes comptables

Conformément à la norme NC26, les méthodes d'estimation, d'évaluation et de comptabilisation utilisées au 31/12/2025 sont les mêmes que celles adoptées pour l'arrêté des comptes de 2024.

10. Evènements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration des comptes statuant sur les résultats de 2025, et à la date d'arrêté de comptes aucun évènement post bilan n'est survenu.

11. Transactions avec les parties liées

Transactions effectuées avec la Banque de Tunisie (société mère)

DESIGNATION	MONTANT HT
Service financier	49 903
Personnel en détachement	401 722
Loyer locaux archives	17 959
Droit de garde des titres	148 307
Commissions bancaires	74 222
Commissions sur contrat temporaire décès	7 787 613
Jetons de présence	12 667
Total charges	8 492 393
Loyer locaux agences bancaires	61 221
Primes assurance Assistance	231 435
Primes assurance Auto	102 251
Primes assurance capitalisation	5 113 480
Primes assurance Groupe	4 430 969
Primes assurance Incendie	1 551
Primes assurance Multirisques	35 682
Primes assurance RC	1 565
Primes assurance Risques Spéciaux	25 530
Primes assurance Vol	73 739
Primes assurance vie pour le personnel	18 842 000
Revenue des dépôts	7 689 108
Total produits	36 608 531
Dividende payé	7 547 475

12. Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Astrée Assurances s'inscrit dans une démarche progressive d'intégration des principes RSE et des critères ESG dans sa stratégie opérationnelle.

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier des 25 décembre 2025 et 13 février 2026, Astrée assurances présente ci-après les informations significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance « ESG », et ce, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 & S2.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, cette information s'inscrit dans une phase transitoire selon une logique de « Comply or Explain », conformément aux orientations du CMF.

Dans ce cadre, les informations sont présentées selon les axes suivants :

- Gouvernance de la durabilité ;
- Stratégie ESG ;
- Gestion des risques et opportunités liés à la durabilité ;
- Indicateurs ESG et cibles ;

1. Gouvernance de la durabilité :

Dans le cadre de son plan stratégique quinquennal 2025-2029 qui a été validé par le conseil d'administration, et dont un projet de mise en place d'une politique RSE-ESG a été lancé, Astrée a identifié la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) et l'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de gouvernance (ESG) comme l'un des axes majeurs de développement et de création de valeur durable. Ces enjeux de durabilité sont pris en compte dans le cadre du dispositif global de gouvernance de la Compagnie.

Le Conseil d'Administration d'Astrée Assurances, directement ou à travers ses divers comités (comité des risques, Comité d'audit, ...), exerce une supervision globale des risques environnementaux, sociaux et climatiques dès lors qu'ils sont susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière, la performance et la continuité de l'activité.

Les organes de gouvernance impliqués dans la supervision des risques et opportunités liés à la durabilité au sein de Astrée Assurances sont les suivants :

Le Comité des Risques : Il rend compte au Conseil d'Administration en matière de gouvernance de la surveillance des Risques et oriente le Conseil sur la stratégie globale et l'appétence en matière de risques de toute nature, et intégrera les risques liés aux facteurs ESG et climatiques, et suivra l'évolution réglementaire pour s'y conformer.

Le Comité d'audit : Le Comité d'audit projette d'intégrer les enjeux de durabilité dans son programme de travail, il abordera également les enjeux ESG susceptibles d'avoir une incidence sur les états financiers de la Compagnie et veillera à ce que les informations présentées reflètent de manière fiable les risques et opportunités identifiés, dès lors que ces enjeux sont jugés significatifs.

2. Stratégie ESG

Astrée Assurances, en tant que compagnie d'assurances et de réassurances multibranches, est exposée aux facteurs ESG de façon directe à travers ses activités de souscription et de réassurance et de manière indirecte à travers ses investissements liés aux activités des émetteurs et contreparties.

Dans ce cadre, Astrée Assurances envisage d'intégrer progressivement les critères ESG dans ses divers processus afin d'assurer une croissance durable et une maîtrise accrue des impacts de ses activités internes (maîtrise de l'énergie, gestion des déchets...).

Astrée Assurances, à travers une démarche structurée, vise à implémenter ces critères dans les prises de décisions liées à la souscription, à la tarification ainsi qu'au niveau du choix des investissements financiers et immobiliers.

Par ailleurs, les risques émergents liés à la durabilité pourraient potentiellement avoir une incidence sur certains postes des états financiers de la Compagnie, notamment les primes, les différentes charges techniques et non techniques et les placements.

A la date d'arrêtés des états financiers au 31/12/2025, la Compagnie n'a identifié aucun élément présentant d'incidence financière significative sur sa situation financière, sa performance ou ses perspectives.

3. Risques et opportunités liés à la durabilité

Astrée Assurances adoptera une approche structurée et prospective pour identifier et gérer les risques et opportunités ESG les plus pertinents. Les principaux risques incluent :

- L'évolution constante du cadre réglementaire ESG
- Les perturbations opérationnelles liées au changement climatique
- Les risques cyber et de sécurité des données.

En parallèle, la durabilité représente des opportunités stratégiques majeures. L'intégration des critères ESG dans les décisions d'investissement et de souscription renforce la résilience du portefeuille et permet d'accompagner les clients dans leur transition.

4. Indicateurs ESG et approche transitoire

Au titre de l'exercice 2025, Astrée Assurances adopte une phase transitoire conformément aux recommandations du Conseil du Marché Financier. Cette phase repose sur :

- Une priorité qualitative : en relation avec les processus de gouvernance et la trajectoire de conformité aux normes internationales de durabilité ;
- Indicateurs quantitatifs : En raison du niveau de maturité des données disponibles et des processus de quantification des risques liés à l'ESG, la société prévoit de mettre en place progressivement un système structuré de suivi et de reporting ESG, incluant la définition d'indicateurs pertinents permettant l'intégration des facteurs de durabilité dans la gestion des activités de la compagnie, et ce en lien avec ses orientations stratégiques en matière de durabilité inscrites dans son plan stratégique 2025-2029.

A noter que Astrée Assurances a élaboré un rapport de durabilité 2025-2024 intégrant l'ensemble des actions RSE-ESG déjà réalisées. Ce rapport sera soumis au conseil d'administration qui va statuer sur les états financiers de l'exercice 2025.

Annexe 9: Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2025

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	22 251 106	15 378 242	31 146 097	15 767 855
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	9 095 818	9 095 818	9 095 818	0
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	77 506 683	62 443 301	70 643 069	8 199 768
Prêts hypothécaires	1 627 883	1 627 883	1 627 883	0
Autres prêts	1 544 942	1 402 030	1 402 030	0
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	59 073 772	59 034 734	59 654 520	619 786
Autres parts d'OPCVM	10 250 224	10 250 224	13 241 443	2 991 219
Obligations et autres titres à revenu fixe	418 393 505	418 393 088	418 393 088	0
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	2 537 221	2 537 221	2 537 221	0
Autres Dépôts	113 020 956	113 020 956	113 020 956	0
TOTAL :	715 302 109	693 183 497	720 762 126	27 578 629

	<u>Valeur nette</u>	<u>Juste Valeur</u>
Actions cotées	23 180 980	31 380 748
Actions non cotées	39 262 321	39 262 321
Total :	62 443 301	70 643 069

Obligations cotées	30 084 000	30 084 000
Obligations non cotées	23 180 000	23 180 000
Titres de créances négociables et bons du trésor	365 129 088	365 129 088
Total :	418 393 088	418 393 088

Annexe n° 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de surveillance				
	2021	2022	2023	2024	2025

<i>Inventaire 2023</i>					
Règlements cumulés	67 301 783	58 998 771	43 433 986		
Provisions pour sinistres	20 481 199	33 447 491	74 893 047		
Total charges des sinistres	87 782 983	92 446 262	118 327 033		
Primes acquises	142 746 007	148 506 651	162 304 840		
% sinistres / primes acquises	61,50%	62,25%	72,90%		

<i>Inventaire 2024</i>					
Règlements cumulés	71 964 237	68 569 754	68 899 593	47 242 720	
Provisions pour sinistres	13 446 525	26 156 184	39 085 037	84 889 480	
Total charges des sinistres	85 410 761	94 725 938	107 984 630	132 132 200	
Primes acquises	142 746 007	148 506 651	162 304 840	175 299 754	
% sinistres / primes acquises	59,83%	63,79%	66,53%	75,38%	

<i>Inventaire 2025</i>					
Règlements cumulés	74 083 006	76 420 274	84 489 175	75 103 453	53 630 915
Provisions pour sinistres	9 531 407	15 546 388	28 261 915	45 909 643	76 455 902
Total charges des sinistres	83 614 413	91 966 661	112 751 090	121 013 096	130 086 817
Primes acquises	142 746 007	148 506 651	162 304 840	175 299 754	188 812 379
% sinistres / primes acquises	58,58%	61,93%	69,47%	69,03%	68,90%

Annexe n° 11 : Ventilation des charges et produits des placements au 31/12/2025

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des Entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenus des placements immobiliers		1 705 622	1 705 622	PRNT11+PRV21
Revenus des participations	2 857 887	12 632 403	15 490 290	PRNT11+PRNT13+PRNT14+PRV21+PRV23+PRV24
Revenus des autres placements		46 628 070	46 628 070	PRNT11+PRV21
Autres revenus financiers (Honoraires, commissions)				
Total produits des placements	2 857 887	60 966 096	63 823 982	
Intérêts		473 486	473 486	CHNT11+CHV91
Frais externes et internes	600 596	2 654 749	3 255 345	CHNT11+CHNT12+CHNT13+CHV91+CHV92+CHV93
Autres frais				
Total charges des placements	600 596	3 128 235	3 728 831	

Annexe n° 12 : Résultat technique de la catégorie Vie au 31/12/2025

	Vie	Décès	Mixte	Capitalisation	Total
Primes Acquises	1 510 923	22 697 979	864 662	61 703 585	86 777 149
Charges de prestations	-836 785	-6 504 384	-789 582	-35 152 837	-43 283 588
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	-174 007	-1 356 923	401 518	-34 051 415	-35 180 827
Solde de souscription :	500 131	14 836 672	476 598	-7 500 666	8 312 734
Frais d'acquisition	-19 785	-7 407 811	-7 977	-62 635	-7 498 209
Autres charges de gestion nettes	-113 129	-779 754	-49 616	-1 616 366	-2 558 865
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	-132 914	-8 187 566	-57 593	-1 679 001	-10 057 074
Produits nets de placements	1 396 402	5 084 772	695 241	15 004 811	22 181 226
Participation aux résultats	-1 637 268	0	-985 053	-419 414	-3 041 734
Solde Financier :	-240 866	5 084 772	-289 812	14 585 398	19 139 492
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	-420 555	0	-	-420 555
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	440 342	0	-	440 342
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-	-630 852	-	-	-630 852
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	1 221	0	-	1 221
Commissions reçues des réassureurs	-	-13 909	0	-	-13 909
Solde de réassurance :	0	-623 753	0	0	-623 753
Résultat technique 2025:	126 350	11 110 125	129 194	5 405 730	16 771 399
Résultat technique 2024:	981 652	10 918 436	831 826	4 218 950	16 950 864

Variation 2025-2024 :	- 855 302	191 689	- 702 632	1 186 780	- 179 465
	-87%	2%	-84%	28%	-1%

<u>Informations complémentaires :</u>					
Versement périodique de rente Vie		26 051	12 988		39 039
Rachats Vie payés	527 366	12 699	447 959	9 230 398	10 218 421
Capitaux échus Vie	299 728	-	324 728	25 642 244	26 266 700
Provisions techniques brutes Vie à la clôture	16 926 016	55 647 958	8 105 413	191 963 255	272 642 642
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture	15 431 110	53 916 132	7 719 606	158 385 294	235 452 142

Annexe n° 13 : Résultat technique par catégorie d'assurance Non Vie au 31/12/2025

Eléments	Auto	Transport	Aviation	Incendie	Responsabilité Décennale	Responsabilité Civile	Risques Agricoles	Autres Dommages aux biens	Assistance A.E.A	Assurance Crédit	Maladie	Invalidité	Individuelle	Loi	Perte Pécuniaires	Total	Acceptations	Total	
Primes acquises																			
PRNV11 Primes émises	89 234 570	13 328 226	410 083	26 285 625	206 376	6 514 695	638 882	7 182 754	882 648	2 292 720	36 590 795	3 313 265	1 265 812	0	111 629	188 258 080	2 679 640	190 937 720	
PRNV12 Variations des primes non acquises	-2 271 280	-373 926	53 014	859 603	273 641	-61 556	123 190	-335 368	-738	121 848			-149 815	0	8 306	-1 753 081	-372 263	-2 125 344	
Charges de prestations																			
CHNV11 Prestations et frais payés	-61 918 255	-1 297 799	-14 772	-10 615 139	-15 750	-1 308 954	-97 795	-2 686 268	-2 957	-389 322	-39 819 652	-528 147	-116 017	-79 685	-2 119	-118 892 630	-797 470	-119 690 100	
CHNV12 Charges des provisions pour prestations diverses	-10 490 020	509 619	1 962	1 379 697	-136 400	1 720 460	63 038	153 758	-293	-604 048	-948 132	-127 783	142 948	39 309		-8 295 886	267 207	-8 028 679	
Solde de souscription :	14 555 016	12 166 120	450 287	17 909 786	327 868	6 664 644	727 315	4 314 876	878 660	1 421 197	-4 176 989	2 657 334	1 142 928	-40 376	117 817	59 316 483	1 777 114	61 093 597	
CHNV41, CHNV42 Frais d'acquisition	-4 099 752	-1 514 614	-9 332	-2 388 250	109 843	-330 078	-414 542	-934 548	-68 115	-350 764	-1 221 786	-98 143	-135 092	0	-9 510	-11 464 685		-11 464 685	
CHNV43, CHNV5 Autres charges de gestion nettes	-13 088 863	-866 092	-81 079	-3 313 652	-36 316	-599 431	-444 522	-965 462	-60 347	-721 569	-2 221 985	-236 166	-271 704	0	-11 546	-22 918 736	-651 266	-23 570 002	
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	-17 188 615	-2 380 707	-90 411	-5 701 902	73 526	-929 509	-859 065	-1 900 010	-128 463	-1 072 333	-3 443 771	-334 309	-406 796	0	-21 056	-34 383 422	-651 266	-35 034 687	
PRNV3 Produits nets des placements	17 131 473	615 227	67 686	2 187 519	237 702	1 843 804	35 484	906 810	11 121	281 370	433 855	11 137	137 329	80 431	9 075	23 990 633	210 903	24 200 935	
CHNV3 Participation aux résultats	-158 876	-1 196 543	0	-1 001 927	0	188	-6 450	-149 015	0	-124 506	-247 358	0	-9 525	0	0	-2 894 014	-97 915	-2 991 929	
Solde Financier :	16 972 597	-581 316	67 686	1 185 592	237 702	1 843 992	29 034	757 804	11 121	156 863	186 497	11 137	127 803	80 431	9 075	21 096 019	112 988	21 209 007	
PRNV11 Part des réassureurs dans les primes acquises	-6 492 149	-8 894 973	-404 768	-24 050 200	-199 751	-4 376 897	-560 794	-6 485 769	-818 364	-2 016 158			-832 069	0		-55 141 892		-55 141 892	
Part des réassureurs dans les primes non acquises	696 236	353 983	-11 484	-418 597	-43 949	121 796	-18 768	495 588	5 778	-121 848			137 295			1 196 011		1 196 011	
CHNV11 Part des réassureurs dans les prestations payées	114 372	1 195 840	1 899	9 821 640	102	249 188	62 696	2 279 023	0	340 632	0	0	15 282	0	0	14 080 657	0	14 080 657	
CHNV12, PRNV12 Part des réassureurs dans les charges de provisions	-165 213	-112 083	-1 899	-2 210 260	56 583	-2 018 070	-52 699	1 176 601	-9 188	611 118	0	0	104 370	0	0	-2 620 739	0	-2 620 739	
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs	2 679 837	1 013 271	0	5 088 750	87 627	829 430	153 613	1 510 247	223 461	287 818			254 524	0		12 128 578		12 128 578	
Solde de Réassurance (2025)	-3 166 918	-6 444 082	-416 252	-11 768 667	-99 287	-5 194 552	-415 952	-1 034 309	-598 313	-898 437	-898 437	0	-320 617	0	0	-30 357 386	0	-30 357 386	
Solde de Réassurance (2024)	-2 424 618	-4 187 287	-485 786	-9 534 128	-63 947	-2 163 916	-291 716	-317 838	-565 112	-780 339	0	0	-37 815	0	0	-20 852 504	0	-20 852 504	
Résultat technique (2025)	11 172 080	2 760 016	11 310	1 624 808	539 809	2 584 575	-518 668	2 138 362	163 005	-392 710	-7 434 264	2 334 163	543 318	40 055	105 836	15 671 695	1 238 636	16 910 531	
Résultat technique (2024)	8 630 764	3 531 887	-79 054	4 755 508	635 557	2 603 582	-270 248	-72 630	-41 698	-242 682	-6 652 606	2 005 102	204 414	36 266	79 318	15 123 480	418 229	15 541 709	
Variation : 2025-2024	2 541 316	-771 871	90 364	-3 130 700	-95 748	-19 007	-248 420	2 210 992	204 703	-150 028	-781 658	329 061	338 904	3 790	26 518	548 215	820 607	1 368 822	
	Aug.Bénéfice	Dim.Bénéfice	Aug.Bénéfice	Dim.Bénéfice	Dim.Bénéfice	Dim.Bénéfice	Aug.Perte	Aug.Bénéfice	Aug.Bénéfice	Aug.Perte	Aug.Perte	Aug.Bénéfice	Aug.Bénéfice	Aug.Bénéfice	Aug.Bénéfice	Aug.Bénéfice	Aug.Bénéfice	Aug.Bénéfice	
Informations complémentaires :																			
Provisions pour primes non acquises à la clôture	37 057 193	2 003 070	86 476	7 768 412	2 123 840	1 992 068	273 571	2 244 373	137 621	806 463			495 471		102 767	55 091 324	1 472 951	56 564 275	
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	34 785 913	1 629 144	139 490	8 628 015	2 397 481	1 930 512	396 781	1 909 005	136 883	928 311			345 655		111 073	53 338 243	1 100 687	54 438 930	
Provisions pour Sinistres à payer à la clôture	167 143 835	3 209 339	621 131	13 451 485	609 317	18 833 886	35 532	7 649 980	2 406 524	4 429 600	170 415	1 097 783	65 732		219 723 560	1 064 270	220 787 830		
Provisions pour Sinistres à payer à l'ouverture	157 225 077	3 718 958	623 093	15 599 521	472 917	20 572 713	98 570	8 226 674	1 802 476	4 229 261	97 413	1 254 765	65 963		213 987 403	1 331 477	215 318 880		
Provision pour PB et Ristournes à la Clôture	1 130 166	3 065 002	124 661	2 017 209	-2 710	98 819	14 359	614 636	-12 739	656 693	123 831	-30 715	19 967		7 819 777	0	7 819 777		
Provision pour PB et Ristournes à l'ouverture	1 106 117	2 691 787	124 661	1 314 636	-2 710	97 175	25 202	554 414	-12 768	561 478	568 673	-30 719	18 567		7 016 512	0	7 016 512		
Provision pour Egalisation & Equilibrage à la Clôture				1 505 484	0	0	0	0	0	0	0	0	0		1 505 484	0	1 505 484		
Provision pour Egalisation & Equilibrage à l'ouverture				1 505 484	0	0	0	0	0	0	0	0	0		1 505 484	0	1 505 484		
Autres provisions techniques à la clôture :	4 347 855	2 925 410	0	0	0	0	0	105 241	0	0	415 003	40 009	862 192		4 347 855	0	4 347 855		
- Provisions pour risques en cours	105 241							105 241							105 241		105 241		
- Provisions mathématiques de rentes	3 767 958	2 925 410											842 548		3 767 958		3 767 958		
- Arrérages de rentes à payer	19 644												19 644		19 644		19 644		
- Réserve des rentes d'invalidité	455 012										415 003	40 009			455 012		455 012		
Autres provisions techniques à l'ouverture :	3 792 786	2 805 585											-14 736		3 792 786	0	3 792 786		
- Provisions pour risques en cours	100 667							100 667							100 667		100 667		
- Provisions mathématiques de rentes	3 687 211	2 805 585											881 626		3 687 211		3 687 211		
- Arrérages de rentes à payer	19 644												19 644		19 644		19 644		
- Réserve des rentes d'invalidité	14 736												-14 736		14 736		-14 736		

**Annexe n° 14 : Tableau récapitulatif des éléments constitutifs
de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers au 31/12/2025**

Année d'inventaire	Exercice				
	2021	2022	2023	2024	2025
Participation aux résultats (état de résultat technique) * Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques) * Variation de la provision pour participation aux bénéfices	1 935 101	1 863 862	2 683 494	1 267 291	3 041 734
Participation aux résultats des contrats d'assurance vie * Provisions mathématiques moyennes * Montant minimum de participation * Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts techniques) dont variation de la provision pour PB	212 382 489	258 681 806	306 318 964	279 714 609	254 047 392

La première partie du tableau correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variation de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable. La seconde partie du tableau reprend les éléments suivants:

- a) Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice;
- b) Le montant minimum de la PB qui est déterminé sur la base des obligations contractuelles en la matière.
- c) Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

**Annexe n° 15 : Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Vie au 31/12/2025**

	Raccordement	Total
Primes Acquisées	PRV11	86 777 149
Charges de prestations	CHV11	<43 283 588>
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV12, CHV21, CHV22	<35 180 827>
Solde de souscription :		8 312 734
Frais d'acquisition	CHV41, CHV42	<7 498 209>
Autres charges de gestion nettes	PRV4, CHV43, CHV5	<2 558 865>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		<10 057 074>
Produits nets de placements	PRV2, CHV9	22 181 226
Participation aux Bénéfices	CHV3	<3 041 734>
Solde Financier :		19 139 492
Primes cédées ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	<420 555>
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11 2° Colonne	440 342
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV12 2° Colonne	<630 852>
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3 2° Colonne	1 221
Commissions reçues des réassureurs	CHV44 2° Colonne	<13 909>
Solde de réassurance :		<623 753>
Résultat technique :		16 771 399
Informations complémentaires :		
Versements périodiques de rentes Vie		39 039
Montants des rachats Vie		10 218 421
Capitaux échus Vie		26 266 700
Provisions techniques brutes Vie à la clôture		272 642 642
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture		235 452 142

**Annexe n° 16 : Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Non Vie au 31/12/2025**

	Raccordement	Total
Primes acquises		
Primes émises	PRNV11	190 937 720
Variation des primes non acquises	PRNV12	<2 125 344>
Charges de prestations		
Prestations et frais payés	CHNV11	<119 690 100>
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12, CHNV2, CHNV3	<8 028 679>
Solde de souscription :		61 093 597
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	<11 464 685>
Autres charges de gestion nettes	CHNV43, CHNV5 et PRNV2	<23 570 002>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		<35 034 687>
Produits nets de placements	PRNT3	24 200 935
Participation aux Bénéfices	CHNV3	<2 991 929>
Solde Financier :		21 209 007
Part des réassureurs dans les primes cédées	PRNV11, PRNV12 2° Colonne	<53 945 881>
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 2° Colonne	14 080 657
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12, CHNV2 2° Colonne	<2 620 739>
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 2° Colonne	12 128 578
Solde de Réassurance :		<30 357 386>
Résultat technique :		16 910 531
Informations complémentaires :		
Provisions pour primes non acquises à la clôture		56 564 275
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture		54 438 930
Provisions pour Sinistres à payer à la clôture		220 787 830
Provisions pour Sinistres à payer à l'ouverture		215 318 880
Provision pour Egalisation & Equilibrage à la Clôture		1 505 484
Provision pour Egalisation & Equilibrage à l'Ouverture		1 505 484
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes		7 819 777
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes		7 016 512
Autres provisions techniques à la clôture		4 347 855
Autres provisions techniques à l'ouverture		3 792 786

RAPPORT GENERAL

**Mesdames et Messieurs les Actionnaires,
Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE »
45, Avenue Kheireddine Pacha, 1080 Tunis**

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la compagnie d'assurance et de réassurance « ASTREE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, les états de résultats techniques vie et non vie, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total net au bilan de 881 075 424 dinars, des capitaux propres positifs de 204 130 685 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 34 769 144 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la compagnie au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la compagnie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons estimé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

- **Evaluation des provisions techniques :**

Au 31 décembre 2025, les provisions techniques brutes totalisent un montant de 572 421 482 dinars au regard d'un total bilan de 881 075 424 dinars, ce qui représente 65 % de ce dernier. Cette rubrique est composée essentiellement des provisions d'assurances vie

pour un montant de 272 642 642 dinars, provisions pour sinistres non vie pour une valeur de 220 787 830 dinars et d'autres provisions techniques pour un montant total de 78 991 010 dinars.

La composition détaillée de ces provisions est présentée au niveau de la note « P2.2 ».

Leur évaluation repose sur des méthodes actuarielles, l'analyse de données historiques et l'utilisation d'hypothèses clés, telles que décrites dans les notes 4.2 et 4.3 aux états financiers. Compte tenu de leur importance significative par rapport au total du bilan, de la complexité des modèles et des hypothèses retenues, du jugement significatif de la direction requis ainsi que de l'influence potentielle sur l'appréciation du respect des ratios réglementaires de la compagnie, l'évaluation des provisions techniques a été considérée comme un point clé de l'audit.

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et d'autres techniques de contrôle, pris connaissance et évalué les procédures mises en place par la compagnie pour l'évaluation et la présentation des provisions techniques.

Nos travaux ont consisté également à :

- Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité opérationnelle des contrôles que nous avons jugés clés pour notre audit, liés :
 - À la gestion des sinistres et en particulier à l'évaluation des provisions dossier par dossier ;
 - Aux systèmes d'information contribuant au traitement des données techniques et à leur déversement en comptabilité ;
- Apprécier le respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la compagnie en matière des provisions techniques notamment l'arrêté du Ministre de Finance du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation,
- Apprécier le caractère raisonnable et approprié des hypothèses retenues par la compagnie pour l'évaluation de ses engagements futurs,
- Nous avons testé, par sondages, la fiabilité des données servant de base aux estimations ;
- Désigner un actuaire pour l'audit des provisions techniques conformément à la circulaire du Comité Général des Assurances (CGA) n°258/2010 et fixant les conditions et modalités de rédaction du rapport des commissaires aux comptes des compagnies d'assurances et réassurances destiné au CGA ainsi que la circulaire N° 3/2018 du 11 juillet 2018 relative à l'organisation des travaux de l'actuaire pour le rapport adressé au Comité Général des Assurances ;
- S'assurer de l'exhaustivité et de l'exactitude des provisions techniques ainsi que le bien fondé des méthodes d'évaluation appliquées par la compagnie, moyennant le recours aux travaux de l'actuaire précité ;
- Rapprocher les données issues du système d'information avec les chiffres comptabilisés.

Par ailleurs, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes « P2.2 », « 4.2 » et « 4.3 » aux états financiers relatives à la composition des provisions techniques et les modalités de leur évaluation.

▪ **Provisions pour créances douteuses :**

Les créances sur intermédiaires et assurés inscrites à l'actif de la compagnie s'élèvent au 31 décembre 2025 à 47 518 709 dinars. A cette même date, les provisions pour créances douteuses comptabilisées, à ce titre, s'élèvent à 17 694 423 dinars, soit une reprise de 1 363 641 dinars par rapport à la provision constatée en 2024.

Compte tenu de la circulaire du Comité Général des Assurances (CGA) n°1 du 01/12/2021, fixant la méthodologie de calcul des provisions pour les primes arriérées, nous avons considéré l'évaluation des provisions pour créances douteuses comme un point clé de notre audit.

Nous avons examiné les méthodes d'évaluation retenues par la compagnie telles que décrites au niveau de la note « 4.5 » des états financiers. En effet, nos travaux ont principalement consisté à :

- S'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires en matière d'évaluation des provisions pour les primes arriérées,
- Apprécier les principes retenus pour estimer la provision pour créances douteuses au regard des procédures internes applicables par la compagnie,
- Apprécier l'analyse des risques effectuée par la compagnie en se basant sur les rapports d'inspection,
- Analyser la composition, la nature et l'évolution des arriérés,
- Etudier le caractère approprié des informations fournis dans les notes « 4.5 » et « A.5.1.2 » des états financiers.

▪ **Evaluation des Placements financiers**

Au 31 Décembre 2025, l'encours des placements financiers s'élève à un montant brut de 715 302 109 dinars, provisionnés à concurrence de 22 118 613 dinars, soit un montant net de 693 183 497 dinars, représentant 79% du total bilan.

Les placements financiers sont évalués conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation et comme décrit dans la note 4.5 des états financiers.

Compte tenu de l'importance des placements financiers par rapport au total bilan de la compagnie et les risques de dépréciation de leurs valeurs, nous avons considéré l'évaluation des placements financiers comme une question clé dans notre audit.

L'essentiel de nos travaux d'audit des placements financiers a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des placements financiers afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- S'assurer que les placements financiers ont été évalués conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 Février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005, et aux dispositions de la NCT 31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance »,

- Nous avons examiné les informations données par la direction sur l'activité et les perspectives d'avenir envisageables ainsi que les critères et hypothèses retenues pour déterminer les valeurs d'utilité des différents titres de participations et les provisions qui en résultent.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la compagnie dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil qu'il incombe d'évaluer la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'Assemblée des actionnaires a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de surveiller le processus d'information financière de la compagnie.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la compagnie ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut

raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la compagnie. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la compagnie.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Fait à Tunis, le 30 avril 2026
Les commissaires aux comptes

FINOR
Karim DEROUCHE

Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF
Ahmed SAHNOUN

RAPPORT SPECIAL

**Mesdames et Messieurs les Actionnaires,
Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE »
45, Avenue Kheireddine Pacha, 1080 Tunis**

En application des articles 200 et 475, du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Les conventions et opérations suivantes conclues au cours des exercices antérieurs ont continué à produire leurs effets au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

1- Conformément à la convention cadre pour la réalisation des opérations de pensions livrées signée en date du 1er décembre 2020, votre conseil d'administration du 23 avril 2026 a autorisé des opérations de pensions livrées réalisées au cours de l'exercice 2025 pour un montant global de 132 509 002 dinars.

Les revenus constatés à ce titre en 2025 s'élèvent à 1 254 362 dinars.

2- Conformément à la convention cadre pour la réalisation des opérations de pensions livrées signée en date du 1er décembre 2020, votre conseil d'administration du 25 avril 2025 a autorisé des opérations de pensions livrées réalisées au cours de l'exercice 2024 pour un montant global de 181 230 208 dinars.

Les revenus constatés à ce titre en 2025 s'élèvent à 542 967 dinars.

3- La Banque de Tunisie a détaché auprès de votre société deux membres de son personnel.

La charge supportée à ce titre courant l'exercice 2025 s'élève à 401 722 dinars HT soit 478 051 dinars TTC et tenant compte d'une marge de 15%.

4- Une convention de services financiers et administratifs a été signée entre votre compagnie et la Banque de Tunisie « BT » le 30 novembre 2007, en vertu de laquelle cette dernière est désignée comme intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actions de votre société.

Banque de Tunisie « BT » assure, en outre, l'organisation des assemblées générales des actionnaires et la mise à jour du dossier juridique.

Cette convention a fait l'objet d'un premier avenant en date du 03 mars 2009, en vertu duquel la Banque de Tunisie « BT » , outre les prestations susvisées prévues par ladite convention, assure au profit de votre compagnie, la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre de son portefeuille.

Cette convention a fait l'objet d'un deuxième avenant en date du 23 septembre 2022, prenant effet à partir du 1^{er} janvier 2022, en vertu duquel, la rémunération annuelle de la banque a été portée à 41 900 dinars HT avec une majoration annuelle de 6%.

Le montant constaté à ce titre en charges de l'exercice s'élève à 49 904 dinars HT soit 59 385 dinars TTC.

5- Une convention de location a été signée en date du 1er juillet 2008 entre la Banque de Tunisie « BT » et votre compagnie en vertu de laquelle cette dernière a loué auprès de la Banque un local à Mateur pour abriter ses archives, et ce à titre gracieux.

Cette convention a été annulée et remplacée par une nouvelle convention en date du 27 décembre 2012, qui a fixé le loyer à un montant de 10 000 dinars HT par an moyennant une augmentation annuelle de 5% à compter de la troisième année de location.

Le montant constaté à ce titre en charges de l'exercice s'élève 17 959 dinars HT soit 21 371 dinars TTC.

6- Une convention de location a été signée le 27 décembre 2012 entre votre compagnie et la Banque de Tunisie « BT » en vertu de laquelle cette dernière loue auprès de votre société un local à usage commercial pour l'exploitation d'une agence bancaire, situé au rez-de-chaussée du 45 avenue Khair-Eddine Pacha.

Le loyer a été fixé à un montant de 13 700 dinars HT par an moyennant une augmentation annuelle de 5% à compter de la troisième année de location.

Le montant constaté à ce titre en produits de l'exercice 2025 s'élève de 23 432 dinars HT.

7- Une convention de location a été signée le 06 mars 2012 entre votre compagnie et la Banque de Tunisie « BT » en vertu de laquelle cette dernière loue auprès de votre société un local à usage commercial pour l'exploitation d'une agence bancaire, situé au rez-de-chaussée des terrasses d'ENNASR II.

Le loyer a été fixé à un montant de 28 200 dinars HT par an moyennant une augmentation annuelle de 5% chaque deux années de location.

Le montant constaté à ce titre en produits de l'exercice 2025 s'élève de 37 791 dinars.

Par ailleurs, et en dehors des conventions précitées, nos investigations n'ont relevé aucune convention en dehors des opérations courantes nécessaires à la réalisation de l'objet social, y compris une convention de bancassurance.

C- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

1- Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales sont définies comme suit :

Le conseil d'administration réuni le 13 décembre 2023 a nommé Monsieur Moez DIMASSI en qualité de Directeur Général de votre société et ce, à compter du 18 janvier 2024 et a délégué au comité de rémunération de fixer sa rémunération.

A cet effet, le comité de rémunération réuni le 12 janvier 2024 a décidé d'accorder au Directeur Général :

- Une rémunération annuelle brute fixe de deux cent trente mille dinars payables sur douze mensualités.
- Une prime annuelle brute variable calculée en fonction du Bénéfice Net de la compagnie, avec un plafond de soixante-dix mille dinars par an, payable après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais y afférents.

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

2- Les obligations et engagements vis-à-vis des Directeurs Généraux et des membres du conseil d'administration, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2025, se présentent comme suit (en dinars) :

	Directeur Général		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2025
Avantages à court terme	262 048 (*)	44 271	150 000	-
Prov. Prime annuelle variable	70 000	140 000	-	-
Total	332 048	184 271	150 000	-

(*) Compte tenu des frais de carburant pour 13 KDT hors charges fiscales et sociales et de la dotation aux provisions pour congés à payer pour 19 KDT au titre de l'exercice 2025 (le solde de ladite provision s'élève à 44 KDT au 31 décembre 2025).

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales.

Fait à Tunis, le 30 avril 2026
Les commissaires aux comptes

FINOR
Karim DEROUICHE

Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF
Ahmed SAHNOUN

Etats financiers annuels de SICAV

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **19 mai 2026**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes PROAUDIT représenté par M. Tarak ZAHAF.

BILAN au 31 Décembre 2025 (unité: Dinars tunisiens)

<u>ACTIF</u>	Notes	31/12/2025	31/12/2024
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	132 252 203	138 366 851
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		9 408 735	7 993 757
b- Obligations et valeurs assimilées		122 843 468	130 373 094
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		70 031 495	34 651 931
a- Placements monétaires	3 - 2	67 278 593	33 909 366
b- Disponibilités	3 - 3	2 752 902	742 565
AC 3 - Créances d'exploitation	3 - 4	7 612	6 290
TOTAL ACTIF		202 291 310	173 025 072
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 5	425 099	365 176
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 6	62 606	59 226
TOTAL PASSIF		487 705	424 402
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 - Capital	3 - 7	189 413 795	161 055 260
CP- 2 Sommes capitalisables (*)		12 389 810	11 545 410
a- Sommes capitalisables de l'exercice antérieur (**)	3 - 8	-	-
b- Sommes capitalisables de l'exercice	3 - 8	12 389 810	11 545 410
ACTIF NET		201 803 605	172 600 670
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		202 291 310	173 025 072

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

(**) : Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur ont été capitalisées suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 7 Mai 2025 affectant ces sommes au niveau du poste capital.

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2025
(unité : Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4 – 1	9 431 059	8 637 283
a- Dividendes		251 790	-
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		9 179 269	8 637 283
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4 – 2	4 351 213	4 124 562
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		13 782 272	12 761 845
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4 – 3	1 599 577	1 370 065
REVENU NET DES PLACEMENTS		12 182 695	11 391 780
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4 – 4	273 704	239 814
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 908 991	11 151 966
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		480 819	393 444
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE (*)		12 389 810	11 545 410
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		(480 819)	(393 444)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		314 701	36 664
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		11 608	29 949
Frais de négociation de titre		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		12 235 300	11 218 579

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2025
(unité : Dinars Tunisiens)

	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	12 235 300	11 218 579
a- Résultat d'exploitation	11 908 991	11 151 966
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	314 701	36 664
c- +/- values réalisées sur cession de titres	11 608	29 949
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-
<u>AN 3 - Transactions sur le capital (*)</u>		
a- Souscriptions	123 465 942	125 355 575
* Capital	81 747 600	88 882 800
* Régularisation des sommes non capitalisables	35 915 440	30 345 042
* Régularisation des sommes capitalisables	5 802 902	6 127 733
b- Rachats	(106 498 307)	(105 588 500)
* Capital	(70 285 800)	(74 437 300)
* Régularisation des sommes non capitalisables	(30 890 424)	(25 416 911)
* Régularisation des sommes capitalisables	(5 322 083)	(5 734 289)
VARIATION DE L'ACTIF NET	29 202 935	30 985 654
AN 4 - Actif net		
a- En début de l'exercice	172 600 670	141 615 016
b- En fin de l'exercice	201 803 605	172 600 670
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a- En début de l'exercice	1 200 479	1 056 024
b- En fin de l'exercice	1 315 097	1 200 479
VALEUR LIQUIDATIVE	153,451	143,777
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	6,73%	7,21%

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
(LES CHIFFRES SONT EXPRIMES EN DINARS)

PRESENTATION DE POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire, promue par la Poste Tunisienne et régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier le 26 août 2008 sous le n° 19-2008, sa date d'ouverture au public est le 6 juillet 2009.

Suivant procès-verbal enregistré en date du 14 novembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, tenue en date du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'une SICAV de distribution en une SICAV de capitalisation.

Ces modifications sont entrées en vigueur à partir de l'exercice 2019.

1. NOTE SUR LE REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions des Normes Comptables Tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. NOTE SUR LES BASES DE MESURE ET LES PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- a. Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achats, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- c. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31

Décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

2.3. Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus au moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4. Évaluation des titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires. Ils sont présentés au niveau de la note sur les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Intérêts des pensions livrés ».

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes capitalisables.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-Note sur le bilan :

3-1 Note sur le Portefeuille titres

Désignation du titre	code ISIN	Nb de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% actif	% actif net	Not e / garantie
Obligations & Valeurs assimilées			118 588 500	122 843 468	60,73%	60,87%	
Titres émis par le Trésor			88 868 500	91 843 182	45,40%	45,51%	
EMP NAT 2022 T4 CB TV	TN7PM93UZP50	24 000	1 920 000	1 937 968	0,96%	0,96%	
EMP NAT 2021 T3 CC TV	TNJP2LP1CVE1	7 000	7 000 000	7 071 140	3,50%	3,50%	
EMP NAT 2022 T4 CB TF	TNWRCVSYL730	16 000	1 280 000	1 291 603	0,64%	0,64%	
EMP NAT 24 1T CBTF	TNUWXR58DVH5	80 000	8 000 000	8 549 874	4,23%	4,24%	
BTA 7.5% DECEMBRE 2028	TN0008000812	2 000	1 806 000	1 919 847	0,95%	0,95%	
EMP NAT 2023 T1 CB TF	TNCGJF5TW027	10 000	1 000 000	1 068 305	0,53%	0,53%	
EMP NAT T1 2021 CB TF	TN0008000838	100 000	10 000 000	10 354 893	5,12%	5,13%	
EMP NAT 22 T2 CBTF	TNQVHB5WZ2K2	5 000	400 000	416 395	0,21%	0,21%	
EMP NAT 2022 T3 CB TF	TNRGVSC8DE36	60 000	4 800 000	4 905 253	2,42%	2,43%	
EMP NAT 2022 T3 CB TV	TN0JN6PVVH38	90 000	7 200 000	7 366 390	3,64%	3,65%	
EMP NAT T2 2024 CBTF	TNX0K9990B08	20 000	2 000 000	2 099 235	1,04%	1,04%	
EMP NAT 2023 T1 CB TV	TN3C6DVEWM76	15 000	1 500 000	1 598 317	0,79%	0,79%	
EMP NAT 2024 T3 CB TF	TNFC8O7A98F4	40 000	4 000 000	4 094 510	2,02%	2,03%	
EMP NAT 2024 T4 CB TF	TN9092FJVKK8	70 000	7 000 000	7 039 093	3,48%	3,49%	
EMP NAT 2024 T4 CB TV	TN45VKDAPM79	30 000	3 000 000	3 016 077	1,49%	1,49%	
EMP NAT 21 T2 CB TF	TN0008000895	150 000	15 000 000	15 370 323	7,60%	7,62%	
EMP NAT 22 1T CBTV	TN0OU20VQYS5	75 000	6 000 000	6 385 908	3,16%	3,16%	
EMP NAT 22 1T CCTF	TN5XXZZ454U2	75 000	6 562 500	6 940 773	3,43%	3,44%	
EMP NAT 22 T2 CB TV	TNFOOWIRG8H7	5 000	400 000	417 278	0,21%	0,21%	
Titres émis par des sociétés			29 720 000	31 000 286	15,32%	15,36%	
BIAT 2022-1 CD TV	TNG0JL1IIN67	30 000	2 400 000	2 518 811	1,25%	1,25%	BB
AMEN BANK SUB 2025-2	TNA3Z7AYXXX2	20 000	2 000 000	2 015 665	1,00%	1,00%	AMEN BANK
UBCI SUB 2025-1	TN8S8S99B8S7	10 000	1 000 000	1 010 713	0,50%	0,50%	BB
TLF 2025-1	TNQ8KNUQO9D7	5 000	500 000	526 192	0,26%	0,26%	BBB
TLF 2024-2	TNIPE0BZ0LR6	18 000	1 440 000	1 475 128	0,73%	0,73%	BBB
TLF 2024-1 FIXE 10.60%	TN4SCYEXIVY5	10 000	800 000	842 563	0,42%	0,42%	BBB
HL 2023-1 VAR TMM+2.60%	TNAGSVAWF5T2	24 000	1 440 000	1 530 617	0,76%	0,76%	
ATL 2024-2	TNTUDMZLCA16	5 000	500 000	538 451	0,27%	0,27%	BBB +
ATL 2023-1 CA TF	TNMA55MMDD46	20 000	1 200 000	1 285 887	0,64%	0,64%	BBB +
ABC 2020-1 CB TF	TN0007780075	5 000	200 000	209 729	0,10%	0,10%	AAA
A.BANK 2020-03 CA TF	TN0003400660	15 000	300 000	319 539	0,16%	0,16%	A B
A.BANK 2020-03 CG TF	TN000340678	5 000	300 000	319 964	0,16%	0,16%	A B

A.BANK 2021-1 CA TV	TN0003400686	25 000	1 500 000	1 583 740	0,78%	0,78%	A B
ATL 2025-1	TNHOASGSR955	4 000	400 000	410 575	0,20%	0,20%	BBB
ATL 2025-2	TN7XUIXDVQY8	5 000	500 000	500 902	0,25%	0,25%	BBB
BTK 2024-1	TN3Z8BRRN997	5 000	500 000	539 058	0,27%	0,27%	ETA T
BTK LEASING 2025-1	TN1T1YC5F1E6	20 000	2 000 000	2 043 678	1,01%	1,01%	BTK
DAAM 2025-1	TNTEPPETCXN3	5 000	500 000	508 080	0,25%	0,25%	BBB
ENDA TAMWEEL 2024-1	TNCYYRNQ4UA6	25 000	2 000 000	2 076 221	1,03%	1,03%	BBB
ENDA TAMWEEL 2025-1	TNUPKQSV5F28	4 000	400 000	417 796	0,21%	0,21%	BBB
HL 2022-1	TN77U54Q5NV3	17 000	680 000	720 348	0,36%	0,36%	BB+
HL 2023-1 FIXE 10.75%	TNL7VQZVHR54	16 000	960 000	1 023 334	0,51%	0,51%	
HL 2024-1 FIXE 10.70%	TNAQSF8ZD1W1	15 000	1 200 000	1 270 356	0,63%	0,63%	BBB
STB SUB 2020-1 CC TF	TN0002601219	5 000	200 000	212 537	0,11%	0,11%	STB
STB SUB 2021-1 CA TF	TNWQS0MZ65V8	30 000	1 200 000	1 276 655	0,63%	0,63%	STB
TAYSIR 2024-1	TNEDMOU67Y09	20 000	1 600 000	1 630 197	0,81%	0,81%	BBB
TLF 2019-1	TN0002102127	4 000	80 000	83 836	0,04%	0,04%	BBB +
TLF 2023-2 FIXE 10.70%	TNMCJHUZPRD0	20 000	1 600 000	1 734 333	0,86%	0,86%	BBB -
TLF 2021 CA TF	TNZSBU7F6WY7	6 000	120 000	121 675	0,06%	0,06%	BB+
UBCI SUB 2025-2	UBCI SUB 202	10 000	1 000 000	1 000 000	0,49%	0,50%	BBB
UIB 2011-1 20 ANS TX FIXE	TN0003900263	20 000	600 000	610 605	0,30%	0,30%	UIB
WIFAK BANK 2022-2	TNR4CLXNS261	10 000	600 000	643 101	0,32%	0,32%	BH
Titres OPCVM			9 149 190	9 408 735	4,65%	4,66%	
FCP LEPTIS OBLIG CAP	TN61WGDL6QD5	26 710	2 900 904	3 041 388	1,50%	1,51%	
FCP LEPTIS OBLIG	TN27940GC8H0	44 486	4 747 831	4 790 519	2,37%	2,37%	
AFC AMANET SICAV	TNR7VU6134G3	14 550	1 500 454	1 576 828	0,78%	0,78%	
Total Général			127 737 690	132 252 203	65,38%	65,54%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille titres » sont indiqués ci-après :

Désignation	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 Décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2024	133 632 873	4 681 534	52 444	138 366 851	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations émises par les sociétés	8 300 000			8 300 000	
Titres OPCVM	9 149 190			9 149 190	
* Cessions et remboursements de l'exercice					
Annuités et cessions des obligations et val.assim.Etat (BTA)	-6 437 500			-6 437 500	

Annuités et cessions des obligations des sociétés	-8 916 200			-8 916 200	
Cessions des Titres OPCVM	-7 990 673			-7 990 673	11 608
* Variation des plus ou moins values latentes			314 701	314 701	
* Variation des intérêts courus		-534 166		-534 166	
Soldes au 31 décembre 2025	127 737 690	4 147 368	367 145	132 252 203	11 608

3-2 Placements Monétaires

Les placements monétaires affichent un solde de **67 278 593** dinars au 31-12-2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	Code ISIN	NJ	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif	% Actif Net	Emetteur
Certificats de Dépôt				46 322 390	47 472 662	23,47%	23,52%	
CD110725/070126TANIT-BNA	TNDU6B3WZE21	180	8,80%	483 142	499 438	0,25%	0,25%	BNA
CD110925/300326TANIT-BTE	TNEJJ7Z6PKA5	200	8,75%	2 407 285	2 459 205	1,22%	1,22%	BTE
CD121225/100226TANIT-AB	TNAKEDPDA5V1	60	8,64%	1 482 965	1 488 644	0,74%	0,74%	AB
CD130525/280126TANIT-BTK	TNJ1YAKHKZS2	260	8,85%	1 427 908	1 492 514	0,74%	0,74%	BTK
CD140425/290126TANIT-BTL	TNFX5BTQAFF9	290	8,99%	1 418 965	1 492 176	0,74%	0,74%	BTL
CD140725/090226TANIT-BTE	TNAEKLK9OST0	210	8,75%	1 441 724	1 489 177	0,74%	0,74%	BTE
CD150525/300126TANIT-BTK	TN9DGIN372R8	260	8,85%	951 939	994 639	0,49%	0,49%	BTK
CD150725/100226TANIT-BTE	TNBSV13DOL21	210	8,75%	480 575	496 300	0,25%	0,25%	BTE
CD160925/140426TANIT-BTK	TNKLYYQWWLS1	210	8,65%	1 442 358	1 471 728	0,73%	0,73%	BTK
CD170925/150426TANIT-BTK	TNVGZFFQTA88	210	8,65%	2 403 931	2 452 423	1,21%	1,22%	BTK
CD181125/270526TANIT-TSB	TNMVLHCFAE4	148	8,74%	3 376 537	3 405 129	1,68%	1,69%	TSB
CD220525/270126TANIT-BTK	TNCOKIFM4GD2	250	8,75%	477 087	497 617	0,25%	0,25%	BTK
CD230725/290126TANIT-BTL	TN2AQSPZ9550	190	8,80%	1 928 987	1 989 535	0,98%	0,99%	BTL
CD240625/200126TANIT-BTE	TNKXQ593L2P6	210	8,85%	1 441 091	1 494 670	0,74%	0,74%	BTE
CD270825/230226TANIT-BTE	TNNPCPIBGGK1	180	8,76%	4 348 937	4 455 520	2,20%	2,21%	BTE
CD281125/270126TANIT-BTE	TNS137KFS8E9	60	8,49%	1 483 257	1 492 745	0,74%	0,74%	BTE
CD290725/040226TANIT-BNA	TNMNP2EI9MC6	190	8,75%	3 376 402	3 477 883	1,72%	1,72%	BNA
CD300725/050226TANIT-BNA	TNQQT3897E7	190	8,75%	5 788 118	5 960 969	2,95%	2,95%	BNA
CD110725/060226TANIT-BTK	TNXKR6LHCCZ9	210	8,75%	4 805 748	4 966 700	2,46%	2,46%	BTK
CD100925/190325TANIT-BTE	TN4N7M62X0R0	190	8,75%	964 686	985 689	0,49%	0,49%	BTE
CD041225/020626TANIT-BTL	TNN7CTNS9DM8	180	8,50%	2 902 158	2 917 378	1,44%	1,45%	BTL
CD181225/270126TANIT-AB	TNH8UDWLZTM2	40	8,64%	1 488 590	1 492 583	0,74%	0,74%	AMEN BANK
Pension Livrée				19 398 810	19 805 931	9,79%	9,81%	
PL041225/020626TANIT-BTL		180	8,15%	3 800 000	3 824 088	1,89%	1,89%	BTL
PL080925/260126TANIT-BNA		140	8,30%	6 299 951	6 466 987	3,20%	3,20%	BNA
PL100925/280126TANIT-BNA		140	8,30%	2 599 647	2 667 375	1,32%	1,32%	BNA
PL111125/090626TANIT-TSB		210	8,79%	3 999 339	4 049 141	2,00%	2,01%	TSB
PL131125/110626TANIT-TSB		210	8,79%	499 873	505 853	0,25%	0,25%	TSB
PL140425/290126TANIT-BTL		290	8,99%	1 000 000	1 065 427	0,53%	0,53%	BTL
PL240925/220426TANIT-BTL		210	8,20%	1 200 000	1 227 060	0,61%	0,61%	BTL
Total				65 721 200	67 278 593	33,26%	33,34%	

3-3 Disponibilité :

Le solde de ce poste s'élève à **2 752 902** dinars au 31-12-2025 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts à vue	2 752 902	742 565
Total	2 752 902	742 565

3-4 Créances d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève à **7 612** dinars au 31-12-2025 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Agios Crédeurs à encaisser	7 612	4 996
Solde des Souscriptions/Rachats	-	1 294
Total	7 612	6 290

3-5 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **425 099** dinars au 31-12-2025 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération du gestionnaire à payer	75 018	64 443
Rémunération du distributeur à payer	350 081	300 733
Total	425 099	365 176

3-6 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2025 à **62 606** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Jetons de présence	15 000	15 000
Redevances CMF à payer	16 914	14 454
Honoraires CAC à payer	27 769	27 319
TCL à payer	2 923	2 453
Total	62 606	59 226

3-7 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période s'étendant du 01-01-2025 au 31-12-2025 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2024	
Montant	161 055 260
Nombre de titres	1 200 479
Nombre d'actionnaires	2 238
Souscriptions réalisées	
Montant (nominal)	81 747 600
Nombre de titres émis	817 476
Rachats effectués	
Montant (nominal)	(70 285 800)
Nombre de titres rachetés	(702 858)
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	314 701
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	11 608
Frais de négociation de titre	-
Résultat incorporé à la VL (*)	11 545 410
Régularisation du résultat incorporé à la VL	
Régularisation des sommes non capitalisables	5 025 016
Régularisation des sommes non capitalisables des exercices antérieurs	
Capital au 31-12-2025	
Montant	189 413 795
Nombre de titres	1 315 097
Nombre d'actionnaires	2 492

(*) : Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2025

3-8 Notes sur les sommes Capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés (ou diminués) des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-12-2025 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation de l'exercice antérieur	Régularisation de l'exercice en cours	Sommes capitalisables (*)
Exercice antérieur	11 151 966	393 444	-	11 545 410
Exercice en cours	11 908 991	-	480 819	12 389 810

(*) : Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur ont été capitalisées suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 7 Mai 2025 affectant ces sommes au niveau du poste capital.

4 - Note sur l'état de résultat :

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31 Décembre 2025 la somme de **9 431 059** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Revenus des BTA	6 998 174	6 213 878
Revenus des titres OPCVM	251 790	-
Revenus des obligations	2 181 095	2 423 405
TOTAL	9 431 059	8 637 283

4-2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au 31 Décembre 2025 la somme de **4 351 213** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts des pensions livrées	1 829 566	3 878 866
Intérêts des certificats de dépôts	2 521 647	245 696
Total	4 351 213	4 124 562

4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à **1 599 577** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	282 278	241 776
Rémunération du distributeur	1 317 299	1 128 289
Total	1 599 577	1 370 065

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à **273 704** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Redevances CMF	188 186	161 184
Honoraires commissaires aux comptes	29 361	27 204
Autres charges AGO amortis	5 427	3 856
Jetons de présence	15 000	15 000
TCL	34 802	31 531
Contribution sociale de solidarité	400	400
Autres charges	528	639
Total	273 704	239 814

5- DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINENTS :

5.1 Données par action :

Données par action	2025	2024	2023	2022	2021
Revenus des placements	10,480	10,631	9,932	7,224	6,886
Charge de gestion des placements	1,216	1,141	1,110	0,914	0,908
<u>Revenu net de placements</u>	9,264	9,489	8,822	6,309	5,978
Autres charges	0,208	0,200	0,204	0,172	0,168
<u>Résultat d'exploitation (1)</u>	9,056	9,290	8,618	6,138	5,811
Régularisation du résultat d'exploitation	0,366	0,328	-0,040	0,798	0,457
<u>Somme capitalisable de l'exercice</u>	9,421	9,617	8,578	6,935	6,268
Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	0,239	0,031	-0,044	0,054	-0,022
+/- valeurs réalisées sur cession des titres	0,009	0,025	0,099	0,000	-0,019
Frais de négociation de titre	-	-	-	-	-0,004
<u>+/- valeurs sur titres (+) Frais de négociation (2)</u>	0,248	0,055	0,054	0,053	-0,046
<u>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</u>	9,304	9,345	8,672	6,191	5,765
<u>Résultat non capitalisable de l'exercice</u>	0,248	0,055	0,054	0,053	-0,046
<u>Régularisation du résultat non capitalisable</u>	0,005	0,002	-0,003	0,021	0,001
<u>Somme non capitalisable de l'exercice</u>	0,253	0,057	0,051	0,075	-0,044
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	153,451	143,777	134,102	125,472	118,462

5.2 Ratios pertinents :

Libellé	2025	2024	2023	2022	2021
Actif Net Moyen	188 018 247	161 113 941	137 886 943	122 775 774	91 901 210
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,85%	0,85%	0,85%	0,85%	0,85%
Autres charges / actif net moyen	0,15%	0,15%	0,16%	0,16%	0,16%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	6,33%	6,92%	6,60%	5,71%	5,44%

6 - Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

- La gestion de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur a base de l'actif net quotidien.
- La BH BANK assure les fonctions de dépositaire pour la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV. En contrepartie de ses services, la banque de l'Habitat perçoit une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire

- L'office Nationale des postes est désigné distributeur de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » Il est tenu d'assurer l'encaissement des montants des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des montants des rachats aux actionnaires sortant le distributeur perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

7 - Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

a. Mode de gouvernance

La gouvernance ESG de la « **POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT** » s'inscrit dans le cadre organisationnel du groupe « **La Poste Tunisienne** » auquel appartiennent la SICAV, son gestionnaire La société « **BH INVEST** » et son dépositaire la société « **BH BANK** ».

Dans ce contexte, le gestionnaire et le dépositaire entretiennent des échanges réguliers et continus visant à permettre une convergence progressive du dispositif ESG de la SICAV avec celui du groupe « **La Poste Tunisienne** », notamment en matière de gouvernance et de gestion des risques de durabilité.

La Société « BH INVEST », en sa qualité d'intermédiaire en bourse, est responsable de l'intégration progressive des risques ESG dans le processus d'investissement, de l'identification et du suivi des risques de durabilité susceptibles d'affecter les portefeuilles, ainsi que de la transparence des informations communiquées aux porteurs de parts et aux autorités de tutelle.

La Société « BH BANK », en tant que dépositaire, assure la conservation des actifs et le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire, sans intervenir dans les décisions d'investissement ni dans la définition de la stratégie ESG de la SICAV. Sa contribution porte sur le cadre de gouvernance via son contrôle interne et ses engagements en matière de responsabilité sociétale et de gestion des risques ESG au niveau du groupe.

Le Conseil d'Administration de la SICAV et du gestionnaire « **BH INVEST** » assurera la supervision globale des risques, y compris les risques liés à la durabilité. À ce titre, il est appelé à statuer sur la feuille de route ESG à mettre en œuvre afin d'assurer une mise en conformité progressive avec les exigences du CMF en matière d'informations ESG, en tenant compte du niveau de maturité des dispositifs existants.

La Direction Générale de la SICAV et le Conseil d'administration du gestionnaire « **BH BANK** » assurera la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route et des orientations stratégiques approuvées par le conseil d'administration. Elle veillera également à renforcer les considérations ESG dans le pilotage de l'activité.

b. Stratégie ESG

En tant que SICAV, la « **POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT** » est exposée aux facteurs ESG principalement de manière indirecte, à travers les activités des émetteurs et contreparties des instruments financiers détenus en portefeuille.

Dans une démarche progressive et en cohérence avec l'approche ESG du groupe, la SICAV visera notamment à intégrer les risques ESG dans l'analyse et la décision d'investissement, en complément des critères financiers classiques, et à renforcer progressivement la transparence vis-à-vis des investisseurs quant à la prise en compte de ces facteurs.

c. Gestion des risques et opportunités ESG

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité. À la date d'arrêté des états financiers 31/12/2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la SICAV. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

d. Indicateurs ESG

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, la SICAV ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Toutefois, la « **POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT** » prévoit de définir progressivement, en coordination avec le groupe, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier de déploiement progressif du dispositif de suivi et de reporting ESG.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

1. Opinion sur les états financiers

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration réuni le 17 janvier 2025, nous avons effectué l'audit des états financiers de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints, faisant apparaître un total du bilan, de **D : 202 291 310**, un actif net de **D : 201 803 605** et un bénéfice de **D : 12 235 300** présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

3. Paragraphe d'observations

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

1. Votre conseil d'Administration du 28 Septembre 2021, a adopté la méthode de valorisation des BTA par référence à la courbe des taux et ce afin de se conformer à la méthode recommandée dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances, en présence de différentes parties prenantes qui prévoit l'évaluation des Bons de Trésor Assimilables (BTA) à leurs valeurs actuelles (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Il y a lieu de préciser que, jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable (Voir note 2-2).

L'évaluation de la souche de BTA 7,5% (à échoir en décembre 2028) acquise au cours du deuxième trimestre 2021 selon la méthode précitée a eu pour effet la comptabilisation d'une plus-value latente de 107 600 dinars.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

2. Par ailleurs, nous n'avons pas d'observations quant au respect par la « SICAV TANIT LA POSTE » des dispositions du code des organismes de placement collectif.

4. Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion, semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction pour l'établissement des états financiers :

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable, que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons-en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 19 Mars 2026

Le commissaire aux comptes :

PROAUDIT

Mr. Tarak ZAHAF

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

- 1- Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT », nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

I. Conventions réglementées

I.1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2025

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration de conventions nouvelles conclues par votre société et entrants dans le champ d'application de ces articles. Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

I.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et continuant à produire leurs effets au cours de l'exercice 2025

- Une première convention, conclue avec BH INVEST, en vertu de laquelle cette dernière assure, pour le compte de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT », les fonctions de gestionnaire moyennant une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

Au titre de l'exercice 2025, le montant de cette rémunération, s'élève à 282 278 dinars, porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

- Une deuxième convention, conclue avec la BH BANK, en vertu de laquelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT », en contrepartie d'une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire « BH INVEST ».

- Une troisième convention, conclue avec l'Office Nationale des Postes, en vertu de laquelle ce dernier a été désigné distributeur des valeurs de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT », en contrepartie d'une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

Au titre de l'exercice 2025, le montant de cette rémunération, s'élève à 1 317 299 dinars, porté également parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

- Conformément à L'AGE du 16 juin 2016, il est prévu, à partir de l'année 2016, des jetons de présence pour les membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité.

Le montant de cette rémunération, s'élève à 15 000 dinars pour l'exercice 2025, porté aux charges d'exploitation au niveau de l'état de résultat.

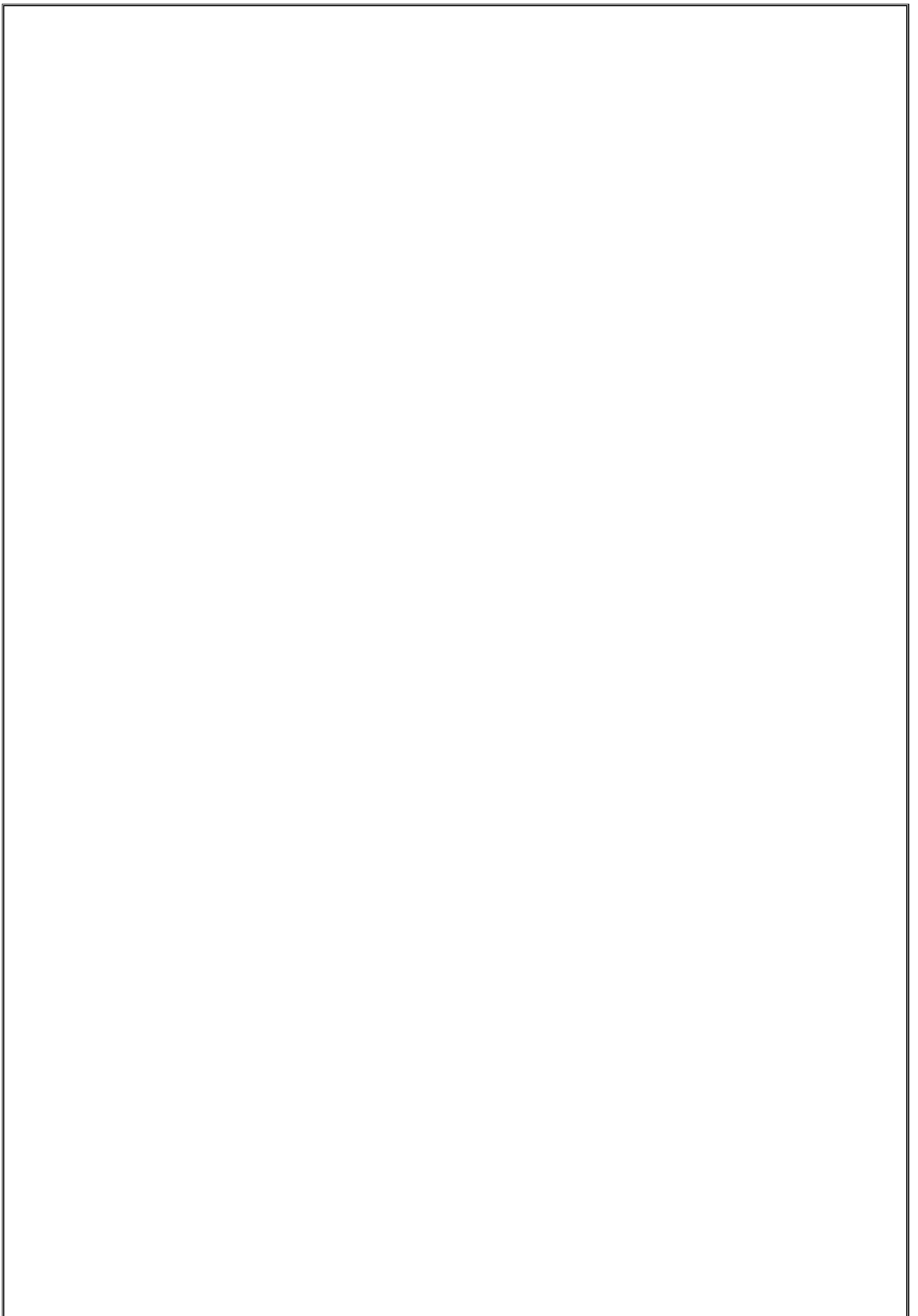
2- Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 19 Mars 2026

Le commissaire aux comptes :

PROAUDIT

Mr. Tarak ZAHAF



Etats financiers annuels de SICAV

SICAV BH CAPITALISATION

SICAV BH CAPITALISATION publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **15 mai 2026**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes KPMG TUNISIE représenté par Mme Emna RACHIKOU.

BILAN au 31 décembre 2025 (unité : TND)

	Note	31/12/2025	31/12/2024
ACTIF			
AC1	Portefeuille Titres	26 149 643	23 021 026
a	Action, valeurs assimilées et droits rattachés	-	1 522 539
b	Obligations et valeurs assimilées	26 149 643	21 498 487
AC2	Placements monétaires et disponibilités	29 367 819	7 846 473
a	Placements monétaires	28 923 552	7 577 387
b	Disponibilités	444 266	269 086
AC4	Autres actifs	8 479	2 019
TOTAL ACTIF		55 525 941	30 869 518
PASSIF			
PA1	Dettes sur opérations de pension livrées	-	-
PA2	Opérateurs créditeurs	119 131	56 204
a	Opérateurs créditeurs	119 131	56 204
PA3	Autres créditeurs divers	268 185	269 280
a	Autres créditeurs divers	268 185	269 280
TOTAL PASSIF		387 316	325 484
ACTIF NET			
CP1	Capital	51 685 497	28 507 631
CP2	Sommes capitalisables	3 453 128	2 036 404
a	Sommes capitalisables des exercices antérieurs	-	-
b	Sommes capitalisables de l'exercice en cours	3 453 128	2 036 404
ACTIF NET		55 138 625	30 544 035
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		55 525 941	30 869 519

(*) Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur ont été capitalisées suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 6 Mai 2025 affectant ces sommes au niveau du poste capital

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025
(Unité en TND)

	Note	Période du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Période du 01/01/2024 Au 31/12/2024
PR 1			
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	<u>4.1</u>	<u>1 809 868</u>	<u>1 492 171</u>
-			
- a- Dividendes		132 115	-
- b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 677 753	1 492 171
-			
PR 2			
<u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>4.2</u>	<u>1 874 702</u>	<u>655 191</u>
Total des revenus des placements		3 684 570	2 147 363
CH 3			
<u>Intérêts des mises en pension</u>		-	-
CH 1			
<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>4.3</u>	<u>- 372 090</u>	<u>- 202 726</u>
Revenu net des placements		3 312 480	1 944 637
-			
CH 2			
<u>Autres charges</u>	<u>4.4</u>	<u>- 104 333</u>	<u>- 78 291</u>
Résultat d'exploitation		3 208 147	1 866 346
-			
PR 4			
<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>244 982</u>	<u>170 059</u>
-			
Sommes capitalisables de la période		3 453 128	2 036 405
PR 4			
<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>- 244 982</u>	<u>- 170 059</u>
-			
- <u>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</u>		-	<u>26 503</u>
- <u>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</u>		<u>50 145</u>	<u>27 059</u>
- <u>Frais de négociation de titres</u>		<u>- 459</u>	-
-			
Résultat net de la période		3 257 833	1 919 908

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025
(Unité en TND)

		Période du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Période du 01/01/2024 Au 31/12/2024
AN1	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>3 257 833</u>	<u>1 919 907</u>
a-	Résultat d'exploitation	3 208 147	1 866 346
b-	<u>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</u>	-	26 503
c-	<u>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</u>	50 145	27 059
d-	Frais de négociation de titres	- 459	-
AN2	<u>Distributions de dividendes</u>	-	-
AN3	<u>Transactions sur le capital</u>	<u>21 336 757</u>	<u>5 491 725</u>
a-	<u>Souscriptions</u>	<u>58 526 833</u>	<u>25 630 571</u>
-	<u>Capital</u>	133 353 200	62 650 500
-	<u>Régularisation des sommes non capitalisables</u>	- 79 148 114	- 37 947 443
-	<u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	4 321 747	927 514
b-	<u>Rachats</u>	<u>- 37 190 076</u>	<u>- 20 138 847</u>
-	<u>Capital</u>	- 83 420 500	- 49 150 900
-	<u>Régularisation des sommes non capitalisables</u>	49 674 137	29 769 509
-	<u>Régularisation des sommes capitalisables</u>	- 3 443 713	- 757 456
	Variation de l'actif net	<u>24 594 589</u>	<u>7 411 632</u>
AN4	<u>Actif net</u>	-	-
a-	<u>En début de période</u>	<u>30 544 035</u>	<u>23 132 403</u>
b-	<u>En fin de période</u>	<u>55 138 625</u>	<u>30 544 035</u>
AN5	<u>Nombre d'actions</u>	-	-
a-	<u>En début de période</u>	<u>722 210</u>	<u>587 214</u>
b-	<u>En fin de période</u>	<u>1 221 537</u>	<u>722 210</u>
-	<u>Valeur liquidative</u>	<u>45.139</u>	<u>42.292</u>
AN6	<u>Taux de rendement annualisé</u>	6.73%	7.34%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
(LES CHIFFRES SONT EXPRIMES EN DINARS)

PRESENTATION DE SICAV BH CAPITALISATION

« **SICAV BH PLACEMENT** » actuellement dénommée « **SICAV BH CAPITALISATION** » est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été promue par la BH Bank sous la forme d'une SICAV de catégorie mixte, de type distribution. Elle a reçu l'agrément du ministre des Finances le 12 février 1994, sa date d'ouverture au public est le 22 septembre 1994.

« **SICAV BH PLACEMENT** », a obtenu l'agrément du CMF n°30-2018 du 21 novembre 2018 pour le changement de la catégorie de ladite SICAV de SICAV Mixte à SICAV Obligataire, ainsi que l'agrément du CMF n°31-2018 du 21 novembre 2018 pour le changement de la dénomination de ladite SICAV en « **SICAV BH CAPITALISATION** ».

Suivant procès-verbal enregistré en date du 20 décembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire de SICAV BH PLACEMENT, tenue en date du 18 décembre 2018, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « SICAV BH PLACEMENT » en « SICAV BH CAPITALISATION » et de changer la catégorie de la SICAV de Mixte à Obligataire et de modifier ses orientations de placement, en conséquence.

Ces modifications sont entrées en vigueur à partir du 2 janvier 2019.

1. NOTE SUR LE REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions des Normes Comptables Tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. NOTE SUR LES BASES DE MESURE ET LES PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- a. Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achats, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- c. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;

A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV « BH CAPITALISATION » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2.3. Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus au moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5. Evaluation des titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires. Ils sont présentés au niveau de la note sur les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Intérêts des pensions livrés ».

3. **NOTE SUR LE BILAN :**

3.1. Note sur le Portefeuille titres :

Désignation du titre	Code ISIN	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val au 31.12.2025	% actif	% actif net
Obligations et valeurs assimilées :			25 352 825	26 149 643	47.09%	47.43%
Titres émis par le Trésor :		117 800	10 792 500	11 128 125	20.04%	20.18%
EMP NAT 2022 T4 CB TF	TNWRCVSYL730	2 500	200 000	201 813	0.36%	0.37%
EMP NAT 2022 T4 CB TV	TN7PM93UZP50	2 500	200 000	201 872	0.36%	0.37%
EMP NAT 2024 T4 CB TF	TN9092FJVKK8	10 000	1 000 000	1 005 585	1.81%	1.82%
EMP NAT 2023 T2 CB TV	TNN50G7PX8W5	3 000	300 000	314 036	0.57%	0.57%
EMP NAT 2023 T1 CB TV	TN3C6DVEWM76	3 000	300 000	319 663	0.58%	0.58%
EMP NAT 2023 T1 CB TF	TNCGJF5TW027	2 000	200 000	213 661	0.38%	0.39%

EMP NAT T2 2024 CB TV	TNC6WBFURIQ8	2 000	200 000	209 523	0.38%	0.38%
EMP NAT T1 2021 CB TF	TN0008000838	5 000	500 000	517 745	0.93%	0.94%
EMP NAT 22 T2 CBTF	TNQVHB5WZ2K2	5 000	400 000	416 395	0.75%	0.76%
EMP NAT 24 1T CBTF	TNUWXR58DVH5	5 000	500 000	534 367	0.96%	0.97%
EMP NAT T2 2024 CBTF	TNX0K9990B08	8 000	800 000	839 694	1.51%	1.52%
EMP NAT 2021 T3 CB TV	TN5QHYZ8T348	9 800	980 000	989 863	1.78%	1.80%
EMP NAT 2022 T3 CB TF	TNRGVSC8DE36	7 500	600 000	613 157	1.10%	1.11%
EMP NAT 2022 T3 CB TV	TN0JN6PVVH38	7 500	600 000	613 866	1.11%	1.11%
EMP NAT 2022 T3 CC TF	TN4A4WPDZOC1	7 500	656 250	671 025	1.21%	1.22%
EMP NAT 2022 T3 CC TV	TNIZ090I5G66	7 500	656 250	671 724	1.21%	1.22%
EMP NAT 21 T2 CB TF	TN0008000895	15 000	1 500 000	1 537 032	2.77%	2.79%
EMP NAT 22 T2 CB TV	TNFOOWIRG8H7	10 000	800 000	834 556	1.50%	1.51%
EMP NAT 22 1T CBTF	TNHG2VXQ3BG0	5 000	400 000	422 550	0.76%	0.77%
Titres émis par des sociétés :		184 101	14 560 325	15 021 518	27.05%	27.24%
BIAT 2022-1 CD TV	TNG0JL1IIN67	15 000	1 200 000	1 259 406	2.27%	2.28%
BH BANK 2021-2 C	TN0PID0RGAE6	2 000	120 000	121 771	0.22%	0.22%
AMEN BANK SUB 2025-2	TNA3Z7AYXXX2	10 000	1 000 000	1 007 832	1.82%	1.83%
AMEN BANK SUB 2025-2	TNA3Z7AYXXX2	10 000	1 000 000	1 007 832	1.82%	1.83%
AMEN BANK SUB 2023-2 CATV	TNL8PGUB9C93	3 000	180 000	182 398	0.33%	0.33%
UBCI SUB 2025-1	TN8S8S99B8S7	10 000	1 000 000	1 010 713	1.82%	1.83%
AMEN BANK SUB 2023-2 CATF	TNDE9EH7SA12	2 000	120 000	121 639	0.22%	0.22%
AMEN BANK SUB 2023-2 CATV	TNL8PGUB9C93	3 000	180 000	182 398	0.33%	0.33%
ATL 2023-2 CA TAUX 10.7	TN06F5NFW3K1	5 000	300 000	305 417	0.55%	0.55%
ATL 2023-2 CA TAUX 10.7	TN06F5NFW3K1	2 000	120 000	122 167	0.22%	0.22%
ATL 2023-1 CA TF	TNMA55MMDD46	2 000	120 000	128 589	0.23%	0.23%
ATL 2023-1 CA TF	TNMA55MMDD46	5 000	300 000	321 472	0.58%	0.58%
ATL 2024-2	TNTUDMZLCA16	5 000	500 000	538 451	0.97%	0.98%
TLF 2024-1 FIXE 10.60%	TN4SCYEXIVY5	5 000	400 000	421 281	0.76%	0.76%
TLF 2024-2	TNIPE0BZ0LR6	4 000	320 000	327 806	0.59%	0.59%
TLF 2025-1	TNQ8KNUQO9D7	10 000	1 000 000	1 052 384	1.90%	1.91%
HL 2023-1 VAR TMM+2.60%	TNAGSVAWF5T2	3 000	180 000	191 327	0.34%	0.35%
A.BANK 2020-03 CA TF	TN0003400660	6 300	126 000	134 207	0.24%	0.24%
A.BANK 2021-1 CA TV	TN0003400686	4 000	240 000	253 398	0.46%	0.46%
ATL 2025-1	TN0004700100	4 000	400 000	410 575	0.74%	0.74%
ATL 2025-2	TN7XUIXDVQY8	5 000	500 000	500 000	0.90%	0.91%
INT INTERCALAIRES ATL 2025-2	TN7XUIXDVQY8	1	7 821	902	0.00%	0.00%
ATTIJARI LEASING 2024-1	TNO6AI2ZF0D3	2 500	200 000	213 243	0.38%	0.39%
BTK LEASING 2025-1	TN1T1YC5F1E6	10 000	1 000 000	1 021 839	1.84%	1.85%
DAAM 2025-1	TNTEPPETCXN3	5 000	500 000	508 080	0.92%	0.92%
ENDA TAMWEEL 2024-1	TNCYYRNQ4UA6	5 000	400 000	415 244	0.75%	0.75%
ENDA TAMWEEL 2025-1	TNUPKQSV5F28	4 000	400 000	417 795	0.75%	0.76%
HL 2020-03	TN0007310550	3 000	60 000	64 565	0.12%	0.12%
HL 2022-1	TN77U54Q5NV3	6 000	240 000	254 241	0.46%	0.46%

HL 2023-1 FIXE 10.75%	TNL7VQZVHR54	2 000	120 000	127 917	0.23%	0.23%
HL 2024-1 FIXE 10.70%	TNAQSF8ZD1W1	5 000	400 000	423 452	0.76%	0.77%
TAYSIR 2024-1	TNEDMOU67Y09	5 000	400 000	407 549	0.73%	0.74%
TLF 2023-2 FIXE 10.70%	TNMCJHUZPRD0	5 000	400 000	433 583	0.78%	0.79%
TLF 2020 CA TF	TN0002102143	3 000	60 000	64 543	0.12%	0.12%
TLF 2021 CA TF	TNZSBU7F6WY7	3 000	60 000	60 838	0.11%	0.11%
UBCI SUB 2025-2	UBCI SUB 202	10 000	1 000 000	1 000 000	1.80%	1.81%
UIB 2011-1 20 ANS TX FIXE	TN0003900263	300	6 504	6 663	0.01%	0.01%
Total Général		301 901	25 352 825	26 149 643		

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille titres » sont indiqués ci-après :

Désignation	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) values Latentes	Valeur au 31 Décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2024	22 216 040	777 963	27 024	23 021 027	41 064
* Acquisitions de l'exercice	14 907 295	-	-	14 907 295	-
Emprunt National émis par l'Etat	-	-	-	-	-
Obligations émises par les sociétés	8 447 500	-	-	8 447 500	-
Titres OPCVM	6 459 795	-	-	6 459 795	-
* Cessions et remboursements de l'exercice	- 11 778 332	-	-	- 11 778 332	62 504
Annuités et cessions Emprunt National	- 987 500	-	-	- 987 500	-
Annuités et cessions des obligations	- 2 835 000	-	-	- 2 835 000	-
Cession des Titres OPCVM	- 7 955 832	-	-	- 7 955 832	62 504
* Variation des plus ou moins values latentes	-	-	- 27 024	- 27 024	
Titres OPCVM	-	-	- 27 024	- 27 024	
* Variation des intérêts courus	-	26 677		26 677	
Soldes au 31 décembre 2025	25 345 003	804 640	-	26 149 643	103 568

3.2. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève à **28 923 552** dinars au 31-12-2025 et se détaille comme suit :

Désignation	Code ISIN	Qté	Durée (Jours)	Taux	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2025	% Actif	Emetteur
Certificats de Dépôt					17 915 090	18 338 266	33.03%	
CD290725/040226BHC-BNA	TNMNP2EI9MC6	2	190	8.75	964 686	993 681	1.79%	BNA
CD281125/270126BHC-BTE	TNS137KFS8E9	1	60	8.49	494 419	497 582	0.90%	BTE
CD240625/200126BHC-BTE	TNKXQ593L2P6	2	210	8.85	960 727	996 447	1.79%	BTE
CD220825/100326BHC-BTK	TNB5I7N5ON23	4	200	8.75	1 925 828	1 974 781	3.56%	BTK
CD2205/270126BHC-BTK	TNCOKIFM4GD 2	2	250	8.75	954 173	995 234	1.79%	BTK
CD181225/270126BHC-AB	TNH8UDWLZTM 2	3	40	8.64	1 488 590	1 492 583	2.69%	AB
CD130525/280126BHC-BTK	TNJ1YAKHKZS2	1	260	8.85	475 969	497 505	0.90%	BTK
CD150725/100226BHC-BTE	TNBSV13DOL21	2	210	8.75	961 150	992 600	1.79%	BTE
CD020925/190226BHC-BTE	TNT4R5KNAYB9	3	170	8.75	1 452 384	1 486 275	2.68%	BTE
CD030925/110426BHC-BTK	TNJIAOXHNAP5	2	220	8.7	959 614	981 643	1.77%	BTK
CD110725/070126BHC-BNA	TNDU6B3WZE2 1	8	180	8.8	3 865 134	3 995 504	7.20%	BNA
CD121225/100226BHC-AB	TNAKEDPDA5V 1	3	60	8.64	1 482 965	1 488 644	2.68%	AB
CD181125/270526BHC-TSB	TNMVLHCFAE 4	4	190	8.74	1 929 450	1 945 788	3.50%	TSB
Pensions livrées					6 499 492	6 737 538	12.13%	
PL240925/220426BHC-BTL			210		800 000	818 040	1.47%	BTL
PL020625/170226BHC-BTL			260		2 500 000	2 622 031	4.72%	BTL
PL041225/020626BHC-BTL			180		200 000	201 268	0.36%	BTL
PL121125/100626BHC-TSB			210		999 492	1 011 694	1.82%	BH
PL140425/290126BHC-BTL			290		200 000	213 085	0.38%	BTL
PL200525/040226BHC-BTL			260		800 000	841 433	1.52%	BTL
PL270825/250326BHC-BTL			210		1 000 000	1 029 986	1.85%	BTL
Dépôts à terme					3 820 000	3 847 748	6.93%	
CAT241225/240326SFAXRTEEL			500		500 000	500 744	0.90%	BH
CAT231025/210126SFAXJEDID			600		600 000	607 815	1.09%	BH
CAT201025/280126CUN			320		320 000	324 347	0.58%	BH
CAT101225/100326SFAXRTEEL			500		500 000	502 047	0.90%	BH
CAT081225/180326SFAXJEDID			500		500 000	502 233	0.90%	BH
CAT300925/080126CUN			300		300 000	305 198	0.55%	BH
CAT051225/240426BHC-BTL			1100		1 100 000	1 105 364	1.99%	BTL
Total					28 234 582	28 923 552	52.09%	

3.3. Autres actifs :

Le solde de ce poste s'élève à **8 479** dinars au 31-12-2024(et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Autres créances	547	0
Retenue à la source/Intérêt courus à l'achat EO 2011-1	-	0
Agios Créditeurs à encaisser	7 932	2 019
Total	8 479	2 019

3.4. Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **119 131** dinars au 31-12-2025 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération du gestionnaire à payer	79 126	37 763
Rémunération du distributeur à payer	16 002	7 376
Rémunération du dépositaire à payer	24 003	11 064
Total	119 131	56 204

3.5. Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2025 à **268 185** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Jetons de présence	23 437	23 502
Actionnaires dividendes à payer	219 676	219 676
Redevances CMF à payer	5 627	2 498
Etat retenues à la source	44	49
Honoraires CAC à payer	13 037	17 858
Rémunération du Directeur Général	294	729
TCL à payer	967	413
Autres créditeurs	5 103	4 555
Total	268 185	269 280

3.6. Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2025 au 31-12-2025 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024	
Montant	28 507 631
Nombre de titres	722 210
Nombre d'actionnaires	393
Souscriptions réalisées	
Montant	133 353 200
Nombre de titres émis	1 333 532
Rachats effectués	
Montant	(83 420 500)
Nombre de titres rachetés	(834 205)

Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	50 145
Frais de négociation de titre	(459)
Plus (ou moins) values Report	(26 503)
Résultat incorporé à la VL (*)	2 036 404
Régularisation du résultat incorporé à la VL	633 052
Régularisation des sommes non capitalisables Exercice en cours	55 932
Régularisation des sommes non capitalisables Exercices antérieurs	(29 503 405)
Capital au 31-12-2025	
Montant	51 685 497
Nombre de titres	1 221 537
Nombre d'actionnaires	320

3.7. Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice augmenté et/ou diminué des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-12-2025 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation de l'exercice antérieur	Régularisation de l'exercice en cours	Sommes capitalisables (*)
Exercice antérieur	1 866 346	170 059		2 036 405
Exercice en cours	3 208 147		244 982	3 453 128

(*) : Les sommes capitalisables des exercices antérieurs ont été capitalisées suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 5 Mai 2025 affectant ces sommes au niveau du poste capital.

4. NOTE SUR L'ETAT DE RESULTAT :

4.1. Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31 Décembre 2025 la somme de **1 809 868** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	01/01/2025 au 31/12/2025	01/01/2024 au 31/12/2024
Dividendes	132 115	0
Revenus des obligations & valeurs assimilées	1 677 753	1 492 171
Total	1 809 868	1 492 171

4.2. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au 31 Décembre 2025 la somme de **1 874 702** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	01/01/2025 au 31/12/2025	01/01/2024 au 31/12/2024
Revenus de certificats de dépôt	1 108 980	45 743
Intérêts sur comptes à terme (Pension livrée)	690 009	602 600
Revenus de dépôt à terme	75 713	0
Intérêts sur Dépôts à vue	-	6 849
Total	1 874 702	655 191

4.3. Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à **372 090** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	01/01/2025 au 31/12/2025	01/01/2024 au 31/12/2024
Rémunération du gestionnaire (a)	246 589	135 151
Rémunération du dépositaire	75 300	40 545
Rémunération du distributeur	50 200	27 030
Total	372 090	202 726

- (a) : Le conseil d'administration, réuni en date du 25 Août 2020, a décidé de réviser à la hausse la commission payée en faveur du gestionnaire, la « BH INVEST », en la portant de 0,45% (TTC) à 0,50% (TTC) de l'actif net de la SICAV par an, applicable à partir de 18 septembre 2020.
- (b) : Le conseil d'administration, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé de réviser à la hausse la commission payée en faveur du dépositaire, la BH Bank, en la portant de 1000 dinars HT à 0,15%TTC de l'actif net de la SICAV par an, applicable à partir de 15 janvier 2019.
- (c) : Le conseil d'administration, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé d'instaurer une commission de distribution en faveur du distributeur, la BH Bank de 0,1% TTC de l'actif net de la SICAV par an, applicable à partir de 15 janvier 2019.

4.4. Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à **104 333** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	01/01/2025 au 31/12/2025	01/01/2024 au 31/12/2024
Redevances CMF	50 200	27 030
Honoraires commissaires aux comptes	19 705	18 289
Jetons de présence	23 373	23 502
Rémunération du Directeur Général (*)	941	3 523
TCL	9 351	5 296
Autres charges	363	251
Contribution sociale de solidarité	400	400
Total	104 333	78 291

(*) Rémunération qui sera déduite des frais de gestion du gestionnaire

5. DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINENTS :

5.1. Données par action :

Libellé	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Revenus des placements	3.016	2.973	2.780	2.311	1.762	1.143	1.772
Charge de gestion des placements	0.305	0.281	0.265	0.264	0.246	0.134	0.214
<u>Revenu net de placements</u>	2.712	2.693	2.515	2.047	1.516	1.009	1.558
Autres produits	-	-		-	0.263	0.066	-
Autres charges	0.085	0.108	0.122	0.129	0.107	0.070	0.151
<u>Résultat d'exploitation (1)</u>	2.626	2.584	2.393	1.918	1.672	1.005	1.407
Régularisation du résultat d'exploitation	0.201	0.024	0.157	0.034	0.057	0.814	-
<u>Somme capitalisable de l'exercice</u>	2.827	2.608	2.550	1.952	1.729	1.819	1.386
Variation des +/- values potentielles sur titres	-	0.037	- 0.005	0.003	-0.004	- 0.040	1.452
+/- values réalisées sur cession des titres	0.041	0.037	0.024	-	0.014	0.006	-
Frais de négociation de titre	0.000	-		-	-0.002	-	-
<u>+/- values sur titres (+) Frais de négociation (2)</u>	0.041	0.074	0.019	0.002	0.007	0.034	0.145
<u>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</u>	2.667	2.658	2.412	1.920	1.679	0.971	1.262
<u>Résultat non capitalisable de l'exercice</u>	0.041	0.074	0.019	0.002	0.007	0.034	0.145
Régularisation du résultat non capitalisable	0.564	0.256	0.003	-	0.005	0.077	-
<u>Somme non capitalisable de l'exercice</u>	0.605	0.330	0.022	0.002	0.012	0.112	0.145
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	45.139	42.292	39.393	36.822	34.868	33.127	31.420

5.2. Ratios pertinents :

Libellé	2025	2024	2023	2022	2021
Actif Net Moyen	50 126 247	27 023 059	20 917 338	19 120 426	16 736 587
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0.74%	0.75%	0.74%	0.75%	0.76%
Autres charges / actif net moyen	0.21%	0.29%	0.34%	0.37%	0.33%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	6.40%	6.91%	6.72%	5.45%	5.18%

6. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE

La gestion de la SICAV « BH CAPITALISATION » est confiée à la BH INVEST ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% (TTC) l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Cette rémunération a été révisé à la hausse suivant décision du conseil d'administration du 25 août 2020 en passant de 0,45% (TTC) à 0,5% (TTC) de l'Actif Net de la SICAV par an à compter du 18/09/2020.

La BH Bank assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH CAPITALISATION. Elle est chargée à ce titre :

- ❖ De conserver les titres et les fonds de la société.
- ❖ D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ces services, la BH Bank percevait une rémunération de 1 000 Dinars HT par an. Cette rémunération a été portée à 0,15% TTC de l'actif net de la SICAV par an à compter de 15/01/2019.

Le conseil d'administration de la SICAV « BH CAPITALISATION », réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé d'instaurer une commission de distribution en faveur du distributeur, la BH Bank, de 0,1% TTC de l'actif net de la SICAV par an entrée en vigueur à compter de 15/01/2019.

7. Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) :

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, **SICAV BH CAPITALISATION** présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

a. Mode de gouvernance :

La gouvernance ESG de SICAV **BH CAPITALISATION** s'inscrit dans le cadre organisationnel du groupe **BH BANK**, auquel appartiennent la SICAV, son gestionnaire **BH INVEST** et son dépositaire **BH BANK**. Dans ce contexte, le gestionnaire et le dépositaire entretiennent des échanges réguliers et continus visant à permettre une convergence progressive du dispositif ESG de la SICAV avec celui du groupe **BH BANK**, notamment en matière de gouvernance et de gestion des risques de durabilité.

BH INVEST, en sa qualité d'intermédiaire en bourse et gestionnaire d'actif de la SICAV, est responsable de l'intégration progressive des risques ESG dans le processus d'investissement, de l'identification et du suivi des risques de durabilité susceptibles d'affecter les portefeuilles, ainsi que de la transparence des informations communiquées aux porteurs de parts et aux autorités de tutelle. **BH BANK**, en tant que dépositaire, assure la conservation des actifs et le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire, sans intervenir dans les décisions d'investissement ni dans la définition de la stratégie ESG de la SICAV. Sa contribution porte sur le cadre de gouvernance via son contrôle interne et ses engagements en matière de responsabilité sociétale et de gestion des risques ESG au niveau du groupe. Le Conseil d'Administration de la SICAV assurera la supervision globale des risques, y compris les risques liés à la durabilité. A ce titre, il est appelé à statuer sur la feuille de route ESG à mettre en œuvre afin d'assurer une mise en conformité progressive avec les exigences du CME en

matière d'informations ESG, en tenant compte du niveau de maturité des dispositifs existants. La Direction Générale de la SICAV assurera la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route et des orientations stratégiques approuvées par le conseil d'administration. Elle veillera également à renforcer les considérations ESG dans le pilotage de l'activité.

b. Stratégie ESG :

En tant que SICAV obligataire, **SICAV BH CAPITALISATION** est exposée aux facteurs ESG principalement de manière indirecte, à travers les activités des émetteurs et contreparties des instruments financiers détenus en portefeuille. Dans une démarche progressive et en cohérence avec l'approche ESG du groupe **BH BANK**, la SICAV visera notamment à intégrer les risques ESG dans l'analyse et la décision d'investissement, en complément des critères financiers classiques, et à renforcer progressivement la transparence vis-à-vis des investisseurs quant à la prise en compte de ces facteurs.

c. Gestion des risques et opportunités ESG :

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité. A la date d'arrêté des états financiers, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la SICAV. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

d. Indicateurs ESG :

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, la SICAV ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés. Toutefois, **SICAV BH CAPITALISATION** prévoit de définir progressivement, en coordination avec le groupe **BH BANK**, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier de déploiement progressif du dispositif de suivi et de reporting ESG.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

1. Opinion sur les états financiers

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration réuni le 25 mars 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société SICAV « BH CAPITALISATION » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints, faisant apparaître un total du bilan, de **D : 55 525 941**, un actif net de **D : 55 138 625** et un bénéfice de **D : 3 257 833** présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion, semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la direction pour l'établissement des états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable, que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre

opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons-en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé

aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 Mars 2026

Le commissaire aux comptes :

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société « SICAV BH CAPITALISATION », nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

I. Conventions réglementées

L1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2025

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration de conventions nouvelles conclues par votre société et entrants dans le champ d'application de ces articles.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

L2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2025

- Le conseil d'administration, réuni en date du 25 Août 2020, a décidé de réviser à la hausse la commission payée en faveur du gestionnaire, la « BH INVEST », en la portant de 0,45% (TTC) à 0,50% (TTC) de l'actif net de la SICAV par an, applicable à partir de 18 septembre 2020.

La charge supportée à ce titre, en 2025, s'élève à 246 589 dinars.

- Le conseil d'administration, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé d'instaurer une commission de distribution en faveur du distributeur, la BH Bank de 0,1% TTC de l'actif net de la SICAV par an. Cette commission est entrée en vigueur à compter du 15 janvier 2019.

La charge supportée à ce titre, en 2025, s'élève à 50 200 dinars.

- Le conseil d'administration, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé de réviser à la hausse la commission payée en faveur du dépositaire, la « BH Bank », en la portant de 1 000 dinars HT à 0,15% TTC de l'actif net de la SICAV par an. Cette modification est entrée en vigueur à compter du 15 janvier 2019.

La charge supportée à ce titre, en 2025, s'élève à 75 300 dinars.

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

- Le conseil d'administration du 16 décembre 2011 a décidé de porter l'indemnité brute annuelle du président du conseil d'administration à 4 235 dinars, qui sera déduite des frais de gestion du gestionnaire.
- Le Directeur Général de la société a perçu une indemnité annuelle brute de 2 000 dinars.
- Votre conseil d'administration du 06 Mai 2025 a décidé du montant des jetons de présence, à servir en 2025, au titre de l'exercice 2024 qui s'élèvent à 3750 dinars nets par administrateur.

Au 31 décembre 2025, la charge enregistrée au titre des jetons de présence totalise un montant brut de 23 373 dinars.

Tunis, le 30 Mars 2026

Le commissaire aux comptes :

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV BH OBLIGATAIRE

SICAV BH OBLIGATAIRE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **15 mai 2026**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes PROAUDIT représenté par M. Tarak ZAHAF.

BILAN
au 31 Décembre 2025
(unité: Dinars tunisiens)

<u>ACTIF</u>		31/12/2025	31/12/2024
	Notes		
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	75 437 466	77 473 594
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		6 674 786	3 593 516
b- Obligations et valeurs assimilées		68 762 680	73 880 078
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	3 - 3	44 788 938	23 682 194
a- Placements monétaires		44 193 482	20 361 274
b- Disponibilités		595 456	3 320 920
AC 3 - Créances d'exploitation	3 - 5	55 077	25 797
TOTAL ACTIF		120 281 481	101 181 585
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 7	170 884	136 615
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 8	806 511	3 359 876
TOTAL PASSIF		977 395	3 496 491
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 - Capital	3 - 6	111 563 627	91 029 119
CP 2 - Sommes distribuables		7 740 459	6 655 975
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 017	481
b - Sommes distribuables de l'exercice		7 739 442	6 655 494
ACTIF NET		119 304 086	97 685 094
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		120 281 481	101 181 585

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 janvier au 31 Décembre 2025

(unité: Dinars tunisiens)

	Notes	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	3 – 2	5 154 840	5 132 513
a- Dividendes		-	-
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 154 840	5 132 513
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3 – 4	2 797 400	1 938 835
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		7 952 240	7 071 348
-			
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3 – 9	602 456	511 909
-			
REVENU NET DES PLACEMENTS		7 349 784	6 559 439
-			
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3 – 10	185 952	167 416
-			
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 163 832	6 392 023
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		575 610	263 471
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		7 739 442	6 655 494
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		(575 610)	(263 471)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(170 990)	(90 819)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		459 285	225 589
Frais de négociation de titre		-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		7 452 127	6 526 793

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 janvier au 31 Décembre 2025
(unité: Dinars tunisiens)

	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	7 452 127	6 526 793
a- Résultat d'exploitation	7 163 832	6 392 023
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	(170 990)	(90 819)
c- +/- values réalisées sur cession de titres	459 285	225 589
d- Frais de négociation des titres	-	-
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	6 655 143	6 046 175
<u>AN 3 - Transactions sur le capital</u>		
a- Souscriptions	84 394 347	66 565 365
* Capital	81 040 300	64 188 800
* Régularisation des sommes non distribuables	(189 313)	(295 469)
* Régularisation des sommes distribuables	3 543 360	2 672 034
b- Rachats	(63 572 339)	(65 259 477)
* Capital	(60 732 500)	(63 146 400)
* Régularisation des sommes non distribuables	127 726	295 480
* Régularisation des sommes distribuables	(2 967 565)	(2 408 557)
VARIATION DE L'ACTIF NET	21 618 992	1 786 506
AN 4 - Actif net		
a- En début de période	97 685 094	95 898 588
b- En fin de période	119 304 086	97 685 094
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a- En début de période	913 917	903 493
b- En fin de période	1 116 995	913 917
VALEUR LIQUIDATIVE	106,808	106,886
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	6,74%	7,01%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
(LES CHIFFRES SONT EXPRIMES EN DINARS)**

PRESENTATION DE SICAV BH OBLIGATAIRE

« **SICAV BH OBLIGATAIRE** » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 juin 1997, et a reçu l'agrément du ministre des Finances le 14 avril 1997.

1. NOTE SUR LE REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions des Normes Comptables Tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. NOTE SUR LES BASES DE MESURE ET LES PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- a. Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achats, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- c. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV « BH OBLIGATAIRE » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2.3. Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4. Evaluation des titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires. Ils sont présentés au niveau de la note sur les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Intérêts des pensions livrés ».

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTE SUR LE BILAN :

3.1. Note sur le Portefeuille titres :

L'état du portefeuille titre ainsi que la note à long terme au 31 décembre 2025 et se détaille ainsi :

	Code ISIN	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31.12.2025	% Actif	% Actif Net	Note / Garantie
Titre			66 762 500	68 762 680	57,17%	57,64%	
Titres de l'Etat			45 260 000	46 651 914	38,79%	39,10%	
EMP NAT 2022 T4 CB TF	TNWRCVSYL730	22 500	1 800 000	1 816 319	1,51%	1,52%	
EMP NAT 2022 T4 CB TV	TN7PM93UZP50	22 500	1 800 000	1 816 845	1,51%	1,52%	
EMP NAT 2023 T1 CB TF	TNCGJF5TW027	23 000	2 300 000	2 457 101	2,04%	2,06%	
EMP NAT 2022 T3 CC TF	TN4A4WPDZOC1	30 000	2 625 000	2 684 099	2,23%	2,25%	

EMP NAT 2022 T3 CB TF	TNRGVSC8DE36	30 000	2 400 000	2 452 626	2,04%	2,06%	
EMP NAT 2023 T2 CB TV	TNN50G7PX8W5	5 000	500 000	523 394	0,44%	0,44%	
EMP NAT T1 2021 CB TF	TN0008000838	20 000	2 000 000	2 070 979	1,72%	1,74%	
EMP NAT 22 1T CBTF	TNHG2VXQ3BG0	10 000	800 000	845 100	0,70%	0,71%	
EMP NAT T2 2024 CB TV	TNC6WBFURIQ8	4 000	400 000	419 045	0,35%	0,35%	
EMP NAT 2021 T3 CB TV	TN5QHXZ8T348	7 000	700 000	707 045	0,59%	0,59%	
EMP NAT 22 T2 CB TV	TNFOOWIRG8H7	20 000	1 600 000	1 669 113	1,39%	1,40%	
EMP NAT 21 T2 CB TF	TN0008000895	105 000	10 500 000	10 759 226	8,95%	9,02%	
EMP NAT 22 1T CBTV	TN0OU20VQYS5	10 000	800 000	851 454	0,71%	0,71%	
EMP NAT 2023 T1 CB TV	TN3C6DVEWM76	34 500	3 450 000	3 676 129	3,06%	3,08%	
EMP NAT 2022 T3 CB TV	TN0JN6PVVH38	30 000	2 400 000	2 455 463	2,04%	2,06%	
EMP NAT 2024 T3 CB TF	TNFC8O7A98F4	25 000	2 500 000	2 559 068	2,13%	2,14%	
EMP NAT 2022 T3 CC TV	TNIZ090I5G66	30 000	2 625 000	2 686 894	2,23%	2,25%	
EMP NAT 22 1T CBTV	TN0OU20VQYS5	2 000	160 000	170 291	0,14%	0,14%	
EMP NAT 22 T2 CBTF	TNQVHB5WZ2K2	10 000	800 000	832 789	0,69%	0,70%	
EMP NAT 2024 T4 CB TF	TN9092FJVKK8	35 000	3 500 000	3 519 546	2,93%	2,95%	
EMP NAT T2 2024 CBTF	TNX0K9990B08	16 000	1 600 000	1 679 388	1,40%	1,41%	
Obligations de sociétés			21 502 500	22 110 766	18,38%	18,53%	
AMEN BANK SUB 2025-2	TNA3Z7AYXXX2	20 000	2 000 000	2 015 669	1,68%	1,69%	AMEN BANK
BIAT 2022-1 CD TV	TNG0JL1IIN67	25 000	2 000 000	2 099 009	1,75%	1,76%	BB
UBCI SUB 2025-1	TN8S8S99B8S7	10 000	1 000 000	1 010 713	0,84%	0,85%	BB
ATL 2023-1 CA TF	TNMA55MMDD46	3 000	180 000	192 883	0,16%	0,16%	BBB+
A. LEASE 2022-1 CA TF	TN4J4VCBM140	5 000	200 000	204 427	0,17%	0,17%	TIJARI LEASING
TLF 2025-1	TNQ8KNUQO9D7	5 000	500 000	526 192	0,44%	0,44%	BBB
TLF 2024-2	TNIPE0BZ0LR6	7 000	560 000	573 661	0,48%	0,48%	BBB
TLF 2024-2	TNIPE0BZ0LR6	6 000	480 000	491 709	0,41%	0,41%	BBB
ATL 2023-1 CA TF	TNMA55MMDD46	15 000	900 000	964 415	0,80%	0,81%	BBB+
ATL 2024-2	TNTUDMZLCA16	5 000	500 000	538 451	0,45%	0,45%	BBB+
HL 2023-1 VAR TMM+2.60%	TNAGSVAWF5T2	15 000	900 000	956 636	0,80%	0,80%	
ATL 2021-1 CA TF	TNFUHZ3R7VR5	10 000	400 000	429 710	0,36%	0,36%	BBB+
TLF 2020 CA TF	TN0002102143	7 000	140 000	150 599	0,13%	0,13%	
TLF 2021 CA TF	TNZSBU7F6WY7	6 000	120 000	121 675	0,10%	0,10%	BB+
BTK LEASING 2025-1	TN1T1YC5F1E6	10 000	1 000 000	1 021 839	0,85%	0,86%	BTK

CIL 2023-1 TF 10.55%	TNY1F6BOX6F5	5 000	300 000	313 874	0,26%	0,26%	BBB
TLF 2019-1	TN0002102127	4 000	80 000	83 836	0,07%	0,07%	BBB+
ENDA TAMWEEL 2024-1	TNCYYRNQ4UA 6	10 000	800 000	830 489	0,69%	0,70%	BBB
BTK 2024-1	TN3Z8BRRN997	10 000	1 000 000	1 078 116	0,90%	0,90%	ETAT
A.BANK 2021-1 CA TV	TN0003400686	31 000	1 860 000	1 963 837	1,63%	1,65%	A B
ATTIJARI LEASING 2024-1	TNO6AI2ZF0D3	2 500	200 000	213 243	0,18%	0,18%	BB
TLF 2019-1	TN0002102127	7 500	150 000	157 193	0,13%	0,13%	BBB+
A.BANK 2020-03 CA TF	TN0003400660	20 000	400 000	426 052	0,35%	0,36%	A B
SERVICOM 2016	TN0007340128	5 000	300 000	0	0,00%	0,00%	SER VICO M
HL 2020-03	TN0007310550	12 000	240 000	258 259	0,21%	0,22%	BB+
ENDA TAMWEEL 2025-1	TNUPKQSV5F28	2 000	200 000	208 898	0,17%	0,18%	BBB
A.BANK 2008 CB TF	TN0003400330	7 500	112 500	116 189	0,10%	0,10%	AME N BAN K
UBCI SUB 2025-2	UBCI SUB 202	10 000	1 000 000	1 000 000	0,83%	0,84%	BBB
ATL 2025-1	TNHOASGSR95 5	4 000	400 000	410 575	0,34%	0,34%	BBB
HL 2022-1	TN77U54Q5NV3	17 000	680 000	720 348	0,60%	0,60%	BB+
TLF 2023-2 FIXE 10.70%	TNMCJHUZPRD 0	5 000	400 000	433 583	0,36%	0,36%	BBB-
TAYSIR 2024-1	TNEDMOU67Y0 9	10 000	800 000	815 099	0,68%	0,68%	BBB
HL 2023-1 FIXE 10.75%	TNL7VQZVHR54	10 000	600 000	639 584	0,53%	0,54%	
WIFAK BANK 2022-2	TNR4CLXNS261	10 000	600 000	643 101	0,53%	0,54%	BH
ATL 2025-2	TN7XUIXDVQY8	5 000	500 000	500 902	0,42%	0,42%	BBB
Titres des OPCVM	-		6 657 740	6 674 786	5,55%	5,59%	
FCP SMART CASH	TN711N6O2LA1	4 617	500 072	503 913	0,42%	0,42%	
MCP SAFE FUND	TNGUV3GCXU4 1	1 007	154 345	164 289	0,14%	0,14%	
SICAV BH CAP	TN0001900760	133 104	6 003 323	6 006 584	4,99%	5,03%	
Total Général	-		73 420 240	75 437 466	62,72%	63,23%	

(*) Emprunt Obligataire « SERVICOM 2016 »

Les cinquième, sixième, septièmes et huitièmes échéances de l'échéancier initial de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » prévues respectivement pour le 12 Février 2019, le 12 Août 2019, le 12 Février 2020 et le 12 Août 2020 n'ont pas été réglé aux échéances convenues.

La SICAV BH Obligataire a procédé au reclassement de ces échéances impayées, dont le montant en principal s'élève à 200.000 Dinars, au niveau de la rubrique « Créances d'exploitations ».

La SICAV BH Obligataire a procédé aussi à la suspension de la comptabilisation des produits d'intérêts sur cet Emprunt Obligataire, et à la constatation d'une dépréciation pour un montant de 200.000 Dinars.

SICAV BH Obligataire a convenu à un accord de restructuration de cet emprunt qui a été validé par l'assemblée Générale spéciale des souscripteurs du 01/10/2019. Cet accord porte principalement sur la

modification du taux de rémunération de l'emprunt qui passe de 8.2% à 11.6% et le rééchelonnement de la créance. Cet accord n'a pas été respecté.

SICAV BH Obligataire a constaté au cours de l'année 2021 une dépréciation de 259 820 Dinars sur ce titre.

(**) : Dans le but de ramener à zéro la valeur des obligations SERVICOM 2016, acquise auparavant à une valeur de 300 000 Dinars, la SICAV a procédé, courant les exercices antérieurs, à la constatation de la dépréciation de valeur de ces obligations par la comptabilisation de moins-values latentes sur ces titres.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille titres » sont indiqués ci-après :

Désignation	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 Décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2024	74 969 131	2 616 937	-112 474	77 473 594	
* Acquisitions de l'exercice					
Emprunt National émis par l'Etat				0	
Obligations émises par les sociétés	6 600 000			6 600 000	
Titres OPCVM	12 203 494			12 203 494	
* Cessions et remboursements de l'exercice					
Annuités et cessions des obligations et val.assim.ETAT (BTA)	-3 890 000			-3 890 000	
Annuités et cessions des obligations	-7 511 152			-7 511 152	
Cession des Titres OPCVM	-8 951 234			-8 951 234	459 285
* Variation des plus ou moins valeurs latentes					
Titres OPCVM			-170 990	-170 990	
* Variation des intérêts courus		-316 246		-316 246	
Soldes au 31 décembre 2025	73 420 239	2 300 691	-283 464	75 437 466	459 285

(*) : Dans le but de ramener à zéro la valeur des obligations SERVICOM 2016, acquise auparavant à une valeur de 300 000 Dinars, la SICAV a procédé, courant les exercices antérieurs, à la constatation de la dépréciation de valeur de ces obligations par la comptabilisation de moins-values latentes sur ces titres.

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres affichent un solde de **5 154 840** dinars au 31-12-2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Revenus des obligations	1 534 718	1 820 247
Revenus des titres de l'Etat	3 620 122	3 312 266
Total	5 154 840	5 132 513

3-3 Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les montants placés sur le marché monétaire et les disponibilités s'élèvent au 31-12-2025 à **44 788 938** dinars et se détaillent comme suit :

a- Les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2025 à **44 193 482 Dinars**, et se détaille comme suit :

Désignation	Code ISIN	Qté	Durée (Jours)	Taux	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2025	% Actif	Emetteur
Certificats de Dépôt					29 598 849	30 173 696	25,09%	
CD171225/060126 BH	TNG03XW6S8S1	1	20	8,49%	498 122	499 531	0,42%	BH
CD201225/090126 BH	TNO4PRRRWDH0	1	20	8,49%	498 122	499 249	0,42%	BH
CD231225/120126 BH	TNXFUM01ZIS8	1	20	8,49%	498 122	498 967	0,41%	BH
CD251225/140126 BH	TN7R6CWJYEZ4	2	20	8,49%	996 244	997 559	0,83%	BH
CD311225/200126 BH	TNPRSQJMH625	1	20	8,49%	498 122	498 216	0,41%	BH
CD301225/090126 BH	TNRQKQE5MO79	1	10	8,49%	499 059	499 247	0,42%	BH
CD301225/190126 BH	TNTP3K6RBX43	3	20	8,49%	1 494 367	1 494 930	1,24%	BH
CD311225/200126 BH	TNPRSQJMH625	1	20	8,49%	498 122	498 216	0,41%	BH
CD301225/090126 BH	TN7R6CWJYEZ4	1	10	8,49%	499 059	499 247	0,42%	BH
CD020925/190226BHO-BTE	TNT4R5KNAYB9	1	170	8,75%	484 128	495 425	0,41%	BTE
CD100725/050226BHO-BTK	TNMSP5QE00J8	4	210	8,75%	1 922 299	1 987 050	1,65%	BTK
CD100925/190326BHO-BTE	TN4N7M62X0R0	2	190	8,75%	964 686	985 689	0,82%	BTE
CD181125/270526BHO-TSB	TNMVLHCFAE4	6	190	8,74%	2 894 175	2 918 682	2,43%	TSB
CD220825/100326BHO-BTK	TNB5I7NISON23	10	200	8,75%	4 814 570	4 936 954	4,10%	BTK
CD240625/200126BHO-BTE	TNKXQ593L2P6	5	210	8,85%	2 401 819	2 491 117	2,07%	BTE
CD270825/230226BHO-BTE	TNNPCPIBGK1	2	180	8,76%	966 430	990 116	0,82%	BTE
CD281125/270126BHO-BTE	TNS137KFS8E9	1	60	8,49%	494 419	497 582	0,41%	BTE
CD290825/060426BHO-BTK	TNHC78LH3012	6	220	8,75%	2 878 181	2 947 396	2,45%	BTK
CD290825/250226BHO-BTE	TN8U5YDED390	12	180	8,75%	5 798 802	5 938 523	4,94%	BTE
COMPTE À TERME					2 000 000	2 008 727	1,67%	
CAT291225/080426SFAXRTELA		500	100	8,49%	500 000	500 279	0,42%	BH

CAT081225/180326SFAXJEDID		200	100	8,49%	200 000	200 893	0,17%	BH
CAT181225/180326SFAXJEDID		400	90	8,49%	400 000	401 042	0,33%	BH
CAT181225/180326SFAXRTEAL		500	90	8,49%	500 000	501 303	0,42%	BH
CAT231025/210126SFAXELJAD		400	90	8,49%	400 000	405 210	0,34%	BH
Pension Livrée					11 499 306	12 011 059	9,99%	
PL020925/120226BHO-BTL		1	163	8,25%	1 000 000	1 027 729	0,85%	BTL
PL020625/170226BHO-BTL		1	260	8,25%	1 300 000	1 363 456	1,13%	BTL
PL181125/270526BHO-TSB		1	190	8,79%	499 476	504 842	0,42%	TSB
PL041225/020626BHO-BTL		1	180	8,15%	1 500 000	1 509 508	1,25%	BTL
PL080925/260126BHO-BNA		1	140	8,30%	999 830	1 026 340	0,85%	BNA
PL120525/270126BHO-BTL		1	260	8,25%	1 200 000	1 264 350	1,05%	BTL
PL120525/270126BHO/BTL		1	260	8,25%	1 000 000	1 053 625	0,88%	BTL
PL140425/290126BHO-BTL		1	290	8,99%	2 000 000	2 130 854	1,77%	BTL
PL150425/040226BHO-BTL		1	295	8,99%	2 000 000	2 130 355	1,77%	BTL
TOTAL					43 098 155	44 193 482	36,74%	

b- Disponibilité :

Le solde de ce poste s'élève à **595 456** dinars au 31-12-2025 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Avoirs en banque	595 456	3 320 920
Total	595 456	3 320 920

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2025 à **2 797 400** Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts des pensions livrées	1 128 426	1 559 983
Intérêts des comptes à terme	36 565	-
Intérêts des certificats de dépôt	1 632 409	378 852
Total	2 797 400	1 938 835

3-5 Créances d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève à **55 077** dinars au 31-12-2025 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Titres de créance échus (*)	86	86
Agios créditeurs à encaisser	8 949	8 063
Compte d'attente	17 348	17 348
Intérêt CD à encaisser	1 882	-
Intérêt sur remboursement anticipé CAT à encaisser (**)	26 812	-
Différence de règlement à constater	-	300
Total	55 077	25 797

(*) Les sommes en principal se rapportant à la cinquième, sixième, septième et huitième échéance de l'échéancier initial de l'emprunt obligataire « *SERVICOM 2016* », considérées comme impayées par la

SICAV BH Obligataire, et dont le montant s'élève à 200 000 Dinars ont été reclassées parmi les Titres de créances échus. Une provision pour dépréciation de 200.000 Dinars a été constatée sur cette créance. Les fractions intérêts conventionnels et intérêts de retard se rapportant à la cinquième échéance, et qui ont été reclassé parmi les Titres de créances échus, ont fait l'objet de réservation d'intérêts pour un montant de 17.370 Dinars.

(**) Au 31/12/2025, la SICAV a procédé au remboursement anticipé de trois comptes à terme (à échoir en 2026).

Le montant encaissé à cette date représente 80% du capital placé soit 4 000 000 Dinars.

Suite à ce remboursement anticipé, la sicav a estimé le produit des intérêts à recevoir à l'échéance pour un montant estimé de 26 812 Dinars déduction faite d'une pénalisation de 1% sur ces intérêts à recevoir.

3-6 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2025 au 31-12-2025 se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Capital au 1^{er} Janvier		
Montant	91 029 119	89 851 938
Nombre de titres	913 917	903 493
Nombre d'actionnaires	913	850
Souscriptions réalisées		
Montant (Nominal)	81 040 300	64 188 800
Régul. des sommes non distribuables	-189 313	-295 469
Nombre de titres émis	810 403	641 888
Rachats effectués		
Montant (Nominal)	-60 732 500	-63 146 400
Régul. des sommes non distribuables	127 726	295 480
Nombre de titres rachetés	607 325	631 464
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-170 990	-90 819
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	459 285	225 589
Frais de négociation des titres		
Capital au 31 Décembre		
Montant	111 563 627	91 029 119
Nombre de titres	1 116 995	913 917
Nombre d'actionnaires	785	913

3-7 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **170 884** dinars au 31-12-2025 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération du gestionnaire à payer	169 694	135 425
Rémunération du dépositaire à payer	1 190	1 190
Total	170 884	136 615

3-8 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2025 à **806 511** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Solde des souscriptions Rachats	-	2 948 808
Jetons de présence à payer	28 125	28 125
Actionnaires dividendes à payer	735 696	346 696
Etat retenues à la source	4 444	49
Honoraires commissaire aux comptes à payer	25 765	25 473
Redevances CMF à payer	10 334	8 524
TCL à payer	1 835	1 454
Autres rémunérations	294	729
Compte d'attente passif	18	18
Total	806 511	3 359 876

3-9 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à **602 456** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	601 266	510 719
Rémunération du dépositaire	1 190	1 190
Total	602 456	511 909

3-10 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à **185 952** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Redevances CMF	110 123	92 858
Honoraires commissaire aux comptes	26 057	24 664
Jetons de présence	28 125	28 125
Rémunération du Directeur Général	941	3 523
Contribution Sociale de Solidarité	400	400
TCL	20 065	17 542
Autres charges	241	304
Total	185 952	167 416

4. DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINENTS :

4.1. Données par action :

Données par action	2025	2024	2023	2022	2021
Revenus des placements	7,119	7,737	7,712	6,344	6,458
Charge de gestion des placements	0,539	0,560	0,597	0,570	0,623
<u>Revenu net de placements</u>	6,580	7,177	7,116	5,774	5,835

Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	0,166	0,183	0,189	0,172	0,173
<u>Résultat d'exploitation (1)</u>	6,413	6,994	6,927	5,602	5,662
Régularisation du résultat d'exploitation	0,515	0,288	-0,234	0,015	-0,465
<u>Somme distribuable de l'exercice</u>	6,929	7,282	6,692	5,617	5,197
Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	-0,155	-0,099	-0,540	0,232	-0,277
+/- valeurs réalisées sur cession des titres	-0,155	-0,099	0,854	0,056	0,284
Frais de négociation de titre	0,000	0,000	0,000	0,000	-0,001
<u>+/- valeurs sur titres (+) Frais de négociation (2)</u>	-0,311	-0,199	0,314	0,287	0,006
<u>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</u>	6,103	6,795	7,240	5,889	5,668
<u>Résultat non distribuable de l'exercice</u>	-0,311	-0,199	0,314	0,287	0,006
Régularisation du résultat non distribuable	0,586	0,000	-0,013	0,000	-0,004
<u>Somme non distribuable de l'exercice</u>	0,275	-0,199	0,301	0,287	0,002
Distribution de dividendes	7,282	6,339	5,617	5,198	5,449
Valeur liquidative	106,808	106,886	106,142	104,766	104,059

4.2. Ratios pertinents :

Libellé	2025	2024	2023	2022	2021
Actif Net Moyen	110 072 682	92 844 429	98 075 416	104 385 072	110 002 391
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,55%	0,55%	0,55%	0,55%	0,55%
Autres charges / actif net moyen	0,17%	0,18%	0,17%	0,17%	0,15%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,77%	7,03%	6,67%	5,69%	5,02%

5. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE

- La gestion de la SICAV BH OBLIGATAIRE est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,55% applicable depuis le 18 septembre 2020 (0,45% TTC auparavant) et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.
- La BH BANK assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV. En contrepartie de ses services, la BH BANK perçoit une rémunération qui s'élève à 1 190 DT TTC par an (prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire).

6. INFORMATIONS RELATIVES AUX FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, la « SICAV BH OBLIGATAIRE » présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

a. Mode de gouvernance

La gouvernance ESG de la « **SICAV BH OBLIGATAIRE** » s'inscrit dans le cadre organisationnel du groupe « **BH BANK** » auquel appartiennent la SICAV, son gestionnaire La société « **BH INVEST** » et son dépositaire la société « **BH BANK** ».

Dans ce contexte, le gestionnaire et le dépositaire entretiennent des échanges réguliers et continus visant à permettre une convergence progressive du dispositif ESG de la SICAV avec celui du groupe « **BH BANK** », notamment en matière de gouvernance et de gestion des risques de durabilité.

La Société « BH INVEST », en sa qualité d'intermédiaire en bourse, est responsable de l'intégration progressive des risques ESG dans le processus d'investissement, de l'identification et du suivi des risques de durabilité susceptibles d'affecter les portefeuilles, ainsi que de la transparence des informations communiquées aux porteurs de parts et aux autorités de tutelle.

La Société « BH BANK », en tant que dépositaire, assure la conservation des actifs et le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire, sans intervenir dans les décisions d'investissement ni dans la définition de la stratégie ESG de la SICAV. Sa contribution porte sur le cadre de gouvernance via son contrôle interne et ses engagements en matière de responsabilité sociétale et de gestion des risques ESG au niveau du groupe.

Le Conseil d'Administration de la SICAV et du gestionnaire « **BH INVEST** » assurera la supervision globale des risques, y compris les risques liés à la durabilité. À ce titre, il est appelé à statuer sur la feuille de route ESG à mettre en œuvre afin d'assurer une mise en conformité progressive avec les exigences du CMF en matière d'informations ESG, en tenant compte du niveau de maturité des dispositifs existants.

La Direction Générale de la SICAV et le Conseil d'administration du gestionnaire « **BH INVEST** » assurera la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route et des orientations stratégiques approuvées par le conseil d'administration. Elle veillera également à renforcer les considérations ESG dans le pilotage de l'activité.

b. Stratégie ESG

En tant que SICAV, la « **SICAV BH OBLIGATAIRE** » est exposée aux facteurs ESG principalement de manière indirecte, à travers les activités des émetteurs et contreparties des instruments financiers détenus en portefeuille.

Dans une démarche progressive et en cohérence avec l'approche ESG du groupe, la SICAV visera notamment à intégrer les risques ESG dans l'analyse et la décision d'investissement, en complément des critères financiers classiques, et à renforcer progressivement la transparence vis-à-vis des investisseurs quant à la prise en compte de ces facteurs.

c. Gestion des risques et opportunités ESG

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité. À la date d'arrêté des états financiers 31/12/2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la SICAV. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodique.

d. Indicateurs ESG

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, la SICAV ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Toutefois, la « **SICAV BH OBLIGATAIRE** » prévoit de définir progressivement, en coordination avec le groupe, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier de déploiement progressif du dispositif de suivi et de reporting ESG.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

1. Opinion sur les états financiers

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration réuni le 28 février 2025, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints, faisant apparaître un total du bilan, de **D : 120 281 481**, un actif net de **D : 119 304 086** et un bénéfice de **D : 7 452 127** présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

3. Paragraphe d'observations

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploie 5,59% de son actif net en titres émis par des SICAV, dépassant ainsi, la limite maximale réglementaire de 5% fixée par l'article 2 du décret 2001-2278.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observations quant au respect par la « SICAV BH OBLIGATAIRE » des dispositions du code des organismes de placement collectif.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion, semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction pour l'établissement des états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable, que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons-en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 1er Avril 2026

Le commissaire aux comptes :

ProAudit

Mr. Tarak ZAHAF

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société SICAV BH OBLIGATAIRE, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

I. Conventions réglementées

I.1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2025

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration de conventions nouvelles conclues par votre société et entrants dans le champ d'application de ces articles.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles conventions.

I.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2025

Les conventions, ci-dessous conclues au cours d'exercices précédents ont continué à produire leurs effets, au cours de l'exercice 2025 :

- La convention de dépositaire conclue en date du 18 Juin 1997, entre la « SICAV BH OBLIGATAIRE » et la « BH BANK ». Aux termes de cette convention, le dépositaire perçoit une rémunération fixe annuelle de 1 190 Dinars TTC.

La charge supportée à ce titre, au 31 décembre 2025, s'élève à 1 190 dinars.

- La convention de gestion conclue entre la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » et la société « BH INVEST », Aux termes de cette convention, la société « BH INVEST » assure l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière, et administrative de la « SICAV BHO », contre une rémunération annuelle calculée au taux de 0,55% TTC de l'actif net.

La charge supportée à ce titre, au 31 décembre 2025, s'élève à 601 266 dinars.

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

- La rémunération mensuelle brute du directeur général est fixée à 294 Dinars.
La rémunération annuelle brute comptabilisée s'est élevée à 941 dinars.
- L'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2025 statuant sur les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024, a fixé le montant brut des jetons de présence à 4 687,500 Dinars brut par administrateur.
La charge enregistrée au titre des jetons de présence totalise un montant brut de 28 125 Dinars.

Tunis, le 1er Avril 2026

Le commissaire aux comptes
ProAudit
Mr Tarak ZAHAF

Etats financiers annuels de SICAV

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **21 mai 2026**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Karim DEROUICHE.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025 (Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	<u>57 364 026</u>	<u>44 781 286</u>
Obligations et valeurs assimilées		52 808 291	41 488 277
Titres OPCVM		4 555 735	3 293 009
		<u> </u>	<u> </u>
Placements monétaires et disponibilités		<u>34 799 771</u>	<u>23 988 646</u>
Placements monétaires	5	31 733 227	20 931 119
Disponibilités		3 066 544	3 057 526
Créances d'exploitation	6	<u>32 027</u>	<u>17 712</u>
		<u> </u>	<u> </u>
TOTAL ACTIF		<u>92 195 824</u>	<u>68 787 644</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	224 292	148 726
Autres créditeurs divers	8	1 382 943	5 106
		<u> </u>	<u> </u>
TOTAL PASSIF		<u>1 607 235</u>	<u>153 832</u>
ACTIF NET			
Capital	9	84 904 270	64 042 612
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieures		679	537
Sommes distribuables de l'exercice		5 683 641	4 590 663
ACTIF NET		<u>90 588 590</u>	<u>68 633 811</u>
		<u> </u>	<u> </u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>92 195 824</u>	<u>68 787 644</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2025</i>	<i>Année 2024</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	<u>3 464 321</u>	<u>3 117 669</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 202 538	2 918 894
Revenus des titres OPCVM		261 783	198 775
Revenus des placements monétaires	11	<u>2 238 738</u>	<u>859 211</u>
Revenus des prises en pension		<u>777 920</u>	<u>1 293 829</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>6 480 978</u>	<u>5 270 709</u>
Charges de gestion des placements	12	(794 468)	(603 943)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>5 686 510</u>	<u>4 666 766</u>
Autres charges	13	(107 022)	(92 090)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>5 579 488</u>	<u>4 574 676</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		104 153	15 986
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA L'EXERCICE		<u>5 683 641</u>	<u>4 590 663</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(104 153)	(15 986)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(20 155)	154 732
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		63 545	(115 528)
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>5 622 878</u>	<u>4 613 880</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2025</i>	<i>Année 2024</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>5 622 878</u>	<u>4 613 880</u>
Résultat d'exploitation	5 579 488	4 574 676
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(20 155)	154 732
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	63 545	(115 528)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(5 950 357)</u>	<u>(5 036 194)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>22 282 257</u>	<u>8 702 707</u>
Souscriptions		
- Capital	211 923 811	256 086 820
- Régularisation des sommes non distribuables	(42 010)	(28 912)
- Régularisation des sommes distribuables	13 844 538	15 527 438
Rachats		
- Capital	(191 089 431)	(248 569 011)
- Régularisation des sommes non distribuables	25 898	43 780
- Régularisation des sommes distribuables	(12 380 549)	(14 357 409)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>21 954 778</u>	<u>8 280 393</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	68 633 811	60 353 419
En fin de l'exercice	90 588 590	68 633 811
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	622 213	549 111
En fin de l'exercice	824 632	622 213
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>109,853</u>	<u>110,306</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>6,28%</u>	<u>6,79%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 mars 2002 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 Décembre 2001.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base

raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement

en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 57.364.026 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
	Obligations et valeurs assimilées		50 995 023	52 808 291	58,29%
	Obligation de sociétés		30 386 663	31 262 898	34,51%
TN0007780075	ABC TUNISIE 2020-1 CB TF	196	8 170	8 486	0,01%
TN0003600582	ATB SUB 2009 TBL2	10 000	266 593	274 385	0,30%
TNA4HARL4UU5	BH BANK SUB 2021-02 CAT D TMM+2.9	13 500	810 000	823 867	0,91%
TN0001300607	BTE 2010 CB TF 5.85%	16 500	412 500	418 110	0,46%
TN0001300623	BTE 2011 CB TF 6.25%	31 000	1 085 000	1 133 459	1,25%
TN0002601011	EO STB 2008/1	6 500	208 000	218 166	0,24%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-1 A TF 10.75% 5 ANS	20 000	1 200 000	1 279 168	1,41%
TNAQSF8ZD1W1	HL 2024-1 A TF 10.70% 5 ANS	19 330	1 546 400	1 637 065	1,81%
TN1PFTZ4HEM1	HL 2025-1 A TF 10.20% 5 ANS	50 000	5 000 000	5 277 200	5,83%
TNR0099VZUY8	TLF 2022-02 TV TMM+2.75%	10 000	400 000	406 710	0,45%
TNQ8KNUQO9D7	TLF 2025-01 A TF 10% 5 ANS	20 000	2 000 000	2 104 768	2,32%
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-02 TF10.5 % 5 ANS	50 000	4 000 000	4 097 610	4,52%
TNMTWPZD31	TLF SUB 2025-1 TF 9,25% 5 ANS	20 000	2 000 000	2 022 304	2,23%
TN0003900263	UIB 2011/1 TF 6.3% CB	15 000	450 000	457 956	0,51%
TNHOASGSR955	ATL 2025-1 TF 9,65% 5 ANS	10 000	1 000 000	1 026 440	1,13%
TN7XUIXDVAQY8	ATL 2025-2 TF 9.15% 5ANS	50 000	5 000 000	5 010 027	5,53%
TN1T1YC5F1E6	BTK Leasing Subordonné 2025-1 A TF 9.4% 5 ANS	20 000	2 000 000	2 043 680	2,26%
TNA3Z7AYXXX2	AB SUB 2025-2 7ANS TMM + 1.75% B	30 000	3 000 000	3 023 496	3,34%
	Emprunts national		13 999 060	14 343 392	15,83%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B	12 500	1 250 000	1 294 370	1,43%
TNJ1M1ZAWYG5	EMP NAT T-2 2022 -A 9.25% TF	19 000	190 000	197 661	0,22%
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT T-2 2022 -B 9.35% TF	250	20 000	20 816	0,02%
TNIZ09015G66	EMP NAT T-3 2022 -C TMM+2.40%	120 000	10 500 000	10 747 639	11,86%
TNVFSFLG1FH4	EMP NAT T-4 2022 -C TMM+2.25%	9 000	787 500	795 073	0,88%
TNNI3UPDY012	EMP NAT T-2 2023 -A 9.75% TF	10 000	100 000	104 848	0,12%
TNVI299YK4C1	EMP NAT T-3 2023 -A TMM+1.7%	100 000	975 000	1 005 108	1,11%
TNGVARQJO7Y7	EMP NAT T-4 2023 -A 9.75% TF	17 656	176 560	177 877	0,20%
	Bons du trésor assimilables		6 609 300	7 202 002	7,95%
TN0008000622	BTA 10 ANS 6.3% MARS2026	2 000	1 910 800	2 079 568	2,30%
TN0008000606	BTA 12 ANS 6.7% AVRIL2028	5 000	4 698 500	5 122 434	5,65%
	Titres OPCVM		4 327 971	4 555 735	5,03%
TNF4K5BAEMO1	FIDELITY SICAV PLUS	22 800	3 690 913	3 727 321	4,11%
TNOHKLD2UJQ7	FINA O SICAV	489	50 051	72 575	0,08%
TN0004200937	GO SICAV	2 923	300 087	457 677	0,51%
TN0003100617	PLACEMENT OBLIGATAIRE	1 366	144 605	148 492	0,16%
TN0003600418	SANADET SICAV	1 297	142 315	149 669	0,17%
	TOTAL		55 322 993	57 364 026	63,32%
	Pourcentage par rapport au total actifs				62,22%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2025 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus net	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre 2025	Plus (moins) values réalisées
<u>Soldes au 31 décembre 2024</u>	42 926 989	1 279 355	574 942	44 781 286	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations de sociétés	29 500 000			29 500 000	
Emprunt national	8 422 060			8 422 060	
Titres OPCVM	26 602 964			26 602 964	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Annuités obligations de sociétés	(14 106 810)			(14 106 810)	280
Emprunt national	(12 748 000)			(12 748 000)	-
Titres OPCVM	(25 274 210)			(25 274 210)	63 265
* <u>Variations des plus ou moins values</u>					
Bons du trésor assimilables			45 873	45 873	
Titres OPCVM			(66 028)	(66 028)	
* <u>Variations des intérêts courus</u>					
		206 891		206 891	
<u>Soldes au 31 décembre 2025</u>	55 322 993	1 486 246	554 787	57 364 026	63 545

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 31.733.227 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation		Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% actif net
	<u>Comptes à terme</u>		14 400 000	14 884 152	16,43%
	Placement BH au 05/02/2026 (au taux fixe de 10,74%)	350 jours	5 400 000	5 800 411	6,40%
	Placement BTL au 03/08/2026 (au TMM)	360 jours	250 000	256 000	0,28%
	Placement BTL au 10/08/2026 (au TMM)	360 jours	260 000	265 979	0,29%
	Placement BTL au 12/11/2026 (au TMM)	360 jours	150 000	151 108	0,17%
	Placement BTL au 01/06/2026 (au TMM)	361 jours	240 000	248 279	0,27%
	Placement BTL au 10/02/2026 (au TMM)	365 jours	100 000	105 430	0,12%
	Placement AB au 09/03/2026 (au taux fixe de 8,99%)	91 jours	5 000 000	5 023 645	5,55%
	Placement AB au 16/02/2026 (au taux fixe de 8,99%)	91 jours	1 000 000	1 008 867	1,11%
	Placement AB au 02/02/2026 (au taux fixe de 8,99%)	94 jours	2 000 000	2 024 433	2,23%
	<u>Créances sur opérations de pensions livrées</u>		3 000 000	3 001 881	3,31%
	Pension Livrée BTL au 02/01/2026 (au taux de 8,3%)	7 jours	1 100 000	1 101 466	1,22%
	Pension Livrée BTL au 05/01/2026 (au taux de 8,3%)	5 jours	1 900 000	1 900 415	2,10%
	<u>Certificats de dépôt</u>		13 356 320	13 847 194	15,29%
TN0ZRFGGVM03	Certificat de dépôt BTL au 19/01/2026 (au taux de 9%)	90 jours	2 455 990	2 491 198	2,75%
TNVT1TOMB8J7	Certificat de dépôt BTL au 20/01/2026 (au taux de 9%)	90 jours	491 198	498 142	0,55%
TNZ9919UNML8	Certificat de dépôt BNA au 29/01/2026 (au taux de 9,99%)	350 jours	5 575 071	5 966 006	6,59%
TNKQADB7GB37	Certificat de dépôt BNA au 16/02/2026 (au taux de 8,75%)	150 jours	971 859	991 370	1,09%
TNVT1TOMB8J7	Certificat de dépôt BTL au 11/05/2026 (au taux de 9%)	180 jours	3 862 201	3 900 478	4,31%
	TOTAL		30 756 320	31 733 227	35,03%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				34,42%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à D : 32.027 , contre un solde de D : 17.712, à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	21 697	8 601
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	4 805	1 600
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	1 985
Obligations SERVICOM échues non encore encaissées (1)	200 000	200 000
(Moins) Dépréciation Obligations SERVICOM (1)	(200 000)	(200 000)
Billet de trésorerie AETECH échu et non payé (2)	1 400 000	1 400 000
Remboursement par MAC SA (2)	(1 400 000)	(1 400 000)
Autres débiteurs	5 526	5 526
Total	<u>32 027</u>	<u>17 712</u>

(1) L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1^{er} octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé d'une part à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT et d'affecter d'autre part un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA », et ce, à concurrence respectivement de 13.333 actions et 6.667 actions pour la FIDELITY OBLIGATIONS SICAV.

Néanmoins, à la date prévu de remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé.

La FIDELITY OBLIGATIONS SICAV a reclassé la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à 200 KDT, parmi les créances d'exploitation, et a suspendu la constatation des intérêts sur cette ligne.

Une dépréciation intégrale a été constatée en 2020.

(2) Billet de trésorerie émis par la société AETECH et échu le 10 juillet 2023. MAC SA a payé la SICAV l'intégralité du montant en deux tranches. La première tranche de 800 KDT, a été encaissée le 06 novembre 2023 ; et la deuxième tranche de 600 KDT, a été encaissée le 20 Juin 2024.

Les intérêts ont été décomptés sur le montant restant dû du billet de trésorerie et à partir de la date d'échéance de la première tranche soit le 10 juillet 2023, au taux nominal de 10% l'an.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à D : 224.292, contre D : 148.726, à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du gestionnaire	224 292	148 726
Total	<u>224 292</u>	<u>148 726</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à D : 1.382.943, contre D : 5.106, au 31/12/2024 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
edevance du CMF	8 480	5 106
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	1 374 463	-
Total	<u>1 382 943</u>	<u>5 106</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	64 042 612
Nombre de titres	622 213
Nombre d'actionnaires	1 321

Souscriptions réalisées

Montant	211 923 811
Nombre de titres émis	2 058 972
Nombre d'actionnaires nouveaux	54

Rachats effectués

Montant	(191 089 431)
Nombre de titres rachetés	(1 856 553)
Nombre d'actionnaires sortants	(436)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(20 155)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	63 545
Régularisation des sommes non distribuables	(16 112)

Capital au 31-12-2025

Montant	84 904 270
Nombre de titres	824 632
Nombre d'actionnaires	939

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 3.464.321 , contre D : 3.117.669 au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

	Année 2025	Année 2024
<u>Revenus des obligations</u>	1 636 023	1 043 424
- Intérêts	1 636 023	1 043 424
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	1 566 515	1 875 470
- Intérêts des BTA et emprunt national	1 566 515	1 875 470
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	261 783	198 775
- Dividendes	261 783	198 775
TOTAL	3 464 321	3 117 669

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 2.238.738, contre D : 859.211 au 31 décembre 2024, se détaillant ainsi :

	Année 2025	Année 2024
Intérêts des billets de trésorerie	-	22 426
Intérêts des comptes à terme	792 148	482 681
Intérêts des dépôts à vue	49 446	34 606
Intérêts des certificats de dépôt	1 397 144	319 498
TOTAL	2 238 738	859 211

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 794.468, contre D : 603.943 au 31 décembre 2024, et se détaille ainsi :

	Année 2025	Année 2024
Rémunération de gestionnaire	794 468	603 943
TOTAL	794 468	603 943

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 Décembre 2025 à D : 107.022, contre D : 92.090, au 31 décembre 2024, et se détaillent ainsi :

	Année 2025	Année 2024
Redevance du CMF	89 016	67 669
Services bancaires et assimilés	186	68
Commission sur pensions livrées (*)	17 420	24 353
Autres	400	-
TOTAL	107 022	92 090

(*) Commissions relatives à des opérations de pensions livrées calculées conformément à l'avis de Tunisie Clearing N°09/2021 du 11 janvier 2021.

Note 14 : Autres informations**14.1. Données par action et ratios pertinents**

<u>Données par action</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Revenus des placements	7,859	8,471	9,074	5,331	6,954
Charges de gestion des placements	(0,963)	(0,971)	(1,066)	(0,879)	(1,324)
Intérêts des mises en pensions	-	-	-	-	(0,017)
Revenus net des placements	6,896	7,500	8,008	4,452	5,613
Autres charges	(0,130)	(0,148)	(0,227)	(0,138)	(0,211)
Résultat d'exploitation (1)	6,766	7,352	7,781	4,314	5,401
Régularisation du résultat d'exploitation	0,126	0,026	(0,711)	0,321	(1,579)
Sommes distribuables de l'exercice	6,892	7,378	7,070	4,635	3,823
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(0,024)	0,249	(0,094)	(1,406)	1,101
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,077	(0,186)	0,306	1,859	(0,598)
Plus (ou moins) valeurs sur titres (2)	0,053	0,063	0,212	0,453	0,504
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	6,819	7,415	7,993	4,766	5,905
Résultat non distribuable de l'exercice	0,053	0,063	0,212	0,453	0,504
Régularisation du résultat non distribuable	(0,020)	0,024	(0,078)	0,038	(0,154)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,033	0,087	0,133	0,491	0,350
Distribution de dividendes	7,378	7,070	4,635	3,823	4,085
Valeur liquidative	109,853	110,306	109,911	107,342	106,039
Ratios de gestion des placements					
Charges / actif net moyen	0,88%	0,88%	0,98%	0,82%	1,25%
Autres charges / actif net moyen	0,12%	0,13%	0,21%	0,13%	0,20%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,26%	6,70%	6,51%	4,34%	3,61%

Note 14.2 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de "FIDELITY OBLIGATIONS SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,75% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'«AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

MAC-SA, AMEN BANK et QNB TUNISIA assurent la distribution des titres de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK et QNB TUNISIA sont supportées par le gestionnaire.

15. Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, la Société FIDELITY OBLIGATIONS SICAV présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

a. Mode de gouvernance

La gouvernance ESG de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV s'inscrit dans le cadre organisationnel du groupe auquel appartiennent la SICAV, son gestionnaire MAC SA et son dépositaire AMEN BANK.

Dans ce contexte, le gestionnaire et le dépositaire entretiennent des échanges réguliers et continus visant à permettre une convergence progressive du dispositif ESG de la SICAV avec celui du groupe, notamment en matière de gouvernance et de gestion des risques de durabilité.

MAC SA, en sa qualité de société de gestion, est responsable de l'intégration progressive des risques ESG dans le processus d'investissement, de l'identification et du suivi des risques de durabilité susceptibles d'affecter les portefeuilles, ainsi que de la transparence des informations communiquées aux porteurs de parts et aux autorités de tutelle.

AMEN BANK, en tant que dépositaire, assure la conservation des actifs et le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire, sans intervenir dans les décisions d'investissement ni dans la définition de la stratégie ESG de la SICAV. Sa contribution porte sur le cadre de gouvernance via son contrôle interne et ses engagements en matière de responsabilité sociétale et de gestion des risques ESG au niveau du groupe.

Le Conseil d'Administration de la SICAV assurera la supervision globale des risques, y compris les risques liés à la durabilité. À ce titre, il est appelé à statuer sur la feuille de route ESG à mettre en œuvre afin d'assurer une mise en conformité progressive avec les exigences du CMF en matière d'informations ESG, en tenant compte du niveau de maturité des dispositifs existants.

La Direction Générale de la SICAV assurera la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route et des orientations stratégiques approuvées par le conseil d'administration. Elle veillera également à renforcer les considérations ESG dans

le pilotage de l'activité.

b. Stratégie ESG

En tant que SICAV, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est exposée aux facteurs ESG principalement de manière indirecte, à travers les activités des émetteurs et contreparties des instruments financiers détenus en portefeuille.

Dans une démarche progressive et en cohérence avec l'approche ESG du groupe, la SICAV visera notamment à intégrer les risques ESG dans l'analyse et la décision d'investissement, en complément des critères financiers classiques, et à renforcer progressivement la transparence vis-à-vis des investisseurs quant à la prise en compte de ces facteurs.

c. Gestion des risques et opportunités ESG

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité. À la date d'arrêté des états financiers 31/12/2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la SICAV. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

d. Indicateurs ESG

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, la SICAV ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Toutefois, la Société FIDELITY OBLIGATIONS SICAV prévoit de définir progressivement, en coordination avec le groupe, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier de déploiement progressif du dispositif de suivi et de reporting ESG.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 92.195.824, un actif net de D : 90.588.590 et un bénéfice de D : 5.622.878.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- Nous attirons l'attention sur la note 6 des états financiers, qui décrit le traitement opéré au titre des obligations émises en 2016 par la société SERVICOM qui connaît des difficultés financières. La Sicav a procédé au reclassement de la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à D : 200.000, parmi les créances d'exploitation. Aussi, elle a suspendu la constatation des intérêts et a enregistré une dépréciation intégrale du principal.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie

significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 28 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU
TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé au cours de nos investigations, d'opérations régies par les articles précités.

Tunis, le 28 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

Etats financiers annuels de SICAV

FIDELITY SICAV PLUS

FIDELITY SICAV PLUS publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **21 mai 2026**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	500 271 218	417 432 936
Obligations et valeurs assimilées		458 110 524	394 030 570
Titres OPCVM		42 160 694	23 402 366
Placements monétaires et disponibilités		393 972 764	362 958 505
Placements monétaires	5	386 430 620	319 602 128
Disponibilités		7 542 144	43 356 377
Créances d'exploitation	6	131 614	30 583
TOTAL ACTIF		894 375 596	780 422 024
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	2 342 041	1 908 854
Autres créditeurs divers	8	1 602 818	269 374
TOTAL PASSIF		3 944 859	2 178 227
ACTIF NET			
Capital	9	833 637 235	724 495 991
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		56 793 502	53 747 806
ACTIF NET		890 430 738	778 243 797
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		894 375 596	780 422 024

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Exercice clos le 31/12/2025</i>	<i>Exercice clos le 31/12/2024</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	<u>33 245 162</u>	<u>26 766 021</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		31 333 749	26 688 251
Revenus des titres OPCVM		1 911 413	77 770
Revenus des placements monétaires	11	<u>28 749 564</u>	<u>19 457 708</u>
Revenus des prises en pension	12	<u>8 681 432</u>	<u>14 788 871</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>70 676 158</u>	<u>61 012 600</u>
Charges de gestion des placements	13	(8 794 482)	(7 052 117)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>61 881 675</u>	<u>53 960 483</u>
Autres charges	14	(1 044 236)	(964 074)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>60 837 439</u>	<u>52 996 409</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(4 043 937)	751 397
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>56 793 502</u>	<u>53 747 806</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		4 043 937	(751 397)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		294 982	116 346
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		66 125	151 841
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>61 198 546</u>	<u>53 264 596</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Exercice clos le 31/12/2025</i>	<i>Exercice clos le 31/12/2024</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>61 198 546</u>	<u>53 264 596</u>
Résultat d'exploitation	60 837 439	52 996 409
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	294 982	116 346
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	66 125	151 841
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>50 988 395</u>	<u>110 931 449</u>
Souscriptions		
- Capital	1 348 121 765	998 630 302
- Régularisation des sommes non distribuables	99 832 085	73 948 884
- Régularisation des sommes distribuables	49 864 223	41 302 965
Rachats		
- Capital	(1 296 933 325)	(896 032 890)
- Régularisation des sommes non distribuables	(95 988 192)	(66 366 243)
- Régularisation des sommes distribuables	(53 908 160)	(40 551 569)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>112 186 941</u>	<u>164 196 045</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	778 243 797	614 047 751
En fin de l'exercice	890 430 738	778 243 797
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	5 086 421	4 312 609
En fin de l'exercice	5 445 797	5 086 421
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>163,508</u>	<u>153,004</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>6,86%</u>	<u>7,46%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 30 avril 2018 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 20 Février 2018. Elle a été ouverte au public le 27 septembre 2018.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY SICAV PLUS est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour

les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 500.271.218 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées			443 405 006	458 110 524	51,45%
Obligation de sociétés			162 351 893	168 497 725	18,92%
TN0003400330	AB SUB 2008-01 B	20 000	300 000	310 356	0,03%
TN0003400678	AB SUB 2020-03 (C) 9.4% 7 ANS	58 021	3 506 292	3 730 575	0,42%
TN0003400652	AB SUB 2020-03 A 9.% 5 ANS	6 700	133 270	142 454	0,02%
TN0003400694	AB SUB21 10 ANS TMM+2.8% B	60 000	3 600 000	3 802 916	0,43%
TNL8PGUB9C93	AB SUB23-2 5 ANS TMM+2.15% A	44 910	2 694 600	2 730 499	0,31%
TNR3ZRJWC984	AB SUB23-2 7 ANS TMM+2.4% D	130 500	13 050 000	13 228 295	1,49%
TN0003400660	AB SB0226 9,2% AP5	20 000	400 000	426 052	0,05%
TNDE9EH7SA12	AB SUB23- 5 ANS 10.05% A	11 500	690 000	699 423	0,08%
TNA3Z7AYXXX2	AB SUB 2025-2 7ANS TMM + 1.75% B	170 000	17 000 000	17 133 150	1,92%
TN0007780075	ABC TUNISIE 2020-1	8 899	355 961	373 277	0,04%
TN0003600509	ATB 2007/1	50 000	1 400 000	1 465 467	0,16%
TN6KZZZEJ5N2	ATL 2021-1 CB 9.8% 7 ANS	20 697	1 655 760	1 781 304	0,20%
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1 CB 10.3% 7 ANS	35 000	2 800 000	2 848 040	0,32%
TNBWI945JEA5	ATL 2023-1 CB 10.7% 7 ANS	25 000	2 500 000	2 682 340	0,30%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 CB 10.9% 7 ANS	60 000	6 000 000	6 110 374	0,69%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1 TF 10.55% 5 ANS	30 000	2 400 000	2 525 421	0,28%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2 TF 10.35% 5 ANS	50 000	5 000 000	5 384 510	0,60%
TNHOASGSR955	ATL 2025-1 TF 9,65% 5 ANS	40 000	4 000 000	4 105 753	0,46%
TN7XUIXDVQY8	ATL 2025-2 TF 9.15% 5ANS	50 000	5 000 000	5 010 027	0,56%
TNO6AI2ZF0D3	ATTI LEAS 2024-1 TF10.6 % 5 A	10 000	800 000	852 971	0,10%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJ LEASING 2023 5ANS 10.7	8 730	523 800	532 767	0,06%
TNA4HARL4UU5	BH BANK SUB 2021-02 D TMM+2.9	56 500	3 390 000	3 448 029	0,39%
TNHD4NKEWF69	BIAT SUB 2022-1 G TMM+3.45%	61 500	6 150 000	6 467 313	0,73%
TN0001300680	BTE 2019-1 CB TF 11.5%	23 000	920 000	1 002 553	0,11%
TN3Z8BRRN997	BTK 2024-1 TMM 2.5% 5 ANS	28 000	2 800 000	3 019 391	0,34%
TNTFJ0AWNBP7	BTK LEAS SUB 2025-1 A TF 9.4% 5 ANS	30 000	3 000 000	3 065 517	0,34%
TN0002601011	EO STB 2008/1	20 000	640 000	671 282	0,08%
TN0002601169	EO STB SUB 2019-1 C TF 11%	15 000	300 000	302 387	0,03%
TNMC9HTIB5A4	EO WIFAK BANK 2022-2 C 10.25%	20 000	2 000 000	2 155 463	0,24%
TN0007310501	HL 2018-2 CAT-B- TF 11.5% ...	9 500	190 000	204 846	0,02%
TN0007310568	HL 2020-03 (B) 10.3% 5 ANS	50 390	1 007 800	1 084 472	0,12%
TN0007310576	HL SUB2021-1 A TF 10.% 5 ANS	106 250	2 125 000	2 268 918	0,25%
TN77U54Q5NV3	HL 2022-1 ATF 9.6.% 5 ANS	29 000	1 156 920	1 226 939	0,14%
TNJQTACHIQQ5	HL 2022-1 BTF 9.8.% 7 ANS	40 000	3 200 000	3 393 831	0,38%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-1 A TF 10.75% 5 ANS	82 000	4 916 490	5 241 973	0,59%
TNAQSF8ZD1W1	HL 2024-1 A TF 10.70% 5 ANS	80 000	6 400 000	6 775 233	0,76%
TN1PFTZ4HEM1	HL 2025-1 A TF 10.20% 5 ANS	124 000	12 400 000	13 087 497	1,47%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021SUB TF 9.8% 5 ANS -	7 300	146 000	148 038	0,02%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-02 TF10.7 % 5 ANS	20 000	1 600 000	1 734 333	0,19%
TNQYE48RCJT2	TLF 2023-02 TMM+2.5% 5 ANS	20 000	1 600 000	1 727 479	0,19%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-01 TF10.6 % 5 ANS	50 000	4 000 000	4 212 813	0,47%
TN0002102143	TLF SUB 2020-1 10.25% - 5 ANS	25 000	500 000	537 855	0,06%
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-02 TF10.5 % 5 ANS	70 000	5 600 000	5 736 609	0,64%
TNQ8KNUQO9D7	TLF 2025-1 A TF 10% 5 ANS	95 000	9 500 000	9 997 644	1,12%
TNMTWPZD31	TLF SUB 2025-1 TF 9,25% 5 ANS	50 000	5 000 000	5 055 753	0,57%
TN8S8S99B8S7	UBCI SUB 2025-1 C TF9,4% 7 ANS	50 000	5 000 000	5 053 567	0,57%
TNATYQLQMS1D3	UBCI SUB 2025-2 C TF9,2% 7 ANS	50 000	5 000 000	5 002 016	0,56%

Note 4 : Portefeuille-titres (suite)

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
Emprunts national			281 053 113	289 612 799	32,53%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021-CAT-B	285 300	28 527 350	29 541 842	3,32%
TN0008000846	EMP NAT T1 2021-CAT-C	42 901	42 901 000	44 440 829	4,99%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT T1 2022 -A 8.8% TF	217 817	2 177 583	2 299 176	0,26%
TNLEGO8CKWX3	EMP NAT T1 2022 -A TMM+2.4%	2 454	22 991	25 277	0,00%
TNHG2VXQ3BG0	EMP NAT T1 2022 -B 8.9% TF	1 167	93 360	98 623	0,01%
TN5XXZZ454U2	EMP NAT T1 2022 -C 9.10% TF	3 510	307 125	324 828	0,04%
TNQHMI7RIBR5	EMP NAT T1 2022 -C TMM+2.65%	159 000	13 912 500	14 820 542	1,66%
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT T-1 2023 -A 9.75% TF	46 156	461 374	492 759	0,06%
TNBYTZTD19Z0	EMP NAT T-1 2023 -A TMM+1.7%	3 926	36 904	40 291	0,00%
TNCGJF5TW027	EMP NAT T-1 2023 -B 9.8% TF	215	19 927	21 695	0,00%
TN3C6DVEWM76	EMP NAT T-1 2023 -B TMM+1.75%	74	6 808	7 406	0,00%
TNKTKEO5CIW5	EMP NAT T-1 2023 -C 9.95% TF	84	7 884	8 528	0,00%
TNHZAONAPWF9	EMP NAT T-1 2023 -C TMM+1.95%	5 160	516 000	550 540	0,06%
TNLI8MDN3K59	EMP NAT T-1 2024 -A 9.75% TF	46	426	470	0,00%
TN85TI1TIY25	EMP NAT T-1 2024 -C TMM+1.95%	33 000	3 300 000	3 520 897	0,40%
TN0008000887	EMP NAT T2 2021-CAT-A	1 744	8 170	8 576	0,00%
TN0008000820	EMP NAT T2 2021-CAT-A 8.7%	21 715	103 921	110 071	0,01%
TN0008000861	EMP NAT T2 2021-CAT-B	200 000	20 000 000	20 493 764	2,30%
TN0008000903	EMP NAT T2 2021-CAT-C	18 017	18 016 150	18 466 084	2,07%
TNJ1M1ZAWYG5	EMP NAT T-2 2022 -A 9.25% TF	139 691	1 407 029	1 461 291	0,16%
TNQCK0BPZ5A4	EMP NAT T-2 2022 -A TMM+2.15%	2 862	28 116	29 558	0,00%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT T-2 2022 -C 9.6% TF	41	3 359	3 527	0,00%
TN11TIB0EPV4	EMP NAT T-2 2022 -C TMM+2.40%	130 000	11 375 000	11 873 816	1,33%
TNNI3UPDY012	EMP NAT T-2 2023 -A 9.75% TF	55 236	552 176	578 996	0,07%
TNHOFRXHSG72	EMP NAT T-2 2023 -A TMM+1.7%	14 352	135 726	144 920	0,02%
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT T-2 2023 -B 9.8% TF	181	16 850	17 950	0,00%
TNN50G7PX8W5	EMP NAT T-2 2023 -B TMM+1.75%	76	6 992	7 453	0,00%
TNS7ORLC1A97	EMP NAT T-2 2023 -C TMM+1.95%	50 000	5 000 000	5 238 916	0,59%
TN5WI26K4ER0	EMP NAT T-2 2024 -C 9.95% TF	250 000	25 000 000	26 259 425	2,95%
TNZBXQU5RZ91	EMP NAT T3 2021 CA 8.70% PP	172 867	862 493	870 137	0,10%
TNSUXW7EBUQ0	EMP NAT T3 2021 CA TMM+2.45% PP	4 018	18 661	19 038	0,00%
TNYZO6UGUZ33	EMP NAT T3 2021 CB 8.80% PP	4 300	429 408	433 248	0,05%
TN5QHXZ8T348	EMP NAT T3 2021 CB TMM+2.55% PP	448	41 391	44 373	0,00%
TN3QL5M1QLW6	EMP NAT T3 2021-C-C TF 8.9%	19	17 860	18 415	0,00%
TNJP2LP1CVE1	EMP NAT T3 2021-C-C TV+2.65%	30 000	30 000 000	30 304 885	3,40%
TNXNSU5ILBI2	EMP NAT T-3 2022 -A 9.25% TF	2 699	25 276	26 483	0,00%
TNIZ090I5G66	EMP NAT T-3 2022 -C TMM+2.40%	95 000	8 312 500	8 508 498	0,96%
TN0LAJZU8LX6	EMP NAT T-3 2023 -C TMM+1.95%	275 000	27 500 000	28 125 181	3,16%
TNOAYHSVTHY1	EMP NAT T-4 2022 -A 9.35% TF	5 166	48 266	49 526	0,01%
TN2MVOGUKOA5	EMP NAT T-4 2022 -A TMM+2.00%	129	1 213	1 254	0,00%
TNWRCVSYL730	EMP NAT T-4 2022 -B 9.4% TF	99	7 546	7 627	0,00%
TNEFCT8MXYZ3	EMP NAT T-4 2022 -C 9.6% TF	61	5 030	5 084	0,00%
TNVFSFLG1FH4	EMP NAT T-4 2022 -C TMM+2.25%	20 000	1 750 000	1 766 715	0,20%
TNGVARQJO7Y7	EMP NAT T-4 2023 -A 9.75% TF	470	4 512	4 545	0,00%
TN10K3C5R1G1	EMP NAT T-4 2023 -C TMM+1.95%	2 260	226 000	227 142	0,03%
TNPDPODY2398	EMP NAT T-3 2024 -C 9.95% TF	30 000	3 000 000	3 070 659	0,34%
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT T-4 2024 -CC 9.95% TF	255 000	25 500 000	25 633 466	2,88%
PPTN000820	EMP NAT T1 2021 CA 8.7%	2 007	10 005	10 372	0,00%
TNGB6J5LA0W7	EMP NAT T-2 2024 -A 9.75% TF	12 722	123 971	130 573	0,01%
TNX0K9990B08	EMP NAT T-2 2024 -B 9.8% TF	20 000	2 000 000	2 099 235	0,24%
TNRGVSC8DE36	EMP NAT T-3 2022 -B 9.35% TF	80 000	6 410 880	6 550 420	0,74%

TNBDWIX8EYF6	EMP NAT T-3 2024 -A 9.75% TF	1 416	13 381	13 749	0,00%
TNBII1MJCEF3	EMP NAT T-4 2023 -B 9.8% TF	5 000	500 000	502 578	0,06%
TN9092FJVKK8	EMP NAT T-4 2024 -B 9.8% TF	3 000	300 000	301 547	0,03%
Titres OPCVM			41 681 428	42 160 694	4,73%
TN0006840011	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	327 800	35 648 193	36 003 585	4,04%
TN0003400249	ATTIJARI PREMIUM SICAV	25 000	2 533 050	2 548 125	0,29%
TN0003900164	INTERNATIONAL OBLIGATAIRE SICAV	15 945	2 000 093	2 140 026	0,24%
TNDUQFATMV53	MAXULA INVEST SICAV	2 228	250 002	247 192	0,03%
TNWQZLANJ4E9	MAXULA PLACEMENT SICAV	11 366	1 250 090	1 221 765	0,14%
TOTAL			485 086 433	500 271 218	56,18%
Pourcentage par rapport au total actifs					55,94%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2025 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus net	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre 2025	Plus (moins) values réalisées
<u>Soldes au 31 décembre 2024</u>	404 141 140	13 099 857	191 938	417 432 936	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations de sociétés	78 505 720			78 505 720	
Emprunt national	24 570 629			24 570 629	
Titres OPCVM	122 259 429			122 259 429	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Annuité et cession Obligations de sociétés	(25 248 347)			(25 248 347)	(10 007)
Cession emprunt national	(15 221 313)			(15 221 313)	313 252
Cession Titres OPCVM	(103 920 824)			(103 920 824)	(237 120)
* <u>Variations des plus ou moins values latentes</u>					
Obligations de sociétés			12 189	12 189	
Emprunt national			(136 930)	(136 930)	
Titres OPCVM			419 723	419 723	
* <u>Variations des intérêts courus</u>					
		1 598 008		1 598 008	
<u>Soldes au 31 décembre 2025</u>	485 086 433	14 697 865	486 921	500 271 218	66 125

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 386.430.620 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation	Période	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
Certificats de dépôt				141 470 392	146 314 757	16,43%
TNAI3NOQIPN0	Certificat de dépôt AB 10-01-2026 (au taux de 8.49%)	10 jours		3 992 471	3 993 224	0,45%
TNKQUB7GB37	Certificat de dépôt BNA 16-02-2026 (au taux de 8.75%)	150 jours		3 887 437	3 965 481	0,45%
TNFUC25NMR42	Certificat de dépôt BNA 19-02-2026 (au taux de 8.75%)	150 jours		4 859 296	4 954 037	0,56%
TNU1O6QREIB4	Certificat de dépôt BTL 12-05-2026 (au taux de 9%)	180 jours		1 931 100	1 949 856	0,22%
TNDEMLTO9F65	Certificat de dépôt BTL 18-05-2026 (au taux de 9%)	180 jours		1 931 100	1 947 560	0,22%
TNGGPQUQC9N8	Certificat de dépôt BTL 17-07-2026 (au taux de 9%)	210 jours		2 880 285	2 887 696	0,32%
TNVRQJUIU364	Certificat de dépôt BNA 21-01-2026 (au taux de 9.99%)	310 jours		9 366 313	9 959 117	1,12%
TNMBCS0HW473	Certificat de dépôt BH 07-05-2026 (au taux de 9.5%)	330 jours		9 359 141	9 755 309	1,10%
TNIWP3TV4B38	Certificat de dépôt BH 05-02-2026 (au taux de 10.74%)	350 jours		4 621 821	4 962 182	0,56%
TNLMYJA3LXJ7	Certificat de dépôt BH 03-12-2026 (au taux de 9.04%)	350 jours		9 353 692	9 379 544	1,05%
TNVIWWN3FE00	Certificat de dépôt BH 11-12-2026 (au taux de 9.04%)	350 jours		9 353 692	9 364 772	1,05%
TNILJ7Y8P7E7	Certificat de dépôt BH 04-06-2026 (au taux de 9.5%)	350 jours		9 323 586	9 702 378	1,09%
TNIN4JHH9SV9	Certificat de dépôt BNA 10-02-2026 (au taux de 9.99%)	350 jours		13 937 678	14 878 592	1,67%
TNYX9K2GPCC7	Certificat de dépôt BNA 20-02-2026 (au taux de 9.99%)	350 jours		4 645 893	4 949 413	0,56%
TN3YRGWBGAP4	Certificat de dépôt BH 29-06-2026 (au taux de 9.5%)	360 jours		18 611 872	19 309 792	2,17%
TNI4LXILI470	Certificat de dépôt BT 12-06-2026 (au taux de 9%)	360 jours		9 339 450	9 702 752	1,09%
TNCCVSKO76T4	Certificat de dépôt BT 18-05-2026 (au taux de 9%)	360 jours		9 339 450	9 748 624	1,09%
TNUGB1RU8TX6	Certificat de dépôt AB 10-02-2026 (au taux de 8.99%)	90 jours		8 841 737	8 929 661	1,00%
TN0ZRFGGVM03	Certificat de dépôt BTL 19-01-2026 (au taux de 9%)	90 jours		2 947 188	2 989 438	0,34%
TNZCUW4YQO67	Certificat de dépôt BTL 26-01-2026 (au taux de 9%)	90 jours		2 947 188	2 985 330	0,34%
Comptes à terme				173 030 000	178 729 074	20,07%
	Placement STB 18-05-2026 (au taux de 8.75 %)	180 jours		5 000 000	5 041 233	0,57%
	Placement BH 05-02-2026 (au taux de 10.74%)	350 jours		13 000 000	13 963 952	1,57%
	Placement BH 08-12-2026 (au taux de 9.04 %)	350 jours		32 330 000	32 387 652	3,64%
	Placement BH 14-12-2026 (au taux de 9.04 %)	350 jours		20 000 000	20 011 888	2,25%
	Placement BH 11-06-2026 (au taux de 9.5%)	360 jours		11 350 000	11 820 294	1,33%
	Placement BH 15-06-2026 (au taux de 9.5%)	360 jours		44 350 000	46 150 732	5,18%
	Placement BT 08-06-2026 (au taux de 9%)	363 jours		10 000 000	10 404 384	1,17%
	Placement BNA 11-02-2026 (au taux de 9.99%)	350 jours		27 000 000	28 826 774	3,24%

	Placement AB 02-02-2026 (au taux de 8.99%)	jours 94 jours		10 000 000	10 122 165	1,14%
Créances sur opérations de pensions livrées				61 000 004	61 386 789	6,89%
	Pension livrée BH au 09-02-2026 (au taux de 7.99%), 9652 BTA 6,3 Mars 2026	91 jours		10 000 004	10 115 071	1,14%
	Pension livrée BTL au 11-05-2026 (au taux de 8.30%), 115000 Emprunt National 2023 Tranche 2 catégorie B	182 jours		11 500 000	11 637 673	1,31%
	Pension livrée BTL au 11-05-2026 (au taux de 8.30%), 6000 BTA 9.40% 09/08/2033	181 jours		6 000 000	6 070 447	0,68%
	Pension livrée BTL au 11-05-2026 (au taux de 8.30%), 80000 Emprunt National 2023 Tranche 4 catégorie B	143 jours		8 000 000	8 023 934	0,90%
	Pension livrée BTL au 02-01-2026 (au taux de 8.30%), 80000 Emprunt National 2024 Tranche 3 Catégorie C	9 jours		8 000 000	8 014 332	0,90%
	Pension livrée BTL au 05-01-2026 (au taux de 8.30%), 45000 Emprunt National 2024 Tranche 3 Catégorie C	12 jours		4 500 000	4 508 121	0,51%
	Pension livrée BTL au 06-01-2026 (au taux de 8.30%), 6500 BTA 7,40 Février 2030	12 jours		6 500 000	6 510 264	0,73%
	Pension livrée BTL au 05-01-2026 (au taux de 8.30%), 4500 BTA 9,40 Aout 2033	10 jours		4 500 000	4 506 064	0,51%
	Pension livrée BTL au 05-01-2026 (au taux de 8.30%), 2000 BTA 8,25 Juin 2031	6 jours		2 000 000	2 000 883	0,22%
TOTAL				375 500 395	386 430 620	43,40%
Pourcentage par rapport au total des actifs						43,21%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à D : 131.614, contre un solde de D : 30.583, à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligation	105 731	21 427
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	22 340	4 300
Charges payées d'avance(*)	3 543	4 856
Total	<u>131 614</u>	<u>30 583</u>

(*) Il s'agit de commissions sur le dénouement des opérations de pensions livrées, prélevées conformément à l'avis de TUNISIE CLEARING N°9-2021 du 11 janvier 2021.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à D : 2.342.041, contre D : 1.908.854, à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du gestionnaire	2 342 041	1 908 854
Total	<u>2 342 041</u>	<u>1 908 854</u>

Note 8 : Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à D : 1.602.818, contre D : 269.374, au 31/12/2024 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance du CMF	81 156	66 985
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	1 521 663	202 389
Total	<u>1 602 818</u>	<u>269 374</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	724 495 991
Nombre de titres	5 086 421
Nombre d'actionnaires	2 797

Souscriptions réalisées

Montant	1 348 121 765
Nombre de titres émis	9 464 688
Nombre d'actionnaires nouveaux	822

Rachats effectués

Montant	(1 296 933 325)
Nombre de titres rachetés	(9 105 312)
Nombre d'actionnaires sortants	(476)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	294 982
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	66 125
Régularisation des sommes non distribuables	46395
Résultats de l'exercice clos incorporés à la VL	(A) 53747806
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	3 797 498

Capital au 31-12-2025

Montant	833 637 235
Nombre de titres	5 445 797
Nombre d'actionnaires	3 143

(A) Selon décision de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2025

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 décembre 2025 à D : 33.245.162, contre D : 26.766.021 pour la même période de l'exercice 2024, se détaillant ainsi :

	<i>Année 2025</i>	<i>Année 2024</i>
<u>Revenus des obligations</u>	10 053 985	8 458 091
- Intérêts	10 053 985	8 458 091
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	21 279 764	18 230 160
- Intérêts des BTA et Emprunt national	21 279 764	18 230 160
<u>Revenus des OPCVM</u>	1 911 413	77 770
- Dividendes	1 911 413	77 770
TOTAL	33 245 162	26 766 021

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 décembre 2025 à D : 28.749.564, contre D : 19.457.708 pour la même période de l'exercice 2024, se détaillant ainsi :

	<i>Année 2025</i>	<i>Année 2024</i>
Intérêts des comptes à terme	12 630 879	8 209 916
Intérêts des dépôts à vue	160 370	143 561
Intérêts des certificats de dépôt	15 958 314	11 104 231
TOTAL	28 749 564	19 457 708

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 décembre 2025 à D : 8.681.432, contre D : 14.788.871 pour la même période de l'exercice 2024, se détaillant ainsi :

	<i>Année 2025</i>	<i>Année 2024</i>
Intérêts des prises en pension	8 681 432	14 788 871
TOTAL	8 681 432	14 788 871

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2025 à D : 8.794.482, contre D : 7.052.117 pour la période allant du 01/01 au 31/12/2024 et se détaille ainsi :

	<i>Année 2025</i>	<i>Année 2024</i>
Rémunération de gestionnaire	8 794 482	7 052 117
TOTAL	8 794 482	7 052 117

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/12/2025 à D : 1.044.236, contre D : 964.074, pour la même période de l'exercice 2024, et se détaillent ainsi :

	<i>Année</i> <i>2025</i>	<i>Année</i> <i>2024</i>
Redevance du CMF	923 790	740 769
Services bancaires et assimilés	175	206
Commissions sur pensions livrées (*)	119 871	222 799
Autres	400	300
TOTAL	1 044 236	964 074

(*) Commissions sur le dénouement des opérations de pensions livrées, prélevées conformément à l'avis de TUNISIE CLEARINGN°9-2021 du 11 janvier 2021.

Note 15 : Autres informations

15.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Revenus des placements	12,978	11,995	11,567	9,628	7,106
Charges de gestion des placements	(1,615)	(1,386)	(1,338)	(1,234)	(0,927)
Revenus net des placements	11,363	10,609	10,229	8,394	6,179
Autres charges	(0,192)	(0,190)	(0,193)	(0,161)	(0,138)
Résultat d'exploitation (1)	11,171	10,419	10,036	8,232	6,040
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,743)	0,148	(0,239)	(0,095)	1,455
Sommes distribuables de l'exercice	10,429	10,567	9,797	8,137	7,496
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	0,054	0,023	0,010	0,009	(0,003)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,012	0,030	0,015	0,039	0,176
Plus (ou moins) valeurs sur titres (2)	0,066	0,053	0,025	0,048	0,173
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	11,238	10,472	10,061	8,280	6,213
Résultat non distribuable de l'exercice	0,066	0,053	0,025	0,048	0,173
Régularisation du résultat non distribuable	0,009	0,000	(0,001)	(0,003)	0,074
Sommes non distribuables de l'exercice	0,075	0,053	0,024	0,045	0,247
Valeur liquidative	163,508	153,004	142,384	132,563	124,380
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,02%	0,94%	0,97%	0,96%	0,77%
Autres charges / actif net moyen	0,12%	0,13%	0,14%	0,13%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,59%	7,15%	7,13%	6,33%	6,22%

Note 15.2 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de "FIDELITY SICAV PLUS" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,8% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

MAC-SA et AMEN BANK assurent la distribution des titres de FIDELITY SICAV PLUS. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK sont supportées par le gestionnaire.

16. Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, la Société FIDELITY SICAV PLUS présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

a. Mode de gouvernance

La gouvernance ESG de la Société FIDELITY SICAV PLUS s'inscrit dans le cadre organisationnel du groupe auquel appartiennent la SICAV, son gestionnaire MAC SA, intermédiaire en bourse et son dépositaire AMEN BANK .

Dans ce contexte, le gestionnaire et le dépositaire entretiennent des échanges réguliers et continus visant à permettre une convergence progressive du dispositif ESG de la SICAV avec celui du groupe, notamment en matière de gouvernance et de gestion des risques de durabilité.

MAC SA, en sa qualité de société de gestion, est responsable de l'intégration progressive des risques ESG dans le processus d'investissement, de l'identification et du suivi des risques de durabilité susceptibles d'affecter les portefeuilles, ainsi que de la transparence des informations communiquées aux porteurs de parts et aux autorités de tutelle.

AMEN BANK, en tant que dépositaire, assure la conservation des actifs et le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire, sans intervenir dans les décisions d'investissement ni dans la définition de la stratégie ESG de la SICAV. Sa contribution porte sur le cadre de gouvernance via son contrôle interne et ses engagements en matière de responsabilité sociétale et de gestion des risques ESG au niveau du groupe.

Le Conseil d'Administration de la SICAV assurera la supervision globale des risques, y compris les risques liés à la durabilité. À ce titre, il est appelé à statuer sur la feuille de route ESG à mettre en œuvre afin d'assurer une mise en conformité progressive avec les exigences du CMF en matière d'informations ESG, en tenant compte du niveau de maturité des dispositifs existants.

La Direction Générale de la SICAV assurera la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route et des orientations stratégiques approuvées par le conseil d'administration. Elle veillera également à renforcer les considérations ESG dans le pilotage de l'activité.

b. Stratégie ESG

En tant que SICAV, FIDELITY SICAV PLUS est exposée aux facteurs ESG principalement de manière indirecte, à travers les activités des émetteurs et contreparties des instruments financiers détenus en portefeuille.

Dans une démarche progressive et en cohérence avec l'approche ESG du groupe, la SICAV visera notamment à intégrer les risques ESG dans l'analyse et la décision d'investissement, en complément des critères financiers classiques, et à renforcer progressivement la transparence vis-à-vis des investisseurs quant à la prise en compte de ces facteurs.

c. Gestion des risques et opportunités ESG

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité. À la date d'arrêté des états financiers 31/12/2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la SICAV. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

d. Indicateurs ESG

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, la SICAV ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Toutefois, la Société FIDELITY SICAV PLUS prévoit de définir progressivement, en coordination avec le groupe, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier de déploiement progressif du dispositif de suivi et de reporting ESG.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «FIDELITY SICAV PLUS», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 894.375.596, un actif net de D : 890.430.738 et un bénéfice de D : 61.198.546.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Les comptes à terme et les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice, 20,83% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le

rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou

situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 28 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU
TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé au cours de nos investigations, d'opérations régies par les articles précités.

Tunis, le 28 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

RAPPORT SUR LES ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCPR BYRSA FUND I, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 5 928 068 DT, un actif net s'élevant à 5 867 085 DT et une perte nette de l'exercice de 133 481 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCPR BYRSA FUND I, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ L'emploi au certificat de dépôt Amen Bank représente au 31 décembre 2025, 16,87% de l'actif de FCPR Byrsa Fund I dépassant, ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCPR BYRSA FUND I. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire de FCPR BYRSA FUND I est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire de FCPR BYRSA FUND I qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances. Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.



Le commissaire aux comptes
Mourad FRADI
ECC MAZARS

FCPR BYRSA FUND I

BILANS COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025 & AU 31 DECEMBRE 2024
(en dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
	3.1		
Actions et droits rattachés		3 759 436	2 393 422
Obligations		450 350	-
Autres valeurs		440 098	906 492
		4 649 884	3 299 914
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
	3.2		
Placements monétaires		1 000 000	-
Disponibilités		271 285	1 032 534
<u>Créances d'exploitations</u>			
		4 612	12 552
<u>Autres actifs</u>			
		2 287	-
		1 278 184	1 045 086
TOTAL ACTIF		5 928 068	4 345 000
<u>PASSIF</u>			
	3.3		
Opérateurs créditeurs		51 528	85 875
	3.4		
Autres créditeurs divers		9 455	7 098
TOTAL PASSIF		60 983	92 973
<u>ACTIF NET</u>			
	3.5		
Capital		6 000 566	4 000 000
Sommes capitalisables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	172 191
Sommes distribuables de l'exercice		<133 481>	79 836
ACTIF NET		5 867 085	4 252 027
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 928 068	4 345 000

FCPR BYRSA FUND I

ETATS DE RESULTAT COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025
& AU 31 DECEMBRE 2024
(en dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Revenus du portefeuille titres		-	-
Dividende		-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	-
Revenus des placements monétaires	4.1	<u>55 221</u>	<u>202 948</u>
<u>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</u>		55 221	202 948
Charges de gestion des placements	4.2	<161 280>	<115 673>
REVENU NET DES PLACEMENTS		<106 059>	87 275
Autres charges	4.3	<27 422>	<7 439>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<133 481>	79 836
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMME CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		<133 481>	79 836
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus ou moins values potentielle sur titres		-	-
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-	-
Frais de négociation de titre		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<133 481>	79 836

FCPR BYRSA FUND I

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025
& AU 31 DECEMBRE 2024
(en dinars tunisiens)

	31/12/2025	31/12/2024
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTAT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	<133 481>	79 836
Résultat d'exploitation	<133 481>	79 836
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-	-
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	-
Frais de négociation de titres	-	-
<u>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	-	-
<u>TRANSACTION SUR LE CAPITAL</u>	1 748 539	-
Souscriptions	1 748 539	-
-Capital	2 000 566	-
-Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	<172 191>	-
-Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	<79 836>	-
-Droits d'entrée	-	-
Rachats	-	-
-Capital	-	-
-Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	-	-
-Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	-	-
-Droits de sortie	-	-
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	1 615 058	79 836
<u>ACTIF NET</u>		
En début de l'exercice	4 252 027	4 172 191
En fin de l'exercice	5 867 085	4 252 027
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
En début de l'exercice	4 000	4 000
En fin de l'exercice	5 918	4 000
<u>VALEUR LIQUIDATIVE</u>	991,397	1 063,007
<u>TAUX DE RENDEMENT</u>	-6,74%	1,91%

(Chiffres exprimés en dinars tunisien)

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

FCPR BYRSA FUND I est un fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée, qui a principalement pour objectif la participation, pour le compte des porteurs de parts, au renforcement des opportunités d'investissement en fonds propres ou quasi fonds propres principalement dans des PME tunisiennes en phase de restructuration financière, en création, en développement ou en phase de recapitalisation, présentes dans des secteurs d'activité offrant un fort potentiel de développement à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat.

Il a reçu l'agrément du CMF le 23 juillet 2021.

Sa durée de vie est de 10 ans à partir de sa constitution peut être prorogée de deux périodes successives d'un an chacune.

La gestion du fonds est assurée par la société DIDO CAPITAL PARTNER.

DIDO CAPITAL PARTNER a été désignée distributeur exclusif des titres du FCPR BYRSA FUND I.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCPR.

2- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeur similaire et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation.

Le règlement intérieur du « FCPR BYRSA FUND I » a prévu la valorisation de chaque instrument financier non coté ou valeur que détient le Fonds à sa juste valeur, elle choisit la méthode adaptée à la nature, aux conditions et aux circonstances de l'investissement.

Elle peut utiliser à titre indicatif et non exhaustif, l'une ou plusieurs des méthodes suivantes :

- ✓ La méthode des multiples ;
- ✓ La méthode de l'actif net ;
- ✓ La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de la société.

La ou les méthode(s) d'évaluation retenue(s) pour chaque investissement est(sont) appliquée(s) de manière constante d'un exercice à l'autre, sauf si un changement permet une estimation plus fiable de la juste valeur.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme nondistribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des

charges.

- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3.1 Portefeuille – Titres :**3 - NOTES SUR LE BILAN**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	% du capital de l'émetteur	Méthode d'évaluation	Valeur au 31/12/2025	% actif net	% actif
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	19 420	3 759 436	125%		3 759 436,00	64%	63%
Société ANAVID	1 078	550 000	10%	moyenne (DCF; CTA)	550 000	9%	9%
Société ELOKENCIA	852	599 914	7%	moyenne (DCF; CTA; Berkus; Risk Summation; Payne scorecard)	599 914	10%	10%
Société STRICS ADS	2 350	600 000	17%	moyenne (DCF; Berkus; Risk Summation; Payne scorecard)	600 000	10%	10%
Société TAWA	325	360 100	5%	moyenne (DCF; CCA; Berkus; Risk Summation; Payne scorecard)	360 100	6%	6%
Société PIXII MOTORS	106	500 002	5%	moyenne (DCF; Berkus; Risk Summation; Payne scorecard)	500 002	9%	8%
Société QUEENEY	990	9 900	50%	moyenne (DCF; CTA)	9 900	0%	0%
Société KHALLASLI SA	7 950	389 550	5%	moyenne (DCF; CTA; STARTUP METHODS (AVG))	389 550	7%	6%
Société ETI SA	5 769	749 970	27%	moyenne (DCF)	749 970	13%	12%
Obligations Convertibles en Actions	45 035	450 350			450 350,00	8%	8%
Société KHALLASLI SA	21 045	210 450			210 450	4%	4%
Société TAWA SA	23 990	239 900			239 900	4%	4%
Autres valeurs, avances en comptes courants associés		440 098			440 098	8%	7%
Société PIXII MOTORS		99 998			99 998	2%	2%
Société QUEENEY		340 100			340 100	6%	6%
Total	64 455	4 649 884	125%		4 649 884	79%	77%

*La valorisation à la clôture est identique à la valorisation de la date d'acquisition des titres.

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>
AMEN BANK au 22/01/2026-8,20%-90	1 000 000	1 000 000	1 000 000
<i>Total placements monétaires</i>	<i>1 000 000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>1 000 000</i>

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunérations du gestionnaire à payer	3 928	50 175
Rémunérations du dépositaire à payer	47 600	35 700
	<i>51 528</i>	<i>85 875</i>

3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Honoraires CAC	6 853	6 551
Redevances CMF	705	517
Charges à payer	-	30
RETENUE A LA SOURCE 3%	1 897	-
	<i>9 455</i>	<i>7 098</i>

3.5 Capital :

Au cours de l'exercice 2025, le capital du fonds est passé de 4 000 000 DT à 6 000 566 DT, suite aux souscriptions nettes réalisées au cours de la période.

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 Janvier 2025 au 31 Décembre 2025 se détaillent comme suit :

Capital au 01 Janvier 2024	4 000 000
Nombre de part	4 000
Nombre de porteurs de parts	3
Souscriptions réalisées	
Montant	2 000 566
Nombre de part	1 918
Nombre de porteurs de parts entrants	2
Rachats effectués	
Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts sortants	-
Capital au 31 Décembre 2025	6 000 566
Nombre de part	5 918
Nombre de porteurs de parts	5
Taux de rendement	-6,74%

4 - NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Intérêts sur certificat de dépôt	31 361	175 964
Intérêts sur dépôt à vue et compte à terme	23 860	26 984
	55 221	202 948

4.2. Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunérations du gestionnaire	149 380	103 773
Rémunérations du dépositaire	11 900	11 900
	161 280	115 673

4.3. Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Contribution SOTUGAR	19 499	-
Honoraires du commissaire aux comptes	6 853	6 551
Redevances CMF	705	517
Autres frais	365	371
	27 422	7 439

5 - AUTRES INFORMATIONS

5.1 Données par part et ratios de gestion de placement :

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Revenus des placements	9,331	50,737
Charges de gestion des placements	<27,252>	<28,918>
Revenus net des placements	<17,921>	21,819
Autres charges	<4,634>	<1,860>
Résultat d'exploitation (1)	<22,555>	19,959
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
Sommes capitalisables de l'exercice	<22,555>	19,959
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titre	0,000	0,000
Frais de négociation de titre	0,000	0,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,000	0,000
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<22,555>	19,959
Droit de sortie	0,000	0,000
Résultat non capitalisable de l'exercice	0,000	0,000
Régularisation de plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,000	0,000
Sommes non capitalisables de l'exercice	0,000	0,000
Valeur liquidative	991,397	1 063,007
<u>Ratios de gestion des placements</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,75%	2,72%
Autres charges / actif net moyen	0,47%	0,17%
Résultat capitalisable / actif net moyen	-2,28%	1,88%
Actif net moyen	5 867 085	4 252 027

5.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCPR BYRSA FUND I est confiée à DIDO CAPITAL PARTNER. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions de sociétés cotées, titres OPCVM et obligations ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCPR BYRSA FUND I sont confiées à DIDO CAPITAL PARTNER.

En rémunération des services de gestion financière, administrative et comptable, DIDO CAPITAL PARTNER perçoit une commission annuelle de gestion calculée à hauteur de :

- 1,5% (HT) de montant souscrit et non investi.
- 2% HT annuellement du montant investi diminués des montants restitués aux porteurs de parts en cout historique ainsi que des pertes définitives éventuelles qui seraient constatées sur certaines lignes de portefeuille.

Le gestionnaire percevra également une rémunération nette de 25 000 DT au titre de frais d'établissement.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCPR BYRSA FUND I elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de FCP ;
- Le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire de FCPR BYRSA FUND I avec les prescriptions légales et les dispositions de son règlement intérieur ;
- Contrôler l'établissement de la Valeur Liquidative des parts du fonds et vérifier l'application des règles de valorisation des actifs du FCP ;
- Contrôler le respect des règles relatives au montant minimum et maximum de l'actif du FCP ;

- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrantes et le règlement des rachats aux porteurs des parts sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net du fond évalué au 31/12 de chaque année avec un minimum de 10 000 DT HT et un plafond de 25 000 DT HT.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ASSURANCES MAGHREBIA

Siège Social : 64, Rue de Palestine – 1002 Tunis –

ASSURANCES MAGHREBIA publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 15 Mai 2026. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mme Emna RACHIKOU (F.M.B.Z -KPMG TUNISIE) et Mr Ghazi HANTOUS (GS Audit & Advisory).

BILAN CONSOLIDE (exprimé en dinars)

Actifs	Notes	31/12/2025			31/12/2024
		Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Actifs incorporels	1.1				
Ecart d'acquisition	1.1.1	329 727	247 295	82 432	98 918
Investissements de recherche et développement	1.1.2	496 946	185 898	311 048	18 802
Concessions, brevets, licences, marques	1.1.3	6 726 092	5 145 298	1 580 794	1 763 123
		7 552 765	5 578 492	1 974 273	1 880 843
Actifs corporels	1.2				
Installations techniques et machines	1.2.1	11 813 028	8 504 898	3 308 130	2 838 211
Autres installations, outillage et mobilier	1.2.2	3 595 460	2 144 889	1 450 571	1 244 113
Acomptes versés et immobilisation corporelles en cours		255 596	0	255 596	12 450
		15 664 084	10 649 786	5 014 297	4 094 774
Placements	1.3				
Terrains et constructions					
Terrains et constructions d'exploitation	1.3.1	15 382 016	4 211 669	11 170 347	14 489 832
Terrains et constructions hors exploitation	1.3.2	42 045 652	11 262 603	30 783 049	28 146 941
Placements dans les entreprises liées et participations					
Parts dans des entreprises liées		0	0	0	0
Parts dans des entreprises avec liens de participation		0	0	0	0
Autres placements financiers					
Actions et autres titres à revenu variable	1.3.3	271 778 256	7 563 681	264 214 575	224 614 595
Obligations et autres titres à revenu fixe	1.3.4	775 056 477	274 222	774 782 254	719 003 900
Autres prêts		7 916 078	0	7 916 078	7 109 355
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		3 393 271	0	3 393 271	2 332 437
Placements représentant les provisions techniques des contrats en unités des comptes		17 210 192	0	17 210 192	14 291 672
		1 132 781 942	23 312 175	1 109 469 767	1 009 988 733
Part des réassureurs dans les provisions techniques					
Provisions pour primes non acquises (non vie)		17 046 907	0	17 046 907	17 032 786
Provisions mathématiques (vie)		17 480 403	0	17 480 403	14 363 238
Provisions pour sinistres (non vie)		37 889 651	0	37 889 651	32 403 536
Provisions pour sinistres (vie)		13 474 941	0	13 474 941	10 737 396
Provisions d'égalisation et équilibrage (non vie)		521 325	0	521 325	494 559
		86 413 226	0	86 413 226	75 031 515
Créances	1.4				
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Primes acquises et non émises		32 250 068	0	32 250 068	32 464 741
Autres créances nées d'opérations d'assurances directes	1.4.1	87 685 792	43 388 201	44 297 591	40 165 319
Créances nées d'opérations de réassurance		22 095 207	413 043	21 682 164	18 421 656
Autres créances					
Personnel		729 924	0	729 924	376 429
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		18 537 475	0	18 537 475	18 927 051
Etat impôt différé		5 770	0	5 770	5 770
Débiteurs divers	1.4.2	21 179 038	3 040 254	18 138 784	19 448 606
		182 483 274	46 841 499	135 641 775	129 809 571
Autres éléments d'actif	1.5				
Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	1.5.1	27 373 781	6 213 822	21 159 959	8 790 154
Frais d'acquisition reportés		9 618 589	0	9 618 589	8 423 326
Autres charges à répartir		108 227	0	108 227	216 454
Comptes de régularisation Actif					
Intérêts et loyers acquis non échus		37 436 263	735 238	36 701 025	32 275 821
Autres comptes de régularisation		12 250 067	0	12 250 067	13 357 195
		86 786 927	6 949 060	79 837 867	63 062 950
Total de l'actif		1 511 682 217	93 331 012	1 418 351 205	1 283 868 386

BILAN CONSOLIDE (exprimé en dinars)

<i>Capitaux Propres et Passifs</i>	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres			
Capital social		45 000 000	45 000 000
Réserves consolidés	2.1.1	164 191 765	144 596 584
Résultats consolidés	2.2.1	32 628 429	32 582 682
Total des capitaux propres		241 820 194	222 179 266
Intérêts des minoritaires			
Part des minoritaires dans les réserves	2.1.2	56 127 827	51 217 864
Part des minoritaires dans le résultat	2.2.2	10 803 767	9 785 857
Total des intérêts des minoritaires		66 931 594	61 003 721
Capitaux propres et intérêts des minoritaires avant résultat de l'exercice	2.1	265 319 593	240 814 448
Résultat de l'exercice	2.2	43 432 196	42 368 539
Passif			
Provisions pour autres risques et charges		1 446 463	973 844
Autres provisions		1 446 463	973 844
Provisions techniques brutes			
Provisions pour primes non acquises		64 071 485	59 180 754
Provisions mathématiques (vie)		582 356 532	514 645 713
Provisions pour sinistres (vie)		43 816 697	40 364 831
Provisions pour sinistres (non vie)		195 800 108	190 421 599
Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)		4 249 714	4 565 739
Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		16 821 495	13 598 562
Provisions pour égalisation (non vie)		521 325	494 559
Provisions pour égalisation (vie)		2 008 186	2 061 799
Autres provisions techniques (non vie)		2 824 644	2 805 293
Provisions pour contrats en unités de comptes		17 210 191	14 291 671
		929 680 377	842 430 519
Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires		59 752 228	51 349 083
Autres dettes	2.3		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		17 082 636	14 049 351
Dettes nées d'opérations de réassurance		69 737 118	65 062 673
Dépôts et cautionnements reçus		1 054 664	972 651
Etat,organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		11 325 717	7 726 076
Créditeurs divers	2.3.1	18 712 686	17 146 395
		117 912 821	104 957 145
Autres passifs			
Comptes de régularisation passif		807 529	974 808
		807 529	974 808
TOTAL DU PASSIF		1 109 599 417	1 000 685 399
Total des capitaux propres et du passif		1 418 351 205	1 283 868 386

ETAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE CONSOLIDÉ (exprimé en dinars)

	Notes	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
		31/12/2025	31/12/2025	31/12/2025	31/12/2024
Primes acquises	3.1	431 236 206	(98 847 100)	332 389 106	298 066 593
Primes émises et acceptées (non vie)		293 448 347	(85 820 468)	207 627 880	186 792 637
Primes émises et acceptées (vie)		142 678 589	(13 040 753)	129 637 836	116 350 222
Variation de la provision pour primes non acquises (non vie)		(4 890 731)	14 121	(4 876 610)	(5 076 266)
Produits de placements non vie alloués, transférés de l'état de résultat consolidé		20 807 922	0	20 807 922	20 362 898
Produits de placements vie		62 692 380	0	62 692 380	52 917 256
Plus values non réalisées sur placements vie		2 165 545	0	2 165 545	1 218 947
Autres produits techniques		1 466 075	0	1 466 075	1 457 766
Autres produits techniques (non vie)		1 466 075	0	1 466 075	1 457 766
Charges de sinistres	3.2	(263 610 027)	33 205 269	(230 404 758)	(208 566 404)
Montants payés		(251 605 728)	24 981 610	(226 624 117)	(205 707 871)
Montants payés (non vie)		(179 552 619)	18 405 611	(161 147 008)	(150 255 121)
Montants payés (vie)		(72 053 109)	6 575 999	(65 477 109)	(55 452 750)
Variation de la provision pour sinistres		(12 004 299)	8 223 659	(3 780 640)	(2 858 534)
Variation de la provision pour sinistres (non vie)		(8 552 433)	5 486 114	(3 066 319)	(4 203 910)
Variation de la provision pour sinistres (vie)		(3 451 866)	2 737 545	(714 322)	1 345 376
Variation des autres provisions techniques		(70 644 086)	3 117 165	(67 526 921)	(59 130 920)
Variation des autres provisions techniques (non vie)		3 154 573	0	3 154 573	1 269 901
Variation des autres provisions techniques (vie)		(73 798 659)	3 117 165	(70 681 494)	(60 400 821)
Participation aux bénéfices et ristournes		316 025	686 243	1 002 268	117 985
Participation aux bénéfices et ristournes (non vie)		316 025	460 487	776 512	(140 141)
Participation aux bénéfices et ristournes (vie)		0	225 756	225 756	258 125
Frais d'exploitation	3.3	(62 932 363)	14 879 474	(48 052 889)	(42 226 639)
Frais d'acquisition		(51 793 451)	0	(51 793 451)	(44 912 078)
Frais d'acquisition (non vie)		(38 249 778)	0	(38 249 778)	(32 255 032)
Frais d'acquisition (vie)		(13 543 673)	0	(13 543 673)	(12 657 045)
Variation du montant des frais d'acquisition reportés		1 195 264	0	1 195 264	2 045 727
Frais d'administration		(12 334 176)	0	(12 334 176)	(13 392 313)
Frais d'administration (non vie)		(7 269 489)	0	(7 269 489)	(8 538 547)
Frais d'administration (vie)		(5 064 687)	0	(5 064 687)	(4 853 766)
Commissions reçues des réassureurs		0	14 879 474	14 879 474	14 032 025
Commissions reçues des réassureurs (non vie)		0	14 799 008	14 799 008	13 972 537
Commissions reçues des réassureurs (vie)		0	80 466	80 466	59 488
Autres charges techniques	3.4	(3 069 192)	0	(3 069 192)	(5 940 504)
Autres charges techniques (non vie)		(2 188 961)	0	(2 188 961)	(4 513 616)
Autres charges techniques (vie)		(880 231)	0	(880 231)	(1 426 889)
Variation de la provision pour égalisation		(26 765)	26 765	0	4 300 000
Charges de placements vie		(4 166 492)	0	(4 166 492)	(8 427 565)
Produits de placements vie alloués, transférés à l'état de résultat consolidé		(9 530 834)	0	(9 530 834)	(7 431 307)
Sous total : Résultat technique consolidé		104 704 394	(46 932 184)	57 772 210	46 718 105
Résultat technique NON VIE		79 657 430	(46 628 362)	33 029 069	25 218 833
Résultat technique VIE		25 046 964	(303 822)	24 743 142	21 499 272

ETAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Résultat technique de l'assurance et de la réassurance non vie		33 029 069	25 218 833
Résultat technique de l'assurance et de la réassurance vie		24 743 142	21 499 272
Produits des placements nets (non vie)		26 291 330	23 755 250
Produits des placements non vie alloués, transférés à l'état de résultat technique		(20 807 922)	(20 362 898)
Produits des placements vie alloués, transférés de l'état de résultat technique		9 530 834	7 431 307
Autres produits non techniques		12 933	41 292
Autres charges non techniques		(8 431 905)	(1 076 997)
Autres produits (autres activités)	4.1	896 020	508 467
Autres charges (autres activités)	4.2	(3 573 236)	(2 651 942)
Résultat provenant des activités ordinaires		61 690 264	54 362 584
Impôts sur le résultat exigible	4.3	(14 668 342)	(8 894 507)
Impôts différés		5 770	5 770
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		47 027 692	45 473 847
Eléments Extraordinaires	4.4	(3 595 496)	(3 105 308)
Résultat net de l'exercice		43 432 196	42 368 539
Part de la société mère		32 628 429	32 582 682
Part des actionnaires minoritaires		10 803 767	9 785 857

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ (exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024 *
Flux de trésorerie liés à l'exploitation *			
Encaissements des primes reçues des assurés		423 420 829	398 723 915
Sommes versées pour paiement des sinistres		(219 897 518)	(220 365 649)
Encaissements des primes reçues (acceptations)		2 677 136	1 301 648
Décaissements de primes sur les cessions		(48 524 779)	(34 074 451)
Encaissements de sinistres sur les cessions		2 497 172	4 158 436
Commissions versées aux intermédiaires		(28 793 640)	(23 706 408)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(28 069 118)	(24 513 756)
Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers		(405 252 895)	(162 173 417)
Encaissements liés à la cession de placements financiers		370 522 880	126 315 962
Remboursements de prêts		680 441	1 306 822
Taxes sur les assurances versées au Trésor		(57 782 241)	(49 476 974)
Produits financiers reçus		17 292 838	13 051 545
Autres mouvements		(2 918 990)	(3 793 003)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	5.1	25 852 116	26 754 669
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immo. corporelles et incorporelles		(2 145 902)	(1 101 074)
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions		(78 932)	(4 390 735)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		46 668	46 668
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(764)	(544)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	5.2	(2 178 930)	(5 445 685)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		(23 502 338)	(22 273 527)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	5.3	(23 502 338)	(22 273 527)
Variation de trésorerie		170 847	(964 543)
Trésorerie au début de l'exercice		12 413 613	13 378 156
Trésorerie à la clôture de l'exercice		12 584 461	12 413 613

* Chiffres retraités à des fins de comparabilité

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. PRINCIPES ET REFERENTIEL COMPTABLES :

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers du Groupe MAGHREBIA sont en conformité avec les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables prévues au niveau du Système Comptable des Entreprises.

Les états financiers consolidés du Groupe MAGHREBIA ont été arrêtés au 31 Décembre 2025 conformément aux normes comptables tunisiennes relatives à la consolidation, à savoir :

- La norme NCT 35, Etats Financiers Consolidés ;
- La norme NCT 36, Participations dans les entreprises associées ;
- La norme NCT 37, Participations dans les coentreprises ;
- La norme NCT 38, Regroupement d'entreprises ;
- La norme NCT 39, Informations sur les parties liées.
- Norme IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité.
- Norme IFRS S2 relative aux informations à fournir en lien avec les changements climatiques.

2. LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION :

La consolidation des comptes permet de présenter le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'ensemble constitué par une société consolidante (ASSURANCES MAGHREBIA S.A) et les entreprises qui lui sont liées (ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A, ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A, MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A et CODWAY S.A.) comme si elles ne formaient qu'une seule entité.

Le pays d'enregistrement ou de résidence de toutes les sociétés du Groupe Maghrebria est la Tunisie (la société mère Assurances Maghrebria et toutes ses filiales).

La consolidation a pour objet de fournir une information économique complète sur la situation financière du Groupe MAGHREBIA.

Ainsi, les états financiers consolidés du Groupe MAGHREBIA permettent de :

- Mettre en évidence tout le patrimoine dont le groupe a la gestion : biens immobiliers, matériel, placements financiers ... (bilan consolidé).

- Présenter toutes les créances et dettes, à l'égard des tiers extérieurs au groupe, relatives aux entreprises comprises dans la consolidation. Ils présentent donc une réalité plus grande sur la véritable situation financière du groupe (bilan consolidé).
- Mesurer le volume du chiffre d'affaires réalisé par le groupe. Il en est de même pour les résultats. On favorise aussi l'analyse des véritables performances de chaque entreprise incluse dans la consolidation (états de résultat consolidés).

Dans un ensemble de sociétés apparentées, la consolidation ne porte pas sur toutes les sociétés qui le composent. Le choix des sociétés à retenir dans le périmètre de consolidation est déterminé par la nature et l'importance des liens qui les rattachent directement ou indirectement à la société mère.

Pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe MAGHREBIA, les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont :

- **La société mère : ASSURANCES MAGHREBIA S.A.**
- **Les sociétés filiales : ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A, ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A, MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A et CODWAY S.A.**

La Société ASSURANCES MAGHREBIA S.A détient 56 % du capital de la Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A, 58,7 % du capital de la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A, 82,37 % du capital de la Société MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A et 85,25% du capital de la société CODWAY S.A.

La Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE détient 17,63 % du capital de la Société MAGHREBIA FINANCIERE SICAR, 14,75% du capital de la société CODWAY et 44% de la société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE SA.

POURCENTAGE DE CONTRÔLE :

Le pourcentage de contrôle permet de déterminer les entreprises qui doivent être retenues dans le périmètre de consolidation et les méthodes applicables.

Le pourcentage de droits de vote détenu dans une entreprise correspond au cumul des pourcentages de droits de vote dont dispose l'entreprise consolidante dans les assemblées de cette entreprise :

- soit **directement**,
- soit **indirectement**, c'est-à-dire par l'intermédiaire d'entreprises sous contrôle exclusif.

	Direct	Indirect	% de contrôle	Méthode de consolidation
ASSURANCES MAGHREBIA VIE	58,70%	0%	58,70%	Intégration globale (+40% et majorité des droits de vote)
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	82,37%	17,63%	100%	Intégration globale (+82,37% et 17,63% par l'intermédiaire de MAGH VIE)
ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE	56,00%	44,00%	100%	Intégration globale (+56% et 44% par l'intermédiaire de MAGH VIE)
CODWAY	85,25%	14,75%	100%	Intégration globale (+85,25% et 14,75% par l'intermédiaire de MAGH VIE)

Notion de contrôle exclusif :

Le contrôle est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

L'intégration globale est la méthode retenue pour consolider les comptes du groupe ASSURANCES MAGHREBIA, elle consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise « consolidante » l'intégralité des éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ; tant au niveau des comptes de bilan qu'au niveau des comptes de résultats.
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise « consolidante » et les intérêts des actionnaires dits « intérêts minoritaires ».
- Eliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

Dans l'intégration globale, le bilan consolidé reprend les éléments du patrimoine de la société « consolidante », à l'exception des titres des sociétés consolidées à valeur comptable desquels est substitué l'ensemble des éléments actifs et passifs constitutifs des capitaux propres.

Selon la norme n° 35 relative aux états financiers consolidés, pour établir les états financiers consolidés, les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ; afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique.

POURCENTAGE D'INTERÊT :

Le pourcentage d'intérêts, exprime la part de capital détenue par l'entreprise consolidante, directement et indirectement, dans les entreprises du périmètre.

	Assurances Maghrebias	Assurances Maghrebias Vie	Maghrebias Financière Sicar	Maghrebias Immobilière	CODWAY
% D'intérêt du groupe	100%	58,70%	92,72%	81,83%	93,91%
Direct	0%	58,70%	82,37%	56,00%	85,25%
Indirect	0%	0,00%	10,35%	25,83%	8,66%
% D'intérêt hors groupe	0%	41,30%	7,28%	18,17%	6,09%

ECART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition est défini comme étant la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis à la date de l'opération d'échange.

Cet écart est défalqué en :

- Un premier écart qui correspond à la quote-part dans les plus-values sur les actifs immobilisés. Cet écart est réparti sur la durée de vie de l'actif concerné.
- Un deuxième écart qui correspond au reliquat entre l'écart de première consolidation et l'écart d'acquisition et qui est défini comme étant un goodwill, amorti sur une durée de 20 ans.

3. INFORMATIONS FINANCIERES LIEES A LA DURABILITE

Selon la norme IFRS S1 « Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité », Maghrebias doit fournir des informations significatives sur les Opportunités et Risques liés à la durabilité dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils aient une incidence sur ses perspectives, et qui sont jugées utiles par les principaux utilisateurs des rapports financiers aux fins de la prise de décisions sur la fourniture de ressources à l'entité.

Maghrebias doit fournir des informations concernant :

- La **Gouvernance** et la gestion des opportunités et risques liés à la durabilité
- La **Stratégie** suivie par la société pour gérer les opportunités et les risques liés à la durabilité
- Le processus de **Gestion de risque** afin d'identifier et surveiller les opportunités et les risques liés à la durabilité.
- Les **Indicateurs et Cibles** de la performance de la société en lien avec les opportunités et les risques liés à la durabilité.

1- La gouvernance

L'objectif des informations financières à fournir sur la gouvernance est de permettre aux utilisateurs des rapports financiers de comprendre les processus, les contrôles et les procédures en matière de gouvernance

utilisés par l'entité pour assurer le suivi, la gestion et la surveillance des opportunités et risques liés à la durabilité.

Le cadre apporté par la gouvernance du groupe Maghrebria constitue l'un de ses facteurs clés de succès sur le long terme. Cette gouvernance fixe des standards à appliquer, souvent plus exigeants que le cadre réglementaire, et définit les règles de conduite à respecter pour les dirigeants, cadres et employés de la société. Une attention particulière est aussi apportée à la qualité de la composition et des travaux des organes de supervision de la société, principalement représentées par leur Conseil d'Administration et par les Comités spécialisés mandatés par ces Conseils.

Le rôle du conseil d'administration en matière de gouvernance et de gestion des opportunités et risques liés à la durabilité consiste à déterminer les orientations stratégiques des activités de la société et à superviser leur mise en œuvre, notamment les orientations stratégiques pluriannuelles relatives à la responsabilité sociale et environnementale. Il suit régulièrement les opportunités et risques liés à la durabilité, tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux, ainsi que les mesures mises en place pour y faire face.

En complément des états financiers et des rapports de gestion, le conseil approuve également un rapport extra-financier présentant les politiques, les actions, les indicateurs de performance ainsi que les résultats liés aux enjeux environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance. Ce rapport permet d'apprécier le niveau de responsabilité de la société, sa démarche de durabilité et sa capacité à maîtriser les risques non financiers, dans une optique de transparence à l'égard des parties prenantes.

Afin d'assurer une disponibilité de supervision suffisante, le Conseil d'Administration de Assurances Maghrebria a mandaté certains de ses Administrateurs afin de constituer des Comités du Conseil qui superviseront plus en détail certaines activités critiques. En particulier, le Comité des Risques a validé en 2025 une liste d'indicateurs métriques, définis pour chacun des 8 enjeux RSE retenus par la société, afin de pouvoir mesurer à court, moyen et long terme l'impact des actions entreprises sur chacun de ces enjeux.

Activités du Conseil d'Administration et de ses Comités en matière de durabilité :

- Révision périodique de la politique d'investissement responsable, sa mise en œuvre et son impact sur le portefeuille et le plan d'investissement de la compagnie ;
- Révision périodique du Code de déontologie professionnelle ;
- Approbation du rapport extra-financier ;
- Désignation d'un auditeur indépendant afin d'émettre une opinion d'assurance limitée sur le rapport extra-financier ;

- Présentation d'états financiers certifiés par les Commissaires aux Comptes selon les normes financières internationales afin d'apporter davantage de transparence dans l'information financière communiquée aux actionnaires et au public en général.

2- La Stratégie

Maghrebria, faisant partie d'UFI Group, est membre du Pacte Mondial des Nations Unies et adhère rigoureusement à cette initiative depuis 2009. Cet engagement volontaire en matière de durabilité a été consolidé par la mise en place de notre démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) initiée au début des années 2020 et pensée comme une évolution rendue logique et nécessaire par la croissance de l'activité du Groupe Maghrebria et de son impact sur la société dans son ensemble. La participation dès 2021 à un programme pilote proposé par le Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis (CITET) a apporté les bases méthodologiques nécessaires pour former les parties prenantes à cette démarche. Ces concertations ont permis de convenir des 8 enjeux RSE prioritaires qui structurent les plans d'actions, en concordance avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies.

La publication en décembre 2023 de la Politique RSE a permis d'assurer son ancrage dans la culture d'entreprise et d'articuler notre démarche autour de 4 axes : l'axe Sociétal, l'axe Social, l'axe Environnemental et l'axe Ethique et Gouvernance. Dès 2023, une revue des politiques, chartes et procédures de l'entreprise a été assurée afin d'intégrer les enjeux de durabilité dans les différents processus de gouvernance, de prise de décision et de gestion opérationnelle. En complément, des ateliers ont été organisés afin de proposer, pour chacun des enjeux prioritaires, des cibles mesurables à court, moyen et long terme permettant de structurer une feuille de route efficace, aboutissant à une sélection de métriques approuvés en 2025 par le Comité des Risques du Conseil d'Administration.

- **Présentation du groupe**

Le Groupe « Maghrebria » est composé de cinq sociétés opérant dans des secteurs stratégiques à savoir l'assurance non vie, l'assurance vie, les finances, l'immobilier et les services.

Les sociétés du groupe Maghrebria :

- Assurances Maghrebria SA (Compagnie d'Assurances et de Réassurances) : société consolidante
- Assurances Maghrebria Vie SA (Compagnie d'Assurances et de Réassurances Vie) : filiale
- Assurances Maghrebria Immobilière SA (Société opérant dans le secteur immobilier) : filiale
- Maghrebria Financière SICAR SA (Société d'Investissement à capital risque) : filiale
- Codway SA (Société de services) : filiale

- **Définition et identification des Opportunités et risques liés à la durabilité**

En lien avec le modèle économique et la chaîne de valeur, les opportunités et les risques analysés, ayant impact sur la durabilité de la société et dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils aient une incidence à court, moyen ou long terme sur sa situation, sa performance et ses flux de trésorerie, sont les suivant :

Risques et Opportunités	Principaux postes impactés				Etendue
	Impact	Etat de résultat	Etat de flux de trésorerie	Bilan	
– La hausse de la fréquence et de la gravité des sinistres climatiques est susceptible de rendre certains risques progressivement inassurables. La hausse de la sinistralité peut affecter le secteur soit directement, en pesant sur les assureurs, soit indirectement, par le désengagement des réassureurs ou même leur défaillance, ce qui fragiliserait l'ensemble de la chaîne assurantielle	+/-	-	-	-/+	court, moyen et long terme
	Poste	Charges de sinistres	Flux de trésorerie liés à l'exploitation	Part des réassureurs dans les provisions techniques/Provisions techniques/Placements	
– Un risque de sous-tarification de certains produits d'assurance résultant de la non-prise en compte des enjeux liés au changement climatique dans l'évaluation et la tarification des risques	+/-	-	-	-	moyen et long terme
	Poste	Primes acquises	Flux de trésorerie liés à l'exploitation	Placements	
– Un risque de dépréciation des placements financiers dans les capitaux des sociétés impactées, directement ou indirectement, par l'entrée en vigueur de la réglementation européenne sur l'exportation et la taxation des produits à forte intensité carbone, en perdant leurs compétitivités et leurs performances financières, en particulier pour les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union Européenne	+/-	-	-	-	moyen et long terme
	Poste	Produits et charges des placements	Flux de trésorerie liés à l'exploitation	Placements	
- L'opportunité de concevoir des produits d'assurance innovants liés au changement climatique, tels que l'assurance paramétrique des risques climatiques, dont le principe est d'indemniser automatiquement l'assuré lorsqu'un paramètre climatique (pluie, vent, température, sécheresse) dépasse un seuil prédéfini	+/-	+	+	+	moyen et long terme
	Poste	Primes acquises/ Charges de sinistres	Flux de trésorerie liés à l'exploitation	Placements	
– L'opportunité de conception des produits assurantiels pour projets d'énergie renouvelable couvrant les risques liés à la construction et l'exploitation de parcs solaires, éoliens ou hydrauliques.	+/-	+	+	+	moyen et long terme
	Poste	Primes acquises/ Charges de sinistres	Flux de trésorerie liés à l'exploitation	Placements	
L'opportunité de concevoir des produits d'épargne durable repose sur l'évolution des attentes des épargnants, de plus en plus sensibles aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).	+/-	+	+	+	moyen et long terme
	Poste	Primes acquises/ Charges de sinistres	Flux de trésorerie liés à l'exploitation	Placements	

3- La gestion de risque

L'objectif des informations financières à fournir en lien avec la durabilité, concernant la gestion des risques, est de permettre aux utilisateurs des rapports financiers de comprendre les processus suivis par l'entité pour identifier, évaluer, hiérarchiser et surveiller les opportunités et risques liés à la durabilité.

L'appréciation et l'évaluation des risques et opportunités se font selon le principe de double matérialité, en identifiant d'une part les enjeux de durabilité susceptibles d'affecter la performance financière de l'entreprise, et d'autre part les impacts, positifs et négatifs, de ses activités sur la durabilité et sur leur environnement économique et social.

La matérialité financière est appréciée en fonction de l'importance et de la probabilité des risques associés aux enjeux de durabilité, afin d'identifier ceux susceptibles d'affecter significativement la performance économique de l'entreprise.

La matérialité liée à la durabilité, ainsi qu'aux exigences sociales et environnementales, est évaluée en fonction de la gravité, de l'étendue des impacts sociaux et environnementaux, et de la probabilité des risques.

4- Les indicateurs et cibles

L'objectif des informations financières à fournir en lien avec la durabilité qui concernent les indicateurs est de permettre aux utilisateurs des rapports financiers de comprendre la performance de l'entité par rapport aux opportunités et risques liés à la durabilité qui se présentent à elle, notamment ses progrès vers l'atteinte des cibles liées à la durabilité qu'elle a établies et de toute cible qu'elle est tenue d'atteindre.

Dans ce cadre, Le Comité de Gestion des Risques du Conseil d'Administration a approuvé en 2025 une sélection de métriques dédiés à chacun des 8 enjeux qui structurent la politique RSE du Groupe Maghrebria. Les cibles à court, moyen et long terme restent à établir pour chacun de ces métriques.

Le tableau suivant présente les réalisations de Maghrebria en matière de durabilité pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

	Indicateur	2025	2024	2023
Investissement Responsable	Montant des investissements durables engagés en DT	46 817 858	46 817 858	21 192 865
Inclusion financière	Nombre de clients de micro-assurance	555 297	524 582	495 677
	Montant des emprunts obligataires souscrits auprès des institutions de micro-crédit en DT	44 620 000	55 360 000	68 800 000
Financement de l'État	Montants des emprunts obligataires et emprunts national souscrits en DT	434 608 919	337 124 118	304 526 718
Santé et sécurité au travail	Analyse des risques liés à la santé et à la sécurité au travail (SST) et mise en place d'un plan d'atténuation des risques SST y compris les risques psychosociaux (Oui/Non)	Oui	Oui	Oui
Droit de l'Homme	L'existence d'une politique aux sein de l'entreprise relative aux droits de l'Homme (Oui/ Non)	Oui Intégrée dans le Code d'Ethique et au niveau de l'engagement RSE pour les relations avec les fournisseurs	Oui Intégrée dans le Code d'Ethique et au niveau de l'engagement RSE pour les relations avec les fournisseurs	Oui Intégrée dans le Code d'Ethique et au niveau de l'engagement RSE pour les relations avec les fournisseurs
	Si Oui, est-ce que cette politique couvre les fournisseurs (Oui/ non)	Oui	Oui	Oui
Changements climatiques	Émissions directes de GES (Scope 1)	168 TCO2	205 TCO2	190 TCO2
	Émissions directes de GES (Scope 2)			
Actions d'atténuation des changements climatiques	Nombre d'arbres implantés dans le cadre du projet de décarbonisation par le reboisement et les investissements forestiers durables	7500	5000	-
	Montant investi dans des projets d'énergie renouvelable.	-	-	-
	Existence d'une politique générale d'atténuation des risques liés aux changements climatiques (Oui/Non)	Non* Mais nous menons une campagne annuelle de reboisement	Non* Mais nous menons une campagne annuelle de reboisement	Non
Intensité énergétique	Ratio d'intensité énergétique de l'entreprise : la consommation énergétique absolue (numérateur) divisé par le paramètre spécifique de l'organisation (dénominateur)	0,903 Kwh/kDT de CA	1,211 Kwh/kDT de CA	1,245 Kwh/kDT de CA
Eau et effluent	Volume total d'eau prélevé par source	2744 m3	3527 m3	3703 m3
	Pourcentage et volume total d'eau recyclée et réutilisée	0%	0%	0%
Diversité des organes de direction	Le pourcentage de femmes au sein des instances de gouvernance et de direction de l'organisation.	35%	35%	35%
	Le pourcentage des femmes au sein des comités du Conseil d'Administration.	44,44%	44,44%	44,44%
Diversité et Egalité des Chances	Le ratio entre la rémunération moyenne des hommes et la rémunération moyenne des femmes et ce par catégorie professionnelle.	Cadre : 99,4% Maîtrise : 97,9% Agent d'exécution : 101,7%	Cadre : 101,8% Maîtrise : 99,8% Agent d'exécution : 106,9%	Cadre : 101,5% Maîtrise : 102,7% Agent d'exécution : 100,4%

*Comme indiqué dans son Rapport Extra-Financier de l'année 2024, Assurances Maghreb a pour ambition d'intensifier son programme de reboisement afin d'avoir planté, dès la fin de l'année 2026, un nombre d'arbres permettant, à maturité, l'absorption de l'équivalent du total des émissions de gaz à effet de serre du Groupe d'Assurance.

4. NOTES RELATIVES AUX PRINCIPAUX ELEMENTS DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES :

Note 1 : Les actifs consolidés

Note (1.1) : Actifs incorporels

Les actifs incorporels du groupe comprennent :

Note (1.1.1) : Ecart d'acquisition

La consolidation de la société MAGHREBIA FINANCIERE SICAR fait apparaître un écart d'acquisition de **329 727 DT** qui s'explique comme suit :

Désignation	valeur
Valeur d'acquisition des titres en 2005	2 500 000
Acquisition 2006	3 002 016
Valeur d'acquisition des titres en 2006	5 502 016
QP dans les CP à la date d'acquisition	2 672 289
Ecart d'acquisition	329 727

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
ECART D'ACQUISITION	329 727	329 727	0	0,00%
AMORTISSEMENT	247 295	230 809	16 486	7,14%
valeur nette	82 432	98 918	-16 486	-16,67%

Note (1.1.2) : Investissements de recherche et développement

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	VAR	EN %
	valeur brute	amortissement	valeur nette	valeur nette		
Conception & développement						
MAGHREBIA	452 751	141 703	311 048	18 802	292 246	1554,33%
MAGHREBIA VIE	42 585	42 585	0	0	0	
CODWAY	1 611	1 611	0	0	0	
Total valeur nette	496 946	185 898	311 048	18 802	292 246	1554,33%

Note (1.1.3) : Concessions, brevets, licences, marques

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	VAR	EN %
	valeur brute	amortissement	valeur nette	valeur nette		
Logiciel	6 527 440	4 956 588	1 570 852	822 982	747 870	90,87%
MAGHREBIA	3 544 060	2 593 375	950 685	697 711	252 974	36,26%
MAGHREBIA VIE	798 066	650 137	147 929	125 271	22 658	18,09%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	26 033	26 033	0	0	0	
CODWAY	2 159 281	1 687 043	472 238	930 199	-457 961	-49,23%
Autres immobilisations incorporelles portefeuille racheté	198 652	188 710	9 942	940 141	-930 199	-98,94%
MAGHREBIA	198 652	188 710	9 942	9 942	0	0,00%
Total valeur nette	6 726 092	5 145 298	1 580 794	1 763 123	-182 329	-10,34%

Note (1.2) : Actifs corporels

Les actifs corporels du groupe comprennent :

Note (1.2.1) : Installations techniques et machines

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	VAR	EN %
	valeur brute	amortissement	valeur nette	valeur nette		
Aménagements Agencements et Installations	5 386 098	3 649 037	1 737 061	976 649	760 412	77,86%
MAGHREBIA	4 687 671	3 094 626	1 593 045	780 898	812 147	104,00%
MAGHREBIA VIE	646 781	513 968	132 813	182 186	-49 373	-27,10%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	8 006	7 669	338	473	-135	-28,57%
CODWAY	43 639	32 774	10 866	13 093	-2 228	-17,01%
Matériels de transport	1 564 163	1 388 314	175 848	275 542	-99 694	-36,18%
MAGHREBIA	1 067 871	981 239	86 632	128 338	-41 706	-32,50%
MAGHREBIA VIE	464 524	375 308	89 217	147 204	-57 988	-39,39%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	31 767	31 767	0	0	0	
Matériels informatique	4 862 767	3 467 546	1 395 221	1 586 019	-190 799	-12,03%
MAGHREBIA	4 054 831	2 836 688	1 218 143	1 382 985	-164 842	-11,92%
MAGHREBIA VIE	500 011	377 610	122 401	137 480	-15 078	-10,97%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	34 285	31 711	2 574	2 926	-352	-12,03%
CODWAY	273 640	221 537	52 103	62 629	-10 527	-16,81%
Total valeur nette	11 813 028	8 504 898	3 308 130	2 838 211	469 919	16,56%

Note (1.2.2) : Autres installations, outillage et mobilier

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	VAR	EN %
	valeur brute	amortissement	valeur nette	valeur nette		
Équipements de bureaux	2 168 198	1 593 859	574 339	458 051	116 288	25,39%
MAGHREBIA	1 801 861	1 322 538	479 322	366 691	112 631	30,72%
MAGHREBIA VIE	294 292	202 207	92 085	90 293	1 792	1,98%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	17 921	17 607	314	1 068	-754	-70,59%
CODWAY	54 124	51 507	2 618	0	2 618	
Autres Immobilisations	1 427 262	551 030	876 232	786 062	90 170	11,47%
MAGHREBIA	1 332 105	499 621	832 484	741 801	90 682	12,22%
MAGHREBIA VIE	76 446	40 375	36 071	38 798	-2 727	-7,03%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	1 408	576	833	973	-141	-14,47%
CODWAY	17 303	10 457	6 845	4 490	2 355	52,46%
Total valeur nette	3 595 460	2 144 889	1 450 571	1 244 113	206 458	16,59%

Note (1.3) : Placements

- L'évaluation à la clôture des placements immobiliers se fait conformément à la NCT 31 soit à la valeur historique. Les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet de provision. Les plus-values par rapport à cette valeur ne sont pas constatées.

- Les parts dans les sociétés civiles immobilières sont évaluées à leurs valeurs d'usage, les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet d'une provision et les plus-values dégagées ne sont pas constatées.

Conformément au paragraphe 19 de la NCT 31, les placements immobiliers (immeubles d'exploitation et hors exploitation) font l'objet d'un amortissement selon les règles définies dans la NCT 05. La dotation aux amortissements de chaque exercice est constatée en charges.

Note (1.3.1) : Terrains et constructions d'exploitation

Cette rubrique comprend :

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	VAR	EN %
	valeur brute	amortissement	valeur nette	valeur nette		
Terrains et constructions d'exploitation						
MAGHREBIA	9 904 729	3 927 937	5 976 791	4 522 754	1 454 037	32,15%
MAGHREBIA VIE	5 279 192	283 731	4 995 461	9 768 983	-4 773 522	-48,86%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	198 095	0	198 095	198 095	0	0,00%
Total valeur nette	15 382 016	4 211 669	11 170 347	14 489 832	-3 319 485	-22,91%

Note (1.3.2) : Terrains et constructions hors exploitation

Cette rubrique englobe :

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	VAR	EN %
	valeur brute	amort./prov.	valeur nette	valeur nette		
Terrains et constructions hors exploitation						
MAGHREBIA	12 902 105	9 115 702	3 786 404	4 085 763	-299 359	-7,33%
MAGHREBIA VIE	21 334 374	1 838 456	19 495 918	16 534 737	2 961 181	17,91%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	7 809 173	308 445	7 500 728	7 526 441	-25 713	-0,34%
Total valeur nette	42 045 652	11 262 603	30 783 049	28 146 941	2 636 108	9,37%

Note (1.3.3) : Actions et autres titres à revenu variable

Cette rubrique englobe les parts et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles les sociétés du groupe n'exercent ni un contrôle ni une influence notable.

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	VAR	EN %
	valeur brute	provision	valeur nette	valeur nette		
Actions cotées	99 546 568	641 769	98 904 799	85 292 822	13 611 978	15,96%
MAGHREBIA	53 239 435	253 653	52 985 782	44 192 773	8 793 010	19,90%
MAGHREBIA VIE	46 199 739	388 116	45 811 622	40 993 418	4 818 204	11,75%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	107 394	0	107 394	106 631	764	0,72%
Parts OPCVM	75 845 163	4 296 974	71 548 190	47 584 140	23 964 050	50,36%
MAGHREBIA	33 452 637	2 323 896	31 128 741	18 688 407	12 440 334	66,57%
MAGHREBIA VIE	37 749 481	1 973 077	35 776 403	24 252 687	11 523 716	47,52%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	4 643 045	0	4 643 045	4 643 045	0	0,00%
Actions et titres non cotes	96 386 525	2 624 938	93 761 587	91 737 634	2 023 953	2,21%
MAGHREBIA	32 957 434	1 713 560	31 243 874	30 267 374	976 500	3,23%
MAGHREBIA VIE	61 969 396	499 577	61 469 820	60 430 533	1 039 286	1,72%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	1 459 695	411 802	1 047 893	1 039 727	8 166	0,79%
Total valeur nette	271 778 256	7 563 681	264 214 575	224 614 595	39 599 980	17,63%

Note (1.3.4) : Obligations et autres titres à revenu fixe

Cette rubrique englobe les bons de trésors assimilables, les emprunts obligataires et les placements monétaires.

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	VAR	EN %
	valeur brute	provision	valeur nette	valeur nette		
Bons de trésors assimilables	320 296 419	274 222	320 022 196	217 647 900	102 374 296	47,04%
MAGHREBIA	95 447 135	4 460	95 442 675	58 095 791	37 346 883	64,29%
MAGHREBIA VIE	224 849 284	269 762	224 579 521	159 552 109	65 027 413	40,76%
Obligations	289 539 000	0	289 539 000	279 021 000	10 518 000	3,77%
MAGHREBIA	104 126 500	0	104 126 500	105 496 000	-1 369 500	-1,30%
MAGHREBIA VIE	185 412 500	0	185 412 500	173 525 000	11 887 500	6,85%
Placements à Court et Moyen Terme	165 221 058	0	165 221 058	222 335 000	-57 113 942	-25,69%
MAGHREBIA	41 500 000	0	41 500 000	69 000 000	-27 500 000	-39,86%
MAGHREBIA VIE	121 000 000	0	121 000 000	150 500 000	-29 500 000	-19,60%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	425 000	0	425 000	255 000	170 000	66,67%
CODWAY	2 226 058	0	2 226 058	2 485 000	-258 942	-10,42%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	70 000	0	70 000	95 000	-25 000	-26,32%
Total valeur nette	775 056 477	274 222	774 782 254	719 003 900	55 778 354	7,76%

Note (1.4) : Créances

Note (1.4.1) : Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

Il s'agit des montants des primes dus.

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	VAR	EN %
	valeur brute	provision	valeur nette	valeur nette		
Autres créances nées d'opérations d'assurances directes						
MAGHREBIA	75 735 764	41 600 797	34 134 966	32 109 105	2 025 861	6,31%
MAGHREBIA VIE	11 950 029	1 787 404	10 162 624	8 056 214	2 106 411	26,15%
Total valeur nette	87 685 792	43 388 201	44 297 591	40 165 319	4 132 272	10,29%

Note (1.4.2) : Débiteurs divers

Cette rubrique englobe principalement les avances et acomptes accordées aux intermédiaires.

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	VAR	EN %
	valeur brute	provision	valeur nette	valeur nette		
Débiteurs divers						
MAGHREBIA	13 556 227	3 040 254	10 515 972	11 845 726	-1 329 754	-11,23%
MAGHREBIA VIE	4 822 134	0	4 822 134	5 311 092	-488 958	-9,21%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	1 106 212	0	1 106 212	953 398	152 814	16,03%
CODWAY	1 448 619	0	1 448 619	1 101 470	347 148	31,52%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	245 846	0	245 846	236 919	8 927	3,77%
Total valeur nette	21 179 038	3 040 254	18 138 784	19 448 606	-1 309 822	-6,73%

Note (1.5) : Autres éléments d'actif

Note (1.5.1) : Avoir en banque, CCP, chèques et caisse

Cette rubrique totalise les effets à l'encaissement, les valeurs à recevoir, les chèques à l'encaissement et les avoirs en banques.

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	VAR	EN %
	valeur brute	provision	valeur nette	valeur nette		
Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse						
MAGHREBIA	16 465 987	4 938 590	11 527 397	1 161 754	10 365 643	892,24%
MAGHREBIA VIE	12 428 774	1 275 232	11 153 542	11 726 002	-572 460	-4,88%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	165 634	0	165 634	-2 055 312	2 220 945	-108,06%
CODWAY	-1 723 067	0	-1 723 067	-2 065 021	341 954	-16,56%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	36 453	0	36 453	22 731	13 722	60,37%
Total valeur nette	27 373 781	6 213 822	21 159 959	8 790 154	12 369 805	140,72%

Note 2 : capitaux propres et passifs consolidés

Note (2.1) : Partage des capitaux propres et élimination des participations liées

➤ ASSURANCES MAGHREBIA :

Les réserves consolidées : $97\,086\,808 * 100\% = 97\,086\,808$ DT

➤ ASSURANCES MAGHREBIA VIE :

- Les réserves consolidées : $134\,839\,592 * 58,7\% - 14\,996\,077 = 64\,152\,606$ DT

- Les intérêts des minoritaires : $134\,839\,592 * 41,3\% = 55\,690\,909$ DT

➤ MAGHREBIA FINANCIERE SICAR :

- Les réserves consolidées : $6\,122\,779 * 92,72\% - (4\,331\,604 * 100\% + 1\,071\,514 * 58,7\%)$
= 716 314 DT

- Les intérêts des minoritaires : $6\,122\,779 * 7,28\% - (4\,331\,604 * 0\% + 1\,071\,514 * 41,3\%)$
= 3 347 DT

➤ ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE :

- Les réserves consolidées : $8\,929\,893 * 81,83\% - (3\,775\,072 * 100\% + 2\,948\,020 * 58,7\%)$
= 1 801 500 DT

- Les intérêts des minoritaires : $8\,929\,893 * 18,17\% - (2\,948\,020 * 41,3\%)$
= 405 301 DT

➤ CODWAY :

- Les réserves consolidées : $4\,462\,759 * 93,91\% - (3\,409\,951 * 100\% + 590\,000 * 58,7\%)$
= 434 538 DT

- Les intérêts des minoritaires : $4\,462\,759 * 6,09\% - (590\,000 * 41,3\%) = 28\,270$ DT

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Capital social	45 000 000	45 000 000	0	0,00%
MAGHREBIA				
Réserves consolidés	97 086 808	84 463 042	12 623 766	14,95%
Intérêts minoritaires	0	0	0	
MAGHREBIA VIE				
Réserves consolidés	64 152 606	57 189 880	6 962 726	12,17%
Intérêts minoritaires	55 690 909	50 791 768	4 899 141	9,65%
MAGHREBIA IMMOBILIERE				
Réserves consolidés	1 801 500	1 694 903	106 597	6,29%
Intérêts minoritaires	405 301	381 626	23 675	6,20%
CODWAY				
Réserves consolidés	434 538	499 464	-64 927	-13,00%
Intérêts minoritaires	28 270	32 483	-4 213	-12,97%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR				
Réserves consolidés	716 314	749 295	-32 981	-4,40%
Intérêts minoritaires	3 347	11 987	-8 640	-72,08%
Total	265 319 593	240 814 448	24 505 145	10,18%
Total réserves consolidés	164 191 765	144 596 584	19 595 181	13,55%
Total intérêts minoritaires	56 127 827	51 217 864	4 909 963	9,59%

Note (2.1.1) : Total réserves consolidées :

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde de **164 191 765 DT**.

Note (2.1.2) : Total intérêts minoritaires :

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde de **56 127 827DT**.

Note (2.2) : Partage des résultats après retraitements :➤ **ASSURANCES MAGHREBIA :**

- Les résultats consolidés : $19\,473\,580 * 100\% = 19\,473\,580$ DT

➤ **ASSURANCES MAGHREBIA VIE :**

-Les résultats consolidés : $26\,715\,580 * 58,7\% = 15\,681\,618$ DT

-Les intérêts minoritaires $26\,715\,580 * 41,3\% = 11\,033\,962$ DT

➤ **MAGHREBIA FINANCIERE SICAR :**

-Les résultats consolidés : $9\,196 * 92,72\% = 8\,526$ DT

-Les intérêts des minoritaires : $9\,196 * 7,28\% = 670$ DT

➤ **ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE :**

- Les résultats consolidés : $-515\,753 * 81,83\% = -422\,022$ DT

- Les intérêts des minoritaires : $-515\,753 * 18,17\% = -93\,731$ DT

➤ **CODWAY :**

- Les résultats consolidés : $-2\,250\,407 * 93,91\% = -2\,113\,273$ DT

- Les intérêts des minoritaires : $-2\,250\,407 * 6,09\% = -137\,134$ DT

Note (2.2.1) : Résultat consolidé :

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde **32 628 429 DT**.

Note (2.2.2) : Intérêts minoritaires :

Cette rubrique présente au 31-12-2025 un solde de **10 803 767 DT**.

Note (2.3) : Autres dettes**Note (2.3.1) : Créiteurs divers**

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Créiteurs divers				
MAGHREBIA	12 950 607	12 557 188	393 419	3,13%
MAGHREBIA VIE	3 255 789	2 986 663	269 126	9,01%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	1 000 334	454 519	545 815	120,09%
CODWAY	1 485 766	1 124 562	361 204	32,12%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	20 190	23 463	-3 273	-13,95%
Total	18 712 686	17 146 395	1 566 292	9,13%

Note 3 : Etat de résultat technique consolidé

Note (3.1) : Primes acquises

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Primes émises et acceptées	337 265 716	303 142 859	34 122 856	11,26%
MAGHREBIA	207 627 880	186 792 637	20 835 243	11,15%
MAGHREBIA VIE	129 637 836	116 350 222	13 287 614	11,42%
Variation de la provision pour primes non acquises	-4 876 610	-5 076 266	199 657	-3,93%
MAGHREBIA	-4 876 610	-5 076 266	199 657	-3,93%
Total	332 389 106	298 066 593	34 322 513	11,52%

Note (3.2) : Charges de sinistres

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Montants payés	226 624 117	205 707 871	20 916 247	10,17%
MAGHREBIA	161 147 008	150 255 121	10 891 887	7,25%
MAGHREBIA VIE	65 477 109	55 452 750	10 024 359	18,08%
Variation de la provision pour sinistres	3 780 640	2 858 534	922 107	32,26%
MAGHREBIA	3 066 319	4 203 910	-1 137 591	-27,06%
MAGHREBIA VIE	714 322	-1 345 376	2 059 698	-153,09%
Total	230 404 758	208 566 404	21 838 354	10,47%

Note (3.3) : Frais d'exploitation

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Frais d'acquisition	51 793 451	44 912 078	6 881 373	15,32%
MAGHREBIA	38 249 778	32 255 032	5 994 745	18,59%
MAGHREBIA VIE	13 543 673	12 657 045	886 628	7,01%
Frais d'administration	12 334 176	13 392 313	-1 058 137	-7,90%
MAGHREBIA	7 269 489	8 538 547	-1 269 058	-14,86%
MAGHREBIA VIE	5 064 687	4 853 766	210 921	4,35%
Commissions reçues des réassureurs	-14 879 474	-14 032 025	-847 449	6,04%
MAGHREBIA	-14 799 008	-13 972 537	-826 471	5,91%
MAGHREBIA VIE	-80 466	-59 488	-20 979	35,27%
Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-1 195 264	-2 045 727	850 463	-41,57%
MAGHREBIA	-1 195 264	-2 045 727	850 463	-41,57%
Total	48 052 889	42 226 639	5 826 250	13,80%

Note (3.4) : Autres charges techniques

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Autres charges techniques				
MAGHREBIA	2 188 961	4 513 616	-2 324 655	-51,50%
MAGHREBIA VIE	880 231	1 426 889	-546 658	-38,31%
Total	3 069 192	5 940 504	-2 871 313	-48,33%

Note 4 : Etat de résultat consolidé

Note (4.1) : Autres produits (autres activités)

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
MAGHREBIA IMMOBILIERE	243 666	188 179	55 487	29,49%
CODWAY	574 002	246 232	327 770	133,11%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	78 352	74 055	4 297	5,80%
Total	896 020	508 467	387 554	76,22%

Note (4.2) : Autres charges (autres activités)

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
MAGHREBIA IMMOBILIERE	719 474	440 958	278 515	63,16%
CODWAY	2 785 606	2 112 794	672 812	31,84%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	68 157	98 189	-30 033	-30,59%
Total	3 573 236	2 651 942	921 295	34,74%

Note (4.3) : Impôts sur le résultat exigible

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
Impôts sur le résultat payables au titre du bénéfice imposable	14 668 342	8 894 507	5 773 835	64,91%
MAGHREBIA	10 167 021	5 359 401	4 807 620	89,70%
MAGHREBIA VIE	4 432 344	3 495 714	936 630	26,79%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	34 735	34 119	616	1,81%
CODWAY	33 742	4 773	28 969	606,96%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	500	500	0	0,00%
Total	14 668 342	8 894 507	5 773 835	64,91%

Note (4.4) : Eléments extraordinaires

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	VAR	EN %
MAGHREBIA	2 033 404	1 875 790	157 614	8,40%
MAGHREBIA VIE	1 551 320	1 223 500	327 820	26,79%
MAGHREBIA IMMOBILIERE	5 210	5 118	92	1,81%
CODWAY	5 061	400	4 661	1165,33%
MAGHREBIA FINANCIERE SICAR	500	500	0	0,00%
Total	3 595 496	3 105 308	490 188	15,79%

Note 5 : Flux de trésorerie consolidé

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie consolidé est la méthode directe.

Les flux de trésorerie du groupe de la période sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

Note (5.1) Flux de trésorerie provenant de l'exploitation du groupe MAGHREBIA

Au 31 Décembre 2025, le total des flux de trésorerie provenant de l'exploitation du groupe est de **25 852 116 DT** contre un mouvement de 26 754 669 DT au 31 Décembre 2024.

Note (5.2) Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement du groupe MAGHREBIA

Au 31 Décembre 2025, le mouvement lié aux activités d'investissement du groupe s'élève à – **2 178 930 DT** contre -5 445 685 DT fin Décembre 2024.

Note (5.3) Flux de trésorerie provenant des activités de financement du groupe MAGHREBIA

Ce flux enregistré au 31 Décembre 2025, un montant de **-23 502 338 DT** contre -22 273 527 DT au 31 Décembre 2024.

La trésorerie au 31 Décembre 2025 s'élève à **12 584 461 DT** contre **12 413 613 DT** au 31 Décembre 2024 enregistrant une variation de trésorerie de **170 847 DT**.

Rapport des commissaires aux comptes

GROUPE « ASSURANCES MAGHREBIA »
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF AUX ETATS FINANCIERS
CONSOLIDES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Messieurs,

I-Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe «ASSURANCES MAGHREBIA» qui comprennent le bilan consolidé au 31 Décembre 2025 faisant apparaître un total de **1 418 351 205 Dinars**, l'état de résultat consolidé faisant apparaître un bénéfice net de **43 432 196 Dinars**, l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie positive de fin de période de **12 584 461 Dinars**, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers consolidés du Groupe « ASSURANCES MAGHREBIA » ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptables des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

- Evaluation des provisions techniques :

Risque identifié

Les provisions techniques, figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2025 pour un montant de 929 680 377 DT, représentent le poste le plus important du passif au regard d'un total bilan de 1 418 351 205 DT.

Le calcul des provisions techniques relève d'une obligation légale et requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des taux de frais de gestion retenus.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Synthèses de nos réponses :

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions techniques, nos travaux ont consisté, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, principalement à :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la détermination des provisions techniques
- Apprécier la pertinence des méthodes de calculs utilisés pour l'estimation des provisions techniques et leur conformité au regard des normes comptables en vigueur et des dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation
- Effectuer des procédures analytiques afin d'identifier et d'analyser toute variation inhabituelle et/ou inattendue significative
- Prendre connaissance et vérifier les travaux effectués par l'actuaire contrôleur
- Valider les cadrages comptabilité/gestion
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul
- Vérifier, par sondage, l'évaluation de la provision pour sinistres à payer selon notre évaluation du risque et compte tenu des dispositions de la circulaire du ministre des finances n° 258/2010
- Mettre en œuvre des procédures visant à tester la fiabilité des données servant de base aux estimations
- Procéder à l'examen du dénouement des estimations comptables des exercices précédents afin d'apprécier la fiabilité du processus de détermination de ces estimations mis en œuvre par la direction

- **Evaluation des placements :**

Risque identifié

Les placements figurent à l'actif du bilan consolidé pour un montant net de 1 109 469 767 DT au 31 décembre 2025.

La norme comptable tunisienne NCT 31 dispose qu'à la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet de provision alors que les plus-values par rapport à cette valeur ne sont pas constatées. La valeur d'usage est déterminée sur la base de plusieurs facteurs et fait appel au jugement professionnel pour les hypothèses utilisées.

Les informations fournies par la Société au sujet de l'évaluation de ses placements sont présentées à la note 1.3 des états financiers.

Le poids de ces actifs dans le bilan consolidé et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation nous ont conduits à la considérer comme un point clé de l'audit.

Synthèses de nos réponses :

Nos travaux ont principalement consisté à :

- Apprécier les méthodologies retenues pour l'évaluation des placements au regard des normes comptables en vigueur et des dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation
- Evaluer et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés sur les méthodes de valorisation des placements
- Vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires
- Réaliser des procédures analytiques sur les évolutions significatives de l'exercice
- Procéder au rapprochement avec les rapports obtenus du gestionnaire d'actifs
- **Evaluation des provisions pour dépréciation des créances sur assurés et intermédiaires d'assurance :**

Risque identifié

Les provisions pour dépréciation des créances sur assurés et sur intermédiaires d'assurance totalisent 49 546 487 DT au 31 décembre 2025. L'estimation de ces provisions requiert l'exercice du jugement de la direction pour la détermination de la base de provisionnement, tenant compte des modalités de calcul prévues par la décision du CGA n° 01/2021 du 1^{er} décembre 2021 fixant la base et la méthode de calcul des provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance.

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'estimation de ces provisions constituait un point clé de l'audit.

Synthèse de nos réponses :

Nos travaux ont principalement consisté à :

- Contrôler le calcul de la provision pour dépréciation et sa conformité avec la méthodologie définie au niveau de la décision du CGA n° 01-2021 du 1^{er} décembre 2021
- Procéder au rapprochement des créances comptables avec l'arriéré issu du système d'information

Rapport du conseil d'administration relatif aux comptes consolidés

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration de la société mère.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe « ASSURANCES MAGHREBIA » dans le rapport du conseil d'administration avec les données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction de la société mère est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction de la société mère qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de la société mère de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états

financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance du Groupe notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II-Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier et des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe.

A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombent à la direction et au conseil d'administration de la société mère.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

Tunis, le 17/04/2026

P/ F.M.B.Z -KPMG TUNISIE

Emna Rachikou

P/ GS AUDIT & ADVISORY

Ghazi HANTOUS

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

DELICE HOLDING SA

Siège social : Immeuble « JOUMANA », la Zone d'Activité Kheïreddine, la Goulette 2060 -
Tunis

La société DELICE HOLDING publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Jaouhar Ben ZID (société DATN) & Mr Faycel DERBEL (FINOR).

Groupe DELICE
BILAN CONSOLIDE
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Actifs			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles		12 066 171	8 047 508
-Amortissements et provisions		(7 416 047)	(6 838 414)
	(1)	4 650 124	1 209 094
Immobilisations corporelles		864 591 062	796 288 652
- Amortissements et provisions		(544 351 430)	(500 509 680)
	(2)	320 239 632	295 778 973
Immobilisations financières		5 017 521	10 310 636
-Provisions		(50 264)	(50 264)
	(3)	4 967 257	10 260 372
Autres actifs non courants		236 216	472 433
Actifs d'impôts différés	(4)	8 637 415	10 326 488
Total des actifs non courants		338 730 645	318 047 359
Actifs courants			
Stocks		185 532 950	170 071 807
- Provisions		(15 741 102)	(17 257 400)
	(5)	169 791 847	152 814 407
Clients et comptes rattachés		48 426 755	35 803 519
-Provisions		(9 674 152)	(8 290 679)
	(6)	38 752 602	27 512 840
Autres actifs courants		306 864 146	345 713 169
-Provisions		(3 579 917)	(1 958 565)
	(7)	303 284 229	343 754 603
Placements et autres actifs financiers	(8)	248 324 780	190 903 617
Liquidités et équivalents de liquidités	(9)	84 669 532	43 460 105
Total des actifs courants		844 822 990	758 445 573
Total Actifs		1 183 553 634	1 076 492 932

Groupe DELICE
BILAN CONSOLIDE
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Capitaux propres et passifs			
Capital social		549 072 620	549 072 620
Réserves de restructuration		(472 190 804)	(472 190 804)
Réserves consolidés		358 610 729	311 902 342
Total Capitaux propres consolidés avant résultat de l'exercice		435 492 545	388 784 158
Résultat de l'exercice		120 801 246	101 013 371
Total Capitaux propres consolidés		556 293 792	489 797 529
Intérêts des minoritaires		25 443 099	21 864 065
Total Capitaux propres consolidés et intérêts minoritaires	(10)	581 736 890	511 661 593
Passifs non courants			
Emprunts	(11)	39 566 856	23 400 730
Provisions pour risques et charges	(12)	39 416 471	39 627 444
Passifs d'impôts différés	(13)	13 119 325	15 587 627
Total des passifs non courants		92 102 652	78 615 802
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(14)	177 080 452	162 345 080
Autres passifs courants	(15)	86 235 538	55 357 953
Concours bancaires et autres passifs financiers	(09)	246 398 102	268 512 504
Total des passifs courants		509 714 092	486 215 537
Total passifs		601 816 744	564 831 339
Total Capitaux propres et passifs		1 183 553 634	1 076 492 932

Groupe DELICE
ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	2025	2024
Revenus	(16)	1 496 396 461	1 442 665 250
Autres produits d'exploitation	(17)	13 277 539	10 862 750
Total produits d'exploitation		1 509 674 000	1 453 528 000
Variation des stocks des produits finis et des encours		4 831 962	2 885 860
Achats consommés	(18)	(1 088 327 975)	(1 059 861 163)
Charges de personnel	(19)	(122 246 698)	(110 627 636)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(20)	(51 999 974)	(51 893 578)
Autres charges d'exploitation	(21)	(116 008 087)	(111 230 487)
Total des charges d'exploitation		(1 373 750 772)	(1 330 727 003)
Résultat d'exploitation		135 923 228	122 800 997
Charges financières nettes	(22)	(18 797 726)	(19 691 634)
Produits financiers	(23)	20 574 588	16 081 331
Autres gains ordinaires	(24)	4 713 694	3 743 097
Autres pertes ordinaires	(25)	(1 455 182)	(2 506 574)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		140 958 601	120 427 216
Impôts sur les bénéfices		(14 690 987)	(12 026 790)
Impôts différés		779 230	(1 047 729)
Contribution sociale de solidarité		(2 423 643)	(1 747 011)
Contribution conjoncturelle		-	(1 027 658)
Résultat des activités ordinaires après impôt		124 623 201	104 578 028
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat Net de l'exercice		124 623 201	104 578 028
Part revenant aux intérêts minoritaires	(10)	(3 821 955)	(3 564 657)
Résultat net consolidé (part revenant au groupe)		120 801 246	101 013 371
Nombre des actions		109 814 524	54 907 262
	(27)	1,100	1,840

Groupe DELICE
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	2025	2024
Résultat net (Groupe)		120 801 246	101 013 371
<u>Ajustement pour :</u>			
* Part revenant aux intérêts minoritaires	(10)	3 821 955	3 564 656
* Amortissements, Provisions & Reprises de provisions	(20)	51 999 974	51 893 578
* Variation des :			
- Stocks		(15 461 142)	1 466 124
- Clients et comptes rattachés		(12 623 236)	(1 376 103)
- Autres actifs courants		38 849 023	10 233 947
- Fournisseurs et comptes rattachés		4 833 207	16 011 533
- Autres passifs courants		2 196 481	(295 451)
- Autres actifs non courants		-	(708 649)
- Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		2 619 251	1 244 870
- Quote-part subvention d'investissement		(3 301 878)	(1 234 260)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		193 734 881	181 813 617
Variation de trésorerie provenant de l'acquisition et des cessions des immobilisations corporelles et incorporelles		(70 893 065)	(60 248 620)
Variation de trésorerie provenant des immobilisations financières		5 293 115	(6 568 393)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(65 599 950)	(66 817 013)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de placement		(57 421 163)	(100 741 524)
Encaissements subventions d'investissement		3 817 825	-
Dividendes et autres distributions		(26 086 089)	(32 944 357)
Variation de trésorerie provenant des emprunts		(11 562 778)	24 905 773
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de Financement		(33 831 042)	(8 038 584)
Variation de trésorerie		36 882 726	6 216 496
Trésorerie au début de l'exercice		40 016 750	33 800 254
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(26)	76 899 476	40 016 750

I. PRESENTATION DU GROUPE

Le **Groupe DELICE** est composé de treize sociétés : DELICE Holding, CLC, CLN, CLSB, SBC, CF, Delta Plastic, STIAL, SOCOGES, SDEM, GDI LISSADIRAT, DELICE Academy et ZEEMB.

- ✓ La société « DELICE Holding » est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 20 Mai 2013. Lors de la création de la société, le capital s'élevait à 10.000 dinars divisés en 100 actions de 10 dinars chacune. Conformément à la première résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 07 Août 2013, les actionnaires ont décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 154.178.880 dinars pour le porter à 154.188.880 dinars, et ce par l'émission de 15.417.888 actions nouvelles, de 10 dinars chacune. L'assemblée générale extraordinaire tenue le 27 décembre 2013, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 394.883.740 dinars pour le porter à 549.072.620 dinars, et ce par l'émission de 39.488.374 actions nouvelles de 10 dinars chacune. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mai 2025, a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 5 dinars. Ainsi le capital social demeure inchangé et s'élève à 549.072.620 dinars divisé en 109 814 524 actions de 5 dinars chacune.
 - ✓ La société Centrale Laitière du Cap-Bon « CLC » est une société anonyme créée en 1993, spécialisée dans la fabrication, le conditionnement et la commercialisation du lait et dérivés.
 - ✓ La société Centrale Laitière Du Nord « CLN » est une société anonyme rachetée par le groupe Délice en 2005, spécialisée dans la transformation du lait et la production de ses dérivés ainsi que la commercialisation des produits laitiers et ses dérivés ainsi que tous produits agroalimentaires.
 - ✓ La Centrale Laitière de Sidi-Bouزيد « CLSB » est une société anonyme de droit tunisien. Elle a été créée le 13 Juin 2011 et a pour objet la fabrication, le conditionnement et la commercialisation du lait et dérivés, et la production et vente de tout produit agroalimentaire.
 - ✓ La société des boissons du Cap-Bon « SBC » est une société anonyme créée en 2002, spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de toute nature de boisson principalement le jus et les boissons gazeuses et non gazeuses.
 - ✓ La société Compagnie Fromagère « CF » est une société anonyme créée en 2008, spécialisée dans la fabrication de produits de fromage.
 - ✓ DELTA Plastic est une société à responsabilité limitée créée en 2002 spécialisée dans la production des bouteilles et des emballages en plastique. L'activité de DELTA Plastic consiste exclusivement dans le travail à façon pour le compte de la société du groupe STIAL. Elle produit les bouteilles en plastique pour l'emballage des produits DUNUP.
 - ✓ La Société Tunisienne de l'Industrie Alimentaire « STIAL » est une société anonyme créée en 1978 spécialisée dans la fabrication et la vente de yaourt et autres dérivés de produits laitiers.
-

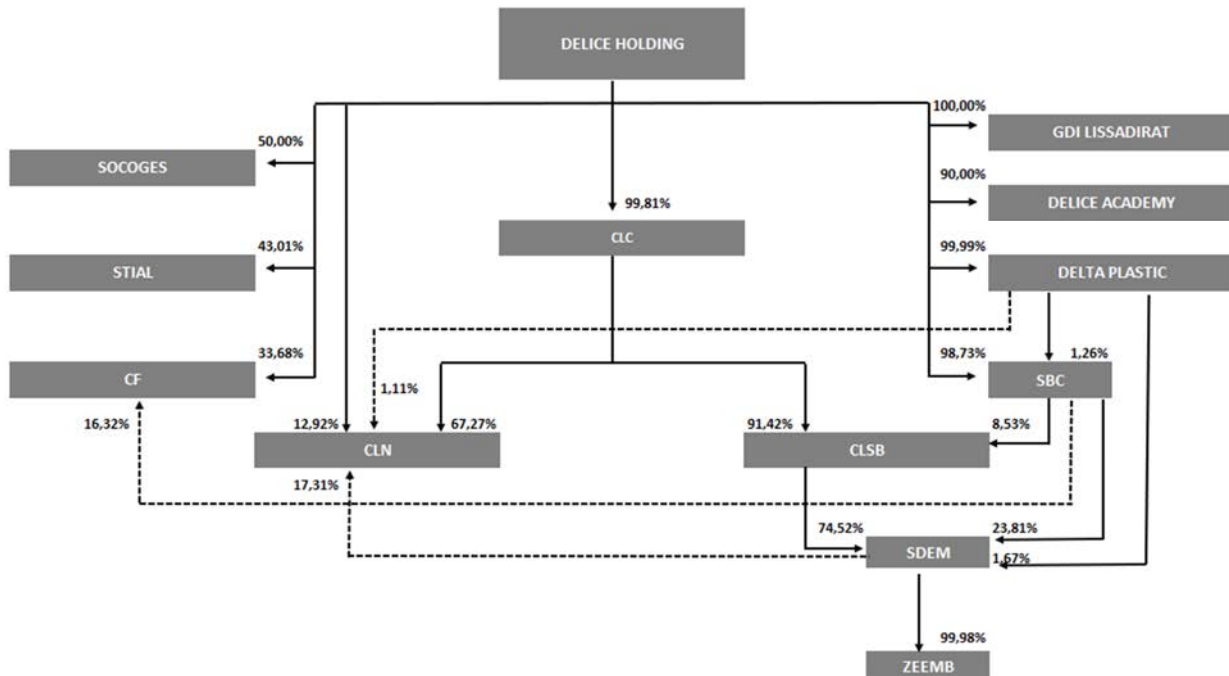
- ✓ La société de commerce et de gestion « SOCOGES » est une société à responsabilité limitée spécialisée dans la réalisation de toutes opérations relatives au groupement, au stockage et à la livraison de marchandises, ainsi que toutes les activités se rapportant au transport, au chargement, au déchargement, à l'emballage, au montage, au contrôle de la qualité et au suivi de la clientèle. La SOCOGES assure la distribution des produits des sociétés du groupe.
- ✓ La Société Délice des Eaux Minérales S.A est une société anonyme de droit tunisien créée le 2 mai 2019 spécialisée dans la mise en bouteilles d'eau de source minérale.
- ✓ La Société Tunisienne GDI LISSADIRAT est une SUARL créée en 2021 initialement spécialisée dans le commerce international. L'AGE du 10/08/2023 a modifié l'objet social pour la prestation de services à l'étranger et l'assistance technique.
- ✓ La Société Délice Academy est une SARL créée en 2022 spécialisée dans le domaine de la formation.
- ✓ La Société Zohra Exploitation Eau Minérale et Boissons « ZEEMB » est une société anonyme de droit tunisien, créée en 2018, spécialisée dans la mise en bouteilles d'eau de source minérale.

II. FAITS SAILLANTS

Au cours de l'exercice 2025, les sociétés CLC et CLN ont fait l'objet de contrôles sociaux. Ces opérations de vérification, mentionnées en post-opinion dans notre rapport général relatif à l'exercice 2024, ont été dénouées au cours de l'exercice et sans qu'il ait eu impact sur le résultat eu égard aux provisions constituées.

III. Périmètre de consolidation au 31/12/2025

Le périmètre de consolidation du groupe DELICE Holding est présenté au niveau du schéma suivant :



IV. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES DE CONSOLIDATION

A. Principes de consolidation

Les états financiers consolidés du groupe DELICE Holding sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996.

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif. Les états financiers consolidés regroupent également toutes les coentreprises dont le groupe exerce un contrôle conjoint.

a. Contrôle exclusif

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantages de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- ✓ soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- ✓ soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;

- ✓ soit des statuts ou d'un contrat ;
- ✓ soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- ✓ soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Il est à noter que pour la détermination du périmètre de consolidation, le Groupe DELICE Holding a opté pour la prise en compte des contrats de rétrocessions dans le calcul du pourcentage de contrôle et d'intérêts. Ces contrats constituent un engagement de la part de l'une des sociétés du Groupe de racheter des titres qui font l'objet d'une convention de rétrocession ou d'un pacte d'actionnaires.

Ayant pour objet de décrire la réalité économique du groupe et conformément au principe de la prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique, l'hypothèse de base retenue, consiste à retraiter les participations qui font l'objet de ces contrats au bilan et à l'état de résultat comme s'ils avaient été acquises à crédit.

Par conséquent le groupe a décidé de comptabiliser ces titres dans le compte « Titres de participation » par le crédit du compte « Emprunts ».

b. Contrôle conjoint

Le contrôle conjoint tel que défini par la NCT 37 est le partage en vertu d'un accord contractuel du contrôle d'une activité économique.

B. Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par la société DELICE Holding et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose d'un contrôle.

La société STIAL est détenue à concurrence de 50% par le partenaire stratégique étranger Compagnie Gervais Danone (CGD) et 43,01% par DELICE Holding.

Le pacte d'actionnaires de la société STIAL stipule que :

- Les principales décisions stratégiques et opérationnelles sont prises au niveau du conseil d'administration de la STIAL qui est composé de 4 administrateurs, dont 2 sont désignés par DELICE Holding et 2 désignés
-

par le partenaire étranger. Les décisions ne peuvent être prises qu'en cas d'accord entre les deux actionnaires DELICE Holding et le Partenaire étranger.

- Le conseil délégué au directeur général à l'intérieur des lignes directrices la gestion quotidienne de la société dont la finalité est la réalisation des objectifs assignés.

La société SOCOGES est détenue à concurrence 50% par le partenaire stratégique étranger CGD, 50% par DELICE Holding.

La structure de capital des deux sociétés et le partage des décisions stratégiques financières et opérationnelles prouvent l'existence d'un contrôle conjoint sur les deux sociétés.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	% contrôle	% d'intérêts	Type de contrôle	Méthode de comptabilisation
DH	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CLN	98,62%	98,46%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CLC	99,81%	99,81%	Contrôle exclusif	Intégration globale
SDEM	99,99%	99,83%	Contrôle exclusif	Intégration globale
SBC	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration globale
Delta plastic	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CF	50,00%	50,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CLSB	99,95%	99,78%	Contrôle exclusif	Intégration globale
STIAL	43,01%	43,01%	Contrôle conjoint	Intégration proportionnelle
SOCOGES	50,00%	50,00%	Contrôle conjoint	Intégration proportionnelle
GDI LISSADIRAT	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
DELICE ACADEMY	90,00%	90,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
ZEEMB	99,98%	99,81%	Contrôle exclusif	Intégration globale

a. L'intégration globale

L'intégration globale consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère DELICE Holding et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- ✓ homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
- ✓ cumul arithmétique des comptes individuels ;
- ✓ élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
- ✓ détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés ;
- ✓ élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et ;
- ✓ identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

b. L'intégration proportionnelle

L'application de la consolidation proportionnelle signifie que le bilan consolidé du Co-entrepreneur inclut sa quote-part des actifs contrôlés conjointement et sa quote-part des passifs dont il est conjointement responsable. L'état de résultat consolidé du Co-entrepreneur comprend sa quote-part des produits et charges de l'entité contrôlée conjointement.

c. Traitement de l'écart d'acquisition

Conformément à la norme comptable nationale (NCT 38) et internationale (IFRS 3)¹, le regroupement d'entreprises ayant abouti à la création de la société DELICE Holding est un regroupement d'entreprises sous contrôle commun qui est hors champ d'application de ces deux normes. De ce fait il n'est pas fait application de la méthode d'acquisition, par conséquent :

- Les actifs et passifs des entreprises regroupées sont repris à leur valeur comptable nette.
- Aucun goodwill n'est constaté suite au regroupement. Toute différence entre la valeur des apports et les capitaux propres des entités regroupées est enregistrée dans les réserves consolidées (réserves de restructuration).

¹ Selon le paragraphe 10 de la norme internationale IFRS 3, un regroupement d'entreprises impliquant des entités ou des activités sous contrôle commun est un regroupement d'entreprises dans lequel la totalité des entités ou activités se regroupant sont contrôlées in fine par la même partie ou les mêmes parties, tant avant qu'après le regroupement d'entreprises, et ce contrôle n'est pas temporaire.

- Par ailleurs, en 2025, l'acquisition de la société ZEEMB, réalisée hors contrôle commun, a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition :

Un écart d'acquisition (goodwill) positif de 2 388 805 dinars a été constaté et correspond à l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets acquis.

Ce goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé et fait l'objet d'un amortissement systématique sur sa durée d'utilité estimée, fixée à 20 ans, conformément aux règles comptables applicables.

V. Principales méthodes comptables d'évaluation et de présentation

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, prévues par le cadre conceptuel approuvé par le décret 1459 du 30 décembre 1996.

A. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations du groupe sont calculées selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués se présentent comme suit :

Désignation	Taux annuels
Constructions	5%
Matériel industriel	10%
Matériel de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Matériel et outillages	10%
Mobiliers, matériels de bureaux	10%
Matériels informatiques	15%
Goodwill	5%
Logiciels	33%

Les dotations sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

B. Titres de participation

Les titres de participation non consolidés figurent au bilan à leurs coûts d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de différents critères dont,

la valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux propres réévalués. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur attribution.

C. Stocks

Les stocks du groupe sont essentiellement composés de stocks de matières premières, stocks d'emballages, pièces de rechange, matières consommables, des encours et des produits finis.

Les stocks de produits finis sont valorisés selon la méthode du coût de production incluant :

- Le coût des consommations de matières premières et emballages ;
- Les coûts directement attribuables à la production (principalement consommations d'énergie, consommation de pièces de rechange et de consommables, les charges de personnel directes, les amortissements des immobilisations directement rattachés au cycle de production...)
- Une quote-part des coûts indirects de production ;

Les stocks de matières premières, d'emballages et de pièces de rechange sont valorisés au coût d'achat incluant le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurance et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

D. Revenus

Les revenus résultent de la livraison de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du Groupe. Ils sont comptabilisés en net des remises et ristournes accordées aux clients.

E. Impôt différé

Les sociétés du Groupe DELICE Holding sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

F. Notes relatives aux rubriques du bilan :

Notes 1 : Immobilisations incorporelles :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Ecart d'acquisition positif « goodwill »	2 388 805	-
Logiciels	8 311 294	7 475 752
Concessions de marques et brevets	127 986	127 986
Immobilisations incorporelles en cours	1 238 085	443 770
Immobilisations incorporelles	12 066 171	8 047 508
Amortissements Logiciels	(7 219 551)	(6 770 115)
Amortissements Goodwill	(119 440)	-
Amortissements Concessions de marques et brevets	(77 056)	(68 299)
Amortissements Immobilisations incorporelles	(7 416 047)	(6 838 414)
Immobilisations incorporelles nettes	4 650 124	1 209 094

Notes 2 : Immobilisations corporelles :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Terrains	13 728 880	11 285 167
Constructions	91 288 788	89 564 159
Matériel industriel	468 937 477	432 776 373
Outillage industriel	16 713 778	15 684 560
Matériel de transport	73 652 138	71 019 723
Installations Techniques, agencements, aménagements	119 450 117	112 092 939
Equipements de bureau	3 743 222	3 664 945
Matériel informatique	15 190 391	13 580 207
Matériel d'emballage	5 767 658	5 798 258
Autres Equipements	2 244 248	2 244 248
Immobilisations en cours	53 874 365	38 578 074
Immobilisations corporelles	864 591 062	796 288 652
Amortissements Constructions	(47 464 858)	(43 462 396)
Amortissements Matériel industriel	(318 039 933)	(292 113 398)
Amortissements Outillage industriel	(12 573 139)	(11 075 834)
Amortissements Matériel de transport	(59 461 360)	(56 464 713)
Amortissements installations Techniques, agencements	(80 646 725)	(73 109 539)
Amortissements Equipements de bureau	(3 343 397)	(3 124 027)
Amortissements Matériel informatique	(12 989 287)	(11 358 450)
Amortissements Matériel d'emballage	(4 790 006)	(4 745 384)
Amortissements Autres Equipements	(2 226 623)	(2 206 162)
Provisions sur immobilisations corporelles	(2 816 102)	(2 849 777)
Amortissements Immobilisations corporelles	(544 351 430)	(500 509 680)
Immobilisations corporelles nettes	320 239 632	295 778 973

La valeur nette des immobilisations incorporelles et corporelles s'élève à **324 889 757** dinars au 31 décembre 2025 et se détaille comme suit :

Montants en TND	VB 2024	Entrées	Cession	reclassements & retraitements	VB 2025	Amortissements cumulés 2024	Dotations 2025	Amortissements		VCN 2024	VCN 2025
								Cession & Reprise & retraitements	Amortissements cumulés 2025		
Ecart d'acquisition positif « goodwill »	-	2 388 805	-	-	2 388 805	-	119 440	-	119 440	-	2 269 365
Logiciels	7 475 752	825 552	-	9 990	8 311 294	6 770 115	440 634	8 802	7 219 551	705 637	1 091 743
Concessions de marques et brevets	127 986	-	-	-	127 986	68 299	21 611	(12 854)	77 056	59 687	50 931
Immobilisations incorporelles en cours	443 770	1 053 076	(258 760)	(1)	1 238 085	-	-	-	-	443 770	1 238 084
Total immobilisations incorporelles	8 047 508	4 267 433	(258 760)	9 989	12 066 171	6 838 414	581 685	(4 052)	7 416 047	1 209 094	4 650 124
Terrains	11 285 167	2 443 713	-	-	13 728 880	-	-	-	-	11 285 167	13 728 880
Constructions	89 564 159	-	-	1 724 630	91 288 788	43 462 396	4 002 462	-	47 464 858	46 101 763	43 823 930
Matériel industriel	432 776 373	7 291 406	(3 719 550)	32 589 249	468 937 477	292 113 398	28 446 918	2 537 923	318 039 933	140 662 975	150 897 543
Outils industriels	15 684 560	1 001 330	(13 184)	41 073	16 713 778	11 075 834	1 518 337	3 481	12 573 139	4 608 726	4 140 638
Matériel de transport	70 498 167	1 815 644	(2 375 974)	3 714 302	73 652 138	55 954 524	6 273 985	1 012 426	59 461 360	14 543 643	14 190 779
Installations Techniques, agencements, aménagement	112 092 939	3 652 398	(269 091)	3 973 871	119 450 117	73 109 539	7 702 975	90 170	80 646 725	38 983 401	38 803 392
Equipements de bureau	3 664 945	77 682	(2 205)	2 800	3 743 222	3 124 027	221 575	2 138	3 343 397	540 918	399 825
Matériel informatique	13 580 207	753 773	-	856 411	15 190 391	11 358 450	1 630 832	6	12 989 287	2 221 757	2 201 107
Matériel d'emballage	5 798 258	18 043	(589 676)	541 033	5 767 658	4 745 384	1 017 015	972 392	4 790 006	1 052 875	977 652
Autres Equipements	2 244 248	-	-	-	2 244 248	2 206 162	20 461	-	2 226 623	38 086	17 625
Immobilisation à statut juridique particulier	521 556	-	(521 556)	-	-	510 189	11 368	521 557	-	11 367	-
Immobilisations en cours	38 578 074	61 072 598	(2 390 521)	(43 385 786)	53 874 365	-	-	-	-	38 578 074	53 874 364
Provisions constituées	-	-	-	-	-	2 849 777	105 541	(2 279)	2 816 102	(2 849 777)	(2 816 102)
Total immobilisations corporelles	796 288 652	78 126 586	(9 881 758)	57 583	864 591 062	500 509 680	50 951 469	5 137 813	544 351 430	295 778 973	320 239 632
Total immobilisations incorporelles et corporelles	804 336 160	82 394 019	(10 140 518)	67 571	876 657 234	507 348 094	51 533 155	5 137 813	551 767 477	296 988 067	324 889 757

Note 3 : Immobilisations financières :

Les immobilisations financières présentent un solde net de **4 967 257** dinars au 31/12/2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Titres de participation*	1 264 472	6 304 540
Dépôts et cautionnements	2 165 246	2 295 891
Emprunt National	1 000 000	1 000 000
Prêts au personnel	587 803	710 205
Immobilisations financières brutes	5 017 521	10 310 636
Provisions sur dépôts et cautionnements	(50 264)	(50 264)
Immobilisations financières nettes	4 967 257	10 260 372

(*) Les titres de participations se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Titres de participation SMADEA	173 770	173 770
Titres de participation BTS	43 602	43 602
Titres de participation Attijari SICAR	22 050	22 050
Titres de participation SODINO	15 000	15 000
Titres de participation UNITED	50	50
Titres de participation Hannibal Lease	1 000 000	1 000 000
Avance sur titres de participation ZEEMB SARL	-	5 050 068
Titres de participation en cours	10 000	-
	1 264 472	6 304 540

Note 4 : Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés présentent un solde de **8 637 415** dinars au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Actifs d'impôts différés CLC	1 497 346	3 105 686
Actifs d'impôts différés CLN	1 096 074	1 155 210
Actifs d'impôts différés CF	860 744	1 149 257
Actifs d'impôts différés STIAL	3 054 120	2 898 791
Actifs d'impôts différés SBC	865 414	747 958
Actifs d'impôts différés SOCOGES	1 088 560	1 106 361
Actifs d'impôts différés Delta plastic	159 218	163 225
Actifs d'impôts différés ZEEMB	15 939	-
Total	8 637 415	10 326 488

Note 5 : Stocks

Les stocks présentent un solde net de **169 791 847** dinars au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Produits finis	27 259 525	22 330 769
Produits en cours	991 458	699 306
Matières premières	64 845 730	56 512 720
Emballages	43 124 500	44 401 345
Pièces de rechanges	44 132 501	41 224 225
Matière consommable	4 235 730	3 981 669
Stocks divers	943 505	921 771
Total du stock brut	185 532 950	170 071 807
Provisions pour dépréciation des stocks	(15 741 102)	(17 257 400)
Total du stock net	169 791 847	152 814 407

Note 6 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de **38 752 602** dinars au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Clients	38 752 603	27 512 840
Clients douteux	9 674 152	8 290 679
Total brut	48 426 755	35 803 519
Provisions pour dépréciations des créances clients	(9 674 152)	(8 290 679)
Total net	38 752 602	27 512 840

Note 7 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent un solde net de **303 284 229** dinars au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Produits et subventions à recevoir	229 399 349	275 710 376
Fournisseurs avances et acomptes	35 788 363	28 285 275
Etat impôts et taxes	35 080 286	30 289 941
Personnel avances et prêts	1 272 903	1 060 388
Charges constatées d'avance	2 571 721	3 101 885
Débiteurs divers	2 751 523	7 265 304
Total brut	306 864 146	345 713 169
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(3 579 917)	(1 958 565)
Total net	303 284 229	343 754 603

Note 8 : Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent à **248 324 780** dinars au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Placements	229 324 660	188 903 560
Autres actifs financiers	19 000 120	2 000 057
Total	248 324 780	190 903 617

Note 9 : Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de **84 669 532** dinars au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Banques	62 574 799	25 327 257
Caisses	49 746	31 648
Valeurs à l'encaissement	22 044 986	18 101 201
Total	84 669 532	43 460 105

Les concours bancaires et autres passifs financiers présentent un solde de **246 398 102** dinars au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Concours bancaires	7 770 056	3 443 355
Crédits financement cycle d'exploitation	78 047 551	122 338 044
Emprunts, échéances à moins d'un an	97 974 965	98 170 426
Financement en devises	45 995 282	29 238 234
Intérêts courus	16 610 248	15 322 446
Total	246 398 102	268 512 504

Note 10 : Capitaux propres**TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**

Exercice clos le 31 Décembre 2025

	Capital social	Réserves de restructuration	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres (part du groupe)	Intérêts des minoritaires/réserves	Intérêts des minoritaires/résultat	Total des capitaux propres
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2023	549 072 620	(472 190 804)	248 270 945	97 781 367	422 934 128	15 534 294	3 058 199	441 526 622
Affectation résultat	-	-	97 781 367	(97 781 367)	-	3 058 199	(3 058 199)	-
Distribution des dividendes	-	-	(32 944 357)	-	(32 944 357)	(264 439)	-	(33 208 796)
Subvention d'investissement	-	-	(1 230 763)	-	(1 230 763)	(3 497)	-	(1 234 260)
Variation périmètre	-	-	25 150	-	25 150	(25 150)	-	-
Résultat consolidé de l'exercice 2024	-	-	-	101 013 371	101 013 371	-	3 564 657	104 578 028
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2024	549 072 620	(472 190 804)	311 902 342	101 013 371	489 797 529	18 299 408	3 564 657	511 661 593
Affectation résultat	-	-	101 013 371	(101 013 371)	-	3 564 657	(3 564 657)	-
Distribution des dividendes	-	-	(32 944 357)	-	(54 907 262)	(159 364)	-	(55 066 626)
Subvention d'investissement	-	-	515 947	-	515 947	-	-	515 947
Variation périmètre	-	-	86 332	-	86 332	(83 557)	-	2 775
Résultat consolidé de l'exercice 2025	-	-	-	120 801 246	120 801 246	-	3 821 955	124 623 201
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2025	549 072 620	(472 190 804)	358 610 729	120 801 246	556 293 792	21 621 144	3 821 955	581 736 890

Note 11 : Emprunts

Les emprunts présentent un solde de **39 566 856** dinars au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts, échéances à plus d'un an	39 566 856	23 400 730
Total	39 566 856	23 400 730

Note 12 : Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges présentent un solde de **39 416 471** dinars au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Provision pour risques et charges	26 217 643	26 917 122
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	13 198 828	12 710 323
Total	39 416 471	39 627 444

Note 13 : Passifs d'impôts différés

Les passifs d'impôts différés présentent un solde de **13 119 325** dinars au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
CLC-Passif d'impôt différé	6 914 618	8 800 303
CLN-Passif d'impôt différé	6 204 707	6 787 324
Total	13 119 325	15 587 627

Note 14 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent un solde de **177 080 452** dinars au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs d'exploitation	106 665 794	102 637 786
Fournisseurs effets à payer	29 727 318	34 065 711
Fournisseurs d'immobilisations	20 076 995	10 174 831
Fournisseurs factures non parvenues	20 610 344	15 466 751
Total	177 080 452	162 345 080

Note 15 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants présentent un solde de **86 235 538** dinars au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Charges à payer	14 459 813	17 845 868
Clients avances et acomptes	2 160 573	3 207 271
Comptes de personnel	9 034 672	7 404 926
Cotisations sociales	6 057 371	4 812 735
Etat impôts/taxes	19 645 957	16 234 054
Actionnaires, dividendes à payer	29 000 182	319 077
Créditeurs divers	5 876 970	5 534 021
Total	86 235 538	55 357 953

G. Notes relatives aux rubriques de l'état de résultat :

Note 16 : Revenus

Les revenus s'élèvent à **1 496 396 461 dinars** en 2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Ventes locales	1 265 539 589	1 213 648 572
Ventes à l'export	32 214 000	24 350 010
Ristournes et rabais	(16 556 469)	(14 861 240)
Subventions d'exploitation	215 199 341	219 527 908
Total	1 496 396 461	1 442 665 250

Note 17 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à **13 277 539 dinars** en 2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Subventions stockage de lait	2 169 031	2 128 348
Autres produits d'exploitation	7 806 634	7 500 143
Quote part subvention d'investissement	3 301 874	1 234 260
Total	13 277 539	10 862 750

Note 18 : Achats consommés

Les achats consommés s'élèvent à **1 088 327 975 dinars** en 2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Achats matières premières	785 313 132	763 602 456
Achats matières consommables et emballages	267 428 970	266 642 884
Achats non stockés de matières, fournitures et consommables	34 583 276	31 268 999
Achat de prestation de services	4 866 561	4 197 309
Achats de marchandises consommées	77 395	65 814
Rabais et ristournes sur achats	(3 941 359)	(5 916 299)
Total	1 088 327 975	1 059 861 163

Note 19 : Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à **122 246 698 dinars** en 2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Salaires	95 771 863	89 767 775
Charges sociales	18 230 536	16 095 124
Autres charges de personnel	8 244 298	4 764 737
Total	122 246 698	110 627 636

Note 20 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à **51 999 974** dinars en 2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations	50 547 203	50 338 068
Dotations (nettes) aux provisions pour risques et charges	1 190 358	906 138
Dotations (nettes) aux provisions /des titres de participations	-	(5 491)
Dotations (nettes) aux provisions pour dépréciation du stock	(1 516 298)	401 067
Dotations (nettes) aux provisions pour dépréciations des créances / autres actifs	1 542 495	17 579
Dotations (nettes) aux résorptions des frais préliminaires	236 216	236 216
Total	51 999 974	51 893 578

Note 21 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à **116 008 087** dinars en 2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Entretien & réparation	16 581 425	14 114 590
Charges d'assurance	2 495 779	2 861 020
Transport de biens	24 830 608	23 679 720
Locations	10 020 365	9 223 147
Publicité	20 645 235	16 922 818
Honoraires & rémunération d'intermédiaire	9 637 086	8 369 819
Redevances	4 241 399	4 025 725
Impôts et taxes	14 372 902	16 635 143
Missions et déplacements	1 997 459	1 824 070
Frais de télécommunications	552 660	699 500
Services bancaires	581 079	457 116
Sous-traitance	-	502 106
Services extérieurs	663 612	227 955
Jetons de présence	153 750	177 500
Charges diverses ordinaires	-	4 181 259
Autres charges d'exploitation	9 234 728	7 329 000
Total	116 008 087	111 230 487

Note 22 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à **18 797 726** dinars en 2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Charges d'intérêts	18 905 858	20 508 264
Pertes & Gains de changes	(108 132)	(816 629)
Total	18 797 726	19 691 634

Note 23 : Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à **20 574 588** dinars en 2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Produits financiers	20 574 588	16 081 331
Total	20 574 588	16 081 331

Note 24 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent à **4 713 694** dinars en 2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Produits sur cession d'immobilisations	379 521	1 157 320
Autres gains ordinaires	4 334 173	2 585 777
Total	4 713 694	3 743 097

Note 25 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à **1 455 182** dinars en 2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Pertes sur cession d'immobilisations	479 089	78 010
Autres pertes ordinaires	976 093	2 428 564
Total	1 455 182	2 506 574

H. Notes relatives aux rubriques de l'état des flux de trésorerie :

Note 26 : Trésorerie nette

<u>Liquidités, équivalents de liquidités (A)</u>	<u>Solde au 31/12/2025</u>	<u>Solde au 31/12/2024</u>
Banques	62 574 799	25 327 257
Valeurs à l'encaissement	22 044 986	18 101 201
Caisses	49 746	31 648
Total (A)	84 669 532	43 460 105

<u>Concours bancaires et autres passifs financiers (B)</u>	<u>Solde au 31/12/2025</u>	<u>Solde au 31/12/2024</u>
Concours bancaires	7 770 056	3 443 355
Total (B)	7 770 056	3 443 355

Trésorerie nette (A-B)	76 899 476	40 016 750
-------------------------------	-------------------	-------------------

I. Autres notes :

Note 27 : Détermination du résultat par action :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Résultat net consolidé (A)	120 801 246	101 013 371
Nombre des actions (*) (B)	109 814 524	54 907 262
Résultat par action en dinars (A/B)	1,100	1,840

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Délice Holding, réunie le 23 mai 2025, a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 5 dinars. Ainsi le capital social demeure inchangé et s'élève à 549 072 620 dinars divisé en 109 814 524 actions de 5 dinars chacune. Ladite assemblée a fixé la date d'effet de la division de la valeur nominale des actions pour le 1^{er} Août 2025.

Note 28 : Engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan donnés se présentent au 31 décembre 2025 comme suit :

Libellé	Société	Montant
Crédits documentaires auprès de ATTIJARI BANK	CLN	1 157 954 €
Engagements par signature sur cautions en douane	CLSB	126 000 DT
Nantissement du matériel et des installations au profit de l'UIB	CLSB	13 005 000 DT
Engagements par signature sur financement en devise	CLSB	8 819 018 DT
Engagements donnés à la douane	SOCOGES	67 501 DT
Nantissement de 1 ^{er} rang sur matériel	STIAL	15 000 000 DT
Engagement par Signature Attijari Bank	STIAL	8 191 000 DT
Autres cautions et garanties Attijari Banque	STIAL	3 713 000 DT
Aval étrangers Attijari Banque	STIAL	1 457 000 DT
Engagement par Signature BIAT	STIAL	3 792 936 DT
Effets escomptés non échus BIAT	STIAL	906 392 DT
Avals et acceptations Amen banque	STIAL	800 000 DT
Admissions temporaires Amen banque	STIAL	21 000 DT
Divers cautions fiscal Amen banque	STIAL	170 000 DT

Par ailleurs les sociétés du groupe ont donné des nantissements sur Titres Fonciers, sur Fonds de Commerce et Matériel qui se détaillent comme suit :

- La « CLC » a accordé des hypothèques et des nantissements de fonds de commerce et matériel au titre de ses crédits de gestion accordés. De même, la « CLC » a accordé des conventions des rétrocessions d'actions avec les différentes SICAR.

Les hypothèques et nantissements accordés au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

Banque	Valeur de l'hypothèque ou du nantissement en DT
Attijari Bank / Attijari	41 000 000
Amen Bank	50 460 140
ATB/ATD	15 500 000
BIAT	33 000 000
Mohamed MEDDEB	1 470 920
Total	141 431 060

Note 29 : Evènements postérieurs à la date de clôture :

1- La société des boissons du cap-bon « SBC » a reçu, le 21 avril 2026, une notification de contrôle fiscal pourtant sur la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.

2- Au cours du mois de janvier 2026, une inondation est survenue à Soliman ayant entraîné des dommages au niveau de la société des boissons du cap-bon « SBC ». La valeur estimée des dommages subis s'élève à 201 161 Dinars.

3- Au cours du mois de janvier 2026, une inondation est survenue à Soliman ayant entraîné des dommages au niveau de la société laitière du cap-bon « CLC ». La valeur estimée des dommages subis s'élève à 13 230 000 Dinars. Le management estime que la société est suffisamment couverte en termes d'assurance. A ce titre un dossier a été déposé auprès de la compagnie d'assurance en vue du

remboursement des dommages subis. Par ailleurs la société a déjà perçu une avance sur indemnisation de la part de la compagnie d'assurance pour un montant de 5 000 000 dinars.

4- Au cours du mois de janvier 2026, une inondation est survenue à Soliman ayant entraîné des dommages au niveau de la société de commerce et de gestion « SOCOGES ». La valeur estimée des dommages subis s'élève à 150 000 Dinars. La société a déposé un dossier auprès de la compagnie d'assurance en vue du remboursement des dommages subis.

5- Au cours du mois de janvier 2026, une inondation est survenue au site de Borj Cédria, ayant entraîné des dommages au niveau des stocks de la Compagnie Fromagère. La valeur estimée des stocks endommagés s'élève à 159 577 Dinars. La société a déposé un dossier auprès de la Compagnie d'assurance en vue du remboursement des dommages subis.

6- Au cours du mois de janvier 2026, une inondation est survenue à Soliman entraînant des dommages au niveau de la société « STIAL ». La valeur des dommages subis est estimée à 12 980 000 Dinars. Le management estime que la société est suffisamment couverte en termes d'assurance. A ce titre un dossier a été déposé auprès de la compagnie d'assurance en vue du remboursement des dommages subis. Par ailleurs la société a déjà perçu une avance sur indemnisation de la part de la compagnie d'assurance pour un montant de 5 000 000 dinars.

Les présents états financiers consolidés sont arrêtés par le conseil d'administration tenu le 28 avril 2026, et par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus après cette date.

Note 30 : Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

En application du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025 relatif aux informations ESG à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, ainsi que de sa communication du 13 février 2026 apportant des précisions complémentaires, le groupe Délice Holding présente les informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) susceptibles d'avoir une incidence financière sur sa situation financière, sa performance et ses perspectives.

1- Gouvernance

Au sein du groupe Délice Holding, le Conseil d'Administration supervise l'ensemble des risques, y compris les risques ESG. Il définit les orientations stratégiques en la matière, veille au respect des exigences réglementaires et encadre, le cas échéant, les principes de gestion des risques.

La Direction Générale assure la mise en œuvre des orientations du Conseil et veille à l'intégration progressive des critères ESG dans le pilotage opérationnel, en s'appuyant sur les politiques internes et les dispositifs de suivi existants.

Les comités de gouvernance, notamment le comité d'audit et le comité des risques, assistent le Conseil dans l'examen des risques, y compris ESG, et lui présentent leurs analyses et recommandations.

Le dispositif repose également sur les fonctions risques, conformité/RSE et audit interne, dont les missions intègrent progressivement les enjeux ESG. Le Responsable RSE assure la coordination des parties prenantes internes et externes, le suivi des actions et le déploiement de la stratégie RSE, la production du reporting ESG et contribue à l'intégration progressive des enjeux de durabilité dans les processus du groupe.

2- Stratégie de Délice Holding en matière de développement durable

Le groupe exerce ses activités dans le secteur agroalimentaire et prend en considération, de manière progressive, les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la conduite de ses activités.

Compte tenu de la nature de ses opérations, le groupe est exposé à différents enjeux ESG liés notamment à la chaîne d'approvisionnement en matières premières agricoles, aux activités de production et de transformation, ainsi qu'à la distribution de ses produits.

Ces enjeux portent principalement sur la consommation de ressources naturelles (eau, énergie), la gestion des déchets, les émissions associées aux activités industrielles et logistiques, la gestion des emballages, les exigences en matière de sécurité sanitaire, de qualité et de traçabilité des produits ainsi que la sécurité santé au travail et le bien-être des collaborateurs.

À ce stade, ces éléments sont intégrés progressivement dans les réflexions et les pratiques du groupe, sans qu'un cadre ESG formalisé et entièrement structuré ne soit pleinement déployé.

3- Intégration des risques ESG

Les risques et opportunités liés aux facteurs ESG sont appréhendés dans le cadre global du dispositif de gestion des risques du groupe.

À la date d'arrêté des états financiers au 31/12/2025, et sur la base des informations disponibles, aucun risque ESG n'a été identifié comme susceptible d'avoir une incidence financière significative sur la situation financière ou la performance du groupe.

Cette appréciation repose sur les éléments disponibles à ce jour et pourra être réévaluée en fonction de l'évolution du contexte réglementaire, économique et environnemental.

4- Indicateurs ESG

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information, le groupe ne publie pas d'indicateurs ESG spécifiques.

Le groupe envisagera le développement progressif d'indicateurs relatifs aux enjeux de durabilité, en fonction de l'évolution de ses besoins internes et des exigences réglementaires.

DELICE HOLDING

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING »,

I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du Groupe « Délice Holding » pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 1 183 553 634 dinars, un bénéfice net de 120 801 246 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe « Délice Holding », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section

« Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clé de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Rapport de gestion du Groupe

La responsabilité du rapport de gestion du Groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes dans le rapport de gestion du Groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 28 avril 2026.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de

s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
 - Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
 - Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
 - Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du Groupe à poursuivre leurs exploitations. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
 - Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
 - Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
 - Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
 - Nous fournissons également aux responsables de la gouvernances une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
 - Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences néfastes raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.
-

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Nous avons également pris connaissance de la note 30 aux états financiers « Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance », établie sous la responsabilité du conseil d'administration.

Dans le cadre de notre audit, nos travaux ont consisté à apprécier la cohérence de ces informations avec les états financiers audités et avec les éléments collectés au cours de notre audit.

Nous n'avons pas d'observations à formuler quant à la cohérence de ces informations avec les états financiers pris dans leur ensemble

Tunis, le 30 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

Société DATN
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Jaouhar Ben ZID

FINOR
Fayçal DERBEL
